CULTES INDIGÈNES DES LINGONS

Essai sur les traditions religieuses
d'une cité gallo-romaine
avant le triomphe du Christianisme

Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Strasbourg
pour le Doctorat ès Lettres

PAR

GEORGES DRIOUX

PARIS
AUGUSTE PICARD
82, rue Bonaparte

LANGRES
IMPRIMERIE CHAMPENOISE
1 et 3, rue Claude-Gillot

1934

Thèse Strasbourg
1934.

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41552728_0002

CULTES INDIGÈNES DES LINGONS

CULTES INDIGÈNES DES LINGONS

Essai sur les traditions religieuses
d'une cité gallo-romaine
avant le triomphe du Christianisme

Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Strasbourg
pour le Doctorat ès Lettres

PAR

GEORGES DRIOUX

PARIS
AUGUSTE PICARD
82, rue Bonaparte

LANGRES
IMPRIMERIE CHAMPENOISE
1 et 3, rue Claude-Gillot

1934

1335g1

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

A la mémoire de mon Père

A ma Mère

INTRODUCTION

« Il n'y a pas *une* religion gallo-romaine, mais *des* religions » (1) gallo-romaines. Entre Rhin et Pyrénées, pas d'unité religieuse au temps de la conquête : il en fut de même dans la suite. Chaque cité conservait sa vie propre, ses usages, ses traditions. « Ce que l'on appelait une cité était bien plus qu'une ville et que sa banlieue : c'était géographiquement un territoire où l'on trouvait une capitale, plusieurs *pagi*, quelques petites villes, un certain nombre de villages, *vici*, et un nombre incalculable de propriétés rurales ; c'était, politiquement, un corps organisé, qui se souvenait d'avoir été un Etat souverain » (2). Si l'on veut mener une enquête approfondie et de détail concernant la religion ou plutôt les religions gallo-romaines, il importe de le faire dans le cadre de chaque cité. Les cités, par ailleurs, sont à l'origine de nos circonscriptions ecclésiastiques : « ...un évêque par cité et un évêque dans chaque cité, les limites de son autorité correspondant à celles du territoire municipal, le prélat ayant son siège dans le chef-lieu de la cité et l'église de cette cité étant le lieu souverain des pieuses assemblées où se groupera la plèbe de tout le diocèse » (3). D'où cet essai, dont le titre et le sous-titre disent assez l'objet et la portée.

Si j'ai laissé de côté les cultes romains officiels, c'est que ceux-ci n'ont pas vraiment pénétré les masses populaires et n'y ont pas laissé d'empreinte durable. Ils ont été identiques dans tout l'Empire : aucune différence donc entre les diverses nations, *a fortiori* entre les diverses cités d'une nation. Ce n'est pas d'ailleurs à eux, nous le verrons, que s'est heurté le christianisme. Quant aux cultes gréco-romains, ils recouvrent trop souvent d'anciens cultes antérieurs, pour n'avoir pas trouvé place ici ; mais ils n'y ont trouvé place que dans la mesure où ils étaient la survivance ou la transformation de cultes indigènes.

Qu'on ne se méprenne point sur cette expression : cultes « indigènes » : il ne peut s'agir seulement de cultes ou de divinités qui

(1) A. Grenier, in *Rev. d'hist. et litt. relig.*, 1921, p. 269.
(2) Fustel de Coulanges, *La Gaule romaine*, p. 228.
(3) Jullian, H.G., VIII, p. 302.

auraient pris naissance sur le sol même de la cité, à l'exclusion de ceux qui y seraient le fruit d'importations étrangères ; « indigènes » s'oppose ici à « romains ». Ces cultes, dirons-nous avec M. J. Toutain, « nous les qualifions d'indigènes, sans nous dissimuler pourtant combien parfois ce terme répond peu à la réalité historique...; parmi les cultes gallo-romains, s'il en est dont l'origine est antérieure à l'immigration des Celtes, d'autres n'apparurent sans doute à l'ouest du Rhin qu'après ce mouvement de peuples. Ce que nous entendons ici par cultes indigènes, ce sont tous les cultes pratiqués avant l'arrivée des Romains... Au point de vue où nous nous plaçons dans cette étude, il importe peu que ces cultes plongent par leurs racines les plus profondes dans le sol même des provinces ou qu'ils y aient été transplantés, à une date relativement récente, d'une autre région. Le seul fait que nous voulons retenir, c'est qu'ils y existaient avant que Rome s'emparât du pays » (1).

Les sources auxquelles nous puiserons sont en première ligne l'épigraphie et l'archéologie, c'est-à-dire les inscriptions, les monuments figurés, bas-reliefs ou statuettes de pierre ou de métal, les vestiges de sanctuaires amenés au jour par le hasard ou la fouille méthodique. Il est trois autres sciences auxquelles nous ferons appel, que d'ordinaire l'on n'ose mettre suffisamment à contribution : la toponymie, l'hagiographie, le folklore.

Combien de noms de lieu qui ont gardé le souvenir d'un sanctuaire ou du dieu auquel il était consacré ! Sans doute la toponymie doit être interrogée avec discrétion, mais on a désormais des guides sûrs auxquels on peut se fier : « L'étude des noms de lieu repose aujourd'hui sur des bases assez solides. On ne se contente plus, comme le faisait Bullet il y a un siècle et demi, de dépecer les noms de lieu en autant de morceaux qu'ils ont de syllabes — sans paraître se douter des altérations, parfois si graves, qu'ils ont subies au cours des siècles — et, ce dépècement opéré, de chercher la signification de chacune de ces parties du nom dans un prétendu langage celtique, qui n'a rien de commun avec celui qu'ont étudié de nos jours MM. d'Arbois de Jubainville, Gaidoz, Loth et Ernault. La seule méthode véritablement scientifique consiste à rechercher les formes anciennes de chacun de ces noms ou, à leur défaut, les formes anciennes sous lesquelles les anciens documents désignent quelque localité homonyme, et l'on part de là pour en déterminer le sens, à l'aide des langues successivement parlées par nos ancêtres. Parfois, c'est

(1) *Cult. païens*, p. 2.

l'étude comparée de tous les noms de lieu d'une région, aujourd'hui française, qui permet d'arriver à l'étymologie d'une série importante de vocables géographiques. Les progrès accomplis depuis un demi-siècle dans les études de philologie en général, et de philologie celtique en particulier, ne sont pas sans utilité pour ce genre d'études » (1). Nous ne pouvons jusqu'à présent opérer qu'à l'aide des Dictionnaires topographiques ; si nous avions un relevé de tous les lieux-dits du cadastre, avec, si possible, les formes anciennes fournies par les chartes régionales, plus abondante encore serait la moisson. « L'étude des noms de lieux, écrit C. Jullian, jettera, le jour où on voudra l'entreprendre sur des statistiques complètes, une vive lumière sur l'histoire religieuse de notre pays » (2).

Bien souvent, l'on ne trouve guère dans les récits hagiographiques ce que l'on y cherche, à savoir, des renseignements dignes de créance sur la vie et la passion d'un saint. L'historien, par contre, peut y trouver ce qu'il n'y chercherait pas tout d'abord : renseignements d'ordres divers, topographiques, viographiques (3), par exemple, et, en ce qui nous concerne, vestiges de traditions préchrétiennes. Nous n'oublions pas que les auteurs de ces légendes sont des clercs. Elles ne sont donc point des produits de la tradition populaire : l'antiquité classique surtout y laissera sa trace. Pourtant, çà et là, tel ou tel détail, qui peut paraître de pure invention sera en réalité le legs ou l'écho d'un paganisme indigène et local : il s'agira de le déceler avec précaution et discernement. Aussi bien, nous n'avons pas cru pouvoir mener notre enquête sans passer au crible à ce point de vue nos plus vieilles légendes langroises. La moisson n'a pas été abondante ; mais, dans telle ou telle autre cité il peut en être tout autrement et il convenait d'attirer l'attention sur cette source de renseignements.

Nous avons enfin fait appel au folklore. Il serait certes « excessif d'affirmer que toutes les superstitions populaires sont des survivances de l'antique paganisme » (4). La plupart, toutefois, concordent trop avec ce que nous savons des pratiques païennes,

---

(1) Longnon. *Les noms de lieu de la France*, 1920, p. 5.

(2) *Sur quelques noms de lieux méridionaux*, in R.E.A., 1903, p. 136. Cf. du même, *De la nécessité d'un Corpus topographique du monde ancien*, in *Klio, Beiträge zur alten Geschichte*, II (1902), p. 11 : « Il est aussi utile de comparer les totaux des noms de lieux à forme divine que les totaux des statuettes de dieux conservées dans nos Musées. »

(3) Voir les remarques suggestives de Jullian, in R.E.A., 1920, p. 305 et 1921, p. 41.

(4) Toutain. *Cult. païens*, III, p. 357.

culte rendu aux sources, aux arbres, aux pierres... etc., pour n'être pas relevées avec soin. Ce sont d'ailleurs ces mêmes pratiques ou des pratiques analogues que dénoncent les conciles mérovingiens ou flétrissent Césaire d'Arles, Martin de Braga, Eloi de Noyon ; et à cette époque, elles n'étaient point d'importation récente : c'étaient là les pratiques auxquelles le Christianisme venait à peine de se substituer.

Comment classer les documents recueillis ? Quel plan suivre dans l'étude de ces cultes indigènes ? Le panthéon gallo-romain est si touffu, si complexe, qu'il est très difficile d'en grouper, suivant des affinités bien distinctes, les diverses divinités. Aussi bien, le plan adopté ne paraîtra-t-il pas des plus logiques — c'eût été impossible — ; il est du moins, semble-t-il, le plus pratique. Fondé sur des particularités externes, facilement vérifiables, *en dehors de tout système*, il ne préjuge pas des conclusions auxquelles on s'arrêtera. Tel quel, il permet en outre de noter quelle contribution, si modeste soit-elle, notre essai apporte à la solution de tel ou tel des grands problèmes de l'histoire des religions ; de noter en tout cas comment se pose chez nous le problème, quelles hypothèses favorisent nos documents, si restreintes que soient les limites de nos recherches. Les grands dieux gallo-romains évoqueront le problème du syncrétisme en religion, les dieux à forme animale, celui du totémisme, les divinités topiques, celui de l'animisme ; l'étude des divinités domestiques permettra de préciser un aspect de la psychologie religieuse des dévots gallo-romains. Mais qu'il soit bien entendu que de pareils groupements n'ont rien d'exclusif. Un grand dieu gallo-romain, une divinité à forme animale ne seront souvent pas autre chose, aux yeux de leurs fidèles, qu'une divinité topique ou domestique ; ces deux derniers caractères n'ont rien eux-mêmes de contradictoire. On ne le répètera jamais assez, le panthéon gallo-romain, extrêmement complexe et touffu ne se prête à aucune classification.

Il est temps maintenant de dire un mot de la cité des Lingons, cadre géographique de notre essai. Si, dans l'ensemble, les circonscriptions ecclésiastiques du moyen-âge correspondent aux anciennes circonscriptions civiles, le principe est loin d'être absolu (1). On doit s'en souvenir, quand il s'agit des Lingons, en particulier. Quelques érudits locaux (2) ont donné trop d'extension au territoire de la cité ; soit. Il reste qu'on peut écrire sans

(1) Cf. Desjardins. *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, Paris, 1878, II, p. 693.

(2) Cf. Pistollet de Saint-Ferjeux, *Limites de la province lingonnaise*, in *Mém. soc. hist. Langr.*, II (1874), pp. 261 et sq.

témérité : « Il est aujourd'hui avéré que le diocèse langrois du moyen-âge n'avait pas les mêmes limites que la cité gauloise et tant s'en fallait que les évêques du XI^e siècle, par exemple, eussent à administrer, dans l'ordre ecclésiastique, une circonscription aussi étendue que les premiers gouverneurs de l'époque gallo-romaine » (1). Les limites de la cité ont d'ailleurs varié, à ce qu'il semble, au cours même de la domination romaine, d'Auguste à la chute de l'Empire ; ce qui est bien fait pour nous rendre circonspects.

On trouvera ici les conclusions qui me paraissent actuellement les plus probables : je me réserve de discuter ailleurs les arguments sur lesquels elles s'appuient (2).

Au nord, à partir de la Marne, et à l'ouest, jusqu'à la Brenne, rien n'oblige à modifier les limites du diocèse d'avant 1731, sauf peut-être, et sur un parcours quasi insignifiant, entre Ligny-le-Château (diocèse de Langres) et Seignelay (d. d'Auxerre). Il n'en est pas de même au midi, où les Lingons touchaient aux Eduens : au sud-ouest, il convient d'incorporer à la cité tout le Duesmois et d'en avancer ainsi les limites aux portes d'Alésia, jusqu'à l'Oze et à la Vaux, son affluent ; au sud-est, une nouvelle rectification s'impose : les marais de la Vouge sont tout indiqués pour servir de frontière. A l'est, à partir de Saint-Jean-de-Losne, la Saône sépare les Lingons des Séquanes : jusqu'à la source ? je ne saurais le dire ; très probablement au moins, jusqu'aux abords de Bourbonne, vers Châtillon ou Monthureux. Au nord-est, les limites sont problématiques ; le plus simple est de s'en tenir pratiquement, depuis la haute vallée de la Meuse (Lamarche et Damblain), à celles de l'ancien diocèse. Grand a-t-il fait partie, à un moment donné, de la cité lingone ? Je le pense de moins en moins ; ce n'est pas impossible toutefois (3). Si d'ailleurs Grand n'était pas lingon, il a été fréquenté par des Lingons (4). Aussi bien, ai-je cru légitime d'interroger les monuments qu'a livrés le sol de cette bourgade : j'ai pu ainsi parfois préciser quelques conceptions ; et la physionomie religieuse de la cité n'en a certainement pas été modifiée, encore moins faussée.

On sait les caractères que revêt la géographie de la région ainsi délimitée.

---

(1) J. Laurent, *Cartulaires de l'abbaye de Molesme*, Paris, 1907, I, p. 339.
(2) Voir en dernier lieu, Laurent, *op. laud.* ; Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne*, II (Dijon, 1927), pp. 95 et sq.
(3) Cf. C.I.L., XIII, p. 136 et 702.
(4) Cf. C.I.L. 5942.

C'est un centre de dispersion : les eaux coulent dans trois directions différentes : vers la Méditerranée (bassin de la Saône), vers la Manche (bassins de la Seine et de la Marne), vers la Mer du Nord (sources de la Meuse). Le nombre des cours d'eau est particulièrement élevé, ce qui n'a pas été, nous le verrons, sans réagir sur les préoccupations religieuses des habitants.

C'est aussi un centre d'attraction ; tous ces bassins s'y rejoignent en quelque sorte ; c'est un passage naturel utilisé de bonne heure (1). Plateau de Langres, seuil de Lorraine sont les nœuds des grandes artères commerciales ou stratégiques qui relient Marseille ou les Alpes à l'Océan ou au Rhin. A l'époque romaine, Langres sera le centre du réseau routier du nord-est (2), comme Lyon, celui de tout le réseau gaulois : « C'est ici, sur ce plateau, écrit fort justement M. C. Jullian, le carrefour des chemins d'Empire, battus par les courriers, les recrues et les vétérans » (3).

Dès le début, aussi bien, les Lingons auront partie liée avec César et, jusqu'au bout, lui resteront fidèles. Et pourtant, moins que d'autres, semble-t-il, ils se sont laissé pénétrer par l'art et la civilisation de Rome : voyez, par contraste, la splendeur et la célébrité éduenne. « De Rome, note encore Jullian, les Lingons connurent surtout les raisons militaires et les routes d'Agrippa » (4). Et, si le pays des Lingons a fourni « les deux spécimens les plus caractérisés de la richesse et du pouvoir de la grande aristocratie » (5), le testament d'un *Julius* (C. I. L. 5708) et le monument dijonnais des deux *Flavii* (C. I. L. 5474, 5475, 5476), la masse des stèles funéraires, à Dijon comme à Langres, restent assez grossières ; et le testament montre que l'aristocratie elle-même n'avait point dépouillé les mœurs et préoccupations ancestrales (6).

L'intérêt n'en devient que plus grand de recueillir et d'étudier les traditions religieuses de cette cité, par ailleurs opulente et forte (7).

---

(1) Au premier âge du fer, voie de l'étain, de la mer au Rhône par la haute vallée de la Seine et Chalon-sur-Saône : cf. Déchelette, *Manuel d'arch. préh...*, II, p. 584 sq. — Plus tard, voir Jullian, H.G., I, p. 411, II, p. 525 sq. ; Dottin, *Manuel... de l'antiquité celtique*, 2e éd., p. 220.

(2) Cf. Pistollet de Saint-Ferjeux, *Notice sur les voies romaines... de la Haute-Marne*, in *Mém. soc. hist. Langres*, I (1860), p. 293 sq. ; Jullian, H.G., V, p. 85 sq.

(3) H.G., VI, p. 431.

(4) *Ibid.*,

(5) *Ibid.*,

(6) Cf. C.I.L., XIII, II, p. 85.

(7) Cf. Frontin, *Stratag.* IV, 3, 14.

*
* *

Qu'il me soit permis, au terme de cette Introduction, de remercier, et très vivement, M. Jules Toutain, Directeur d'études à l'Ecole des hautes études, Secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, et M. Albert Grenier, Professeur d'antiquités nationales et rhénanes à l'Université de Strasbourg ! Les bienveillants encouragements et les conseils éclairés qu'ils m'ont, tous deux, prodigués m'ont été trop précieux, pour que je ne leur offre point ici l'expression d'une respectueuse et cordiale reconnaissance.

Langres, le 17 *août* 1933.

G. Drioux.

Bibliographie [1]

Répertoires

Corpus inscriptionum latinarum, XIII, *Inscriptiones trium Galliarum et Germaniarum latinæ*, Berlin, 1899 et sq. (2).

P. Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, Paris, 1889. (Bibl. de l'Ecole des Hautes Etudes, Sc. phil. et hist., 90e fasc.).

Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, 10 vol., Paris, 1907-1928.

S. Reinach, *Antiquités nationales. Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye. Bronzes figurés de la Gaule Romaine*, Paris [1894] ; *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, I et II, Paris, 1897 et 1898 (3).

Babelon et Blanchet, *Catalogue des Bronzes antiques du Cabinet des Médailles*, Paris, 1895.

A. Blanchet, *Etudes sur les figurines de terre cuite de la Gaule romaine*, Paris, 1891 ; *Supplément*, Paris, 1901.

Luquet, *Antiquités romaines*, in *Annuaire ecclésiastique et historique du diocèse de Langres*, Langres, 1838.

E. Jolibois, *La Haute-Marne ancienne et moderne*, Chaumont, 1858.

H. d'Arbois de Jubainville, *Répertoire archéologique du département de l'Aube*, Paris, 1861.

Max Quantin, *Répertoire archéologique du département de l'Yonne*, Paris, 1868.

[P. Foissey], *Voies romaines du département de la Côte-d'Or et Répertoire archéologique des arrondissements de Dijon et de Beaune*, Dijon et Paris, 1872.

---

(1) J'ai groupé méthodiquement, sous rubriques appropriées, les *principaux* ouvrages consultés. On trouvera mention de la plupart des autres — en particulier des nombreuses études ou monographies dispersées dans les Bulletins et Mémoires des sociétés locales — dans le cours du volume.

(2) Les indications fournies par les manuscrits que mentionnent — et utilisent — les auteurs du *Corpus*, Espérandieu, Luquet... ont été vérifiées et, à l'occasion, précisées sur les copies conservées à la bibliothèque de la Société historique et archéologique de Langres, notamment : Javernaut, *Mémoires et Antiquitez de la Ville de Langres* (vers 1600) ; [J. Vignier], *Recueil des inscriptions et autres monuments anciens de la ville de Langres et lieux circonvoisins* (XVIIe s.) ; Théodecte Tabourot, *Histoire des sainctes reliques et Ancienneté de Langres* (XVIIe s.) ; [Charlet ?], *Monuments de la ville de Langres, Ire partie. Antiquités. Copie sur l'original de Mr André déposé au chartrier de l'hôtel de ville en 1726.*

(3) Je n'ai pas eu sous la main les tomes III, IV et V.

Quantin, *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne*, Paris, 1862.

Boutiot et Soccard, *Dictionnaire topographique du département de l'Aube*, Paris, 1864.

A. Roserot, *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Marne*, Paris, 1903 ; *Dict. top. du dép. de la Côte-dOr*, Paris, 1924.

A. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, I et II, Leipzig, 1896 et 1904.

Ouvrages d'ensemble

D. [Martin], *La Religion des Gaulois tirée des plus pures sources de l'Antiquité*, 2 vol., Paris, 1727.

Ch. Robert, *Epigraphie gallo-romaine de la Moselle*, Paris, 1873 (1).

Allmer, *Les dieux de la Gaule*, in *Revue épigraphique du Midi de la Gaule*, III (1880-1898), p. 298 et sq.

Arbois (d') de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, 12 vol., Paris, 1883-1902 ; en particulier t. II, *Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique*, Paris, 1884.

Fustel de Coulanges, *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France*, I, *La Gaule romaine*, Paris, 1891.

Domaszewski, *Die Religion des römischen Heeres*, in W.D.Z., XIV, 1895, p. 1 sq.

A. Bertrand, *Nos origines. La Religion des Gaulois, les druides et le druidisme*, Paris, 1897.

A. Riese, *Zur Geschichte des Götterkultus in rheinischen Germanien*, in W.D.Z., XVII, 1898, p. 1 sq.

G. Wissowa, *Religion und Kultus der Römer*, Munich, 1902.

C. Jullian, *Recherches sur la Religion gauloise*, Bordeaux, 1903 ; *Histoire de la Gaule*, Paris, t. I (3e éd., 1914) à VIII (1926).

Ch. Renel, *Les religions de la Gaule avant le christianisme*, Paris, 1906.

J. Toutain, *Les cultes païens dans l'empire romain*, 3 vol., Paris, 1906-1920.

L. de Vesly, *Les Fana ou petits temples gallo-romains de la région normande*, Rouen, 1909.

G. Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique*, 2e éd., Paris, 1915; *La langue gauloise*, Paris, 1920.

A. Carnoy, *Les Indo-européens. Préhistoire des langues, des mœurs et des croyances de l'Europe*, Bruxelles, 1921.

F. Drexel, *Die Götterverehrung im römischen Germanien*, (*Deutsches archäologisches Institut römisch-germanische Kommission ; vierzehnter Bericht* 1922). Francfort-sur-Mein, 1923.

Alb. Bayet, *Histoire de la morale en France, I. La morale des Gaulois*, Paris, 1930; II. *La morale païenne à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1931.

A. Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, t. I, Paris, 1931.

Sur la toponymie :

Arbois (d') de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété*

(1) Cet ouvrage, comme plus loin celui de Vesly, déborde le cadre local ; c'est pourquoi j'ai cru bon de les signaler ici, à cause de la contribution qu'ils apportent à la connaissance de la religion gallo-romaine en général.

foncière et des noms de lieux habités en France (Période celtique et période romaine), Paris, 1890.

Berthoud et Matruchot, *Etude historique et étymologique des noms de lieux habités, villes, villages et principaux hameaux du département de la Côte-d'Or*, in *Bull. de la Soc. des Sciences de Semur-en-Auxois*, 1901, p. 273 sq.; 1902-03, p. 1 sq.; 1905, p. 1 sq. (important, même d'un point de vue général).

H. Maver, *Einfluss der vorchristlichen Kulte auf die Toponomastik Frankreichs*, in *Sitzungsberichte der Kais. - Akademie der Wissenschaften in Wien*, Vienne, 1914 (critique très serrée).

A. Longnon, *Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations*, 1er fasc., Paris, 1920 (1).

A. Dauzat, *Les noms de lieux. Origine et évolution*, Paris, 1926.

Sur le folklore :

P. Sébillot, *Le Folk-Lore de France*, 4 vol., Paris, 1904-1907; *Le paganisme contemporain chez les peuples celto-latins*, Paris, 1908.

Les études locales sont, pour la région qui nous intéresse quasi-inexistantes, citons pourtant :

Clément-Janin, *Traditions populaires de la Côte-d'Or*, in *Mém. de la Soc. Bourguignonne de géographie et d'histoire*, I, 1884, p. 363 sq.

F. Marion, *Légendes et traditions populaires de la Côte-d'Or*, Dijon, 1929.

Sur les méthodes et systèmes en histoire des religions :

H. Pinard de la Boullaye, *L'étude comparée des Religions*, I, *Histoire*, Paris, 1922; II, *Méthodes*, Paris, 1925.

Le plus utile des Manuels d'histoire des religions à consulter au cours d'une étude analogue à la nôtre est actuellement — et sans hésitation —:

C. Clemen, *Religionsgeschichte Europas*, I, Heidelberg, 1926.

Grandes divinités gallo-romaines

*Sur l'*Interpretatio romana *et le syncrétisme :*

Fr. Richter, *De Deorum Barbarorum interpretatione romana quæstiones selectæ*, Halle, 1906.

G. Wissowa, *Interpretatio romana. Römische Götter in Barbarenlande*, in A.R.W., XIX, 1916-19, p. 1 sq.

J. Réville, *La Religion à Rome sous les Sévères*, Paris, 1886.

Sur Mercure :

P. Monceaux, *Le Grand temple du Puy-de-Dôme. Le Mercure Gaulois et l'histoire des Arvernes*, in *Revue historique*, XXXV, 1887, p. 225 sq.

Sur Apollon :

Arbois (d') de Jubainville, *Le dieu gaulois Belenus. La déesse gauloise Belisama*, in R.A., 1873, I, p. 197 sq.

---

(1) Des conférences de Longnon, l'un de ses élèves, E. Leclerc a tiré la matière d'un opuscule : *Origines des noms de communes du département de la Haute-Marne*, Langres, 1908.

A. Fournier, *Des noms de lieux ayant pour racine les noms du dieu Belen, Bel,* in *Bulletin Société Géogr. de l'Est,* Nancy, 1899, p. 111 sq. et 235 sq. (Très fantaisiste).

Sur Jupiter « à la roue » :

H. Gaidoz, *Etudes de mythologie gauloise,* I, *Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue,* Paris, 1885 (extr. de R.A.).

Sur le groupe du Cavalier à l'anguipède :

Witte (de), *Les divinités des sept jours de la semaine,* in *Gazette archéologique,* 1877, p. 50, 77 sq. ; 1879, p. 1 sq.

Haug, *Die Wochengöttersteine,* in W.D.Z., IX, 1890, p. 16 sq.; *Die Viergöttersteine, ibid,* X, 1891, p. 9, 125, 295 sq.

A. Prost, *Les travaux consacrés au groupe de l'Anguipède et du Cavalier jusqu'en* 1891, *Etude rétrospective,* in M.A.F., 1891, p. 15 sq.

E. Maass, *Die Tagesgötter in Rom und den Provinzen aus der Kultur des Niederganges der antiken Welt,* Berlin, 1902.

Fr. Hertlein, *Die Juppitergigantensäulen,* Stuttgart, 1910 (capital).

Halkin, *Un piédestal de colonne au Géant originaire de Mayence,* in *Mélanges Cagnat,* Paris, 1912, p. 269 sq.

Espérandieu, *La colonne d'Yzeures,* in R.A., 1912, II, p. 211 sq. (intéressant par les deux cartes donnant, p. 213, la répartition des colonnes au géant et celle des pierres aux quatre dieux); *Le dieu cavalier de Luxeuil,* in R.A., 1917, I, p. 72 sq.

F. Quilling, *Die Juppitersäule des Samus und Severus. Das Denkmal in Mainz und seine Nachbildung auf der Saalburg,* Leipzig, 1918.

E. Linckenheld, *Etudes de Mythologie celtique en Lorraine* (extr. de l'*Annuaire de la Soc. d'hist. et d'arch. lorraine*), 1929.

Divinités zoomorphes

Arbois (d') de Jubainville, *Les druides et les dieux celtiques à forme d'animaux,* Paris, 1906.

Sur le Tricéphale et le Serpent :

Witte (de), *Le dieu tricéphale gaulois,* in R.A., 1875, II, p. 383 sq.

A. Bertrand, *L'autel de Saintes et les Triades Gauloises,* in R.A., 1880, I, p. 337 sq.; II, p. 1, p. 70 sq.

E. Flouest, *Deux stèles de laraire,* Paris, 1885.

S. Reinach, *Mercure tricéphale* (R.H.R. 1907), in *Cultes,* III, p. 160 sq.

A. Reinach, *Divinités gauloises au serpent,* in R.A., 1911, I, p. 221 sq.

Sur Epona :

S. Reinach, *Epona,* in R.A., 1895, I, p. 163, 309 sq.; *Encore Epona, ibid.,* 1898, II, p. 187 sq.; *Clelia et Epona* (R.H.R., 1908), in *Cultes* IV, p. 54 sq.

R. Forrer, *Un sanctuaire d'Epona et une station romaine à Mussig-Vicenz,* in *Cahiers d'Archéologie et d'Histoire d'Alsace,* III (1921), p. 1249 sq. (on y trouvera, p. 1252 une carte des monuments d'Epona en Gaule, dressée par M. Espérandieu).

H. Hubert, *Le Mythe d'Epona,* in *Mélanges Vendryes,* Paris, 1925, p. 187 sq.

Sur le totémisme, entre autres :

Van Gennep, *L'état actuel du problème totémique*, Paris, 1920.

pour :

S. Reinach, *Les survivances du totémisme chez les anciens Celtes* (R.C., 1900) in *Cultes*, I, p. 30 sq.

Ch Renel, *Cultes militaires de Rome. Les Enseignes*, Lyon et Paris, 1903.

contre :

J. Toutain, *L'histoire des religions et le totémisme*, in R.H.R., 1908, p. 332 et sq. (reproduit dans *Etudes de mythologie et d'histoire*, Paris, 1909).

G. Foucart, *Histoire des religions et Méthode comparative*, Paris, 1912.

Divinités domestiques

Sur le dieu au maillet :

Flouest et Gaidoz, *Le dieu gaulois au maillet sur les autels à quatre faces*, in R.A., 1890, I, p. 153 sq.

S. Reinach, *Sucellus et Nantosvelta* (R.C., 1895), in *Cultes*, I, p. 217 sq.; (cf. *ibid.*, p. 264 et sq.).

Hubert, *Nantosvelta, déesse à la ruche*, in *Mélanges Cagnat*, Paris, 1912, p. 281 sq.; *Une nouvelle figure du dieu au maillet*, in R.A., 1915, I, p. 26 sq.

Espérandieu, *Sur deux autels romains trouvés près de Bouillaigues (Gard)*, in B.A., 1919, p. LXI sq. (carte de la répartition des dieux au maillet en Gaule).

J. B. Keune, *Sucellus...* (extr., non mis dans le commerce, de Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie der classichen Altertumswissenschaft*, Stuttgart, 1929.

E. Linckenheld, *Sucellus et Nantosvelta*, in R.H.R., 1929, p. 40 sq.

Sur les déesses-mères :

M. Ihm, *Der Mütter-oder Matronenkultus und seine Denkmäler* in *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden in Rheinlande*, Bonn, 1887, p. 1 sq.

A. Reinach, *La nouvelle « Déesse-Mère » d'Alesia*, in *Pro Alesia*, I (1908-09), p. 425 sq.

H. Graillot, *Le Culte de Cybèle, Mère des Dieux à Rome et dans l'empire romain*, Paris, 1912.

E. Linckenheld, *Une déesse-mère provenant du Grand-Ballerstein*, in R.E.A., 1929, p. 161 sq.

Cultes topiques

W. Mannhardt, *Wald-und Feldkulte*, I, *Der Baumkultus des Germanen und ihrer Nachbarstämme*, Berlin, 1875 ; II, *Antike Wald-und Feldkulte aus nordeuropäischer Uberlieferung*, Berlin, 1877.

E. Mérimée, *De Antiquis aquarum religionibus in Gallia meridionali ac præsertim in Pyrenæis montibus*, Paris, 1886.

Utinet, *Etude sur le culte des eaux, sources et fontaines dans le Châtillonnais et l'Auxois*, in *Bull. d'hist. et d'archéol. religieuses du dioc. de Dijon*, XV, 1897, p. 113 sq.; XVI, p. 64 sq.; *...dans le Beaunois, ibid.*, XVII, 1899, p. 151 sq.; *...le Dijonnais, ibid.*, XVIII, 1900, p. 187, 202 sq.

Dieterich, *Mutter Erde*. Leipzig, 1905 (je n'ai consulté que la première partie de ce travail, parue dans A.R.W., VIII, 1904, p. 1 sq.).

R. de Felice, *Essai sur l'onomastique des rivières de France*, Paris 1906.

Espérandieu, *Le Culte des sources chez les Eduens*, in *Conférences faites au Musée Guimet, en* 1912, Paris, 1912, p. 1 sq.

S.Czarnowski, *L'arbre d'Esus, le taureau aux trois grues et le culte des voies fluviales en Gaule*, in R.C., 1925, p. 1 sq.

Dauzat, *Quelques noms prélatins de l'eau dans la toponymie de nos rivières*, in R.E.A., 1926, p. 153 (reprend et rectifie le travail de Felice).

H. Corot, *Les temples et les divinités des sources dans un coin du Châtillonnais et de l'Auxois* (extr. du *Bull. soc. arch... du canton de Montbard*), 1927.

Cl. Vaillat, *Le culte des sources dans la Gaule antique*, Paris, 1932.

Survivances

A. Beugnot, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, 2 vol., Paris, 1835.

A. Maury, *Les Fées du Moyen-Age. Recherches sur leur origine, leur histoire et leurs attributs, pour servir à la connaissance de la mythologie gauloise*, Paris, 1843; *La Magie et l'Astrologie dans l'Antiquité et au Moyen-Age ou Etude sur les superstitions païennes, qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours*, Paris, 1860.

Morillot, *La durée du paganisme dans les campagnes bourguignonnes*, in *Bull. hist. et arch. relig. dioc. Dijon*, I, 1883, p. 46 sq.; *Substitution de monuments et d'emblèmes chrétiens aux monuments du paganisme en Bourgogne*, *ibid*, III, 1885, p. 63 sq.; *Transformation et remplacement de monuments du paganisme en Bourgogne*, *ibid.*, IX, 1891, p. 197 sq.

V. Schultze, *Geschichte des Untergangs des griechisch-römischen Heidentums*, I, *Stadt und Kirche im Kampfe mit dem Heidentum*, Iena, 1887; II, *Die Ausgänge*, Iena, 1892.

C. F. Arnold, *Cæsarius von Arelate und die gallische Kirche seiner Zeit*, Leipzig, 1894.

Marignan, *Etudes sur la civilisation française*, II, *Le Culte des saints sous les Mérovingiens*, Paris, 1899.

C. Bernoulli, *Die Heiligen der Merowinger*, Tubingue, 1900.

Imbart de la Tour, *Les origines religieuses de la France. Les paroisses rurales du* IV^e^ *au* XI^e^ *siècle*, Paris, 1900.

Delehaye, *Les légendes hagiographiques*, Bruxelles, 1905; *Les origines du culte des Martyrs*, Bruxelles, 1912.

Van der Essen, *Etude critique et littéraire sur les vitæ des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, Louvain et Paris, 1907.

A. Dufourcq, *La Christianisation des foules. Etude sur la fin du paganisme populaire et sur les origines du culte des saints* (coll. *Science et Religion*), Paris, 1907. (4^e^ éd.).

Fr. Pfister, *Der Reliquienkult im Altertum*, 2 vol., Giessen, 1909 et 1912.

J. Geffcken, *Der Ausgang des Griechisch-römischen Heidentums*, Heidelberg, 1920.

G. Jeanton, *Le Mâconnais traditionaliste et populaire*, 2 vol., Mâcon, 1920 et 1921.

Jacobsen, *Les Mânes* (trad. E. Philipot). Paris, 3 vol., 1924; le troisième volume est consacré à la Gaule et au royaume franc.

Principales abréviations

A.A.S.S. : *Acta Sanctorum*, éd. Palmé, Paris, 1860 et sq.
A.I.B.L. : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Alt. celt. : A. Holder, *Alt.-celtischer Sprachschatz.*
Ann. Soc. Ch. : *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Chaumont.*
Ant. rom. : Luquet, *Antiquités romaines.*
A.R.W. : *Archiv. für Religionswissenschaft.*
B.A. : *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques.*
B.A.F. : *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France.*
Bronzes : Babelon et Blanchet. *Catalogue des Bronzes antiques du Cabinet des médailles.*
Br. fig. : S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine.*
Bull. Soc. Hist. Langr. : *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres.*
B.S.P.F. : *Bulletin de la Société préhistorique française.*
Catal. : *Catalogue du musée de Langres*, Langres, 1931; *Catalogue du musée de la Commission des antiquités du dép. de la Côte-d'Or*, Dijon, 1894.
C.I.L. : *Corpus inscriptionum latinarum.*
Comm. C.-d'Or : *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.*
Cultes : S. Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*, t. I à IV, Paris, 1908-1912.
Cult. païens : Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romain.*
D.A.G. : *Dictionnaire archéologique de la Gaule.* Paris, 1869 et sq.
D.A.G.R. : Daremberg, Saglio et Potier, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, Paris, 1877 et sq.
Dict. arch. chrét. : Cabrol et Leclercq, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie.* Paris, 1907 et sq.
Dict. top. Aube : Boutiot et Soccard, *Dictionnaire topographique du département de l'Aube.*
Dict. top. C.-d'Or : Roserot, *Dict. top. du dép. de la Côte-d'Or.*
Dict. top. H.-M. : Roserot, *Dict. top. du dép. de la Haute-Marne.*
Dict. top. Yonne : Quantin, *Dict. top. du dép. de l'Yonne.*.
E. : Espérandieu. *Recueil des bas-reliefs de la Gaule romaine.*
H.G. : C. Jullian, *Histoire de la Gaule.*
Inscr. ant. : Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or.*
La Hte-Marne : Jolibois, *La Haute-Marne ancienne et moderne.*
Mém. Ac. Dijon : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.*
M.A.F. : *Mémoires de la Société des antiquaires de France.*
Mém. Soc. Arch. Lang. : *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres.*
R.A. : *Revue archéologique.*
Répert. : S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine.*

Rép. arch. Aube : Arbois (d') de Jubainville. *Répertoire archéologique du dép. de l'Aube.*
Rép. arch. C.-d'Or : P. Foissey, *Voies romaines du dép. de la Côte-d'Or et Répertoire archéol. des arrondissements de Dijon et de Beaune.*
Rép. arch. Yonne : Quantin, *Répertoire archéol. du dép. de l'Yonne.*
R.E.A. : *Revue des études anciennes.*
R.C. : *Revue celtique.*
R.H.R. : *Revue de l'histoire des religions.*
W.D.Z. : *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst.*

CHAPITRE I

Les grandes divinités gallo-romaines

Sommaire : *Mercure — Apollon — Mars — Jupiter — Minerve Divinités secondaires — Le syncrétisme.*

On connaît le texte de César sur la religion des Gaulois : « Le dieu qu'ils adorent surtout est Mercure : c'est de lui qu'on trouve les représentations les plus nombreuses ; c'est lui qu'ils regardent comme l'inventeur de tous les arts, c'est lui qui préside aux routes et aux voyages, c'est à lui qu'on accorde la plus grande influence dans les affaires et le commerce. Après lui viennent Apollon, Mars, Jupiter, Minerve. De ces dieux, ils se font à peu près la même idée que les autres nations : Apollon guérit les maladies, Minerve initie aux arts et aux métiers, Jupiter gouverne le ciel, Mars régit la guerre (1). »

Certes, ces identifications ne laissent pas que d'être hâtives et superficielles. C'est le défaut courant de *l'interpretatio romana :* la moindre ressemblance suffit pour assimiler des dieux qui diffèrent parfois profondément. Les textes qui la consacrent nous en apprennent plus sur la religion de l'interprète que sur la religion qu'il compare à la sienne (2). Malgré ses lacunes, c'est pourtant le texte de César qui nous servira de guide : « les identifications proposées par lui furent définitivement admises ; elles ne restèrent pas de simples amusements d'écrivain, elles devinrent le point de

(1) B.G. VI, 17. « *Deum maxime Mercurium colunt : hujus sunt plurima simulacra ; hunc omnium inventorem artium ferunt, hunc viarum atque itinerum ducem, hunc ad quæstus pecuniæ mercaturasque habere vim maximam arbitrantur. Post hunc Apollinem et Martem et Jovem et Minervam. De his eamdem fere quam reliquæ gentes habent opinionem : Apollinem morbos depellere, Minervam operum atque artificiorum initia tradere, Jovem imperium cælestium tenere, Martem bella regere.* »

Sur ce texte, voir A. Réville. *La Religion gallo-romaine chez J. César,* in R.C., X (1889), p. 236.

(2) Cf. G. Wissowa. *Interpretatio romana. Römische Götter im Barbarenlande,* in A.R.W., XIX (1916-1919), p. 1 et sq., p. 28 surtout.

départ d'une véritable religion gallo-romaine et finirent par créer des entités religieuses, objet d'un culte » (1).

Mercure

« *Deum maxime Mercurium colunt* ». Cette affirmation, observe M. Toutain, « est pleinement confirmée par les documents de toute nature que nous possédons sur le culte de Mercurius dans la Gaule romaine » (2).

Qu'en était-il sur le territoire lingon ? et quels aspects y revêtait ce culte ?

*
* *

Dès le Ier siècle ap. J.-C., Mercure avait ses dévots à **Langres**, témoin l'inscription — en caractères de la belle époque — découverte au début du XIXe siècle au faubourg des Auges (C. I. L. 5675) (3). Le monument était en plusieurs morceaux : sur l'un on lisait : *Deo Mercurio*, et sur l'autre : *Cocus filius*, sans doute le nom du dédicant.

A ce même temps appartient vraisemblablement une stèle du musée (4) de la Société archéologique, E. 3222 :

Mercure nu, debout, imberbe, dans une niche, coiffé du pétase, sans talonnières, son manteau sur l'épaule et le bras gauches, tenant de la main gauche un caducée, de l'autre main une bourse, au-dessus des cornes d'un bouc couché sur un rocher; devant ce rocher, un coq tourné vers la gauche.

On n'a point de données précises sur les circonstances de la découverte. La stèle qui provient de Blanchefontaine a été trouvée non loin d'une construction antique que l'on a prise pour un petit temple, mais qui malheureusement n'a pas été fouillée. A proximité gisait une inscription funéraire de *T. Abrius Candidus* (C. I. L. 5709 et E. 3344) dont les caractères décèlent le début du Ier siècle après J.-C.

Le même musée conserve deux autres statuettes mutilées. Le dieu est nu, debout, son manteau sur l'épaule gauche et tient de la main droite une grosse bourse (E. 3236) (5). Pour la seconde,

---

(1) Ch. Renel. *Les religions de la Gaule avant le christianisme*, 1906, p. 298.

(2) *Cult. païens*, III, p. 205.

(3) Luquet, *Ant. rom.*, p. 350; p. 254, n° 1. Luquet voit une dédicace à Mercure dans une inscription de caractère funéraire : *D(is) M(anibus) Marciani* (C.I.L. 5807) et non pas *D(eo) M(ercurio)... :* même remarque pour n° 2, p. 255 : C.I.L. 5778.

(4) Au musée. *Catal.*, n° 263. *Mém. Soc. arch. Langres*, I, pl. 27, n° 1.

(5) *Catal.*, n° 250 : provient du faubourg des Franchises.

(E. 3235) (1) l'absence d'attributs ne permet pas de la rapporter d'une façon certaine à Mercure.

Aux abords de la cathédrale, on aurait autrefois trouvé, selon Javernault, une « teste fort grosse de Mercure ailé » (E. 3242) et une « statue de Mercure sur une colonne quarrée » (3357).

Le Cabinet des médailles possède une statuette en bronze provenant des environs de Langres, Mercure debout entre un coq et une chèvre (2) ; deux autres statuettes, de même métal, avaient été trouvées dans la ville même, en 1673, qui sont aujourd'hui perdues (3).

A 16 kilomètres au nord-est de Langres, sur le territoire de **Dampierre** (4), se dresse le plateau de Chanteroy. De forme tronconique, dominant la voie de Trèves, il commande le bassin de la Meuse vers Montigny, celui du Rhône vers Poiseul-Andilly, et, de là, on découvre le chef-lieu de la cité en son entier. Un lieu de culte important y était consacré à Mercure (5).

En 1883, on mit au jour, sur le flanc méridional de la colline, « en Fonteny », un autel rectangulaire avec, en gros caractères l'inscription *Mercurio* (C. I. L. 5909). Près de l'autel gisaient une statue en pierre, deux fragments d'une seconde statue (tête de bouc et bas d'une jambe avec talonnières), enfin un socle avec la

---

(1) *Catal.*, n° 251.

(2) Babelon et Blanchet, *Bronzes*, n° 355 (hauteur, 196 $^{m}/^{m}$) = S. Reinach, *Rép.*, 174, 8. En 1820, on a trouvé à **Donnemarie** (canton de Nogent, H.-M.) une statuette de Mercure en bronze « d'un demi-pied de hauteur » et un groupe également en bronze représentant un coq et un bouc. Cf. Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 194. Comme dans l'exemplaire du Cabinet des Médailles, les yeux du dieu avaient des incrustations qui ont disparu. L'exemplaire de Paris (entré à la Bibliothèque en 1835) ne serait-il pas celui de Donnemarie restauré ? Le groupe est à comparer avec S. Reinach, *Br. fig.*, n° 50.

(3) Cf. Luquet, *Ant. rom.*, p. 438 et 439; pour la seconde, Montfaucon, *Antiq. expliq.*, II, p. 415, pl. 185, fig. 2 ; Dom[Martin]. *La Religion des Gaulois*, I, p. 349, pl. 10. Voici la description de Dom Martin : « ...il (le Mercure) est singulier, car outre qu'il n'a pour tout Caducée qu'un bâton de commandement ou rouleau, sa tête au lieu d'ailerons est ornée de deux oreilles, faites comme celles d'un lapin ou d'un lièvre : du reste nud à l'ordinaire, il n'a qu'un petit manteau, qui loin de le couvrir, n'est tout au plus que pour la figure. » — Le Musée de Langres possède deux statuettes grossières (*Catal.*, n^{os} 150 (haut. 58 $^{m}/^{m}$) et 152 (haut. 49 $^{m}/^{m}$), de provenance inconnue, mais vraisemblablement locale ou régionale. Elles appartenaient à Guyot de Giey. Cf. L. Marcel, *Un bienfaiteur insigne du Musée de Langres, Pierre Guyot de Giey*, in *Bull. Soc. Arch. Lang.*, VII (1917), p. 292. — Sur un manche de casserole, trouvé à Langres, on remarque un masque ailé, est-ce le masque de Mercure ? : [Frœhner], *Collection Julien Gréau, Bronzes antiques*, 1885, n° 34.

(4) Canton de Neuilly-l'Evêque (H.-M.).

(5) Cf. Cavaniol, *Sur Chanteroy*, in *Ann. Soc. Chaum.*, I (1898), p. 238 et sq.

dédicace : *Mercurio et Maiia(e)*, [*v*]. *s.* [*l.*] *m.* La première statue mérite qu'on s'y arrête, E. 3340) (1) :

Mercure assis sur un siège sans dossier, coiffé du pétase, le torse nu, les jambes enveloppées d'un manteau qui descend de l'épaule gauche, chaussé de brodequins garnis d'ailes, tenant de la main gauche un caducée ; le bras droit manque : ...Derrière le dieu, un bouc couché.

« Je n'hésite pas, écrit M. Héron de Villefosse, à voir, dans le Mercure découvert à Dampierre, une seconde copie du Mercure de Zénodore et, par conséquent, un monument fort précieux pour la Gaule (2).

En 1896, nouvelles trouvailles : une tête de Mercure coiffé du pétase (E. 3355) et, à huit mètres plus haut, dans les ruines d'une petite construction, le corps d'une femme, drapée, tenant de la main droite un pan de son manteau (E. 3360) (3). Aucun attribut ne permet d'y reconnaître Maïa, et la divinité reste indéterminée.

Des fouilles méthodiques (1897-98) amenèrent la découverte de nouveaux ex-voto (4) :

— une stèle en pierre (C. I. L. 11596) : *Merc (urio), Sext (us) Iul(ius) Amoenus, v. s. l. m.* On remarquera les *tria nomina* du dédicant.

— une autre pierre votive : *Deo Merc(urio), C(aius) Antonius retro Segomar(us) Liberaris, ex v(o)t(o)*, que l'on doit vraisemblablement traduire : *Au dieu Mercure, C. Antonius Liberalis*, autrefois (*retro* pour *quondam*) *Segomarus, ex voto*. Segomarus est le nom gaulois que le dédicant portait avant de prendre un nom conforme à l'onomastique romaine.

— une troisième plaque, dont les deux premières lignes sont de lecture incertaine (C. I. L. 11597 : = *...fil. sagarius Mercurio, v. s. l. m.* Le dédicant était sans doute un fabricant ou marchand de *saga*.

Auprès de ces ex-voto, quantité de débris de vases et de nombreuses médailles. En 1882, quelques monnaies en bronze, frustes, dont deux de Faustine, et cinq en or dont une à l'effigie de Commode (5). En 1897-98, plus de 300, toutes du haut-empire, d'Au-

(1) Haut. 1m80 : au musée de Saint-Germain, avec les autres fragments : S. Reinach, *Catalogue illustré*, I, 1917, p. 19, 106, 137.

(2) *Une nouvelle copie du Mercure Arverne*, in R.A., 1883, II, p. 388. Sur le Mercure Arverne, voir P. Monceaux, *Le Grand Temple du Puy-de-Dôme. Le Mercure gaulois et l'histoire des Arvernes*, in *Rev. historique*, 1887 (t. XXXV), p. 225 et sq.

(3) Au musée de Chaumont avec 3355.

(4) Fouilles Cavaniol; au musée de Chaumont. Reproductions dans Cavaniol, *loc. laud.*, pl. 4.

(5) Cf. *Bull. Soc. Arch. Lang.*, II (1883), p. 196 ; H. de Villefosse, *loc. laud.*, p. 388, ne parle que de cinq monnaies en bronze « absolument frus-

guste à Alexandre Sévère, accumulées pour la plupart autour de la première stèle ; partout ailleurs, poteries et monnaies étaient dispersées : celles-ci avaient sans doute été jetées en guise d'offrandes ; l'une d'elles, d'ailleurs, un Marc-Aurèle, avait été intentionnellement déposée au fond d'un petit vase de 0 m. 06 de hauteur (1).

Le plan des constructions a été relevé avec soin. Remarquons trois constructions circulaires ou rotondes, de 8 à 9 mètres de diamètre, flanquées de chambres rectangulaires. Une quatrième rotonde était double : dans une enceinte circulaire de 10 mètres de diamètre, était inscrite une autre enceinte (6 m. 30 de diam.) de même forme et tangente en un point à la première : ces pièces concentriques étaient remplies de cendres et de charbons, et d'os d'animaux, quelques-uns enfouis jusqu'au niveau de l'argile.

Les rotondes, les trois premières notamment, faisaient-elles l'office de sanctuaire, de *cella* ? et dans ce cas, les chambres dont elles sont flanquées auraient-elles servi de logis aux serviteurs du temple, de dépôt pour les objets de culte ? L'hypothèse est des plus plausibles. L'une des stèles (C. I. L. 11597) gisait exactement au pied d'une rotonde ; et sa face postérieure conservait encore le mortier qui la soudait à la muraille. Le temple circulaire convient même particulièrement à Mercure (2). Il reste que les constructions de ce genre peuvent répondre à des destinations fort diverses (3) et, dans l'espèce, encore énigmatiques.

*
* *

Le *castrum* de **Dijon** avait, lui aussi, son ou ses lieux de culte : témoin les inscriptions suivantes :

C. I. L. 5480 (4), sur une base d'autel : *Deo Merqurio. D. Agrilies, v. s. l. m.*, que l'on interprètera *D(ecimus)* (5) ou *D(omitius) Agrilies* ou *Achilles*, ou encore en faisant d'*Agrilie* un nom de femme, *D(ecimus) Agrili(a)e s(ervus)*.

C. I. L. 5481, sur une base de statue : *Deo Mercur(io), Marianus ...g. Runi...*

---

tes... ; on distingue avec peine sur deux d'entre elles la tête de Faustine mère ».

(1) Cavaniol, *loc. laud.*, p. 242.

(2) Cf. Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, I, (1917), p. 151. Monceaux, *loc. laud.*, p. 235 signale des pièces terminées en hémicycle et garnies d'un banc demi-circulaire.

(3) Boutiques ? annexes pour foires ? Cf. Cavaniol, *loc. laud.*, p. 246 ; Monceaux, *loc. laud.*, p. 235; V. Chapot, in D.A.G.R., V, p. 277.

(4) = Lejay, *Inscr. ant.*, n° 100.

(5) A moins qu'il ne s'agisse d'un surnom de Mercure : *D(omesticus)*, par ex. ; on pourrait encore songer à *d(ono)* : C.I.L., *loc. laud.*

C. I. L. 5482 (1), sur une base d'autel : *Deo Mercurio G(aius) Priminius Ursulu[s]...ie.* Lejay restitue à la dernière ligne *v. s. l. m.*, en avouant que « les deux lettres incomplètes fournissent difficilement un sens » ; le *Corpus* propose [*mil(es)*] *le[g]ionis*). Quoi qu'il en soit, le nom, qu'il appartienne ou non à un légionnaire, est conforme à l'onomastique romaine.

Outre deux statuettes de bronze (2), le sol de la ville a fourni trois, peut-être six bas-reliefs (3). Comme à Langres, le dieu a pour vêtements le manteau ou la chlamyde, pour attributs la bourse et le caducée, pour animaux familiers le bouc, le coq et la tortue. Sur une « pierre à quatre divinités » (4) un dieu, indigène sans doute, a été interprété en Mars-Mercure, la main droite tenant la bourse, mais l'autre s'appuyant sur une lance.

Une stèle grossière, ayant une grande analogie avec celle de Langres, a été trouvée près de Dijon, à **Saint-Apollinaire** (5), sur la voie de Mirebeau, E. 3595 :

Mercure nu, debout, de face, dans une niche, coiffé du pétase, son manteau sur l'épaule gauche, tenant de la main droite une bourse, au-dessus des cornes d'un bouc, de l'autre main un caducée. Derrière le dieu, un coq ; à sa gauche, une tortue.

Elle gisait dans le sous-sol de la chapelle castrale, à peu de distance d'une autre chapelle, bâtie sur l'emplacement d'un sanctuaire gallo-romain, près d'une source miraculeuse. Le culte de Mercure était-il ici en relation avec celui de la source voisine ? De fait, les ruines gallo-romaines ont livré, parmi les médailles et ex-voto, un second Mercure, en bronze celui-là et de bonne facture (6).

En cette même vallée de l'Ouche, en amont de Dijon, à **Mâ-**

---

(1) Lejay, n° 99.

(2) L'une (trouvée en 1922, rue de la Liberté) est au musée de Neufchâtel : haut. 150 $^{m}/^{m}$; cf. G. Méautis, *Bronzes antiques du canton de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1928, pl. VI, B et p. 51. L'autre est au Louvre : haut. 80 $^{m}/^{m}$; cf. S. Reinach, *Rép.*, II, 160, 1 ; *Mém. Ac. Dij.*, 1820, p. 263 ; [Frœhner], *Coll. Gréau...*, n° 933. Un autre bronze trouvé près de Dijon (*Coll. Gréau*, n° 948), au Louvre également, représente un jeune dieu panthée avec, au front, les ailettes de Mercure. Ce dieu panthée doit être ajouté à ceux que signale H. Graillot, *Mercure panthée*, in R.A., 1900, II, p. 220 et sq.

(3) Au musée de Dijon : E. 3443 (= d'Arbaumont, *Catal.*, n° 83), 3446 (*Catal.*, n° 86), 7519 (Mercure et sa parèdre : voir plus loin) ont été trouvés à Dijon. E. 3445 (*Catal.*, n° 90), 3447 (*Catal.*, n° 85) et 3569 sont de provenance inconnue, mais vraisemblablement locale ou régionale.

(4) E. 3442 (*Catal.*, n° 68) : voir plus loin.

(5) C. de Dijon ; au musée de Saint-Germain : S. Reinach, *Cat. ill.*, I, p. 136 et fig. 162.

(6) Cf. Utinet, *Etude sur le culte des eaux*, in *Bull. d'hist. et d'arch. relig. du dioc. de Dijon*, XVIII, 1900, p. 188.

lain (1), le culte de Mars Cicolluis n'a pas fait oublier celui de Mercure : on y a trouvé une statuette de bronze (2). Dans les ruines du sanctuaire de **Corcelles-les-Monts** (3), sur les contreforts du Mont-Afrique, deux statuettes de même métal (4) : l'une est de type banal ; la seconde, petit personnage *drapé à la gauloise* avec, dans la main gauche, un objet qui peut être une bourse, serait de *type indigène*. Autre statuette non loin de là, à **Chambœuf** (5).

La vallée de la Saône a fourni les statuettes de **Saint-Jean-de-Losne** (6), confluent de l'Ouche, d'**Auxonne** (7), de **Pontailler-sur-Saône** (8), de **Talmay** (9). Plus en amont, entre Vitrey et **Montigny-lès-Cherlieu** (10), on a découvert un ex-voto à Mercure, C. I. L. 5910 : *Mercurio, Saturninus Vegetii fi(lius), v. s. l. m.* Les noms du dédicant sont latins, mais la disposition en est conforme à l'onomastique gauloise. Le texte est gravé sur un bloc rectangulaire (0.60 × 0.41) paraissant avoir servi de soubassement à un autel ou à une statue (11).

La vallée de la Tille est incontestablement la région la plus riche : de l'embouchure à la source, s'échelonnent, nombreux, les vestiges du culte de Mercure.

C'est près de son confluent avec la Saône, à **Champdôtre-les-Auxonne** (12), lieu-dit « Chemin des Romains », qu'a été trouvée la statuette de la collection Bulliot, réplique du groupe célèbre de Praxitèle, Mercure portant l'enfant Bacchus (13). De Champdôtre

---

(1) C. de Sombernon.
(2) Chaussier-Morizot, *Notice sur Mâlain*, in *Com. ant. Côte-d'Or*, 1832 et 1833, p. 153 ; pl. 9.
(3) C. de Dijon.
(4) Deux statuettes et un fragment de statuette : A. Blanchet, *Substructions et antiquités de Corcelles-les-Monts*, in B. A., 1919, pp. 25 et sq. ; pl. IV, n°s 6 et 7 et pl. VI, n° 16. Ces statuettes ont été trouvées avec d'autres figurines parmi les vestiges d'un *fanum* très probablement : outre 9 monnaies gauloises, 495 monnaies s'échelonnaient d'Auguste à Arcadius. Sur l'importance du Mont-Afrique, voir Bouillerot. *Le Mont-Afrique et l'histoire primitive de Dijon, Mém. Ac. Dij.*, 1922, p. 121 et sq.
(5) C. de Gevrey-Chambertin, cf. *Rép. arch. Côte-d'Or*, col. 90.
(6) D'Arbaumont, *Catal.*, n° 426 (haut. 85 m/m).
(7) Au musée de Lons-le-Saunier (haut. 120 m/m) ; cf. Renel, *op. laud.*, p. 305.
(8) Trouvée en 1804 (« trois pouces de haut ») ; bibliogr. dans Lejay, *Inscr. ant.*, p. 189, note 1.
(9) C. de Pontailler : cf. G. Dumay. *Des origines de l'Eglise de Talmay*, in *Bull. d'hist. et arch. rel. dioc. Dijon*, XII, 1894, p. 82.
(10) C. de Vitrey (Haute-Saône).
(11) Cf. R.A., 1876, II, p. 422.
(12) C. d'Auxonne, C.-O.
(13) S. Reinach, *Br. fig.*, n° 67 (haut. 85 m/m).

aussi, la statuette extraite fortuitement aux Orgeries en 1926 et entrée depuis au Musée de Dijon (1).

A **Cessey-sur-Tille** (2), lieu-dit le Râchon, dans une contrée couverte de substructions, près de la source sacrée des Joyaux, trois statuettes (3). En face, sur la rive droite, à **Magny-sur-Tille** (4), deux stèles de pierre d'un travail excessivement grossier (E. 3596 et 3609) (5), à proximité d'un oratoire antique, dans le lit même de la Norge. A **Arc-sur-Tille** (6), dans une enceinte en pierres de grand appareil, deux statuettes en bronze (7).

Au temple de **Beire-le-Châtel** (8), pas plus qu'à Mâlain, Mercure n'était oublié. Un fragment (E. 3635) (9) représente Mercure coiffé du pétase. « Ce fragment a dû faire partie du couronnement d'un édicule, sans doute à quatre faces. On peut songer à un laraire décoré d'une tête de divinité à la retombée de chacun de ses arcs » (10). Par contre, rien à Til-Châtel, où existait un sanctuaire de carrefour et où le dieu du commerce aurait eu sa place tout indiquée.

Villey-sur-Tille (11) possède un sanctuaire élevé sans doute sur les ruines d'un oratoire païen. La chapelle fut restaurée au XVIII^e^ siècle par l'abbé Nicaise, chanoine de la Sainte-Chapelle, qui semble bien l'avoir dédiée lui-même à saint Hermès et à saint Augustin, attestant ainsi l'existence d'un ancien culte à Mercure. De fait, un autel votif, encastré dans les murs et qui sert de base à une croix, porte cette dédicace, C. I. L. 5639 (12) : *Mercurio et*

---

(1) Cf. Baujard et Macheras. *La Basse région de la Tille*, in *Com. ant. Côte-d'Or*, 1926, p. 309 et pl. I (haut. 88 m/m) ; *Revue des Musées*, I, p. 253.
(2) C. de Genlis
(3) *Rép. arch. C.-d'Or*, col. 81.
(4) C. de Genlis.
(5) Au musée de Dijon (*Catal.*, n^os^ 89 et 87) ; cf. *Rep. arch. C.-d'Or*, col. 84; Bulliot. *La Mission et le culte de Saint-Martin d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen*, in *Mém. Soc. éd.* XVII, 1889, p. 132.
(6) C. de Dijon.
(7) *Rép. arch. C.-d'Or*, col. 57 ; cf. *Com. ant. C.-d'Or*, I (1841), p. LXI, On n'a malheureusement pas de renseignements détaillés sur la trouvaille ; il eût été intéressant de comparer cette construction circulaire avec celles de Dampierre (cf. suprà).
(8) C. de Mirebeau.
(9) Au musée de Dijon (*Catal.*, n° 101).
(10) E., *loc. laud.*
(11) C. d'Is-sur-Tille.
(12) = Lejay, *Insc. ant.*, p. 243, IX; cf. H. Beaune, *La chapelle St-Hermès*, in *Mém. Acad. Dij.*, 1880, p. I. Lejay, après Beaune, cite une lettre de Nicaise à Santeuil, dénotant en ce lieu des survivances superstitieuses : « On regarde cette chapelle de saint Hermès comme le temple de Delfe. On y va comme à l'oracle demander à nostre Apollon la santé du corps et de l'esprit; on y accourt de toutes parts pour cela; et l'on a remarqué que tous

Minervæ Arnaliæ, Numinib(us) Augustor(um) sacrum, C. Lucceius Marcellinus, decur(io), v. s. l. m. Malheureusement, l'inscription n'est authentique qu'en partie. Déjà Heron de Villefosse suspectait la première et la deuxième ligne ; pour le *Corpus*, la fausseté est évidente : les lignes 4 et 6 non plus ne seraient pas antiques. Il ne reste donc plus d'authentiques que les fragments suivants : *Numinib(us) Augustor(um)... C. Lucceius Marcellinus... v. s. l. m.* Il y a bien eu dans les environs un lieu de culte, mais rien ne prouve qu'il ait été consacré à Mercure.

Aux sources mêmes de la Tille, ou plutôt à l'une des sources, la toponymie conserve les traces d'un culte de Mercure : c'est le **Mont Mercure** qui domine le village de Barjon (1). L'un des versants recèle de nombreux vestiges de constructions. « Parmi ceux-ci, écrit l'abbé Morillot, était un sanctuaire, dont il reste un débris : c'est un autel que conserve l'antique et basse chapelle du cimetière dans laquelle est le tombeau de saint Frodulphe » (2). En réalité, ce débris n'est pas un autel, mais un tombeau et l'inscription qu'il porte est une inscripton funéraire (C. I. L. 5642) (3).

Le **Mont Aigu** (c^ne^ de Beneuvre) (4) qui commande à la fois les vallées de la Tille et de l'Ource, était-il, lui aussi consacré à Mercure ? De l'antique bourg de Velay, où se croisaient au moins quatre voies romaines (5) et que dominait l'ancien camp du Mont Aigu proviennent :

---

ceux qui ne guérissent pas ailleurs de la folie, venants à nostre saint martyr, le trouvoient toujours propice et favorable à leur prière... J'ai ouï dire à des anciens du lieu qui l'avoient appris de leurs prédécesseurs, qu'on regardoit autrefois la pierre sur laquelle est gravée l'inscription de Mercure et de Minerve (qui est d'une espèce de marbre blanc) comme une autre pierre manale, dont vous sçavès l'histoire, et qu'on la rouloit par les champs, pour obtenir de la pluie, tant l'on donnoit dans la superstition.. » Cf. Morillot, *Substitution de monuments et d'emblèmes chrétiens aux monuments du paganisme en Bourgogne,* in *Bull. hist. et arch. rel. dioc. Dijon,* III (1885), p 119; *Transformation et remplacement de monuments du Paganisme en Bourgogne,* ibid. (1891), p. 222.

(1) C. de Grancey-le-Château. Le *Dict. top. C.-d'Or* ne donne point d'ancienne graphie, Morillot, *Substitution,* p. 119, signale le patois « Mont-Marquet ». — Cf. *Rep. arch. C.-d'Or,* col. 97.

(2) *Ibid.;* sur saint Frou ou S. Frodulphe (VIII^e^ siècle) voir A.A.S.S. aug. II, p. 1; Mabillon, *Acta sanctorum ordinis Benedict.,* III, *Vita Mederici,* n° 11, p. 10.

(3) Lejay, *Inscr. ant.,* n° 32; le monument sert de support à un autel fixe en pierre, recouvert par un autel en bois.

(4) C. de Recey-sur-Ource.

(5) Important carrefour de routes anciennes vers Lâcon et Brémur, par Essarois; — vers Bar-sur-Aube, par Veuxhaulles; — vers Montsaon, par Colmier, Arbot et Arc-en-Barrois; — vers Langres, par Aujeurres; — vers Montsaugeon, par Grancey (?); — vers Til-Châtel et Mirebeau, par Barjon; — vers Dijon, par Saulx-le-Duc; — vers Vitteaux et Sombernon, par Léry. Cf. Chaume. *Les origines du duché de Bourgogne.* II. fasc. 1 (1927), p. 102.

une stèle : E. 3409 (1) :

Mercure nu, debout, de face, une chlamyde sur l'épaule gauche, tenant de la main gauche un caducée ; la tête ainsi que la main droite et l'attribut correspondant font défaut. A la droite du dieu, un bouc couché ; à sa gauche, un coq posant le bec sur un objet de forme arrondie, peu reconnaissable, probablement une tortue.

et une statuette de bronze, celle-ci *d'inspiration tout indigène :* le dieu tient, de la main droite, une bourse, ce qui suffit à l'identifier ; mais il est vêtu d'une courte tunique et d'un long manteau ; la tête et les épaules sont couvertes du *capuchon gaulois* (2).

*
* *

Par la vallée de l'Ource, nous rentrons dans le bassin de la Seine.

Le *vicus Vertillensis* (3), outre un style en or surmonté d'une figurine de Mercure, une statuette en bronze, un petit coq de même métal, probablement détaché d'une statuette (4), a livré trois bas-reliefs ou fragments de statues : E. 3370 (5), autel avec représentation de Mercure sur la face antérieure ; E. 3831 (6), fragment de stèle ; E. 3372 (7), tête paraissant détachée d'une statue et petit coq qui pourrait avoir fait partie de la statue. Auprès de cette tête, « quatre ergots de coq, renfermés avec des cendres, dans un vase de terre ». Il s'agit, sans nul doute, d'un ex-voto ou d'une offrande. En est-il de même des nombreux ergots recueillis (8), ordinairement par paires, dans les ruines et conservés, en partie, au musée de Chatillon ? Les circonstances de gisement n'ont pas été assez précisées pour que l'on puisse, en toute sécurité, repousser l'idée de simples restes de cuisine ; pourtant, la conservation de cette seule partie du squelette dépose, à mon sens, en faveur d'un caractère sacré, talisman protecteur ou ex-voto. Sur les confins des Lingons, au Châtelet (9), les habitants semblent bien avoir eu l'habitude de sacrifier, lors de la construction ou plutôt de l'inauguration de leurs citernes, l'oiseau cher à Mer-

(1) Au musée de Dijon (*Catal.*, n° 84).
(2) Au musée de Dijon (*Catal.*, n° 427 : haut. 100 m/m).
(3) Vertault, c. de Laignes. Bibliogr. dans E. IV, p. 331 et infra.
(4) Lorimy, *Fouilles du vicus Vertillensis*, in *Bull. soc. arch. du Châtillonnais*, II (1895-96), p. 362 et sq.; pour le petit coq de bronze, voir Mignard et Coutant, *Fouilles de Landunum près de Vertault*, in *Com. ant. C.-d'Or*, IV (1853-56), pl. XI, fig. 17.
(5) Au musée de Châtillon-sur-Seine.
(6) Au musée de Dijon (*Catal.*, n° 91).
(7) Au musée de Châtillon.
(8) Cf. Lorimy, *loc. laud.;* Mignard et Coutant, *loc. laud.*, p. 13.
(9) Commune de Gourzon, c. de Chevillon, H.-M.

cure (1). Serions-nous ici en présence d'une coutume, d'un rite analogue ?

En dehors de Vertault, les traces du culte de Mercure sont très clairsemées dans toute cette région occidentale de la cité. C'est le dieu qu'il faut reconnaître dans une prétendue tête de femme provenant des ruines d'un temple à **Vannaire** (2) et conservée au musée de Châtillon (3). Le musée de Tonnerre possède, d'autre part, une statuette en bronze de Mercure enfant trouvée dans les substructions de l'ancien château sur la colline de **Montméliant** (4). Ajoutez deux représentations sur des pierres à quatre divinités, à **Villy** (E. 2917) et **Semond** (5): c'est tout.

*
* *

Jusqu'ici, en dehors de la statue de Dampierre, des statuettes de Corcelles et de Beneuvre, Mercure s'est présenté à nous sous les traits classiques de la divinité romaine du même nom : même attitude, mêmes symboles, mêmes animaux familiers. Le sculpteur, ou le fondeur, « est plus ou moins habile : les statuettes sont grossières ou élégantes, mais le type est immuable » (6). Pourtant si « le chapeau ailé, la chlamyde, le brodequin à talonnières, le caducée ont été évidemment importés de Grèce et d'Italie » (7), déjà la bourse « trahit la main d'un artiste gaulois » (7) ; et, s'il est exagéré, en s'en tenant au bouc, au coq et à la tortue, de prétendre que tout ce cortège d'animaux est « inconnu au dehors des pays celtiques » (7), il est bien permis de remarquer « combien les artistes gallo-romains ont insisté sur les attributs de Mercure, que l'art grec indique toujours discrètement et entre lesquels il sait choisir » (8). Et cela est particulièrement vrai des artistes lingons, eu égard à la proportion des bas-reliefs et statues où

---

(1) Cf. R. Colson. *Les citernes gallo-romaines du Châtelet,* in *Mélanges Charles Royer,* Langres [1920], p. 59.

(2) C. de Châtillon, Cf. Bulliot, *loc. laud.,* p. 127. Sur le temple, voir plus loin.

(3) C'est également l'opinion de M. Lorimy, conservateur du musée, *in litteris,* 20-1-1927.

(4) Quantin, *Rép. arch. Yon.,* col. 277. Fig. et description dans Corot, *Musée de Tonnerre,* in *Revue des Musées,* 1928, p. 130, fig. 1. Mercure enfant : « Le dieu, complètement nu, est coiffé d'un casque à couvre-nuque orné sur le sommet des ailerons traditionnels; il tient, de la main droite, une bourse trilobée, et, sur sa main gauche étendue, repose la tortue. » (haut. 70 m/m). Cf. également Corot, *Sur diverses antiquités particulières et du musée de Tonnerre* (Extrait du *Bull. soc, sc. hist. et nat. de l'Yonne,* 1920), p. 4, fig. 1.

(5) Voir plus loin.

(6) Toutain, *Cultes païens,* I, p. 313.

(7) P. Monceaux, *loc. laud.,* p. 256.

(8) S. Reinach, *Br. fig.* p. 69; cf. Jullian, H.G., VI, p. 31.

Mercure est accompagné de ses animaux familiers, coq et bélier surtout.

Que la figure se rapproche ou s'éloigne du type classique, dans les deux cas, sous les traits de Mercure, se cache une divinité indigène : nous sommes en présence « d'un culte populaire dont les racines plongent dans le sol même du pays » (1). Voyez les inscriptions : à Dijon, celle de *C. Priminius Ursulus* peut être celle d'un soldat de passage, si, du moins l'on s'arrête à la restitution du *Corpus ;* les autres sont des indigènes. Leurs noms sont conformes à l'onomastique gauloise ; si parfois, comme à Dampierre, ils portent les *tria nomina*, un surnom, tel que Segomarus, ne trompe guère sur la nationalité de celui qu'il désigne.

De quelle divinité, Mercure est-il le successeur ? Rappelle-t-il quelque divinité panceltique (2) ? ou simplement le dieu principal de la tribu, protecteur du *tuath* (3) ? On ne saurait le dire. *Fré-*

---

(1) Toutain, *loc. laud.*, p. 311.

(2) On connaît les deux thèses en présence : les Gaulois ont-ils connu de grands dieux nationaux, panceltiques, en l'espèce, les Teutatès, Esus et Taranis, de Lucain. *Pharsale*, I, 444-5, Teutatès surtout ? Leur panthéon, au contraire, ne serait-il qu'un panthéon de divinités locales ? La première a été battue en brèche par S. Reinach, *Teutatès, Esus, Taranis*, in *Cultes*, I, p. 204 et sq. (Cf. R.C., 1897, p. 137 et sq.). Aux côtés de ce dernier, se rangent entre autres Wissowa, *loc. laud.*, p. 39 et sq., Drexel, *Die Götterverehrung im römischen Germanien*, 1923, p. 12 et sq. Dès 1898 c'était l'opinion de Riese, *Zur Geschichte des Götterkultus in rheinischen Germanien*, p. 10 : il ne cite pas Reinach et semble être parvenu, de son côté, aux mêmes conclusions. Par contre, C. Jullian ne se tient pas pour battu : *Recherches sur la religion gauloise*, 1903, p. 14 et sq; cf. H. G. II, p. 118 et VI, p. 28 : il sait trop d'ailleurs se plier aux faits pour ne pas modifier en conséquence la thèse qu'il soutient. « De ce que les Gaulois ont cru à quelques puissances souveraines, à un grand dieu ou à une grande déesse, ne concluons pas que ces puissances aient pris et retenu la même forme chez toutes les nations, toutes les hordes, toutes les cités de la race. Par cela seul que ces dieux primitifs étaient des êtres indécis et flottants, la manière dont on se les figura varia à l'infini, suivant les temps et suivant les groupements politiques. Teutatès s'est civilisé en Gaule; il est demeuré un sauvage chez les Bretons. Les mêmes dieux ont revêtu des costumes différents dans l'amphictyonie celto-carnute et chez les Belges ou les Scordisques. Il est possible que chacune des petites fédérations que nous appelons « les cités » gauloises ait conçu son dieu d'alliance ou son grand dieu d'une manière différente, et que le Mercure *Arvernorix* ne ressemblât pas entièrement au Mercure des Eduens. Je dirai plus : une fois établis à demeure, les Gaulois appliquèrent et adaptèrent leurs grands dieux aux divinités topiques qu'ils rencontraient; ils fusionnèrent « le génie de l'endroit » et leurs dieux nationaux... Les dieux ont ainsi différencié les nations, les cités, les *pagi* et les familles mêmes. Et c'est en cela que la théorie sur l'absence d'unité religieuse chez les Celtes mérite d'être conservée. Les grands dieux de cette race ont été à la fois communs à tous et variés à l'infini. » *Recherches...*, p. 22, cf. H. G. II, p. 134 et sq.

(3) Irl. = peuple, tribu; cf. gaul. *teuta, touta, teuto :* Dottin, *La langue gauloise*, 1920, p. 291 et sq.

quemment en tout cas, ici du moins, *il se confond avec la divinité topique*, divinité de source (1), peut-être, mais sûrement *divinité de sommet*, comme à Barjon et à Beneuvre (2).

***

Les Lingons, par ailleurs, ont conservé d'autres traces de la physionomie indigène du dieu.

C'est d'abord l'assocation de Mercure et d'une parèdre, *Rosmerta ;* ce sont ensuite les épithètes indigènes accolées au nom romain de *Mercurius*.

Mercure et Rosmerta étaient honorés à **Langres**. Une plaque votive, trouvée en 1615, présentait en bas-relief, dans une niche, le dieu et sa parèdre (E. 3220). Mercure est coiffé du pétase ; à sa gauche, le caducée. Il est plus difficile de préciser les détails concernant la déesse. Sur la copie de Petau (3), qui paraît la meilleure, elle « semble naître ou sortir d'une espèce de boisseau » (4) : épaules chargées d'un double vêtement, traduit Ch. Robert (5). Au bas, cette dédicace, C. I. L. 5677 : *Deo Mercurio et Rosmert(a)e Cantius Titi filius, ex vot(o)*. Le dédicant est un indigène, fidèle à l'onomastique gauloise.

Une dédicace de même type se retrouve dans la haute Seine, à **Magny-Lambert** (6), sur le socle d'un autel (7) (E. 2336). Sous la rangée des divinités de la semaine, Saturne, Soleil, Lune, Mars, Mercure, Jupiter, Vénus, on lit, C. I. L. 11263 : *M(ercurio) et Ros(mertæ), O ...adarillu(s)... filius, v. s. l. m.* Le nom du dédicant est mutilé, mais *filius* est bien caractéristique de l'onomastique indigène.

Nom bien gaulois également que celui de *Cintusmus*, l'un des deux dédicants, peut-être mari et femme, qui ont laissé aux confins de la cité, sinon à l'intérieur de ses limites, à **Grand**, un

---

(1) Dampierre, Saint-Apollinaire, Vannaire, stations de la source et de la vallée de la Tille.

(2) Et à Andilly, Mont Mercure ; voir plus loin. Dieu de la montagne, Mercure serait aussi, comme tel, le dieu des routes « qui traversent la montagne ou qui en contournent les pentes » ; à l'instar de l'Hermès-Mercurius de la Grèce et de Rome, il resterait « le dieu *Viator* ». Voir Toutain, *Cultes païens*, III, p. 211 ; ici, ce qui est dit plus haut de la situation de Beneuvre, au croisement de quatre voies romaines, et, plus bas, des voies de pénétration du culte.

(3) Dom [Martin], *op. laud.*, pl. 12.

(4) *Ibid*, p. 354.

(5) *Epigraphie gallo-romaine de la Moselle*, 1873, p. 74.

(6) C. de Baigneux-les-Juifs, C.-O.

(7) Au musée de Châtillon.

témoignage de leur dévotion (1) : [*Merc*]*urio et* [*Ros*]*mertæ* [*Cint*]*usmus* [*et*] *Ael* (*ius* ou *ia*) *Vest* (*inus* ou *ina*), [*v*]. *s. l. m.* C. I. L. 5939.

De ces trois inscriptions, il convient de rapprocher les deux stèles anépigraphes (2).

de **Bourbonne-les-Bains** (3). E. 5310 :

Le dieu tenait probablement la bourse et le caducée ; mais ces attributs ne sont plus reconnaissables. La déesse s'appuyait de la main droite sur un autel. Entre les deux divinités, les traces d'un animal, sans doute un bouc.

et de **Dijon** (4). E. 7519 :

Femme debout, de face, drapée et voilée, tenant de la main droite une patère au-dessus d'un autel en forme de balustre et de l'autre main, portant une corne d'abondance remplie de fruits. A sa gauche, un bouc agenouillé entre les cornes duquel est une bourse... Une figure de Mercure qui certainement complétait ce bas-relief a disparu.

Les vestiges du culte de Mercure et Rosmerta proviennent surtout des cités du nord-est de la Gaule : Trévires, Médiomatrices, Leuques, Lingons. Ch. Robert (5) en a fait une étude synthétique et a essayé de déterminer le caractère de la déesse. Il faut avouer que l'étude des bas-reliefs est ingrate (6). Tantôt Rosmerta a pour attributs la patère et la corne d'abondance, tantôt la bourse et le caducée. Ce qui n'entraîne nullement un double caractère, la même pensée répondant aux diverses interprétations. De même que Mercure préside au succès des affaires, de même Rosmerta est une déesse de l'abondance, de la prospérité agricole et commerciale. Une telle conception « convient parfaitement aux fertiles et commerçantes contrées » (7) où ce culte était répandu . ces peuples, « maîtres d'un sol bien coupé et riche en pâturages, avaient déjà, au temps de l'autonomie gauloise, une civilisation

---

(1) Au musée d'Epinal (Voulot, *Catalogue*..., n° 24). C'est la lecture de Robert, *op. laud.*, p. 30, que j'ai donnée. Il faut peut-être lire *Cintusmus et Aelius vest*(*iarii*).

(2) Que la déesse représente Rosmerta ou Maïa, peu importe; dans nos régions, Maïa n'est que l'interprétation romaine de Rosmerta.

(3) On aurait trouvé un autre bas-relief de Mercure « à demi-grandeur » avec bourse et bouc.

— En 1828, petit bouc en bronze, amulette ou ex-voto, avec des monnaies du Haut-Empire. *Mém. soc. arch. Lang.*, II, p. 318, pl. 43, fig. 1.

(4) Au musée de Dijon.

(5) *Op. laud.*, pp. 65 et sq. ; voir l'excellent résumé de Drexel, *op. laud.*, pp. 28 et 29.

(6) On ne peut d'autre part tirer grands éclaircissements du nom même de Rosmerta, les étymologies étant trop incertaines : cf. Holder, *Alt. celt.* s. v. ; Robert, *op. laud*, p. 87.

(7) Robert, *op. laud.*, p. 85.

relative et une certaine prospérité (1) ». Aussi bien, Mercure et Rosmerta étaient-ils honorés non pas dans des villes isolées ou sur des points perdus, mais sur le bord des routes et des rivières, « là où l'agriculture, l'industrie et le commerce avaient le plus développé la richesse » (1). Faut-il étendre le concept et voir dans Rosmerta la déesse chtonienne par excellence, la Terre-Mère avec ses richesses de toute sorte, l'équivalent parfait d'une Maïa (2) — qui l'a supplantée dans d'autres régions et qui, dans les nôtres, n'en est vraisemblablement que l'interprétation romaine — ou d'une Perséphone ? (3). Des assimilations aussi précises, les documents ne les permettent pas (4).

*
* *

Les épithètes données par les Lingons à Mercure nous aideront-elles à préciser le caractère indigène du dieu ou des dieux indigènes qu'il est parvenu à supplanter ?

Ces surnoms sont au nombre de deux : *Moccus* et *Clavariates*, le deuxième même reste douteux.

1° *Mercurius Moccus.*

En 1642, on retira, à **Langres**, « des fondemens de la ville joignant soubmur et derrier l'hostel Episcopal » (5) (à l'est de la ville) une inscription dont il ne reste qu'un fragment actuellement au musée (6), mais que, par d'anciennes copies, l'on connaît en son entier, C. I. L. 5676 : *In h(onorem) d(omus) d(ivinæ). Deo Mercur(io) Mocco. L. Mascl(us) Masculus et Sedulia Blandula mater, ex voto.* On en connaît l'âge au moins approximatif. L'ex-voto est offert en l'honneur de la maison divine, c'est-à-dire de la famille impériale, et l'on sait que cette formule n'est employée communément que vers la fin du IIe siècle (7) ; la forme de l'M, avec hastes extrêmes verticales vient corroborer cette indication chronologique (8).

Les celtisants donnent à *Moccus* le sens de porc, sanglier : « *Moccus*, écrit d'Arbois de Jubainville, paraît être le cochon ou

(1) *Ibid.*, p. 72.
(2) Cf. Legrand, *Maïa*, in D.A.G.R., III, p. 1553 ; E. Babelon, *La déesse Maïa*, in R. A., 1914, II, p. 182 et sq.
(3) A. Bertrand, *L'autel de Saintes et les Triades gauloises*, in R. A., 1880, II, p. 81.
(4) Cf. Toutain, *Cultes païens*, III, p. 210.
(5) Theodecte Tabourot, *Histoire des saintes reliques et ancienneté de Langres* (ms.), p. 610.
(6) *Catal*, n° 10 ; cf. Luquet, *Ant. rom.*, p. 257.
(7) Cf. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4e, 1914, p. 163.
(8) *Ibid.*, p. 18.

sanglier : en vieil irlandais *mucc.*, génitif *mucce*, thème féminin en *a* : en gallois *moch* et en breton moc'h... » (1) « Les gallo-romains, conclut-il ailleurs (2), avaient donc une divinité assimilée au Mercure romain et qu'ils se représentaient sous la forme d'un cochon, c'est-à-dire probablement sous la forme d'un cochon sauvage ou d'un sanglier ». Les gallo-romains, ou plutôt les Lingons, corrigerons-nous, pour nous en tenir aux documents (3). Et s'il en était ainsi, peut-être aurions-nous le droit de rappeler, à propos de pareille assimilation, la fécondité chtonienne qu'évoquait, aux yeux de ces mêmes Lingons, l'association de Mercure et de Rosmerta : le porc, la truie n'étaient-ils pas à Rome des animaux chers à Cérès ou à *Tellus* et partant déjà en rapport avec les divinités de la Terre (4).

C. Jullian fait des réserves sur cette traduction : il ne penche, pas toutefois pour un sens topique (5). Semblaple hypothèse avait, au XVII^e^ siècle, été émise par Vignier (6), qui rapproche Moccus d'un doyenné de l'ancien diocèse de Langres, le Moge : Mercure *Moccus* ne serait autre que le dieu du Moche ou du Moge. Il précise : à 16 kil. au N.-E. de Langres, se dresse le Mont Mercure ou Mercœur, sur le territoire d'Andilly (7). Et c'est à son sommet que Vignier place un temple de Mercure *Moccus*. H. Maver tient l'hypothèse pour « impossible » (8) ; et pourtant si, comme prétend l'avoir lu Bimard de la Bastie (9), un vieux pouillé du diocèse portait la graphie « Mont de Moque », l'impossibilité se changerait en quasi-certitude. Mais la graphie n'est-elle pas adventice et postérieure à Vignier ? De fait, si Vignier l'avait connue, il n'aurait pas manqué de l'invoquer à l'appui de ses explications, ce qu'il n'a pas fait.

Il resterait, dit-on, des vestiges du temple au sommet de la montagne. « Il serait à désirer, écrivait Luquet en 1838, qu'une fouille fût faite dans l'emplacement qu'il occupait » (10) : ce vœu est encore à réaliser aujourd'hui. Des constructions ont été mises au jour

---

(1) *Cours de littérature celtique*, II, 1884, p. VI, note 5 ; cf. Holder, *Alt. celt.*, v. *moccos* ; Dottin, *op. laud.*, p. 273.
(2) *Op. laud.*, XII, 1902, p. 294.
(3) Le surnom de *Moccus* n'est connu que par l'inscription de Langres.
(4) Cf. Toutain, *Cultes païens*, III, p. 211.
(5) H.G., II, p. 139, note 9 et VI, p. 44, n. 5.
(6) *Décade historique du diocèse de Langres* (éd. Soc. arch. Langres. 1891), I, p. 220.
(7) C. de Varennes, H.-M.
(8) *Einfluss der vorchristlichen Kulte auf die Toponomastik Frankreichs.* Sitzungsberichte der Wiener Akad., 1914, p. 16.
(9) Cité par C.I.L., *loc. laud.*
(10) *Ant. rom.*, p. 488.

CARTE I

Inscription . . . . . +
Statue ou stèle en pierre . . ●
Statuette en bronze . . . ▲
Indication toponymique . . o

CULTE DE MERCURE CHEZ LES LINGONS

au pied de la montagne (1). A en juger par la richesse des débris, colonnes, mosaïques, on était peut-être en présence d'un temple, temple de source vraisemblablement : salle de bains, piscine où l'eau était amenée par un tuyau en plomb. Les fouilles, malheureusement, n'ont pas été conduites assez avant pour être instructives.

La toponymie certaine (mont Mercœur ou Mercure) en tout cas témoigne, semble-t-il, de l'existence en cette contrée d'un lieu de culte consacré, sinon à Mercure *Moccus*, du moins à Mercure tout court (2).

2° *Mercurius Clavariates.*

En 1856, M. Coutant annonçait à la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or (3) la découverte, aux Riceys, d'une patère en argent : sur la face intérieure, Mercure, avec pétase, bourse et caducée, bouc à droite, coq et tortue à gauche ; sur l'autre face, d'anciens ornements en relief avaient été effacés et remplacés par l'inscription suivante : *Deo Mer(curio) Clavariati.*

Treize ans plus tard, la même patère était de nouveau signalée à la Société française de numismatique (4), mais, cette fois, comme ayant été trouvée au hameau des Granges, territoire de Maizières-la-Grande-Paroisse (5). C'est cette dernière provenance qu'ont adoptée Thédenat (6) et C. I. L. 3020. Si bien que l'origine lingone de la patère n'est pas prouvée : Mercure Clavarias ou Clavariates ne serait pas lingon mais tricasse.

Par ailleurs, l'épithète, que l'on connaît également chez les Mediomatrices (7), n'est pas de nature à préciser le caractère de notre Mercure : on ne sait quelle explication en fournir (8). L'appellation paraît se rattacher à une racine latine, mais que signifie-t-elle ?

***

Si l'on s'en tient aux découvertes faites jusqu'à ce jour, le culte de Mercure semble avoir été plus en faveur dans le sud-est de la cité que partout ailleurs. Les autres régions n'ont fourni que quelques traces et sous des traits indigènes plus accusés : un coup

(1) V. Multier, *Fouilles faites au Mont-Mercure près d'Andilly.* in *Bull. Soc. Arch. Lang.*, IV (1896), p. 86.

(2) Culte de sommet, comme à Barjon et à Beneuvre : le mont, d'aspect conique, se détache nettement sur la plaine environnante ; il culmine (alt. 444 m.) et on le voit de très loin.

(3) *Com. ant. C.-d'Or*, IV, p. LVII.

(4) *Comptes rendus de la Soc. franç. de Num.*, I, 1869, p. 9.

(5) C. de Romilly-sur-Seine.

(6) B.A.F., 1881, p. 164.

(7) C.I.L., 4564.

(8) Cf. Holder, *Alt. celt.*, s. v. ; Toutain, *Cult. païens*, III, p. 207.

d'œil sur la carte suffit pour s'en convaincre. Plus on se rapproche de la Saône, plus le culte a eu de vogue, plus complète surtout apparaît l'assimilation avec le Mercure romain. Divers indices tendraient à prouver qu'en Gaule le culte de Mercure a été particulièrement répandu dans la Narbonnaise d'une part et de l'autre dans les pays arrosés par les cours d'eau rhodaniens (1). De ce point de vue, les découvertes du bassin de la Tille sont particulièrement suggestives. La Tille est un affluent de la Saône et, avec la Vingeanne, relie tout naturellement le bassin de la Saône à celui de la Seine : c'est le couloir emprunté par la grande voie de Lyon à Trèves, dont, entre Dijon et Langres, Til-Châtel se trouve être le centre religieux. Rien d'étonnant que, par cette vallée de la Tille, se soit diffusé le culte de Mercure, de la haute Saône, au centre de la cité.

Apollon

Le sol de **Langres** a livré un fragment de statue (E. 3223, tête d'Apollon ?) (2) et une inscription aujourd'hui perdue, C. I. L. 5665 (3) : *Apollini. Iulia Bellorix Abrextubogi f(ilia), ex voto suscepto.* L'inscription, découverte en 1673, avait alors été placée sur une fontaine, hors de la ville, mais si, par ailleurs, elle nous renseigne nettement sur la classe du dédicant — *I. Bellorix*, fille d'*Abrextubogius*, est une indigène —, on ne sait dans quelles circonstances elle a été trouvée, ni, partant, si l'ex-voto provient des abords d'une source (4).

Même incertitude touchant le bas-relief de **Dijon** (5), E. 3450 :

Apollon archer, debout, les jambes croisées, dans une niche, entre deux pilastres. Le dieu est vêtu d'une tunique courte, à nombreux plis, serrée à la taille par une ceinture.

---

(1) « Sur 137 inscriptions citées par Holder pour la France, remarque Renel, *op. laud.*, p. 301, 117 sont fournies par les départements du Massif Central et de la vallée du Rhône, en y ajoutant les Vosges, la Haute-Marne et la Côte-d'Or, arrosés en partie par des cours d'eau rhodaniens. » — Chez les Eduens, voisins des Lingons, sur 33 inscriptions ou bas-reliefs, 8 appartiennent à des centres comme Alesia, Entrains ou Autun, 20 au bassin de la Saône et 5 seulement à des vallées tributaires de la Seine ou de la Loire.

(2) Au musée, *Catal.*, n° 290.

(3) = Luquet, *Ant. rom.*, p. 259, n° 5.

(4) Sur la pierre à quatre faces d'Orbigny-au-Mont (E. 3343), voir plus loin.

(5) Apollon figure peut-être avec Minerve sur l'une des faces de E. 3440, voir plus loin. (Au musée de Dijon, *Catal.*, n° 97).

Nous sommes, heureusement, mieux renseignés sur les autres trouvailles.

Apollon est figuré sur l'une des quatre faces d'un autel d'**Andelot** (E. 3367) (1), en compagnie d'une déesse indéterminée, d'un enfant nu monté sur un griffon et d'une Diane chasseresse. Le monument avait été élevé sur les flancs de Montéclair, à proximité d'une source. Au même lieu, statue mutilée d'Hygie (E. 7180), vasque, conduit d'adduction, vestiges de constructions importantes (tronçons de colonnes, pierres de grand appareil) qui font songer à un temple. Une inscription prouve d'ailleurs que la source était une source sacrée. L'ex-voto (C. I. L. 5932) est mutilé, mais ce qui nous en reste suffit pour en déterminer le sens et l'objet. Le dédicant ou la dédicante l'a offert de ses derniers, *ex stipib*[*us*], pour le rétablissement d'un fils de Ticianus, *pro salute Cre* (... ?) *Ticiani fili*[*i*]. La première ligne porte à gauche L I A que l'inventeur interprète *Lucia* ou *CœciLIA ;* ne pourrait-on pas y voir le nom du dieu *ApolLINi* ? La source, dont Apollon était le génie protecteur, a été fréquentée jusqu'à la fin de IVe siècle ; les monnaies, au nombre de 120, s'échelonnent de Vespasien à Arcadius.

A **Talant** (2), Apollon fut également un dieu de source. C'est en effet au moulin de Vesson, entre Dijon et Plombières, au bas de rochers autrefois surmontés d'une croix, que l'on mit au jour, en 1891, en y curant une source, une statuette mutilée (3). E. 3538 :

Apollon nu, debout, paraissant coiffé d'un bonnet conique, son manteau sur l'épaule et le bras gauches, tenant de la main droite une patère reliée à la cuisse par un fort tenon. La main gauche manque. Derrière le dieu, les restes d'un griffon accroupi.

D'un sanctuaire de source aussi, probablement, la grossière stèle de **Magny-sur-Tille** (4) (E. 3592 : Homme nu, imberbe, debout, de face, dans une niche, tenant de la main droite un bâton) avec, au-dessous, en caractères cursifs : *deo Apollini* (C. I. L. 11578). Elle a été trouvée sur les bords de la Norge, en même temps que les deux Mercures signalés plus haut.

Au temple de **Beire-le-Châtel**, élevé à proximité de nombreuses sources dont quelques-unes sont aujourd'hui taries, Apollon est

(1) Au musée de Chaumont. Sur ce qui suit, voir Chezjean, *Andelot, Notice sur cette ville et sur quelques objets trouvés au Mont-Eclair*, in *Mém. Soc. Arch. Lang.*, I (1851), pp. 177 et sq.

(2) C. de Dijon.

(3) Au musée de Dijon. Cf. Morillot, *Une idole dans une source*, in *Bull. hist. et arch. rel. dioc. Dijon*, IX (1891), p. 295.

(4) Au musée de Dijon, *Catal.*, n° 88 ; cf. *Rép. arch. C.-d'Or*, col. 84 ; Bulliot, *loc. laud.*, p. 132 : comme le catalogue, ils en font un Mercure gaulois.

représenté par deux têtes (1) (E. 3622) radiées — et cornues (les rayons sont en réalité des cornes de bovidés), ce qui en fait sans conteste un dieu de source, — et peut-être sur un autel, E. 3629 : (dieu nu, debout, de face, son manteau sur l'épaule gauche). Et c'est lui sans doute que nous retrouvons aux **sources de la Seine** (E. 2403 et 2404 (2), statues mutilées (3).

*
* *

On a signalé sur la montagne Saint-Laurent, de **Mémont** (4), chef lieu du *pagus Magnimontensis*, l'emplacement d'un temple circulaire dédié, croyait-on, à Apollon (5). On invoquait un fragment d'inscription recueilli parmi des débris de pilastres, frises et corniche ; il s'agit en réalité d'une épitaphe (6) alors mal interprétée. Rien ne permettant de suppléer au silence des documents, le sanctuaire apollinien devient donc très problématique. A défaut du sanctuaire de Mémont, il en est trois autres, des plus précieux pour l'étude de l'Apollon lingon, ceux d'*Apollo Vindonnus* à **Essarois**, d'*Apollo Borvo* à **Bourbonne-les-Bains** et d'*Apollo Grannus* (?) *à* **Grand** (7).

1. Sanctuaire d'Essarois (8).

a) *Le temple et ses annexes.*

Le temple était situé, à près de 1.500 mètres au sud-ouest du

---

(1) Au musée de Dijon, ainsi que E. 3629.

(2) It. ; *Catal.*, n°s 747 et 748 ; 746.

(3) Il existe au musée de Troyes (Le Clert, *Bronzes*, 1898, n° 17) une statuette (haut. 50 m/m) trouvée à **Bar-sur-Seine**, et classée comme *Apollon* : cf. Renel, *op. laud*, p. 314. La tête porte une *couronne radiée*. Frœhner, *op. laud.*, n° 1078, en fait un Jupiter *lauré*.

(4) C. de Sombernon. Camp préromain puis bourgade gallo-romaine : Jobard : *Les enceintes défensives antiques dans la Côte-d'Or*, 1906, p. 74.

(5) *Com. ant. C.-d'Or*, I, 1841, p. LVII. C'est dans le camp, sinon sur l'emplacement du temple, que s'élevait autrefois l'église paroissiale, maintenant remplacée par une simple chapelle.

(6) C.I.L., 5608 = Lejay, *Insc. ant.*, n° 217.

(7) Notons ici qu'un Lingon, ou du moins un magistrat municipal *Ti(berius) Cl(audius) Professus Niger*, ayant parcouru le cycle des honneurs des cités éduenne et **lingone**, *omnibus honoribus apud Aeduos et Lingonas functus*, a fait élever par testament, en son nom et en ceux de sa femme et de ses filles, un portique en l'honneur de Moritasgus, *deo Moritasgo* (C.I.L. 2873 = Lejay, *Insc. ant.*, n° 5 : Vignier, *Décade...*, I. p. 209) — c'était un autre surnom d'Apollon — aux limites de la cité, à Alésia. Sur le temple d'*Apollo Moritasgus*, qu'a fouillé méthodiquement M. Espérandieu, voir, de ce dernier, *Fouilles de la Croix-Saint-Charles au mont Auxois*, in B. A., 1912, p. 34 sq.

(8) C. de Recey-sur-Ouce, C.-O. Cf. Mignard, *Historique d'un temple dédié à Apollon près d'Essarois*, in *Com. ant. C.-d'Or*, III (1851), pp. 111 et sq. ; Thédenat, *Apollo Vindonnus*, in M.A.F., 1888, pp. 207 et sq. ; E. IV, pp. 352 et sq. La plupart des monuments sont au musée de Châtillon.

village, sur la rive droite du ruisseau de la Cave, tributaire de la Dijenne. Le sanctuaire était flanqué d'annexes dont le déblaiement complet ne semble pas avoir été effectué. Il y avait là des thermes, diverses salles destinées sans doute aux soins hydrothérapiques ou réservées au logement des prêtres et du personnel des bains. Essarois n'était pas seulement un sanctuaire, mais un véritable sanatorium (1).

Quelle était la forme du temple ? Si l'on examine le plan des fouilles, il faut le reconnaître dans l'édifice le plus rapproché du ruisseau (2). C'est là qu'était conservé le plus grand nombre d'ex-voto et la forme, d'ailleurs, en est typique. Deux édicules concentriques de plan carré : l'édicule extérieur mesure 14 m. 70 sur 13 m. 40 ; le plus petit, la *cella*, 5 m. 20 sur 4 m. 10 : ce sont les dimensions des *fana* normands étudiés par M. Vesly (3). L'entrée principale regardait l'est : deux socles en marquent l'emplacement : ces socles supportaient vraisemblablement des colonnes, ou même les deux grandes statues (de bienfaiteurs ? E. 3423 et 3424) qui « gisaient, pour ainsi dire, chacune au pied de sa base et devaient, ce semble, avoir orné le péristyle de l'édifice » (4).

b) *Le dieu.*

Nous le connaissons par les inscriptions.

C. I. L. 5644, sur une base de statue (= E. 3415) (5) : *Deo Apollini Vindon*[*no...*] *Urbicius Flaccus v. s. l. m.* La statue dont il ne reste que les deux pieds était celle du dieu.

C. I. L. 5645 (6) : [*Deo Apollini Vind*] *onno et Fontibus... [P]risci (filius), v. s. l. m. ;* au-dessous d'un fronton triangulaire supporté par deux pilastres et dont il ne reste plus que la moitié de droite. Au centre du fronton, le buste radié et ailé du dieu (E. 3414). L'aile donne à celui-ci un air indigène qui le distingue du type gréco-romain (7).

---

(1) Cf. Bonnard, *La Gaule thermale*, 1908, p. 244.

(2) Plan de Mignard, n°s 3, 4 et 5. Les bâtiments qui le prolongent au sud, n°s 13 à 16, me paraissent (résultats des fouilles, disposition...) devoir être considérés comme des dépendances. Le sanctuaire d'Essarois ne serait donc pas double, comme celui du Mont de Sène, chez les Eduens (Santenay, C.-O.) ; contrà, Toutain, *Cult. païens*, III, p. 354.

(3) *Les Fana ou petits temples gallo-romains de la région normande*, 1909, pp. 118 et sq.

(4) *Com. ant. C.-d'Or*, p. 130.

(5) = Lejay, *Insc. ant.*, n°s 183 et 185 et p. 252.

(6) = Lejay, *Insc. ant.*, n° 189 et p. 253

(7) Cf. Espérandieu, *Le Culte des sources chez les Eduens*, in *Conférences faites au musée Guimet en* 1912. (*Annales du musée Guimet*, n° 38), p. 26.

C. I. L. 5646 (1) : *Vind(onno), Iulia Mai(i) f(ilia), v. s. l. m.* La dédicace a été tracée hâtivement et profondément sur un genou (E. 3436), à la hauteur de la rotule.

Le caractère d'une quatrième inscription, C. I. L. 5650 (2) est discuté. Thédenat (3), se basant sur l'ancienne description de Mignard, y voit une dédicace à *Vindonnus* : *[Vind]onno...ne... [e]x vo[to]*. Le *Corpus*, utilisant ce qui reste actuellement du monument n'y retrouve que le fragment d'une inscription funéraire et, au lieu de *ex voto*, restitue *uxo [ri]* (4).

Apollon, on le voit, est nettement associé aux *Fontes ;* l'épithète indigène suffirait à nous rappeler que nous sommes en présence d'un dieu de source. Le celtique *onno* (5) est, dans le glossaire de Vienne, traduit par *flumen :* le suffixe *ona* ou *onna* rend toujours l'idée de source, de rivière. Quant au radical, il est apparenté à l'irlandais, *find* et signifie « blanc » (6). *Vindonnus* est donc le dieu blanc (7), le dieu lumineux, ce dernier sens convient fort bien à l'Apollon romain, le premier s'appliquant mieux encore à la divinité de la source.

c) *Les dévots.*

Quels malades fréquentaient le sanctuaire d'Essarois ? Nous ne pouvons guère le savoir que par l'examen des ex-voto. Or les ex-voto sont de trois sortes.

Ce sont d'abord des images du dieu, avec ou sans dédicace : E. 3414 (= C. I. L. 5645), E. 3415 (= C. I. L. 5644) et peut être E. 3413 : homme nu, imberbe, à chevelure longue et bouclée. Les dévots ont-ils associé au dieu principal d'autres divinités ? Ils le faisaient fréquemment ailleurs. Ici, la pratique semble exceptionnelle : on n'a trouvé qu'une figurine en terre blanche de Vénus (8)

---

(1) = Lejay, n° 180 et p. 252.
(2) = *Ibid*, n° 187 et p. 252.
(3) *Loc. laud.*, p. 215.
(4) Une cinquième dédicace, dans laquelle manque le nom du dieu : C. I. L. 5647 = Lejay, n° 181 : *...bota a* (?) *Paterniani, v. s. l. m.*
(5) Sinon celtique, du moins prélatin : Cf. Dauzat. *Quelques noms prélatins de l'eau dans la toponymie de nos rivières*, in R.E.A., 1926, p. 157. Voir Holder, *Alt. celt.*, s. v°; Dottin, *op. laud.*, p. 277.
(6) Dottin, *op. laud.*, p. 299 ; cf. Jullian, H.G., VI, p. 44 ; Thédenat, *loc. laud.*, p. 217 ; on retrouve, chez les Lingons, le radical *Vind* dans les noms propres : *Vindicilla* (C.I.L. 5869), *Vindovera* = Vendeuvre-sur-Barse (Aube).
(7) Si *onnus* correspond à un substantif du sens de *flumen*, *Vindonnus* signifierait proprement le dieu de la rivière blanche, Apollo *Vindonnus*, Apollon Blancrupt ou quelque chose d'approchant.
(8) Au musée de Dijon, *Catal.*, n° 613 ; Mignard, *loc. laud.*, p. 139 et pl. VI, fig. 7.

et, parmi les statues, une seule — une tête d'homme barbu (E. 3419) — paraît pouvoir être rapportée à un personnage divin.

Ce sont ensuite des présents divers. On a trouvé peu de monnaies ; par contre, certaines sculptures tenaient la place de dons en nature : une main tient un dauphin, (E. 3427) ; dans d'autres, une corbeille de fruits, une pomme, un gâteau (E. 3435) ; parfois c'est le dévot en entier que l'on représente tenant en mains son offrande (1).

Ce sont surtout des images de personnes ou de membres malades, les plus intéressants, puisqu'ils nous permettent de sérier les maux auxquels on venait chercher remède.

Notons d'abord de petites feuilles de bronze figurant en dessins ponctués des yeux et des seins, des yeux surtout (2).

En pierre, nous connaissons déjà le genou votif avec inscription (E. 3436 = C. I. L. 5646) ; on y ajoutera des pieds, des jambes dont l'une, peut-être intentionnellement, difforme (3). Les torses masculins (4) ont des organes sexuels très développés. « L'intention de figurer des infirmités ou des maladies semble manifeste : on peut, dans quelques cas, songer à des hernies » (5). Les bustes ou torses de femmes sont très nombreux, une cinquantaine environ (6). La plupart représentent un état normal ; les autres, comme chez les hommes, semblent bien figurer des infirmités, des maladies ; certains font penser à une grossesse : les dévots les offraient sans doute pour combattre la stérilité ou pour obtenir des couches favorables. Un visage porte, sur la joue gauche, un bouton ; une autre tête est voilée : elle aurait les yeux clos. Il convient enfin d'ajouter à cette nomenclature deux stèles d'enfants emmaillotés (7).

---

(1) E. 3418 et 3432. (personnages tenant, de la main gauche, un *oiseau*) A noter les deux statues (haut. 1 m. 53 et 1 m. 16) en *bois* de chêne (musée de Dijon, *Catal.*, n° 108), E. 3412 : L'un des personnages, qui paraît vêtu d'une tunique, porte de la main droite, contre sa poitrine, un objet peu reconnaissable, probablement un gobelet ; le bras gauche manque. Ces statuettes en bois sont rares : est-ce réelle rareté ou conséquence d'une facile désagrégation ? — On en a trouvé près d'Orléans (E. 2970) et de nombreuses à Luxeuil, chez les Leuques (E. 5347 ; cf. Roussel, *Luxovium ou Luxeuil à l'époque gallo-romaine*, 1924, p. 10 et sq.). Elles ont été trouvées assez avant dans les couches archéologiques (à Essarois, à 1 m. 20 de profondeur) et on les a présumées d'époque gauloise. Cf. Mignard, *loc. laud.*, p. 115 et Bonnard, *op laud.*, p. 272 et sq.

(2) Mignard, *loc. laud.*, p. 142 et pl. VIII, fig. 3, 4, 5, 6 et 11. Peut-être semblables ex-voto en verre, *ibid.* et pl. VIII, fig. 9 et 10.

(3) E. 3437, 3439.

(4) E. 3411 (buste sur un socle), 3433, 3434.

(5) E. p. 365.

(6) E. 3411 (buste sur un socle), 3416, 3417, 3425, 3428, 3429, 3430, 3431.

(7) E. 3420, 3421.

Tous ces ex-voto, de caractère médical, nous aident à reconstituer la physionomie de la station : maladies de peau, maladies vénériennes, accidents de la génération ,croissance des nouveaunés, tels sont les points sur lesquels les dévots venaient attirer l'attention de leur dieu.

Quelques ex-voto sont multiples : torses jumelés (E. 3428), cinq têtes de femme sur une même tablette rectangulaire (E. 3426) ; plusieurs personnes, en effet, peuvent s'être réunies, dans une commune intention, mais il se peut aussi que le dévot ait tenu à multiplier sa propre offrande comme pour en intensifier la valeur et dans la pensée de se concilier plus sûrement les faveurs de la divinité (1).

d) *Chronologie du culte.*

Les sculptures ne peuvent guère être datées : certaines coiffures pourtant font songer au Ier siècle. Les statuettes en bois sont-elles préromaines ? c'est vraisemblable, probable même, ce n'est pas certain. L'apposition *deus* qui précède le nom du dieu dans deux de nos inscriptions les classerait entre 180 et 250 (2). Les monnaies sont, comme toujours, le meilleur critérium. Outre une médaille gauloise, dix autres (sur 21) ont pu être identifiées et s'échelonnent d'Auguste à Crispus (3). Vers 325 donc, le temple n'était pas encore détruit : il le fut sans doute vers le milieu ou la fin du IVe siècle, soit par les Barbares, soit par les chrétiens (4).

2. Sanctuaire de Bourbonne (5).

a) *Le temple et ses annexes.*

« Il est impossible de fouiller le sol de Bourbonne, surtout dans

---

(1) Sur la psychologie religieuse des dévots, voir plus loin.
(2) Cf. Riese, *op. laud.*, p. 16.
(3) Mignard, *loc. laud.*, p. 146.
(4) *Ibid.*, p. 148 ; Morillot, *La durée du paganisme dans les campagnes bourguignonnes*, in *Bull. hist... dioc. Dijon*, I, 1883, p. 58 ; Mignard, *Note archéologique sur Essarois*, *ibid.*, p. 116.
(5) Voir entre autres : Luquet, *Ant. rom.*, pp. 494 et sq. ; Dugas de Beaulieu, *Mémoire sur les antiquités de Bourbonne-les-Bains*, in M.A.F., 1858, pp. 57 et sq. ; A. Renard, *Bourbonne. Son nom. Ses origines. Ses antiquités gallo-romaines...* in *Mém. Soc. Arch. Lang.*, II (1876), pp. 309 et sq. ; Chabouillet, *Notes sur des inscriptions et des antiquités provenant de Bourbonne-les-Bains*, in R.A., 1880, I, pp. 18, 65, 139 et sq. ; Bougard, *Géographie illustrée du canton de Bourbonne-les-Bains*, 1882, pp. 77 et sq. ; Lacordaire, *Fouilles faites à Bourbonne-les-Bains* en 1887, in *Bull. Soc. Arch. Lang.*, III (188), pp. 102 et sq. ; Bonnard, *op. laud.*, pp. 456 et sq. ; E., VII, pp. 45 et sq. ; Pour la bibliographie (avec résumés) d'avant 1886 : Bougard, *Bibliotheca Borvoniensis ou Essai de bibliographie et d'histoire*, 1886.

le quartier des bains, sans y rencontrer des vestiges de l'occupation romaine » (1) ; mais, comme il arrive d'ordinaire dans les endroits encore habités, les circonstances des découvertes ne permettent guère d'exacte reconstitution. Ce sont, ici, les rapports des ingénieurs chargés des travaux entrepris pour l'aménagement des sources thermales, en 1873-1874, qui sont les plus utiles (2).

Les édifices cultuels paraissent avoir été situés au centre même de l'établissement thermal (gallo-romain, s'entend). Le sanctuaire, si l'on en croit Rigaud (3), était une grande construction de forme rectangulaire, de 30 m. de long sur 25 de large. La salle était divisée en trois parties par deux rangées de colonnes ; une porte cintrée donnait accès dans la pièce. Aux alentours, et ce, surtout d'après les travaux du XVIII[e] siècle (4), aqueducs (5), piscines, thermes avec pavé en mosaïque et revêtements de marbre. Les bâtiments, si l'on en juge par les débris, devaient être d'un certain luxe. Bâtiments de toute nature, d'ailleurs, sans doute même, comme de nos jours, des lieux de plaisir : voyez l'épitaphe de Maponus, l'histrion (6). Y avait-il d'autres temples ? Dugas (7) en comptait trois : mais il faut, avec Bonnard (8), partager le scepticisme d'A. Renard (9) : c'est le moins qu'on puisse faire, en l'absence de constatations méthodiques.

b) *Les divinités.*

L'épigraphie (10) témoigne qu'on y adorait *Borvo*, assimilé à Apollon et, avec lui, sa parèdre *Damona*.

C. I. L. 5911, sur une plaque de marbre : *Deo Apollini Borvoni et Damonæ, C(aius) Daminius Ferox, civis lingonus, ex voto.*

C. I. L. 5916, sur une base d'autel : *[B]orvoni et [Da]monæ, C(aius) Latinius Romanus, (L)ing(onus), pro salute Cocillæ fi(liæ), ex voto.*

C. I. L. 5917, sur une base d'autel : *Borvoni et Damon(æ), Iul(ia) Tiberia (et ?) Corisilla Claud(ii) Catonis Ling(oni uxor), v(otum) s(olverunt) l(ibentes) m(erito).*

(1) *Mém. Soc. Arch. Lang.*, p. 316.
(2) Rigaud, *Note sur les travaux exécutés à Bourbonne-les-Bains*, in *Annales des Mines*, XVII, 1880, pp. 349 et sq.
(3) *Loc. laud.*, p. 389.
(4) Voir Bougard, *Bibl. Borv.*, pp. 469 et sq.
(5) Cf. A. Blanchet. *Recherches sur les aqueducs et cloaques de la Gaule romaine*, 1908, p. 130.
(6) C.I.L., 5924.
(7) *Loc. laud.*, pp. 63 et sq.
(8) *Op. laud.*, p. 235.
(9) *Loc. laud.*, p. 319.
(10) Inscriptions conservées pour la plupart dans le jardin de l'établissement thermal : Cf. Renard, *loc. laud.*, pl. 41 et 45.

C. I. L. 5920 (1) : *Deo Borvo(ni) et Damon(a)e, Verrea Verrilla, Lingo.*

C. I. L. 5919, sur une base d'autel : *Borvoni et Damonæ, [Se]xtitia [S]exti fil(ia), Med(iomatrica)* (2).

C. I. L. 5914 : *Borvoni et Damon(æ) Aemilia Sex(ti) fil(ia)* ; la cinquième ligne laisse apercevoir un E, il faut sans doute restituer *[m]e[d](iomatrica)*, à l'instar de l'inscription précédente dont la dédicante est, elle aussi, une fille de *Sextus.*

C. I. L. 5915 (3), sur une base d'autel : *Borvoni et Damo(næ), Fro(n)t(o) Luc(i) f(ilius).*

C. I. L. 5918, sur un autel de forme ronde : *Deo Borvoni et Damon(æ), Maiuria Rustica, v. s. l. m.*

C. I. L. 5912, sur une base d'autel : *Aug(usto) Borvon(i), C. Valent(ius) Censorinus, Mulli f(ilius), ex voto.*

C. I. L. 5913 (4), sur une base d'autel : *Deo Borvoni Vitalia Sassula, ex voto.*

C. I. L. 5921 (5), sur une plaque de bronze, qui faisait partie, semble-t-il, de quelque monument (6) : *Damonæ Aug(ustæ), Claudia Mossia et C(aius) Iul(ius) Superstes fil(ius), l(occo) d(ato) ex d(ecreto) d(ecurionum), s(olverunt), l. m.* (7).

Les celtisants rapprochent *Borvo* d'une racine impliquant l'idée de chaleur, d'ébullition (8) : *Borvo*, de fait, est le dieu des eaux chaudes : c'est là qu'on le retrouve (9). Est-on pour autant autorisé à le considérer comme un dieu « général » des eaux thermales ? Non pas : *Borvo* n'est peut-être qu'un nom commun, appliqué aux divinités « locales » des sources (10).

La même remarque vaut pour *Damona*, connue elle aussi ail-

---

(1) Au musée de Saint-Germain, ainsi que la suivante (Reinach, *Catal. illustré*, I. p. 172 et 173.

(2) *Med(ica)* ? : Chabouillet, *loc. laud.*, p. 21, n° 2.

(3) Au musée de Saint-Germain, avec 5918 : S. Reinach, *Cat. ill.*, I, pp. 175 et 176. « Elle ne paraît pas devoir remonter plus haut que la fin du I^er^ ou le commencement du II^e^ siècle de notre ère. » Chabouillet, *loc. laud.*, p. 25.

(4) Musée de Saint-Germain, Reinach, *op. laud.*, p. 172.

(5) Cabinet des médailles : Babelon et Blanchet, B., n° 2307. — Bonnes lettres du II^e^ s.

(6) Chabouillet, *loc. laud.*, p. 26.

(7) Ajouter à ces dédicaces, C.I.L. 5922 : *Rufinu[s] Viennensis* (au musée de Saint-Germain ; Reinach, *op. laud.*, p. 175), inscription fragmentaire à laquelle manque le nom du dieu. — Noter également le fragment de tablette de bronze (coll. chanoine Defay, à Langres), précieux parce que daté de 237 p. Chr. : *...D. D. Perpet. et [Cornelian. cos]*, (C. I. L. 5923).

(8) Cf. Holder, *Alt. celt.*, s. v. ; Dottin, *op. laud.*, p. 235.

(9) Cf. Toutain, *Cult. païens*, II, p. 204.

(10) Cf. Jullian, H.G., VI, p. 57, n. 6.

leurs qu'à Bourbonne (1). Que signifie le nom de la déesse ? Faut-il en rapprocher le premier élément de l'irlandais *dam*, bœuf ? (2). *Damona* serait-elle une vache sacrée ? l'on verra que le taureau est lui-même rattaché au culte des eaux. En tout cas, sur le second élément, aucune difficulté : *ona* = *onna* : *Damona* est, elle aussi, une déesse de source (3).

Existe-t-il des représentations de ces deux divinités ? Dans une niche en briques, au-dessus de l'angle nord-est d'une grande piscine, on a trouvé en 1875 un buste en bronze de femme romaine (4). Les traits et sa coiffure rappellent les portraits de l'impératrice Crispine, femme de Commode ; les cheveux partagés en deux bandeaux sur le front forment chignon sur la nuque. Ce buste faisait sans doute partie d'une statue. De fait, on a retrouvé des fragments qui pourraient avoir appartenu à cette dernière. Le personnage aurait été vêtu d'une robe à grands plis : c'est souvent le cas des divinités de sources. On a naturellement pensé à Damona ; peut-être même, ajoutait-on, « une statue de Borvo lui faisait-elle face, mais les fouilles n'ont pas été poursuivies de ce côté » (5). Pour vraisemblables qu'elles soient, ces suppositions ne sortent pas du domaine de l'hypothèse pure (6). La même remarque s'impose au sujet d'autres hypothèses du même genre (7).

b) *Les dévots.*

La clientèle est surtout locale : cinq dédicants se disent Lingons d'origine : on note deux Médiomatrices, un Viennois (8). On

---

(1) Voir, en dernier lieu, Héron de Villefosse, *Inscription romaine de Rivières (Charente)*, in *Comptes rendus*, A.I.B.L., 1918, pp. 479 et sq.

(2) Cf. Dottin, *op. laud.*, p. 250, s. v. *damo*. Dugas de Beaulieu, *loc. laud.*, p. 60, parle d'un autel quadrilatère autour duquel gisaient des cornes de bovidés, restes des sacrifices offerts à Borvo et à Damona, ce qui serait, dans l'espèce, fort intéressant ; mais A. Renard, *loc. laud.*, p. 316, met en doute cette affirmation. Il reste qu'on a trouvé des cornes « en fouillant autour des bains », mais quelles étaient, dès lors, les conditions de gisement ?? — On a mis également en avant un radical *tum* ou *tomm* = chaud : cf. Bonnard, *op. laud.*, p. 194.

(3) Même lorsqu'elle est, comme à Rivières, flanquée d'un surnom, impliquant l'idée de montagne ou de colline, comme *Matuberginni* : une source aurait d'ailleurs existé autrefois sur la colline où s'élevait le fanum : H. de Villefosse, *loc. laud.*, p. 482.

(4) Au Cabinet des médailles, Babelon et Blanchet, *Bronzes*, n° 861.

(5) Chabouillet, *loc. laud.*, p. 27.

(6) Cf. Bonnard, *op. laud.*, p. 220 : « Toute supposition à cet égard est du pur domaine de l'hypothèse, mais il faut avouer que celle-ci n'a rien que de très vraisemblable. »

(7) Cf. E. 5314.

(8) Ce qui prouve la renommée des eaux ; remarque déjà faite par Allmer. *Rev. épigraphique du Midi de la Gaule*, III (1880-1898), p. 307.

aura remarqué que les femmes, si l'on s'en tient à l'épigraphie, l'emportent ici sur les hommes, ce qui est plutôt rare (1).

Les dévots ne semblent pas avoir laissé à Bourbonne, comme ils l'ont fait à Essarois, des ex-voto reproduisant les membres malades, par contre le curage du puisard romain nous a appris qu'ils pratiquaient largement le rite qui consiste à jeter dans la source elle-même, ou dans les piscines collectrices, des offrandes de toute sorte et cela, dès une époque reculée. On a récolté dans la vase des silex taillés, des pointes de flèches... etc. Par eux-mêmes, ces objets ne prouveraient pas que la source était déjà fréquentée aux temps préromains, car très souvent les gallo-romains conservaient en guise d'amulettes ou déposaient à titre d'offrandes ces vestiges d'un autre âge qu'ils considéraient comme sacrés. Mais ici, le dépôt gisait dans les couches inférieures, au-dessous de la nappe de béton des constructeurs romains, et donc est antérieur à celle-ci (2).

Les monnaies étaient au nombre de 4.500 et plus : 4 en or, près de 300 en argent, le reste en bronze ou en potin. La plus ancienne était à l'effigie d'Alexandre de Macédoine, quarante-six étaient gauloises, les autres s'échelonnaient des temps de la République à ceux d'Honorius : la plus récente des monnaies en or est à l'effigie de cet empereur (3). Parmi les autres objets (4), citons une rouelle à quatre rais en plomb ; et, en bronze, deux statuettes d'applique (bacchantes) ; un bras nu, cassé au coude, tenant un fruit rond entre le pouce et l'index, offrande symbolique ou ex-voto d'une baigneuse qui aurait recouvré l'usage du bras ou de la main ; deux têtes de serpents à crête ; une épingle ; deux clous à tige quadrangulaire et longue tête aplatie (5) ; un petit coffret ; des anneaux, bagues, fibules, agrafes... etc. Plusieurs

---

(1) Sur la rareté, en épigraphie, des dédicaces de femmes : Richter, *De Deorum Barbarorum interpretatione romana quæstiones selectæ*, 1906, p. 39.

(2) Rigaud, *loc. laud.*, p. 375 ; cf. Bougard, *Géogr. cant. Bourb.*, p. 91 ; Bonnard, *op. laud.*, pp. V sq.

(3) Détail dans Rigaud, *op. laud.*, p. 489. Rigaud parle d'un tronc en grès (p. 395) : après lui et d'après lui, Renard, *loc. laud.*, pl. 45, fig. 2 ; Bonnard, *op. laud.*, p. 257. Il s'agit, selon moi, d'une tombe à incinération analogue à celles qu'a décrites M. Audollent, *Les tombes à incinération du musée de Clermont-Ferrand*, in B.A., 1910, pp. 174 sq., et de ce type de stèle-maison si bien étudié par E. Linckenheld, *Les stèles funéraires en forme de maison chez les Médiomatriques et en Gaule*, Paris, 1927. Voir ma communication au Congrès des Sociétés savantes de 1931 : *Tombe à incinération « en forme de maison » de Bourbonne-les-Bains*, in B.A. (sous presse).

(4) Au Cabinet des médailles : Bab. et Bl., *Bronzes*, n°s 1981-1992.

(5) Sur les clous votifs, bibliogr. dans Toutain, *Cult. païens*, III, p. 371.

objets avaient été brisés, intentionnellement sans doute, car c'était là un mode de consécration. « La réunion de tous ces petits objets, a remarqué l'ingénieur Rigaud, dans un espace aussi restreint, ne peut pas, évidemment, être rapportée au hasard : il faut nécessairement admettre que les pièces trouvées avaient été volontairement jetées dans la source par les baigneurs » (1).

d) *Chronologie du culte.*

L'une des inscriptions est datée, par la mention des consuls de l'année, de 237 : c'est un jalon. Ici, d'ailleurs, les monnaies sont si abondantes qu'il n'est pas besoin de chercher d'autres indices : la source a été fréquentée jusqu'au début du v[e] siècle. C'est alors que l'agglomération aura été complètement saccagée par les Barbares : on note auparavant quelques réfections, sans doute après quelques ravages partiels (2).

3. Sanctuaire de Grand (3).

Grand, « ville mystérieuse où mille dévots se donnaient rendez-vous, écrit C. Jullian... Bien que toutes sortes de dieux y soient représentés, le culte apollinaire paraît avoir été le principal, et c'est lui qui y attira Mithra : peut-être était-ce le centre du culte d'Apollon *Grannus*, à qui il y a lieu de croire que Grand doit son nom (*Grannum* au Moyen-Age). Tout cela fait penser à quelque sanctuaire de source, en particulier d'eaux thermales ; ce dont cependant il ne reste aucune trace, et le terroir est remarquablement aride et désolé. De Grand proviennent quelques-unes des sculptures les plus curieuses de la Gaule, celles de la fabrication du savon, celle du cavalier cuirassé conduit par un Génie armé du foudre. Il y avait peut-être là un très grand sanctuaire à la fois médical et industriel. Le théâtre, qui pouvait servir d'arènes, mesurait jusqu'à 149 mètres » (4). Le passage concernant le culte de Mithra mis à part, on ne peut mieux résumer en quelques lignes ce que l'on sait du sanctuaire de Grand.

L'épigraphie, l'archéologie monumentale ont laissé de bien maigres documents. L'inscription la plus suggestive n'est pas authen-

---

(1) *Loc. laud.*, p. 490.
(2) Cf. Rigaud, *loc. laud.*, p. 396.
(3) Canton de Neufchâteau (Vosges). Il ne peut être question de donner ici toute la bibliographie concernant les fouilles et trouvailles de Grand. Citons simplement, Jollois, *Mémoires sur quelques antiquités du département des Vosges*, Paris, 1843 (Ch. I. Antiquités de Grand, p. 1 sq.) ; et en dernier lieu, Toussaint, *La Lorraine à l'époque gallo-romaine*, Nancy, 1928, p. 91.
(4) H.G., VI, p. 471.

tique (1) ; un bas-relief (E. 4902) est d'interprétation douteuse ; il ne reste qu'une tablette en bronze doré avec, en beaux caractères, la dédicace, C. I. L. 5933 : *Fidelis Silvani libertus Apollini, v. s. l. m.*, et deux statuettes de bronze (2).

Le culte d'Apollon a laissé des traces dans l'hagiographie. La sainte de Grand, Libaire, est condamnée à sacrifier devant la statue en or d'Apollon (3). Il y a lieu d'enregistrer cet argument, bien que la passion ne mérite pas créance et que la plus ancienne rédaction ne remonte pas au delà du xi[e] siècle.

Heureusement, la toponymie vient à notre aide. Le *d* de Grand est adventice : D. Calmet écrivait encore *Gran* (4). Il est vrai que l'on trouve déjà au xi[e] siècle *urbem ...nomine Grandem* (5), mais les monnaies mérovingiennes donnent *Granno* (6). Le surnom d'Apollon est à la base de cette ancienne graphie ; vraisemblablement, Grand doit son nom à Grannus (7), son dieu principal, comme Bourbonne doit le sien à Borvo. C'est pourquoi C. Jullian incline à faire de cette ville le centre du culte de Grannus et à y placer le temple fameux, *templum toto orbe pulcherrimum*, visité par Constantin et peut-être aussi par Caracalla (8).

Le culte de Grannus est loin d'être purement local : on en trouve des traces dans les régions danubiennes, à Rome, en Bretagne et en Gaule, Gaule du nord-est seulement (9). *Grannus* serait ainsi un qualificatif de portée générale. Il rappellerait, comme *Borvo*, les vertus curatives de l'Apollon thermal : si en effet quelques celtisants rapprochent ce mot du breton *grann*, irl. *grenn*, barbe (*Apollo Grannus* : Apollon le barbu), la plupart le rapportent à la racine sanscrite *ghar*, grec θερ, et lui attribuent une idée de chaleur et de lumière ; *Apollo Grannus* devient alors Apollon le rayonnant, le brûlant (10), comme *Apollo Borvo*, Apollon le bouillonnant.

Ici, point de traces de divinité parèdre. Il faut pourtant signa-

(1) C.I.L. 1054.
(3) Jollois, *op. laud.*, p. 35, pl. XI, fig. 4, 5, 6 et 7.
(3) A.A.S.S. 8[a] oct., IV, pp. 228 et sq.
(4) *Notice de la Lorraine*, 2[e] éd., 1840, p. 419.
(6) A.A.S.S. :*Vita Eliphii*, 16[a] oct. VII, pp. 799 et sq. § 2.
(7) Prou, *Les monnaies mérovingiennes. Catalogue de la Bibliothèque nationale*, 1892, n° 985 ; cf. Blanchet et Dieudonné, *Manuel de numismatique française*, I, 1912, p. 286.
(8) A. Longnon, *Les noms de lieu de la France*, 1920, p. 114.
(8) H.G., VI, p. 44 et VII, p. 107.
(9) Cf. Jullian, H.G., p. 45 ; en dernier lieu, Camille Davillé, *Apollon Grannus*, R.E.A., 1927, p. 54. — Culte d'*Apollo Grannus*, chez les Eduens, près d'Autun, à Branges : C.I.L. 2600.
(10) Cf. Holder, *Alt. celt.*, s. v. ; Dottin, *op. laud.*, p. 261.

ler l'existence, dans l'amphithéâtre même, d'un autel consacré à Diane, si toutefois l'on adopte la lecture de S. de Ricci, C. I. L. 5936 (1) : *Ex jusso de(æ) Dia(næ), si quis hic delustrav[erit] h[abeat deam iratam* ?] On sait que, dans le nord-est de la Gaule, Diane a été fréquemment assimilée à une divinité indigène (2) ; elle pourrait n'être ici que l'interprétation romaine d'une parèdre d'Apollon, de Sirona (3), par exemple.

Il est possible que le culte apollinaire, comme le pense C. Jullian, ait attiré à Grand celui de Mithra ; c'est possible, mais ce n'est pas certain, l'existence du culte de Mithra n'étant appuyée que sur une inscription mutilée et de restitution difficile et douteuse, C. I. L. 5940 : [*Soli deo invi[cto] ... in ... [porticu* ?] *ac deinde c[olumnis ornato ? ... A]ntoninum ..... s(ancto) numini e[ius ..... Chre* ?]*s[i]mi ser(vus)* (4). *Soli* n'est qu'une conjecture. L'épithète *invictus* s'applique, il est vrai, « presque exclusivement aux divinités sidérales importées d'Orient » (5), mais, par exception, s'applique également à d'autres divinités, Mars, Hercule, Jupiter. *Sol invictus* d'ailleurs est une désignation générale qui comprend toutes les divinités solaires d'Orient : « La prépondérance de plus en plus accentuée des mystères perses sur les autres cultes asiatiques pratiqués dans les provinces latines firent, il est vrai, considérer Mithra comme le dieu invincible par excellence. Lorsqu'on parlait au IIIe siècle de *Sol invictus*, ou simplement du *deus Invictus*, on songeait tout d'abord à lui, mais on se tromperait en supposant que même cette forme abrégée lui ait été exclusivement réservée » (6). Ici, en particulier, le bâtiment auquel semble avoir appartenu l'inscription, long de 27 mètres, renfermait quatre salles dont trois chauffées par des hypocaustes. « Ce n'est point là la disposition caractéristique des mithræa » (7).

---

(1) *Addenda.*

(2) Cf. Toutain, *Cult. païens*, I, p. 323.

(3) Sur Sirona, compagne de Grannus, cf. Ch. Robert, *Sirona*, in R. C., IV, 1873, pp. 133 et sq.

(4) = Cumont, *Textes et monuments figurés relatifs aux mys. de Mithra*, II, 1896, n° 452. — Sur un fragment de porte d'un temple. — Le second *in* faisait peut-être partie de la formule *in h. d. d.*, ce qui expliquerait la présence du nom d'un Antonin dans la ligne suivante ; d'ordinaire, cette formule est placée avant le nom du dieu, mais on a d'autres exemples de pareille inversion dans l'est de la Gaule (cf. Robert, *Epigr. Moselle*, p. 33). — Il peut encore interpréter [*et Lunæ*] *in(victæ)*. — C. I. L., *addenda*, mentionne pour *s(ancto) numini...* la variante de S. de Ricci : *...Au]g. s(acrum) numinib[usque]* ?

(5) Cumont, *op. laud.*, I, 1899, p. 47.

(6) *Ibid.*, p. 48.

(7) Toutain, *Cult. païens*, II, p. 153. — Le culte de Jupiter Héliopolitain est encore plus problématique. Hirschfeld avait cru pouvoir lire sur la

*
* *

Apollinem morbos depellere (1). Nos documents ne contredisent en rien cette donnée. La divinité ou les divinités indigènes assimilées chez nous à Apollon n'étaient point d'abord des divinités solaires. « Le trait essentiel, qui leur était commun avec le dieu brillant dont le nom leur fut donné, était de protéger ou de sauver les hommes de la maladie et d'exercer cette action bienfaisante par l'effet des eaux de source » (2). C'étaient des divinités de sources, de sources thermales en particulier, et c'est par ce trait d'ailleurs qu'elles se rattachent à l'Apollon solaire.

Celui-ci n'était pas pour autant inconnu des Gaulois : c'était *Belenus* (3), le brillant, l'ardent ; et les Lingons ne l'ignoraient pas. Si l'épigraphie est muette, du moins a-t-il laissé des traces dans la toponymie.

On connaît Beaune, chez les Eduens ; on a, chez les Lingons, **Beaunotte** (2), dont la désinence diminutive est moderne (*Berna*, 1150 ; *Belneta*, 1261).

Faut-il également, avec d'Arbois de Jubainville (5), rattacher à Belenus les localités dont le nom dérive de *Bellenavus* ? Pour Beleneuve (6) (*Bellenavo* villa, 830 ; *Belenava* 1010), Berthoud et Matruchot ont opposé la persistance de la seconde syllabe et fait appel à un nom d'homme *Bellinus* : « Tout autre eût été l'évolution avec le nom divin *Belenus*, dont *Bellinus* n'est peut-être qu'une variante. *Belenus* employé seul est devenu Beaune, parce que le second, atone, est tombé de très bonne heure, laissant Belnus... Belenus aurait donc donné quelque chose comme Beauneuve, mais

---

troisième ligne de C.I.L. 5936 : *...s(ignum) Iovis Hel(iopolitani)/de lustra/ tu...* [*posuit* ?] ; les *add.* ont adopté la lecture de S. de Ricci : il n'y a plus trace de Jupiter Heliopolitain, c'est une formule d'anathème : *si quis delustraverit... ;* cf. suprà.

(1) Caes., B.G., VI, 17.

(2) Toutain, *Cult. païens*, III, p. 201 Il n'est point sûr, d'ailleurs, que l'Apollon gréco-romain ait été pour les Hellènes eux-mêmes, une divinité solaire. Sans doute, à l'époque alexandrine et sous les Romains, des écrivains ont exprimé l'opinion contraire ; mais ce sont là des interprétations qui dériveraient d'une exégèse stoïcienne. Voir le résumé du cours de M. Toutain : *Annuaire de l'Ecole pratique des Hautes Etudes* (sect. des sc. relig.), 1923-24, p. 48 ; 1924-25, p. 55.

(3) A moins qu'en dépit de l'étymologie, Belenus ne soit avant tout, un dieu de source, comme Vindonnus.

(4) C. d'Aignay-le-Duc (C.-O.) ; cf. Longnon, *op. laud.*, p. 113. Pour les anciennes graphies et celles qui vont suivre, voir *Dict. top. C.-d'Or*, s. v.

(5) *Le dieu gaulois Belenus. La déesse gauloise Belisama, in* R. A., p. 199 ; cf. *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, 1890, pp. 180, 343, 563.

(6) C. de Mirebeau.

n'aurait pu produire Belleneuve » (1). L'observation vaut pour Bellenot-sur-Seine (2) : on trouve, il est vrai, *Baleno* en 1195 et *Belleno* en 1291, mais à ces dates le second *e* déjà n'aurait plus dû laisser de trace. Item pour Balnot-la-Grange (3). (*Balanum*, 1147 ; *Baleno*, 1167 ; *Beleno*, 1210) et Balnot-sur-Laignes (4) (*Balenum*, 1068).

D'Arbois (5) repousse lui-même les Bligny : de *Beliniacus*, avec seconde syllabe longue. C'est normal pour Bligny-sur-Ouche (*Beliniacus*, 877-879), et Bligny-sous-Beaune (6) (*Beligniacum*, 1160), chez les Eduens (7) ; mais, chez les Lingons, **Bligny-le-Sec** (8) se présente en 886 sous sa plus vieille forme *Beleni*, qui pourrait bien être le nom même du dieu : on y connaît d'ailleurs une douix, ce qui témoigne presque à coup sûr d'un culte de source dès l'époque gauloise (9).

Si la toponymie ne nous permet que rarement de soupçonner dans telle ou telle localité l'existence d'un lieu de culte consacré à Belenus, elle nous permet tout au moins de constater qu'à l'époque romaine plusieurs noms d'homme rappelaient dans la région celui du dieu et donc qu'il y était connu et honoré. A *Bellinus* et *Belinius*, il convient d'ajouter *Bellinicus* (10), d'après une inscription de Dijon et *Belina* (11), nom d'une martyre locale. Holder (12) cite également *Belena*, mais d'après une lecture de Mowat que le *Corpus* n'a pas maintenue (13).

---

(1) *Etude historique et étymologique des noms de lieux habités.. du département de la Côte-d'Or*, in *Bull. Soc. Sc. Semur*, 1901, p. 332. Cf. Maver, *op. laud.*, pp. 59 et sq. Et pourtant Beaulin, commune de Maizières-lez-Cléry (Loiret) et un *Mons Belleni* authentique : cf. J. Soyer, *Identification du domaine Mons Belleni...* in *Bull. philologique...* 1922 et 23, pp. 179 et sq.

(2) C. d'Aignay-le-Duc.

(3) C. de Chaource (Aube) : pour les graphies, *Dict. top. Aube*, s. v.

(4) C. des Riceys (Aube).

(5) *Ibid.*

(6) Arr. et c. de Beaune.

(7) Et, chez les Lingons, pour Bligny (*Blaniacum* 664), c. de Vendeuvre-sur-Barse (Aube) et Bligny, lieudit, commune de Genevrières, cant. de Fays-Billot (H.-M.), par analogie (pas d'ancienne graphie).

(8) C. de Saint-Seine (Côte-d'Or).

(9) Cf. Courtepée. *Description... du duché de Bourgogne*, VI, p. 513.

(10) C.I.L. 5499 = Lejay, *Insc. ant.*, n° 106.

(11) A.A.S.S. 8ª sept., III, p. 259.

(12) *Alt. celt.*, s. v.

(13) C.I.L. 5864 = Mowat, R.A., 1890, II, p. 56 = *Catal. musée Langres*, p. 34, n° 47 (dessin et lecture de Mowat).

Mars

A quelques kilomètres du chef-lieu de la cité, près de la **Croix-d'Arles** (1), où la voie romaine de Langres à Lyon franchit la ligne de partage des eaux, on a découvert (2), en 1834, un autel votif (3) avec, en lettres grossières, la dédicace, C. I. L. 5670 : *Mar(ti) et Bel(lonae) Augu[s]talis A[q]uilae fi[l(ius)]*, *v. s. l. m.* Au cours de la fouille, sur un espace très restreint (2 m. sur 1 m. de profondeur) on a trouvé divers fragments d'inscriptions et deux autres autels en pierre (4), l'un, anépigraphe avec cavité dans la partie supérieure (5), le second surmonté d'une niche avec fronton (l'inscription, si inscription il y avait, est actuellement illisible). Il y avait là un *fanum*.

De **Langres** même provient un fragment d'inscription (6) que l'on rapportera à Mars, si du moins l'on accepte la restitution du C. I. L. 5669 : .. *Ma]rti ..... eiovi f(ilius) ... ex t(estamento) f(aciendum) c(uravit)*. Les caractères de la première ligne R T I ont 20 cm. de hauteur : l'inscription devait appartenir à une construction d'une certaine importance. Vignier, après Richard Roussat, parle d'un « très beau temple » (7) ; mais on ne sait sur quoi se basait ce dernier et ce peut être de sa part pure conjecture.

Y avait-il à **Grand** un temple consacré à Mars, temple dont on aurait, en 1843, découvert le péristyle ? L'édifice aurait eu 60 m. de long sur 10 de large. Sur la frise aurait été plaquée, en lettres de bronze doré d'une hauteur de 16 cent., la dédicace : *Divo Marti* (C. I. L. 5938). Dufresne (8) possédait en 1849 deux de ces lettres ; ce n'est certes pas suffisant pour authentifier l'inscription qui paraît suspecte aux auteurs du *Corpus*. Par contre, dans les ruines de l'amphithéâtre, un bas-relief portait entre deux boucliers la dédicace : *Deo Marti* (C. I. L. 5937) : sur l'emplacement

---

(1) Comm. de Bourg, c. de Longeau.

(2) Cf. [Pistollet et Saint-Ferjeux], *Recherches... sur les principales communes de l'arrondissement de Langres*, 1836, p. 153 ; Luquet, *Ant. rom.*, p. 261; H. Brocard, *Notice sur quelques autels gallo-romains du musée de Langres*, in *Mém. Soc. Arch. Lang.*, II (1864), pp. 63 et sq.

(3) Au musée, *Catal.*, p. 8, n° 8. Le dédicant n'est pas un soldat, comme le ferait croire la lecture de Luquet.

(4) Il : *Cat.*, p. 7, n^{os} 6 et 7.

(5) *Mém. Soc. Arch. Lang.*, pl. 7, n° 2.

(6) Au musée.

(7) *Op. laud.*, I, p. 87.

(8) *Notes sur quelques antiquités trouvées depuis* 1832 *jusqu'à* 1847 *dans l'ancienne province Leuke*, in *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1848-49, p. 253.

de la ville, deux statuettes, une en bronze actuellement au Louvre (1) et une autre en plomb (2).

On retrouve Mars, parmi les divinités de la semaine, sur le socle de **Magny-Lambert**, consacré à Mercure et Rosmerta (E. 2336) et l'on sait déjà qu'à **Dijon**, sur une pierre à quatre divinités (E. 3442), une divinité indigène a été interprétée en Mars-Mercure, avec la bourse d'une main et la lance de l'autre.

Les statuettes de bronze, comme les bas-reliefs, sont très rares. Nous ne connaissons, en dehors de celles de Grand, que celle de **Thivet** (3), au pays de Langres et, aux environs de Dijon, le fragment problématique du **Mont Afrique** (4).

Cette rareté s'oppose à la fréquence des représentations de Mercure. Le hasard des trouvailles n'en est pas une explication satisfaisante. Déjà C. Jullian a remarqué que Mars, « dans les pays franchement celtiques, dut se contenter d'un rang inférieur » (5). Ici, Mars et Mercure ne s'excluent pas, comme à Bordeaux par exemple, mais le second éclipse franchement le premier. « Tout cela, explique ensuite C. Jullian, peut-être parce que Mercure et Mars étaient d'ordinaire deux interprétations différentes du dieu principal (6). » Il faut avouer que le Mars-Mercure de Dijon constitue un nouvel argument en faveur de cette hypothèse.

***

Il est par ailleurs bien difficile de déterminer le caractère de la divinité honorée dans des villes comme Grand ou Langres : à la rigueur, ce pourrait être le Mars purement romain, dont le culte y aurait été introduit par les soldats. Il en est déjà autrement quand il s'agit d'un *fanum* rural comme celui de la Croix d'Arles : ici, la désignation du dédicant est conforme à l'onomastique gauloise et il n'est pas démontré que le Mars de ce dévot était le dieu des batailles ; en dépit de la présence de Bellone — nous verrons plus loin que ce n'est pas là un obstacle —, ce Mars pouvait être une divinité indigène toute domestique, protectrice de la personne ou du foyer.

---

(1) Reinach, *Répert.*, II, p. 183, 6.
(2) Cf. Lepage et Charton, *Le département des Vosges*, 1845, p. 249 ; Jollois, *op. laud.*, p. 33.
(3) Drioux, *Bronzes gallo-romains inédits de la collection Royer*, I (1927), p. 392, n° 3.
(4) A. Blanchet, *Substructions et ant. de Corcelle...*, in B.A., 1919, pl. VI, n° 17.
(5) H.G., VI, p. 33.
(6) *Ibid.*; voir aussi *Recherches sur la rel. gaul*, pp. 11 et sq.

Divinité indigène, Mars *Cicolluis*, qui n'est honoré que chez les Lingons, à Mâlain, Dijon (1) et Aignay-le-Duc, l'est sûrement.

A **Mâlain** (2), sur les hauteurs qui séparent le bassin de la Seine de celui de la Saône, il y avait un sanctuaire important (3). L'église actuelle paraît avoir été bâtie sur l'emplacement du temple (4) : c'est aux environs immédiats que l'on a retrouvé, avec les ex-voto, des vestiges considérables de constructions, frises, corniches... etc., de nombreuses monnaies, voire, en 1755, un lingot d'or et, en 1799, un pot en terre contenant 80 médailles de bronze dont on ne connaît pas les effigies et dont on ne peut dire s'il s'agit d'un dépôt votif ou d'un trésor caché devant l'imminence d'un danger. Aux côtés de Mars, s'y donnaient rendez-vous Mercure, Epona, le dieu au maillet, le couple des divinités à la corne d'abondance... ; mais les divinités principales étaient certainement Mars *Cicolluis* et sa parèdre *Litavis* : c'est à elles que s'adressent les dédicaces :

C. I. L. 5597 (5), sur un autel : *Marti Cico(l)lui Cœlius Patri-[an]us pro salute Patriani filii sui, v. s. l. m.*

C. I. L. 5598 (6) : [*Deo Ma*]*rt*[*i*] *Cic*[*ollui e*]*t Bell*[*onæ*].

C. I. L. 5599 (7) : *Mar*[*t*]*i Cicollui et Litavi.*

C. I. L. 5600 (8) : [*Marti Cicollui*] *et Lita*[*vi*] *Cresce*[*ns*].

C. I. L. 5601 (9) ; sur un autel : [*Mar*]*ti Ci*[*co*]*llui et Litavi, L*(*ucius*) *Mattius Aeternus, ex voto.*

C. I. L. 5602 (10), sur le piédestal de la croix du cimetière : [*Marti Cicollui*] *et Litavi, ex voto suscepto, v. s. l. m.*

C. I. L. 5603 (11) : [?.. et *Lita*]*v*[*i*], [*v*]*otum* [*de*] *suo* [*de*]*dit.*

A l'ouest **d'Aignay-le-Duc**, sur la montagne Saint-Michel, on

---

(1) A quelques kilomètres de Dijon, près d'une source chaude (territoire de **Ruffey-les-Echirey**), on a découvert un fragment d'ex-voto qui pourrait également se rapporter à Cicolluis : C.I.L. 11572 : ...COL... *pon i*(*ussit ?*).

(2) *Mediolanum*, en 1705 (*Dict-top. C.-d'Or*, s. v.), c'est-à-dire centre de la tribu, centre religieux en même temps que commercial : cf. en dernier lieu L. Bertrand, *Mediolanum*, in *Pro Alesia*, 1924, pp. 234 et sq.; Jullian, in R.E.A. 1927, p. 306.

(3) Cf. Chaussier-Morizot, *art. laud.*, in *Com. ant. C.-d'Or*, 1832-33, pp. 146 et sq.; *Rép. ant. C.-d'Or*, col. 139; Lejay, *Insc. ant.*, pp. 163 et sq

(4) Cf. Bulliot, *Mém. soc. ed.*, XVIII, p. 295; Morillot. *Substitution...*, *loc. laud.*, p. 116.

(5) Lejay, *Inscr. ant.*, n° 205.

(6) *Ibid.*, n° 207.

(7) *Ibid.*, n° 206.

(8) *Ibid.*, n° 209.

(9) *Ibid.*, n° 204.

(10) *Ibid.*, n° 203.

(11) *Ibid.*, n° 208.

conserve en la chapelle de l'ermitage, un autel quadrangulaire sur la face antérieure duquel on lit, C. I. L. 2887 (1) *Aug(usto) sac(rum), deo Marti Cicollui et Litavi P(ublius) Attius Paterc[l]u[s]. v. s. l. m.*

A Dijon, au cours des travaux de l'aqueduc de Fontaines, on a mis au jour, en 1841, un autel dédié à *Cicolluis* seul, C. I. L. 5479 (2) : *[I]n h(onorem) d(omus) d(ivinæ), deo Marti Cicollui Pudens Pudentiani fil(ius).* Cette dédicace peut être approximativement datée. Un autre autel votif (3), de même facture, trouvé lors des mêmes travaux et dont les mêmes conditions, a été dédié à I. O. M. par un *Pudentianus*, fils de *Puttus*, ce même *Pudentianus* sans doute dont Pudens est le fils. Or cette seconde dédicace est datée, par la mention des consuls, de 249. On peut songer à la même époque ou à peu près, pour celle de Pudens. C'est l'opinion de Mowat (4) qui se base également tant sur l'examen du monument que sur certaines particularités des caractères.

L'interprétation de *Cicolluis* est malaisée : dans le glossaire gaulois, ce nom est le seul de sa famille (5). Si c'est un surnom topique, il ne pourrait être purement local, puisque les monuments proviennent de trois endroits différents (6). Aussi bien, on a cherché un sens plus général ; on a fait appel à une racine *cico, cich, kik*, mamelle (7) : *Cicolluis* serait ainsi un dieu nourricier.

Cette interprétation cadrerait assez avec le caractère probable de la parèdre de *Cicolluis*. *Litavis* n'est pas un isolé dans le glossaire gaulois (8). Sans parler des noms propres de lieux ou de personnes dans lesquels entre le radical *Litavi*, comme *Litaviccus* (9), *Litavicrari* (10), nous connaissons *Litavia*, nom de la Gaule chez les Celtes insulaires (cf. le gallois *Litan*, l'irl. *Letha*). Litavis évoquerait donc elle aussi l'idée de la terre nourricière, tout comme Rosmerta, parèdre de Mercure.

Allmer (11) se demandait déjà si le dieu et sa parèdre ne formeraient pas un « groupe montagneux » et si *Litavis* n'y représenterait pas la fontaine née aux flancs de la montagne. On ne peut

(1) *Ibid.*, n° 1.
(2) *Ibid.*, n° 145 ; au musée de Dijon (*Catal.*, n° 73).
(3) Au musée de Dijon (*Catal.*, n° 72) : C.I.L. 5473 : Lejay, n° 144.
(4) *Loc. laud.*, p. 371.
(5) Cf. Lejay, *Insc. ant.*, p. 14.
(6) En ce sens, déjà Mowat, *ibid.*, p. 372.
(7) Cf. Holder, *Alt. celt.*, s. v. ; Toutain, *Cult. païens*, III, p. 215.
(8) Cf. Holder, *ibid.;* Dottin, *op. laud.*, p 266.
(9) Chez les Lingons, C.I.L. 4711, 5797.
(10) Nom de lieu, près de Langres, mais non identifié : cf., testament d'un lingon. C.I.L. 5708, l. 11.
(11) *Loc. laud.*, n° 8.

guère s'appuyer comme lui sur le nom d'Aignay-le-Duc, sur celui de la Lée (1). Ce qui vaut mieux, c'est le rapprochement avec un dieu-fontaine des Petrocores, *Cobledu-litavus* (2). Ne peut-on pas songer aussi au thème de nom propre *Lutevo*, apparenté à l'irlandais *loth*, marais (3) ? Terre et eau ne s'excluent pas en mythologie.

C'est dans la même direction que nous engage M. Toutain (4). A ses yeux, *Litavis* est une déesse analogue à la Bellone asiatique. En Asie Mineure, Bellone fut tout d'abord, comme Cybèle, une vieille divinité anatolique, personnification de la Terre féconde. De fait, son culte devait plus tard se confondre avec celui de la Mère des dieux. Il en fut de même en Gaule. Bellone-*Litavis* (5) est une déesse indigène, la terre-mère nourricière, et personnifie le sol boisé et rocheux de la contrée. Mâlain, Aignay-le-Duc se trouvent en dehors des grandes voies ; ces sanctuaires étaient le rendez-vous des populations avoisinantes ; les adorateurs étaient des ruraux.

Cicolluis et *Litavis* forment donc un groupe tout pacifique et n'avaient rien de commun avec le Mars guerrier des Romains. D'ailleurs, les divinités avec lesquelles le groupe vivait en très bons termes étaient, elles aussi, des divinités toutes pacifiques : couple à la corne d'abondance, Epona, dieu au maillet... etc. Chez les Lingons, comme en bien d'autres cités, Mars prit une allure paisible, il « s'y fit l'ami des champs, des eaux et des foyers, s'y montra moins souvent avec les manières belliqueuses de l'Arès olympien que sous les formes rustiques et domestiques du vieux Mars des Italiotes » (6). L'épée de Mars est, dans des régions limitrophes de la cité, à Escles (7), à Alise (8), l'attribut d'une divinité domestique telle que le dieu au maillet. C'est une divinité domestique plus ou moins rapprochée du Mars romain qu'il faut reconnaître, dans les limites mêmes de la cité, sur la petite stèle de

(1) Cf. Bertrand et Matruchot, *loc. laud.*, 1902-1903, p. 19.
(2) Surnom d'Apollon. C.I.L., 939.
(3) Cf. Dottin, *op. laud.*, p. 268 : noter aussi le nom propre *Lutecia*.
(4) *Le temple dolménique de Bellona à Sigus et le sanctuaire dolménique d'Alésia*, in R.E.A., 1915, pp. 43 et sq.; d'après lui, Gadant, *La Religion des Eduens et le monument de Mavilly* (extrait de M.S.E.), 1922, pp. 53 et sq.
(5) Il faut rapprocher la Bellone de la Croix-d'Arles de la Bellone de Mâlain ; dans le même sens, Richter, *op. laud.*, p. 49 ; Jullian, H.G., VI, p. 41. Déjà Allmer, *loc. laud.*, p. 439, s'élevait avec raison contre le caractère guerrier que l'on attribuait à Bellone-Litavis.
(6) Jullian, H.G., VI, p. 33.
(7) E. 4804.
(8) E. 2347.

Beire-le-Châtel (1), (E. 3630) : dieu debout, vêtu d'un manteau sur lequel passe une courroie qui semble porter une petite épée dont on apercevrait la poignée contre le bras gauche ; le manteau agrafé du côté droit couvre les deux épaules et retombe par derrière en nombreux plis. Cette stèle revêt trop tous les caractères des stèles « domestiques » de la région : une interprétation guerrière ne saurait, ici non plus, être de mise.

Jupiter

Jupiter correspond, en Gaule, à deux divinités distinctes. C'est d'une part un Jupiter proprement romain, divinité souveraine de l'Empire, « véritable génie tutélaire du peuple romain » (2) ; et c'est, d'autre part, un Jupiter assimilé à une ancienne divinité indigène.

Le Jupiter romain, c'est Jupiter Capitolin, *Iupiter Optimus, Maximus*. Le Très bon » et le « Très grand », ce sont là les deux épithètes qui le caractérisent. « En l'absence de ces deux épithètes, il n'est pas sûr que le dieu appelé Jupiter par des provinciaux soit le dieu romain. Jupiter *Optimus Maximus*, au contraire, est certainement le Jupiter qui protège Rome ; ceux qui l'invoquent, qui lui adressent leurs vœux, leurs prières et leurs hommages font acte de loyalisme envers la puissance romaine » (3). Est-ce à dire que I. O .M. n'ait jamais été assimilé à une divinité indigène ? Non pas, puisqu'on trouve I. O. M. sur le socle de dieux à la roue ou sur le piédestal de monuments au cavalier et à l'anguipède et que ce sont même ces appellations qui permettent d'assimiler sans hésitation telle ou telle représentation anépigraphe au Jupiter gallo-romain. Il reste qu'en présence de cette dénomination, on ne poura songer à la survivance d'un culte indigène à moins d'y être invité par quelque autre circonstance : symboles ou attributs, emplacement du sanctuaire, rang social des fidèles (4).

Aussi bien, n'avons-nous pas à tenir compte des deux autels de Langres (C. I. L. 5667 : *I. O. M. ;* et 5668 : *I. O. M.* = E. 3229 (5), enlèvement de Ganymède), pas plus que de celui de Grand dont le fragment d'inscription a été restitué comme suit par le C. I. L.

(1) Au musée de Dijon. Voir plus loin.
(2) Perdrizet, *Jupiter*, in D.A.G.R., III, p. 711.
(3) Toutain. *Cult. païens*, I, p. 195.
(4) Cf. Toutain, *ibid.*, pp. 210 et sq.
(5) Au musée, *Catal.*, n° 153. — Une statuette en bronze a été trouvée en 1673; cf. Luquet, *Ant. rom.*, p. 440.

5935 : [? *Iovi Optimo Maxim*]*o et Conserva*[*tori te*]*mplum ;* ni *a fortiori* de celui de Pontailler-sur-Saône, C. I. L. 5609 (1) [? *I*(*ovi*)] *O*(*ptimo*) *M*(*aximo*) *et Ge*]*n*[*io lo*[*ci*]. *Q*(*uintus*) *Fa*[*b*]*ius Saturninus b*(*ene*)*f*(*iciarius*) *Cæserni Statiani co*(*n*)*s*(*ularis*). *Gallicano et Vetere co*(*n*)*s*(*ulibus*), *v. s. l. m. ;* le dédicant est un soldat, bénéficiaire du consulaire Cæsernius Statianus, qui, à la mode romaine, comme nombre de militaires en mission, s'est placé sous la protection de Rome et du Génie du lieu, et accomplit son vœu sans doute au terme de son détachement.

Il y a déjà présomption que par delà I. O. M. le dédicant s'adresse à une ancienne divinité indigène, quand, originaire du pays, il reste fidèle à l'onomastique locale. C'est le cas, à Dijon, de Pudentianus dont le fils, nous l'avons vu, a élevé un autel à Mars Cicolluis : C. I. L. 5473 (sur un autel)(2) : *In h*(*onorem*) *d*(*omus*) [*divinæ*]. *I*(*ovi*) *O*(*ptimo*) *M*(*aximo*), *Pudentianu*[*s*] *Putti fi*[*l*(*ius*)], *ex vot*[*o pos*(*uit*)] *XV Kal*(*endas*) ... ? *Aemili*[*ano et*] *Aqui*[*lino co*(*n*)*s*(*ulibus*)]. On doit pourtant remarquer que Pudentianus entend élever un monument en l'honneur de l'empereur et qu'il date sa dédicace à la mode romaine : ce qui rend la présomption moins solide (3).

La toponymie doit, elle aussi, entrer en ligne de compte. Si les *Joux*, *Jeux*, *Jeu* rappellent un *fanum Jovis* ou un *ad Jovem* (4), ils garderaient le souvenir d un sanctuaire *rural* et, partant, selon grande probabilité, consacré non au Jupiter romain, mais à une divinité locale romanisée. Mais ces noms peuvent avoir une autre origine. Certains *Jouy* ou *Jouey* sont des *Gaudiacus*, d'autres se rattachent à *jugum* (ou mieux au pluriel *juga*), crête, sommet, éminence, colline (5). Ici, comme toujours, les anciennes graphies sont décisives. Relevons (6), en Côte-d'Or, **Jeux-lès-Bar**, le fief de **Joux**, territoire de Seigny, cité en 1666, la ferme de **Jeu** (avec combe de Jeuvin). commune et canton de Grancey-le-Château ; dans l'Aube, la fontaine de **Joux**, commune de Lignol ; en Haute-Marne, le val de la **Joux**, à Roches-sur-Rognon, et l'éperon de **Porte-**

---

(1) = Lejay, *Inscr. ant.*, n° 243; inscr. datée, par la mention des consuls, de 150 ap. J. C.; au musée de Dijon, *Catal.*, n° 65.

(2) Au musée de Dijon, *Catal.*, n° 72; = Lejay, n° 144; inscr. datée de 249 ap. J. C.

(3) Notons ici les 8 foudres votifs en bronze de la source Saint-Tau (voir plus loin), à Gissey-sur-Ouche (*Com. ant. C.-d'Or*, 1832 et 1833, p. 160).

(4) Longnon, *op. laud.*, p. 110; suivi par J. Soyer, *Identification...*, *loc. laud.*, p. 183.

(5) Cf. Berthoud et Matruchot, *loc. laud.*, 1905, p. 52.

(6) Voir *Dict. top. C.-d'Or; D. t. Aube; D. t. H.-Marne :* s. **v.**

Planche I

Cavalier à la roue de Quémigny

1/6 environ gr. nat.

Cliché *R. E. A.*, 1929, XXXI, p. 356.

Planche II

Dieu à la roue d'Auberive

Cliché *R. E. A.*, 1929, XXXI, p. 357.

joie (1), à Soncourt. Jeux-lès-Bar est un *juccus* en 840 : Longnon (2) le rapporte à un *ad Jovem*, ce que n'admettent pas Bertrand et Matruchot (3). Pour les autres noms, nous n'avons pas de graphies très anciennes. Notons simplement qu'à la naissance de la vallée profonde et boisée de la Joux (4) devait se bâtir l'abbaye de Benoîtevaux, et que l'éperon de Porte-joie domine la chapelle Saint-Hilaire, le plus ancien sanctuaire chrétien de la région : « Une ancienne tradition rapporte que le sommet de la montagne qui s'avance de l'ouest à l'est dans la plaine de Soncourt était consacré à Jupiter et avait reçu pour ce motif le nom de *porte-joux*, *porte-jove*, dont on a fait *porte-joie*, ce qui laisse entendre qu'une statue de ce dieu devait le dominer. » (5).

*
* *

On connaît l'aspect que revêt le Jupiter gaulois. La statuette du Châtelet (6) est classique : Jupiter associé au foudre et, en même temps, à la spirale en forme d'S et à la roue. Il est certes difficile de préciser le sens de ces attributs ; toutefois, l'on s'accorde en général à voir dans la roue un symbole solaire et l'on ne s'écartera guère de la vérité en donnant à l'S une valeur analogue (7). Le Jupiter gaulois est un dieu solaire, un dieu du ciel, un ouranien, successeur des divinités astrales qui jouaient un rôle si important dans la religion des Indo-Européens (8).

Le « dieu à la roue » (9), honoré sur les confins de leur territoire (10), l'était-il chez les Lingons ?

---

(1) Ne figure pas dans *Dict. top. H.-M. ;* cf. Lorain, *Etude sur la chapelle de Saint-Hilaire*, 1899, p. 6.

(2) *Loc. laud. ;* notons que Joux (Yonne) est *Jugæ* ou *Juga* en 1104, et *villa Jovis* en 1147 (Cf. Berthoud et Matruchot, *ibid.*) : il est vrai qu'il faut se méfier des latinisations tardives.

(3) *Loc. laud.*, p. 107.

(4) *Molendinum de Lajou*, en 1249.

(5) Lorain, *op. laud.*, p. 6.

(6) Reinach, *Br. fig.*, n° 5.

(7) Cf. en particulier, Flouest, *Deux stèles de laraire*, 1885, pp. 77 et sq. (*Le signe symbolique en S*) ; Reinach *Br. fig.*, pp. 34 et sq.; Déchelette, *Manuel d'arch. préhist...*, I, pp. 464 et sq. On trouvera un véritable *corpus* de l'ornementation spiraliforme dans Coutil, *L'ornementation spiraliforme*, in B.S.P.F., 1916, pp. 384 et sq.

(8) Cf. A. Carnoy. *Les Indo-européens. Préhistoire des langues, des mœurs et des croyances de l'Europe*, 1921, pp. 180 et sq.; Clemen. *Religions-geschichte Europas*, I, 1926, pp. 167 et sq.

(9) Cf. Drioux, *Le dieu « à la roue » chez les Lingons*, in R.E.A., 1920, pp. 354 et sq.

(10) Le Châtelet n'est pas lingon : il appartenait selon les uns aux *Catalauni*, selon d'autres aux *Leuci*. En dehors du Jupiter du Châtelet, voir celui d'Alesia (E. 2375). Sur la dispersion du culte du dieu « à la roue », cf. Toutain, *Cult. païens*, III, p. 432 et, en dernier lieu : Blan-

Il n'était permis jusqu'ici que de le présumer.

Pareille présomption s'appuyait d'ailleurs sur des indices positifs.

Je songe d'abord aux rouelles découvertes sur le territoire de la cité. Laissons de côté les rouelles de type commun. A supposer que leur caractère d'amulette ne fît aucun doute, ce caractère ne serait pas en effet un argument péremptoire : ceux qui les portaient le faisaient peut-être sans songer au dieu dont elles étaient l'attribut (1), s'il est vrai « qu'il est dans l'essence des symboles, une fois consacrés par l'usage, de prendre des significations très diverses suivant la pensée de celui qui les emploie » (2). Mais il est trois rouelles particulièrement significatives, les seules du genre et trouvées précisément toutes trois sur le sol lingon :

1° la rouelle en bronze à huit rayons du **Grand-Jailly** (3) (diam. 0 m. 024). Trois petites plaques en forme d'S avaient été soudées après ciselage sur l'une de ses faces ; une seule subsiste, mais la place des deux autres est indiquée par des restes de soudure. Le moyeu est ornementé, de chaque côté, d'une rosace ; l'une est assez compliquée, l'autre nettement cruciforme. Roue, spirale, rosace sont tous trois des symboles solaires. La rouelle a-t-elle servi d'amulette ? L'inventeur n'a remarqué aucune trace d'usure, de frottement et se demande si ce ne serait pas l'attribut d'une statuette analogue à celle du Châtelet.

2° la rouelle de suspension en or, à huit rayons filigranés, de **Balesmes** (4) (diam. 0,019). Aux deux rayons qui forment le diamètre horizontal sont soudés, à gauche, une double hache, à droite, un croissant. Nous avons là un triple symbole : *Sol*, *Luna* et *Securicula anceps*. « L'association intime de la double hache aux symboles solaire et lunaire ne saurait surprendre les archéolgues qui connaissent l'importance et la signification de cet instrument dans les religions primitives des peuples méditerranéens, à partir des temps égéens... Le symbole de la double hache était certainement en relation avec l'éclair ou avec la foudre, puisqu'il a donné naissance à ces dieux anthropomorphes assimilés à Zeus (*Zeus*

---

chet, *Le Jupiter à la route trouvé à Champagnat* (*Creuse*) et Sautel, *Note sur deux autels inédits avec roue solaire trouvés à Vaison*, in B.A., 1923, pp. 156 et sq, et 102 et sq.

(1) Jullian, H.G., VI, p. 78.

(2) Reinach, *Br. fig.*, p. 36.

(3) Commune et canton de Montbard. Cf. H. Corot, *Les fouilles du Grand-Jailly* (Extr. du *Bull. soc. arch. de Montbard*), 1911, pp. 12 et sq et pl. III, fig. 6; Déchelette, *op. laud.*, II, fig. 378.

(4) C. de Langres, Cf. Déchelette. *La collection Millon*, 1913, p. 260 et sq.; *Manuel...*, II, fig. 374. La rouelle a été achetée, lors de la vente de la collection, par le musée de Saint-Germain.

Labrandeus, *Zeus Dolichenus*), qui portent tout à la fois le foudre et la double hache. Comme les primitifs attribuaient une origine commune à l'éclair et aux rayons du soleil, on conçoit aisément que le dieu de la foudre fût étroitement apparenté aux divinités du cycle solaire... » (1). La tradition de la parenté originelle de ces trois symboles « survivait encore plus ou moins confusément » (2) chez les artistes lingons, à l'époque romaine.

3° la rouelle de suspension en bronze, à huit rayons, d'**Aizanville** (3) (diam. 0,019). C'est la réplique — la seule connue jusqu'à ce jour — de la précédente. Les deux symboles sont soudés suivant le diamètre vertical, au-dessus, la lune sous la forme d'un croissant, au-dessous, la double hache.

Par ailleurs, s'il fallait en croire Gaidoz, l'épigraphie témoignerait de l'existence, chez les Lingons, du culte du dieu à la roue. Il s'agit des inscriptions dijonnaises (4) *pro itu et reditu* d'un patron : *I(ovi) O(ptimo) M(aximo) et Fortunæ reduci...* (C. I. L. 5474,5475,5476) : « Habitués à adorer un dieu à la roue qu'ils identifiaient avec Jupiter, écrit Gaidoz, ils (les Gaulois) furent naturellement tentés, quand ils firent connaissance avec la Fortune, symbolisée par la roue, d'en faire la parèdre de leur dieu » (5).

Quoi qu'il en soit de ce dernier et ingénieux rapprochement, bien conforme au génie du syncrétisme populaire (6), nous n'aurions dans tout cela que des présomptions si aucune statuette, aucun bas-relief n'était venu les appuyer.

Or, j'ai proposé (7) récemment de reconnaître la roue sur une statuettte mutilée de Quémigny-sur-Seine et un bas-relief d'Auberive.

La statue de **Quémigny** (8) a été publiée par M. Espérandieu (E. 7098), mais d'après une esquisse assez rapide, ce qui justifiait les hésitations comme les interprétations proposées. Un examen de l'objet lui-même, au musée de Châtillon-sur-Seine, ne m'a laissé aucun doute. Un cavalier, qui faisait partie d'un groupe à l'anguipède, porte au bras gauche, en guise de bouclier, une

---

(1) Déchelette, *coll. Millon*, p. 267.
(2) *Ibid.*, p. 270.
(3) C. de Châteauvillain (H.-M.), cf. Valdan. *Compte-rendu des fouilles faites à Aizanville* (1918-1919), in *Ann. soc. Chaum.*, V, (1921), p. 49 et pl. IV. Les substructions d'où provient la rouelle ont fourni des monnaies s'échelonnant d'Antonin à Alexandre Sévère.
(4) = Lejay, *Inscr. ant.*, pp. 235 et sq., n°s III, IV, V et 294.
(5) *Le dieu gaulois au soleil et le symbolisme de la roue*, 1886, p. 59.
(6) Cf. J. Réville. *La religion à Rome sous les Sévères*, 1886, p. 108.
(7) *Loc. laud.*
(8) C. d'Aignay-le-Duc.

roue à six rayons. C'est le pendant — le *cinquième* du type (1) — des cavaliers de Meaux (E. 3207), de Luxeuil (E. 5357), de la Malmaison (E. 4666 et 4670), de Windecken (E. *Germanie*, n° 76).

Le bas-relief d'**Auberive** (2) est perdu et n'est connu que par une description (3) et un dessin (4) de Jacques Vignier. C'est une pierre à quatre divinités sur les faces de laquelle Vignier reconnaissait Hercule, Vénus ? Pallas et « un Mars, vestu d'une saye à la gauloise, tenant un petit bouclier rond devant son estomach ». La gravure, certes, n'est pas exempte de fantaisie : il s'en faut. Il reste que Vignier a remarqué nettement et entendu reproduire, d'une part, le costume indigène, de l'autre, le bouclier rond : et c'est même ce bouclier qui rend compte de son interprétation. N'est-on pas fondé à voir dans ce bouclier aux proportions si réduites une *roue*, que le dieu porterait en avant de la poitrine ? Aucune autre hypothèse ne me paraît plus satisfaisante. Nous serions en présence, non d'un Mars, mais d'un dieu à la roue. Et notre bas-relief devrait être rapproché de ceux des musées de Trèves (E. 5116) et de Spire (E. 5939 et 5940). Sur ces derniers, Jupiter, qui porte, de la main gauche ramenée sur la poitrine, une roue à quatre rayons, est nu ; le nôtre, au contraire, est vêtu, vêtu « à la gauloise », à peu près sans doute comme les dieux au maillet.

***

Une autre interprétation gauloise du Jupiter solaire, c'est le mystérieux cavalier foulant aux pieds un monstre ou géant anguipède.

Les monuments, dont ce groupe n'est que le couronnement, se composent de trois éléments essentiels : le socle (autels dits des quatre dieux ou pierre à quatre divinités), la colonne, le groupe

(1) Cf. Esperandieu. *Le dieu cavalier de Luxeuil*, in R.A., 1917, I, p. 76 ; avant lui, A. Blanchet, B.A.F., 1902, p. 210 : Gassies, R.E.A., 1902, p. 287.

(2) C. dudit (H.-M.). Aux sources de l'Aube, Auberive semble bien avoir été un centre de culte qu'il serait intéressant d'étudier : cf., en dernier lieu. *Bull. soc. arch. Lang.*, 1926, p. 92, note 2.

(3) *Déc. hist.* I, p. 106 : cf. Luquet, *Ant. rom.*, p. 490.

(4) Vignier projetait en effet d'illustrer son œuvre de quelques planches : M. Joseph Royer, Conservateur du Musée de Langres, en possède cinq annexées à un manuscrit de sa bibliothèque : [J. Vignier], *Recueil des inscriptions et autres monuments anciens de la ville de Langres et lieux circonsvoisins.* (Copie à la bibliothèque de la Soc. archéologique; sur ce manuscrit, voir L. Marcel, *Pierre Guyot de Giey*, in *Bull. soc. arch. Lang.*, VII (1917), p. 287, n. 1); une des planches est gravée et tirée : les quatre autres ne sont que des épreuves dont deux portent encore, de la main de Vignier, les corrections proposées par celui-ci à son dessinateur. Ce sont précisément les quatre divinités du socle d'Auberive.

qui la surmonte. Parfois, un second piédestal au-dessus du premier, octogone celui-là, offrant l'image des divinités de la semaine ; souvent aussi, le chapiteau qui supporte le groupe est orné de quatre têtes de divinités. « Il ne saurait exister aucun doute sur la reconstitution de l'ensemble ; aussi pouvons-nous conclure à l'existence de tels monuments partout où a été retrouvé même un seul des éléments essentiels dont il se compose » (1). C'est à la lumière de cette remarque que nous essayerons de dresser l'inventaire des monuments lingons.

A. Inventaire des monuments.

a. *Pierres à quatre divinités.*

1. **Langres.** E. 3272 (2). Si la restitution est exacte, nous aurions un monument comparable par ses dimensions à celui d'Yzeures (3) : Jupiter et Ganymède ; Hercule, vêtu de la dépouille du lion, l'hydre à ses pieds ; Neptune, tenant de la main droite un dauphin ; Vénus et l'Amour.

2. **Orbigny-au-Mont** (4). E. 3343. Ce ne sont plus les divinités elles-mêmes, mais leurs attributs qui sont représentés sur chaque face : aigle, attribut de Jupiter ; faon, attribut de Junon ; couronne de laurier, attribut d'Apollon ; amour, attribut de Vénus (ou simplement génie) (5).

3. **Aulnoy** (6). E. 3362 : déesse drapée, probablement la Fortune ; Vulcain avec enclume et casque (?) ; Hercule ; seconde déesse drapée.

4. **Auberive** (inédit) ; bas-relief perdu et connu seulement par la description de Vignier (7) : Hercule ; Vénus (?) ; Minerve ; dieu à la roue.

---

(1) Toutain, *Observations sur quelques formes religieuses de loyalisme, particulières à la Gaule et à la Germanie romaine*, in *Klio*, II (1902), p. 202 ; cf. Drexel, *op. laud.*, p. 55.

(2) Au musée. *Catal.*, n°s 267-171 et 274 bis. Le monument a été restitué (haut. 0 m. 48 ; larg. 1 m. 53 et 1 m. 65) suivant les indications de M. Espérandieu : cf. Ch. Royer, *Un autel romain au musée de Langres*, in *Bull. soc. arch. Lang.*, VI (1912), pp. 333 et sq.

(3) E. 2997 et 2998.

(4) C. de Neuilly-l'Evêque. Au musée, *Catal.*, n° 3 : in *Mém. soc. hist. Lang.*, II, pl. 8 (0 m. 60×0 m. 50).

(5) Cf. Hertlein. *Die Juppitergigantensäulen*. 1910, p. 118, n° 209.

(6) C. d'Auberive, à l'église d'Aulnoy (0 m. 64×0 m. 63).

(7) Voir plus haut ; la divinité qui, sur les planches de Vignier, correspond à Vénus, est entièrement vêtue, « vêtue à la gauloise », écrit Vignier. Si l'on doit y reconnaître Vénus — aucun attribut, il faut l'avouer, ne nous y convie et Vignier lui-même inscrit, sinon dans son texte, du moins au bas de la figure : Vénus ou Junon, — ce serait une

5. **Auberive** (inédit). Vignier (1) signale près du moulin de l'abbaye une autre pierre de même forme avec figures sur trois faces (la quatrième était dans l'eau).

6. **Andelot,** auprès d'une source sacrée. E. 3367 (2) : déesse drapée avec patère et corne d'abondance ; enfant nu, peut-être ailé, monté sur un griffon ; Apollon ; Diane.

7. **Semond** (3) : Cérès avec deux flambeaux (?) ; Mercure avec bourse et caducée ; Mercure avec lance et bouclier ; Hercule avec peau de lion et massue.

8. **Aignay-le-Duc** (4) : Hercule barbu ; femme nue, Vénus ? ; jeune homme nu et imberbe, Apollon ? ; quatrième face brute.

9. **Duesmes** (5). E. 2338, peut-être en rapport avec la Douix, ou source sacrée, dite « Trou de La Fond » ; Hercule ; Vulcain ; Mars ; Minerve.

Vénus archaïque analogue à celle du monument de Mavilly (E. 2067; l'interprétation est celle de Reinach, *Cultes*, III, p. 203 et 215; contrà, voir Toutain, *L'autel de Mavilly*, extr. de *Pro Alesia*, III, 1919, p. 5). — Cette « baze antique », de quatre pieds de haut et de deux de large était déjà, au XVII[e] siècle, sciée par le milieu; la base d'Aulnoy a les mêmes dimensions et est également sciée par le milieu; devrait-on, à cause de ces particularités, identifier les deux bases ? Renseignements pris et jusqu'à plus ample informé, je ne le pense pas.

(1) *Déc...*, I, p. 107 : « Il paroit encore, moitiée en l'eau, moitiée hors de l'eau, un autre pied d'estal de mesme grandeur que le 1[er], mais fait en cube, parce qu'il n'est pas entier; sur trois faces duquel paroissent d'autres figures, d'une manière plus belle, l'une desquelles est une persoê a my corps et demie nuë, tenant de la main gauche un javelot. » Vignier signale également, *ibid.*, (cf. Luquet, *Ant. rom.*, p. 491), une pierre semblable « qui sert de baze à une croix » sur le grand chemin de Gudmont (C. de Doulaincourt) à Joinville, donc tout près des limites de la cité, mais hors de son territoire.

(2) Au mus. de Chaumont (0 m. 75×0 m. 28). Voir plus haut.

(3) C. de Baigneux-les-Juifs (C.-O.) : ne figure pas dans E.; cf. Montfaucon, *Ant. expl.*, II, p. 427, pl. 192 ; Leclère et Gaveau. *Archéologie celto-romaine de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine*, 1843, p. 27, pl. 6, fig. 3 ; Bulliot, *loc. laud.*, p. 106. Montfaucon n'indique pas la provenance, mais Leclère et Gaveau sont formels. Le monument n'est pas au musée de Châtillon, comme l'affirme Bulliot, il semble perdu (Lorimy, *in litt.* 21-10-27).

(4) Cf. Bourrée. *Notice sur un cippe antique*, in *Com. ant. C.-d'Or*, 1834-35, p. 154. C'est, selon toute apparence, celui auquel fait allusion E. à propos du n° 2838. Ce monument n'est pas, comme l'a cru à tort Morillot, *Transformation...*, p. 223, l'autel avec dédicace à Mars Cicolluis (C.I.L. 2887) : cet autel ne porte pas de reliefs. Par contre, c'est vraisemblablement celui dont parle Bulliot, *loc. laud.*, p. 117, trouvé sur les bords de la Coquille, à trois kilomètres en amont d'Aignay-le-Duc. — D'autre part, *Com. ant. C.-d'Or*, XVII (1913-14), p. XIX signale une borne à quatre faces avec bas-reliefs sur la ligne d'un bois entre Beaulieu (C. d'Aignay) et Montmoyen (C. de Recey), sans autres détails.

(5) C. d'Aignay-le-Duc (0 m. 82×0 m. 73); la pierre a été trouvée à proximité de la falaise, du côté de l'est. Dans la crypte de la chapelle du château, au-dessus de la falaise, on a trouvé en 1890 deux tambours de colonnes (haut. 0 m. 78; diam. 0 m. 55 et 53), E. 2337 : « chacun de

10. **Dijon.** E. 3440 (1) : Minerve et Apollon ; Mars.

11. **Dijon.** E. 3442 (2) : dieu nu, imberbe, sans doute indigène et identifié avec Mars-Mercure, son manteau sur l'épaule gauche, portant de la main droite une bourse et s'appuyant de l'autre sur une lance (seule face intacte) ; Junon drapée et voilée ; Hercule barbu, tenant un vase en forme d'*olla*.

12. **Dijon.** E. 3444 (3) : homme nu, debout, de face, tenant de la main gauche baissée un vase à deux anses, peut-être Bacchus ; personnage drapé, assis sur un siège au-dessous duquel est une bourse placée sur un escabeau ; feuilles imbriquées.

13. **Villy** (4), lieu dit « Les Corniottes ». E. 2917 : Mercure avec caducée ; Vénus au miroir.

b. *Cavaliers.*

14. **Tonnerre,** sur la rive droite de l'Armançon. E. 7156 : fragments du corps du cheval avec cuisse du cavalier.

---

ces tambours est décoré de têtes plates, disposées à côté l'une de l'autre, dans des registres limités par des bandeaux saillants. Ces têtes, de face ou de profil, n'ont, pour la plupart, aucun caractère qui puisse permettre de les identifier. On reconnaît toutefois, sur l'un des tambours, dans un même registre, Saturne, le Soleil, la Lune, Mars, Mercure, Jupiter et Vénus, c'est-à-dire les divinités des sept jours de la semaine. » Ce n'est pas la forme habituelle des dés analogues ayant appartenu à des colonnes à l'anguipède. Le monument devait toutefois être signalé ici : à Duesmes, les deux cultes étaient évidemment en relation. Il existerait encore à Villaines-en-Duesmois « une rondelle avec têtes, ayant fait vraisemblablement partie du même temple gallo-romain. » (Lorimy, *in litt.* 12-1-28) ; peut-être s'agit-il du fragment de colonne d'Etormay (E. 7514). A. Meulson (c. d'Aignay), autre chapiteau (perdu) avec 5, 7 ou 12 têtes, d'ailleurs difficiles à déterminer (E. 7184). Déjà nous avons signalé, à Magny-Lambert, un bloc rectangulaire (haut. 0 m. 49; larg. 1 m. 27; ép. 0 m.24) avec dédicace à Mercure et Rosmerta et figures des divinités de la semaine, A rapprocher de tous ces monuments le disque-semainier en bronze des sources de la Seine, sorte de calendrier perpétuel avec — en cercle— les noms des sept planètes indiquant sans doute les sept jours de la semaine (C.I.L., 2869 = Lejay, *Insc. ant.*, n° 263 ; au musée de Dijon, *Catal*, n° 873) : (*die*) *Lun*(*æ*), *Mar*(*tis*), *Mer*(*curii*), *Iov*(*is*), *Ven*(*eris*), *Sat*(*urni*), *Sol*(*is*). De sorte que les monuments consacrés à ces divinités chez les Lingons se trouvent concentrés dans un espace très restreint. Sur le culte des divinités de la semaine et ses rapports avec celui du cavalier à l'anguipède voir Haug, *Die Wochengöttersteine*, in W.D.Z., IX, 1890, pp. 16 et sq. ; E. Maas, *Die Tagesgötter in Rom und den Provinzen aus der Kultur des Niederganges der antiken Welt*, 1902, pp. 169 et sq.

(1) Au mus. de Dijon. *Catal.*, n° 97 (0 m. 55×0 m. 40×0 m. 35).

(2) It. *Catal.*, n° 68 (0 m. 97×0 m. 62×0 m. 30).

(3) It. *Catal.*, n° 147 (0 m. 74×0 m. 54×0 m. 30) qui le range parmi les monuments funéraires.

(4) C. de Ligny (Yonne), musée d'Auxerre, Quantin et Ricque, *Catal.*, n° 30 (1 m. 30×0 m. 50×0 m. 33). La pierre a été dans la suite creusée en forme d'auge; il ne reste plus que deux faces avec reliefs. — Ne figure pas dans ce relevé E. 3385 (Vertault) : c'est un autel votif plutôt qu'une pierre à quatre divinités, socle de colonne à l'anguipède; notons pourtant qu'il figure dans le relevé de Haug, *Die Viergöttersteine*, n° 212.

15. **Quémigny-sur-Seine** (1). E. 7098 : cavalier tenant une roue de la main gauche.

16. **Saint-Martin-du-Mont** (2). E. 3445 : une femme demi-nue, à demi-couchée à la manière des sources, complètement allongée, tient la place de l'anguipède (3) : le pied antérieur droit du cheval lui pèse sur la tête ; de la main gauche, elle tient un bouquet d'épis.

17. (?) **Mâlain** (4), ravin de la « Combe à la Rogne » : tête de cheval et jambes du cavalier.

18. **Grand.** E. 4900 : cavalier chaussé ; l'anguipède tient de la main gauche une pierre posée sur le sol, de l'autre, il devait porter le pied du cheval ; la partie postérieure du corps se termine par deux têtes de serpent qui reposent contre les pieds du cavalier.

19. **Grand,** dans un puits. E. 4898 : fragment de colonne imbriquée ; le chapiteau supporte, sur un socle orné d'un bouclier d'Amazone sur chaque face, un cavalier, tête laurée, brandissant une arme de la main droite ; devant le cheval et supportant ses pieds antérieurs, vole un génie nu, tenant un foudre. C'est le génie qui représente ici l'anguipède.

20. **Grand,** dans un puits. E. 4897 : homme debout, franchissant un monstre anguipède dont le haut du corps paraît être celui d'une femme ; il ne reste plus des deux bras de l'anguipède que la main droite appuyée au sol ; le mouvement de l'épaule gauche semble indiquer que la main gauche était levée.

B. Interprétation.

Notons d'abord le mode de répartition des monuments. Le plus grand nombre est en dehors des villes et même des grandes voies de communication. Il ne faut donc pas songer à des monuments

---

(1) Voir plus haut. On aurait découvert tout près de là, au hameau de Gronay (terr. de Duesmes), vers 1870, un socle de pierre portant encore les quatre sabots d'un cheval, mais la réalité de la trouvaille n'est pas établie : E. *loc. laud.*, et Lorimy, *in litt.*, 12-1-28.

(2) C. de Saint-Seine-l'Abbaye ; au musée de Dijon, trouvé en 1895 dans les ruines d'une villa avec une petite colonne de 1 m. 10 de haut., enduits peints, médailles dont quatre de Faustine : cf. Porcherot. *Rapport sur quelques découvertes de vestiges gallo-romains à Saint-Martin-du-Mont*, in *Com. ant. C.-d'Or*, XIII (1899-1900), pp. 225 et sq.

(3) Il convient en effet de restituer le monument au groupe du cavalier à l'anguipède, avec Mowat, B.A.F., 1897, p. 115 ; Piganiol, *Essai sur les origines de Rome*, 1917, p. 119, note 3 ; et en dernier lieu, Metman, in *Com. ant. C.-d'Or*, 1924, p. XLVI ; contrà, Corot, *ibid.*, p. XLVII et E. qui ne fait aucune allusion à l'anguipède.

(4) Trouvé en 1805 : cf. Chaussier-Morisot, *loc. laud.*, p. 155.

CARTE II

Pierre à 4 divinités . . . . ■
Cavalier . . . . . +

COLONNES AU CAVALIER ET A L'ANGUIPÈDE

commémoratifs de victoires ou de succès militaires (1) : ce sont des témoignages de piété *rurale*.

Venons-en aux divinités figurées sur les socles. Les Lingons n'ont pas, jusqu'à présent, fourni d'exemple du groupement normal, si fréquent dans la région rhénane (2) : Junon, Mercure, Hercule, Minerve. Hercule mis à part, ce ne sont même pas là les divinités le plus souvent représentées : Minerve l'est 4 fois, Junon 2, Mercure 2. Variées d'ailleurs sont les divinités et variés, les groupements. Retenons la fréquence d'Hercule (7 fois), de Vénus (4, peut-être 5 fois), d'Apollon (3 et peut-être 4 fois). Deux divinités sont nettement indigènes : le Mars-Mercure de Dijon et surtout le dieu à la roue d'Auberive (3). Aussi bien, nous ne saurions dire si les quatre divinités symbolisaient les saisons ou personnifiaient les dieux protecteurs de l'homme et de la femme (4). La raison du choix nous échappe. Nous sommes vraisemblablement en présence de convenances personnelles ou de coutumes locales (5) : sur un monument dont l'inspiration essentielle est indigène, il est naturel que le dévôt ait réuni les divinités qui évoquaient pour lui de vieilles divinités indigènes.

C'est qu'en effet si, par leur disposition, nos monuments imitent les colonnes qu'élevaient au Jupiter romain les soldats de la région rhénane, ils ont été élevés, à l'intérieur de la Gaule, en l'honneur du Jupiter gaulois, le dieu solaire indigène (6) : le cavalier de Quémigny en est une preuve. Maas (7) voyait dans le cavalier lauré de Grand (E. 4898) un argument en faveur d'une origine militaire ; mais devant le cavalier, vole un génie portant le foudre ou une torche et Hertlein (8) y voit avec raison le génie de la lumière précédant son dieu, le soleil.

Le cavalier est un dieu solaire, le géant anguipède ne peut être qu'une divinité chtonienne. Le serpent, d'origine terrestre, est un symbole chtonien. De plus, le géant est parfois du sexe féminin. Le fait est rare, il est vrai : sur une cinquantaine, Hertlein (9) n'en relève que trois et n'en retient qu'un. Il n'en est que plus

(1) Cf. Haug, *loc. laud.*, pp. 329 et sq.
(2) Cf. E. VIII, p. 131.
(3) Peut-être aussi l'Hercule, avec *olla* à deux anses de E. 3444.
(4) Cf. Haug, *loc. laud.*, p. 323.
(5) *Ibid.;* Drexel, *op. laud.*, p. 58.
(6) Cf. Jullian, H.G., VI, p. 95 ; en dernier lieu, Linckenheld. *Etudes de mythologie celtique en Lorraine* (extr. de l'*Annuaire soc. d'hist. et d'arch. lor.*), 1929, pp. 4 et sq.) avec lequel je suis entièrement d'accord.
(7) *Op. laud.*, p. 191.
(8) *Op. laud.*, p. 162.
(9) *Op. laud.*, p. 43; cf. A. Reinach. *Le Klapperstein, le Gorgoneion et l'Anguipède*, in *Bull. musée histor. de Mulhouse*, 1914, pp. 99 et sq.

intéressant d'en signaler deux chez nous, ceux de Grand (E. 4897) et de Saint-Martin-du-Mont (E. 3455). Pareil sexe n'en accuse que mieux la nature chtonienne du personnage. Dans le groupe de Saint-Martin, les extrémités de la femme ne sont point anguiformes, mais le groupe est mutilé ; elle est d'autre part étendue à la manière des sources et tient en sa main un bouquet d'épis : c'est bien là le symbole de la nature fécondante et fécondée.

Quels rapports existent entre le cavalier et le géant qu'il semble fouler aux pieds (1) ? Il y a grande différence entre l'attitude de notre cavalier et celle d'un soldat terrassant un barbare ou du cavalier thrace. Sa position n'est pas verticale : il se redresse et se rejette en arrière comme porté par l'anguipède. Celui-ci le soutient de la main ou de l'épaule ; et dès lors, il ne faut guère songer à un combat acharné au cours duquel le géant serait irrémédiablement vaincu. Si c'est un vaincu, c'est un vaincu depuis longtemps résigné et qui, consciemment, porte aide et secours à son vainqueur. Le monument de Grand (E. 4900) ne va pas à l'encontre de cette interprétation relativement pacifique. Pour Voulot (2), sans doute, l'anguipède regimbe et les deux têtes de serpent qui le terminent mordillent rageusement les jambes du cheval : en réalité, cette attitude menaçante est loin de s'imposer (3). Il faut donc avouer que la victoire ne semble pas absolue. Le cavalier a encore en quelque sorte besoin de l'anguipède : il lui reste supérieur, il en dépend pourtant dans une certaine mesure. La divinité céleste triomphe de la divinité terrestre, mais en ce sens qu'elle la force à la servir consciemment et à lui être utile. C'est dans cette direction qu'il convient de chercher à préciser la signification religieuse du groupe.

Pour Hertlein (4), il s'agit du mythe de la terre supportant le ciel. Pour C. Jullian, c'est « la scène mystérieuse par laquelle on traduisait la lumière du ciel sortant des ténèbres de la nuit (5) ». Ce qui expliquerait le chapiteau aux quatre têtes qui représentent les saisons ou les diverses parties du jour, et la relation étroite des divinités de la semaine avec le groupe du cavalier et de l'anguipède : tout cela relève de conceptions astrales et cosmogoniques. Peut-être y a-t-il également réminiscence d'anciennes rivalités entre cultes ouraniens et cultes chtoniens. Supposé que les dieux du premier cycle fussent des usurpateurs introduits par des

(1) Cf. surtout Hertlein, *op. laud.*, pp. 29 et sq; Jullian, *loc. laud.*
(2) *Le monument gallo-romain de Portieux*, in R.A., 1881, I, p. 110.
(3) Hertlein, *op. laud.*, pp. 23 et 46.
(4) *Op. laud.*, p. 48.
(5) H.G., VI, p. 95.

nomades envahisseurs, ils ne seraient jamais parvenus à éclipser totalement les dieux agraires des autochtones : et la lutte se serait terminée non par une victoire absolue mais par une contamination de culte, un compromis (1).

Pour Ad. Reinach (2), l'interprétation cosmique n'est qu'une addition postérieure, due surtout à la vogue des cultes astroloques à l'époque des Sévères : Heures, Semaines, Saisons ne sont pas des conceptions indigènes. Rien n'est moins sûr : les Gaulois auraient eu au contraire, avant même l'arrivée des Romains, l'équivalent de la semaine planétaire des sept jours. Le type de nos monuments s'est répandu surtout dans la Gaule du nord-est et chez les Belges ; et, précisément, ces régions semblent être celles où les cultes astraux se sont le plus nettement manifestés dès les temps gaulois (3).

Une autre remarque d'Ad. Reinach mérite qu'on s'y arrête : « Une partie considérable de nos monuments, écrit-il, paraît s'être élevée auprès d'une source ; pour la plupart des autres, on peut montrer qu'ils se dressaient à un croisement de routes, sur une place de village ou dans une cour de ferme, tous lieux où l'on est en droit de supposer l'existence d'une fontaine » (4). Remarque particulièrement exacte chez les Lingons. Voyez le monument d'Aignay-le-Duc dressé près d'un confluent, celui de Duesmes, non loin du trou de « La Fond » ; Saint-Martin du Mont est aux sources de l'Ignon ; Auberive, Aulnoy sont aux sources de l'Aube ; le cavalier de Tonnerre provient des bords de l'Armançon ; celui de Villy, des bords du Serein ; ceux de Grand (5) (E. 4897 et 4898), ont été trouvés dans un puits ou citerne anciennement murée. Il n'est donc point téméraire de mettre les colonnes au géant en rapport avec les sources ou l'eau courante : « Le monstre à jambes de serpent désigne ici, comme si souvent, les profondeurs de la terre en tant qu'elles enveloppent et recèlent les eaux dans leurs replis souterrains. Le cavalier foudroyant et solaire, sur son cheval cabré au-dessus du monstre, résulte de la fusion de trois conceptions : la source est un coursier bondissant : elle ne jaillit que sous les coups du cavalier céleste, soit par le sabot de

(1) Piganiol, *op. laud.*, p. 118.
(2) *Loc. laud.*, p. 131.
(3) Cf. Jullian, H.G., VI, II, p. 141, pp. 94 et sq; et surtout Linckenheld. *Les stèles funéraires en forme de maison chez les Mediomatriques et en Gaule*, 1927, pp. 77 et sq., 84 et sq. (capital); *Sucellus et Nantosvelta* (extr. de la *Rev. d'hist. des relig.*), 1929, p. 30.
(4) *Loc. laud.*, p. 126.
(5) On sait d'ailleurs l'importance du culte des eaux à Grand, voir plus haut.

son cheval, soit sous la pointe de sa lance foudroyante ; ce qui est vrai des eaux terrestres, l'est aussi des eaux célestes. Or, en vertu de cet axiome du *similia similibus* qui est l'essence même de la plupart des rites, les primitifs s'imaginent que c'est là où sourdent les eaux terrestres qu'ils pourront le plus facilement exercer une action efficace sur la chute des eaux du ciel. Pour plus de sûreté, ils dressent dans le ciel, au sommet d'une colonne élancée, le groupe symbolique de l'eau jaillissante » (1). La colonne serait ainsi une manière de fétiche protecteur (2). Nous ne sommes pas assez renseignés sur les circonstances dans lesquelles nos monuments ont été trouvés pour infirmer ou confirmer ce dernier détail (3).

Minerve

Minerve est la seule déesse citée par César, et elle vient sous sa plume en cinquième lieu après Mercure, Mars, Apollon et Jupiter. Ce n'est pas qu'elle ait en général une très grande vogue dans la Gaule romaine (4) ; elle semble pourtant avoir été plus particulièrement honorée dans les pays où la vie civile l'emportait sur la vie militaire (5). Et c'est bien le cas pour les Lingons : elle figure, nous l'avons vu déjà, quatre fois sur les pierres à quatre divinités.

Un sanctuaire lui avait été élevé à **Selongey** (4), sur la voie de Langres à Lyon. On n'a pas relevé le plan du temple, mais sur l'emplacement et parmi les substructions on a mis au jour une statue de facture gréco-romaine, E. 3316 (7) :

---

(1) *Loc. laud.*, p. 131.

(2) Souvent, on le sait par l'épigraphie, le dévôt élevait la colonne sur son propre sol, *in suo*.

(3) Le Jupiter gaulois avait-il, dans certaines cités du moins, une parèdre ? Une statue du musée d'Autun représente une déesse tenant un foudre d'une main et de l'autre un objet qui est peut-être une roue (E. 1824; cf. aussi. E. 2933 de Melun). Chez les Lingons nous connaissons une déesse au foudre, E. 3452 (Dijon), assimilée vraisemblablement à Junon.

(4) Cf. Toutain. *Cult. païens*, III, p. 219.

(5) C'est seulement dans les régions militaires qu'on lui préfère Junon : Cf. Jullian H.G., VI, p. 39. Les représentations de Junon sont très rares chez les Lingons : deux sur les pierres à quatre divinités auxquelles il faut peut-être ajouter la déesse au foudre de Dijon (E. 3452, au mus. *Catal.*, n° 193, une petite tête (?) de Champigny-les-Langres (cf. plus loin, et B.A.F. 1892, p. 218) et un buste en bronze (?) des sources de la Seine (mus. de Dijon, *Catal.*, n° 367).

(6) C. du dit, C.-O. ; vestiges de constructions, chapiteaux, divinités mutilées, image en plomb de Vénus (?); cf. *Rép. arch. C.-d'Or*, col. 131 : Bulliot, *loc. laud.*, p. 131 ; sur le territoire de la commune, un cachet d'oculiste (C.I.L. 10021, 137) = Lejay, *Insc. ant.*, n° 268.

(7) Au m. de Dijon, avec E. 3618; *Catal.* n°s 98 et 75.

Minerve : elle est casquée et drapée, la poitrine parée du gorgonéion, et s'appuie de la main gauche sur son bouclier ; le bras droit manque, mais il est bien probable que la déesse tenait une lance.

et la base cylindrique d'une autre statue avec la dédicace, C. I. L. 5641 (1 (= E. 3618) : *D(ea)e Minerv(a)e, Saxxamus Cintusmi filius posuit, v. s. l. m.* Le vocable *deæ* montre bien qu'il s'agit d'une divinité locale et l'onomastique dénote, d'ailleurs, un indigène fidèle à ses traditions (2).

Ménesbles (3), dans la haute vallée de l'Ource, rappelle peut-être l'existence d'un autre sanctuaire de Minerve. Aux yeux de Longnon (4), Menesbles est un homonyme de Minerve (Hérault) et de Menerbes (Vaucluse), anciens *Minerva* tirant leur nom d'un ancien sanctuaire élevé sur leur territoire. Mais la plus ancienne graphie, *Minervis*, qui ne remonte qu'à la fin du XII^e^ siècle (*Radulphus de Minervis*, 1178) ne permet pas de se prononcer : si *Minervis* est primitif, il indique un pluriel et dès lors simplement un gentilice *Minervius* apparenté au nom de la déesse (5).

Des statues en pierre proviennent de **Vertault** (6) (E. 3374 ; la main droite n'a jamais tenu de lance), de **Grand** (E. 4985) ; une tête, du *fanum* de **Champigny-les-Langres** (7) E. 3335). A **Echalot** (8), près de la fontaine de Bergerosse, Minerve est en rapport

(1) = Lejay, n° 152.

(2) Toutain, *Cult. païens*, I, pp. 294 et sq. — Point d'épithète indigène dans les inscriptions lingones, puisque *Arnalia* est une invention; cf, suprà.

(3) C. de Recey-sur-Ource.

(4) *Op. laud.*, p. 111.

(5) Cf. Berthoud et Matruchot, *loc. laud.*, 1905, p. 15; *Dict. top., C.-d'Or*, s. v.

(6) Au musée de Châtillon.

(7) Au musée, *Catal.*, n° 296. Le fanum a été fouillé au cours des années 1885 et sq. par les soins de l'abbé Maugère. E. Babelon a exposé le résultat des fouilles, in B.A.F. 1892, pp. 216 et sq. (cf. *Bull. soc. arch. Lang.*, II (1886), pp. 409 et sq; III (1887), pp. 18 et 81; Blanchet..., *Inventaire des mosaïques de la Gaule*, II, n° 1580). Le sanctuaire était situé au lieu-dit Les Granges, le long de la voie romaine de Langres à Trèves, au point le plus élevé et dominant la plaine. Il était *double :* deux édifices de même direction (nord-sud) et de mêmes dimensions (23 m. de côté), séparés l'un de l'autre par un couloir, véritable chemin bordé de trottoirs. Chaque édifice se composait d'une *cella* centrale, carrée (12 m. environ de côté et 7 m. environ pour la cella méridionale), entourée d'un portique à colonnade sur les quatre côtés. Le sanctuaire était donc consacré à *deux divinités parèdres* : mais quelles étaient ces divinités ? on ne le sait pas. Les débris de sculpture étaient nombreux : têtes, mains, pieds, torses. M. Babelon signale une grosse tête de Cérès (c'est peut-être notre E. 3335), une petite tête de Junon, une tête de Sol : je n'en connais pas d'autre au musée que celle de Minerve : cf. *Catal.* n^os^ 296, 297, 387 (p. 95), 242 (p. 138). Une centaine de monnaies : les plus anciennes sont gauloises, la plus récente de Valens.

(8) C. d'Aignay. Statuette trouvée en curant la source, avec colonnes et autres débris : cf. Utinet, *loc. laud.*, XV, p. 125.

avec les eaux (E. 2345) ; et c'est peut-être pour cette même raison qu'à **Beire-le-Châtel** (1) (E. 3621, son culte est associé à celui de *Januaria*.

Rares sont les statuettes de bronze : un fragment au **Mont-Afrique** (2) ; une à **Quémigny** (3) ; une aux **sources de la Seine** (4) : la tête est armée du casque, mais la main droite porte une patère inclinée ; une à **Thivet** (5). Sur l'anse d'une œnochoé (6) trouvée à **Arbot-Bay** (7) et faisant vraisemblablement partie du trésor d'un temple rural, est ciselé le buste de Minerve casquée et tenant un serpent. Cette œnochoé était enfouie avec plusieurs autres objets (8), mais rien ne nous indique que le *fanum* ait été consacré à la déesse.

Minerve a reçu chez les *Consorani*, dans les Pyrénées, le surnom de *Belisama* (9). Ce n'est pas là un surnom purement local : cf. Βηλησαμι (9) chez les Voconces, *Belisamarus* (11), chez les Eduens Et l'on pourrait faire à son sujet la même remarque qu'au sujet de *Belenus* avec lequel il a quelque analogie : s'il a laissé peu de traces dans l'épigraphie, il en a laissé par contre dans la toponymie. « *Belisama*, accentué sur l'antépénultième, écrit A. Longnon (12), paraît être le thème étymologique des noms de Bellême (Orne) et de Blesmes (Aisne, Marne). » Il y a lieu

---

(1) Au musée de Dijon.
(2) B.A., 1919, pl. V, n° 8.
(3) C. de Gevrey; au musée de Dijon, *Catal.*, n° 424 (haut. 0 m. 09).
(4) Ibid., *Catal.*, n° 868 (haut. 0 m. 07).
(5) Drioux, *Bronzes, coll. Royer*, in *Rev. des Musées*, I, p. 392, n° 4 (haut. 0 m. 085).
(6) Au Cab. des médailles : Babelon et Bl., *Bronzes*, n° 1382.
(7) C. d'Auberive.
(8) Avec *Br.*, n°s 1473 et 2140, mais avec beaucoup d'autres encore. Ce trésor mérite une étude spéciale et détaillée, dont j'ai par ailleurs réuni tous les éléments : ce n'est pas ici le lieu de l'esquisser, même brièvement. Disons seulement que l'on doit la première mention de la découverte (en 1647 et non en 1712) à Vignier (*Notes manusc. sur le pays de Langres*, Bibl. nat. Copie à la bibl. de la soc. arch. de L., p. 62) : on pourra se faire une idée du trésor en consultant D. Martin, *La Religion des Gaulois...*, I, pl. 2, p. 104. Il y a là un mélange curieux d'objets de l'âge du bronze (cf. G. Drioux, in *Mélanges Ch. Royer*, 1920, p. 51) et d'objets gallo-romains : l'un des vases (Martin, n° 6), contenait un certain nombre de monnaies de l'époque des Antonins, la plupart de Septime-Sévère. Voir aussi Luquet, *Ant. rom.*, p. 489.
(9) C.I.L., 8. *Belisama*, comme *Belenus*, impliquerait l'idée de lumière : ce serait la déesse brillante; cf. Holder, *Alt. celt.*, s. v.; Toutain. *Cult. païens*, III, p. 220.
(10) Dottin, *op. laud.*, p. 149, n° 7.
(11) *Année épigraphique*, 1913, n° 234.
(12) *Op. laud.*, p. 115 ; cf. d'Arbois de Jubainville. *Le dieu gaulois Belenus, loc. laud.*, p. 201 : *Recherches sur la propr. foncière...*, p. 181.

d'ajouter, chez nous, celui de **Balesmes** (1) — aux sources de la Marne — où le culte de Belisama aura peut-être été lié à celui de *Matrona*.

Quelle déesse du panthéon gaulois représentait la Minerve gallo-romaine ? nous ne savons. Pour César, Minerve, en Gaule, est, comme en Italie, la protectrice du commerce et de l'industrie. Cette Minerve a des allures toutes pacifiques : nouvel exemple du désaccord entre l'imagerie et les conceptions (2). De fait, la statuette des sources de la Seine, avec sa patère en mains, est plus près de ses dévots que celle du type classique, à l'aspect militaire et guerrier. Est-elle parfois, comme Apollon, une déesse de la santé ? Les rapports qu'elle a, chez les Lingons, avec le culte des eaux favorisent cette interprétation.

Divinités secondaires

Hercule et Bacchus — Diane et Vénus

Les divinités mentionnées par César ne sont pas les seules que les Gaulois aient assimilées à leurs divinités indigènes. Il nous faut étudier le culte rendu chez les Lingons à certaines autres divinités secondaires.

1. *Hercule.*

Le premier rang, parmi ces dernières, appartient à Hercule, si du moins l'on en juge par la faveur que les Lingons lui témoignent sur les pierres à quatre divinités (3). Il y figure sept fois. Une fois même, il y figure avec l'*olla* (4) (E. 3442), qui le rapproche du dieu au maillet et consacre son caractère indigène.

Deux inscriptions le mentionnent : l'une, de provenance incertaine, C. I. L. 5956 : *Herculi, L(ucius) Valerius Terentius, v. s. l. m. ;* le dédicant d'ailleurs porte les *tria nomina*, ne semble pas être un autochtone et a sans doute entendu honorer l'Hercule romain. L'autre provient de **Langres** et n'est connue que par d'anciennes copies, trop fragmentaires pour que l'on puisse con-

(1) *Balema*, en 1245; *Balismus*, 1271; Belesme, 1326 : *Dict. top. H.-M.* s. v. Il n'y a pas à tenir compte (cf. L. Marcel, in *Bull. soc. arch. Lang.*, VIII (1920), p. 112 n° 4) du *Pasmasus* de la légende des saints Jumeaux : ce n'est même pas une désignation d'origine locale; elle existe déjà dans la légende cappadocienne (voir plus loin).

(2) Cf. Toutain, *Cult. païens*, I, p. 297.

(3) Voir plus haut.

(4) *Olla* à deux anses, il est vrai; on trouve Hercule avec l'*olla* du dieu au maillet sur une pierre à quatre faces du musée de Rouen (E. 3076).

jecturer la qualité du dédicant, C. I. L. 5666 (1) : *Domui divin. Herculis, cr. pelii. iemetli... q. h. c.*, sans doute : *Domui divin* [*ae*], ou [*In honorem*] *domu*[*s*] *divin*[*æ*], *Herculi s*[*a*]*cr*[*um*] ; quant aux derniers mots, Vignier remarquait déjà : « il semble qu'il faudrait estre l'edippe ou devineur juré, pour les deschiffrer avec satisfaction des lecteurs » (2).

En dehors des pierres à quatre divinités, un seul bas-relief sur tout le territoire de la cité : trouvé à **Maulain** (3) dont le nom évoque selon toute probabilité un ancien lieu de culte (E. 7574) : Hercule, nu, barbu, avec massue (dans la main droite, dépouille du lion sur le bras gauche et dans la main gauche une massue indéterminée (pommes ?).

Langres a fourni une statuette de bronze, aujourd'hui perdue, trouvée en 1613 avec un Neptune et un Bacchus de même métal : « Debout, sans barbe, ayant l'apparence d'un jeune homme, une peau de lion lui couvre une partie du corps ; de la main droite il tient une massue, et de l'autre une boule ou une pomme » (4). Deux autres statuettes font partie de la collection de M. le chanoine Defay : un Hercule « ivre » (5) et un Hercule « marchant » à peau de lion à terminaison trifide, du type dit étrusque (6).

« Le nom d'Hercule, écrit J. Toutain, servit sous l'Empire à désigner des dieux, sans doute analogues, mais d'origine tout à fait différente » (7). Quelle divinité représentait-il ici ? les documents ne permettent aucune conjecture.

2. *Bacchus.*

Bacchus a peut-être été représenté une fois sur les socles à qua-

(1) Luquet, *Ant. rom.*, p. 268, n° 1.
(2) *Décade...*, I, p. 222.
(3) C. de Montigny-le-Roi (H.-M.). La stèle, aujourd'hui encastrée dans le mur d'une maison, a été trouvée en 1873, lieudit « en Chauffour », parmi des vestiges de constructions, nombreux en cet endroit (lieux-dits Grand-Marchais, Petit-Marchais) : ce n'est donc pas la statue découverte en 1850, au lieu-dit « La Conelle » (cf. Carnandet, *Géographie de la Haute-Marne*, 1860, p. 501), sur laquelle je n'ai pu recueillir aucun renseignement. Sur Maulain, voir ma communication à l'Académie des inscriptions, séance du 9 mai 1930 (*Comptes rendus*, p. 114 sq.), « *Omphalos* » *celtique et* « *Mediolanum* ».
(4) Luquet, *Ant. rom.*, p. 436; fig. dans Montfaucon. *Ant. expl.*, I, pl. 124, fig. 5.
(5) Comparable à n° 138 de Reinach, *Br. fig.*
(6) Voir les n°s 129-134, *ibid.*; nos deux statuettes sont inédites. — Boudot place un *temple* d'Hercule à Attricourt, au « Champ du Trésor », où l'on a trouvé des restes de thermes avec chapiteaux, fûts de colonnes..., etc. : *Notice sur l'ancienne cité d'Ates*, in *Com. ant. C.-d'Or* (1832-33), p. 47; mais la base est bien fragile : une peau de lion sculptée sur un fût de colonne !
(7) Toutain, *Cult. païens*, I, p. 410.

tre divinités (**Dijon**, E. 3444). Il a laissé par ailleurs d'autres traces de son culte et non des moindres. De **Vertault** provient une des plus belles statuettes en bronze que l'on connaisse, E. 3371 (1) :

Bacchus enfant, à longue chevelure bouclée ; le jeune dieu, couronné de vigne, n'a pour vêtement qu'une peau de panthère, portée en bandoulière et nouée sur l'épaule gauche. Il a, dans la main droite baissée, une fleur de lotus et peut, de l'autre main levée, avoir tenu un thyrse. Le petit personnage est chaussé de brodequins qui laissent à nu les orteils.

Une réplique (?) « fort prisable » de cette statuette a été trouvée à **Langres** au début du XVII[e] siècle ; comme celle d'Hercule, elle est aujourd'hui perdue (2). Des environs immédiats de Langres provient un bel autel en marbre (3) (E. 3341). L'autel était autrefois conservé dans l'église de **Saint-Geosmes** : un *fanum* s'élevait sans doute à cet endroit, point de jonction des deux voies de Langres à Lyon et de Langres à Autun. De **Langres** même, un autre autel, avec masque de satyre et *pedum* passé dans un anneau, se rapporte vraisemblablement au culte du même dieu (E. 3233). Une bacchanale a été figurée autour d'une colonnette (E. 3243). Des fragments d'archivolte avec bacchante tenant de la main gauche levée un disque ou un tympanon (E. 3247) et un autre fragment (4) « ayant nécessairement appartenu à la décoration d'un grand édifice », représentant lui aussi une bacchante « nue, s'appuyant sur une sorte de thyrse qu'elle tenait de la main gauche » (5), révèlent l'existence d'un ou de plusieurs temples à Bacchus (6).

Dijon paraît avoir eu, lui aussi, son temple à Bacchus, témoin un fragment de fronton, E. 3531 (7) ; disque évidé, traversé par un bâton enrubanné, courbé en faucille. Et c'est de Dijon que provient une des rares inscriptions gallo-romaines consacrées à ce dieu, C. I. L., 5477 (8) : *Libero Patri.*

---

(1) Au musée de Châtillon (haut. 0 m. 40).

(2) Luquet, *Ant. rom.*, p. 435 : fig. dans Montfaucon, *Ant. expl.*, pl. 144, fig. 3 (haut. 0 m. 35 à 0 m. 50). On aurait, vers le même temps, trouvé « une seconde figure de Bacchus, habillé et tenant *une serpe* à la main ; de plus une tête du même dieu, d'*une grosseur excessive* ». Luquet, *ibid.*, p. 436.

(3) Au musée, avec les suivants : *Catal.*, n[os] 1, 285, 386, 275.

(4) Trouvé en 1837, près de la porte des Moulins.

(5) Luquet, *Ant. rom.*, p. 449.

(6) A Bourbonne-les-Bains, deux bacchants en bronze, parmi les ex-voto du puisard romain; au Cab. des médailles : Bab. et Bl., *Bronzes*, n[os] 1981 et 1982; fig. dans *Mém. soc. arch. Lang.*, II, pl. 43.

(7) Au Musée, *Catal.*, n° 299.

(8) = Lejay, *Inscr. ant.*, n° 64. — De Dijon proviennent deux statuettes de bronze, l'une déjà citée, Mercure portant l'enfant Bacchus, d'art classi-

Bacchus est-il ici le dieu gréco-oriental (1) ou remplace-t-il dans l'esprit de ses dévots une ancienne divinité indigène (2) ? Nos documents déposent en faveur de la première alternative (3). Certes, nous sommes en une région de vignobles renommés ; mais la culture de la vigne est en Gaule d'importation romaine. Toutefois, le dieu du vin n'y eut peut-être tant de vogue que parce qu'il rappelait un ancien dieu de la boisson, protecteur des cultures et des domaines : voyez par exemple le dieu au tonneau de Mâlain (4).

3. *Diane.*

Dans le nord-est de la Gaule, elle a été fréquemment assimilée à une divinité de la forêt, apparentée au dieu de source Apollon (5). Aucune épithète n'atteste avec certitude l'assimilation chez les Lingons ; mais on sait (6) que la déesse figure aux côtés d'Apollon sur la pierre à quatre faces de la source sacrée d'Andelot (E. 3367) et qu'un autel lui a été consacré dans le domaine d'*Apollo Grannus* à Grand (C. I. L. 5936).

Dienay (7) (*Dienatum*, 1012 ; *Dianetum*, 1177) évoque le souvenir de Diane (cf. Dienne (Cantal) et Diennes (Nièvre, *Diana*, en 1147) à l'origine desquels A. Longnon (8) place le nom de la déesse) : lieu de Diane, lieu consacré à Diane ? ou simplement domaine d'un personnage dont le nom s'apparentait à celui de la déesse ? Nous l'ignorons ; tout ce que nous pouvons noter, c'est qu'entre Diénay et Villecomte, on a trouvé des vestiges de constructions chapiteaux, plaques de marbre, poteries, médailles (9)...

---

que (cf. plus haut) et l'autre assez curieuse : groupe de Bacchus (?) enfant sur lionne ou panthère : au musée de Dijon, *Catal.*, n° 442.

(1) Cf. Jullian, H.G., VI, p. 86.

(2) Voir, par ex., le Satyre à la laie d'Alesia et les remarques de Toutain, *Cult. païens*, III, p. 223.

(3) Le Bacchus de Vertault est un produit de l'art alexandrin, du I^er^ siècle; nos monuments sont urbains et pour la plupart très soignés.

(4) E. 3568 (voir plus loin). — Vulcain, comme Bacchus et *plus* que Bacchus, pourrait bien être « un avatar de dieu celtique ». Il figure, chez nous, deux fois sur les pierres à quatre divinités (E. 3362, **Aulnoy** et 2338, **Duesmes**). On a remarqué qu'il pourrait être en relations avec le travail du bois nécessaire au commerce fluvial : cf. Czarnowski. *L'arbre d'Esus, le taureau aux trois grues et le culte des voies fluviales en Gaule*, in R. C., 1925, p. 32. Au **Mont-Afrique**, statuette en bronze de Vulcain, coiffé d'un bonnet pointu et rayé : B.A., 1919, pl. III, n° 3.

(5) Cf. Jullian, H.G., VI, p. 40 ; Drexel, *op. laud.*, p. 39.

(6) Voir plus haut.

(7) C. d'Is-sur-Tille ; cf. *Dict. top. C.-d'Or*, s. v. ; Berthoud et Matruchot, *loc. laud.*, 1902 et 03, p. 163; déjà Courtepée, *op. laud.*, II, p. 370, après Nicaise (mais par pure conjecture).

(8) *Op. laud.*, p. III.

(9) *Rép. arch., C.-d'Or.*, col. 102.

Est-ce Diane, est-ce Apollon qui ont amené le culte de Latone chez les Lingons ? S'il est vrai du moins que le nom de Latone soit, comme l'écrit A. Longnon, « le thème étymologique du nom de Losne (1) » ; c'était déjà l'opinion de d'Anville et les anciennes graphies la favorisent : *Latona* au XII[e] siècle (Pseudo-Frédég. *ad ann.* 628-629), *Ladona* en 870. **Lannes** (2), près de Langres, est aussi un *Latona* vers l'an 1000 (*Laona* en 1169). Le vieux Lannes occupait le haut plateau de Saint-Menge, habitat gaulois, puis gallo-romain, puis barbare (3) : il y a là une chapelle qui était, il n'y a pas bien longtemps encore, le but d'un pèlerinage très fréquenté.

4. *Vénus.*

« Il ne semble pas, écrit Renel, que le culte de Vénus se soit établi solidement en Gaule ni qu'une divinité celtique de quelque importance ait été assimilée à la déesse romaine (4) ». A supposer que telle fût la réalité dans les autres régions, il n'en était pas ainsi chez les Lingons.

N'insistons pas sur les statuettes de terre cuite, elles sont communes de toute la Gaule. On en a trouvé à Langres (5), à Bour-

---

(1) *Op. laud.*, p. 112. Il s'agit, en l'espèce, de **Saint-Jean-de-Losne**, sur la Saône. Cf. Berthoud et Matruchot, *loc. laud.*, pp. 13 et sq., qui examinent une autre étymologie possible : Losne de « lône », vieux mot roman signifiant « eau dormante », « île » : « L'argument topographique semble... pour Losne militer fortement en faveur de cette nouvelle étymologie. Mais pour que celle-ci fût digne du premier rang, il faudrait de toute nécessité qu'il y eût également concordance au point de vue de la forme ancienne, il faudrait avoir la certitude que ce vieux mot « lône » était à l'époque romaine *latona*. Or, rien ne l'indique, on ne connaît aucune notation ancienne du mot qui vienne plaider en ce sens; ce qu'on en sait tendrait plutôt à la preuve contraire. », p. 14; pour les graphies : *Dict. top. C.-d'Or*, s. v.

(2) C. de Neuilly-l'Evêque : cf. Longnon (« peut-être », *ibid*), et Bertrand..., *ibid.;* l'ancien Lannes, en tout cas, n'était pas sur une île, mais sur un plateau assez escarpé. Pour les graphies, *Dict. top. H.-Marne*, s. v., qui ne donne pas la première (celle-ci dans Berthoud, d'après la *Chronique* de Saint Bénigne).

(3) Cf. D.A.G., II, p. 69.

(4) *Op. laud.*, p. 322; dans le même sens, Toutain. *Cult. païens*, I, p. 384, III, p. 286, note 1; pour le sentiment opposé : H. de Villefosse (à propos des statuettes en terre cuite) : « Il est bien certain que ces différentes statuettes, auxquelles on a donné le nom de Vénus, représentent une divinité d'un caractère lascif et fécond qui devait occuper une place importante dans la religion gauloise, mais dont le nom particulier nous échappe jusqu'à présent. » *Figurine en terre blanche trouvée à Caudebec-lès-Elbœuf*, in R.A., 1888, I, p. 154; voir aussi A. Blanchet. *Etude sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine*, in M.A.F., 1890, p. 126; Jullian, H.G., VI, p. 41.

(5) Daguin, manuscrits (au presbytère de la Cathédrale de Langres), XXIX, p. 102.

bonne-les-Bains (1), à Dijon (2), aux sources de la Seine (3), à Vertault (4), à Essarois (5), à Beire-le-Châtel (6), à Cussey-sur-Tille (7) ; presque partout elles sont en rapport avec le culte des eaux (8).

Les statuettes de bronze, par contre, sont très rares en Gaule (9). Or, cinq ont été signalées sur notre territoire : deux à **Langres** (groupe de Vénus et Cupidon (10) trouvé en 1673, aujourd'hui perdu, et Vénus pudique (11) de la collection Gréau) ; une à **Bar-sur-Aube** (12) ; une à **Pontailler-sur-Saône** (13). La cinquième, au musée de Langres, proviendrait de **Percey-le-Pautel** (14) : nous y reviendrons tout à l'heure.

Les environs de Châtillon-sur-Seine ont livré deux reliefs : la stèle de **Sainte-Colombe** (15) (E. 3405, Vénus à la ceinture) et la colonnette de **Montliot** (16) (E. 3408), contre laquelle s'appuie une femme nue, serrée elle aussi d'une étroite ceinture dont elle a pu, de la main droite, tenir l'une des extrémités. Il n'y a pas à faire fond sur le temple de Vannaire (17), temple de plan carré et, partant, indigène, que, sur la foi d'une inscription, Bulliot (18) croyait avoir été consacré à Vénus : l'inscription est tenue pour inauthentique par Villefosse et le *Corpus* (19).

---

(1) Blanchet, *op. laud.*, supplément, in M.A.F., 1899, p. 263.
(2) *Ibid.*, p. 261.
(3) *Op. laud.*, M.A.F., 1890, p. 209.
(4) *Ibid.*, p. 266 : « plus de 20 figurines de Vénus Anadyomène et une V. pudique », Lorimy, *in litt.*, 20-1-27.
(5) Au musée de Dijon, *Catal.*, n° 613.
(6) Morillot, *Substitution...*, p. 127 (fragments de plus de vingt figurines).
(7) *Com. ant. C.-d'Or*, XVII, p. XIX.
(8) Sur ces rapports, cf. Bonnard, *op. laud.*, p. 263.
(9) Cf. Reinach, *Br. fig.*, p. 60.
(10) Luquet, *Ant. rom.*, p. 440.
(11) (Haut. 0 m. 052) : [Frœhner], *op. laud.*, n° 622.
(12) (Haut. 0 m. 06) : *Rép. arch. Aube*, col. 33 ; Le Clerc., *op. laud.*, p. XXXVI.
(13) Belle Vénus anadyomène de 0 m. 26 environ. *Rép. arch. C.-d'Or*, col. 120; bibliographie dans Lejay. *Inscr. ant.*, p. 89. — Il faut ajouter « une image en plomb avec anneau de suspension, d'un sacellum représentant une Vénus sortant de l'eau accostée d'un arbuste et d'une figurine d'enfant » (?), provenant de **Selongey** : Bulliot, *loc. laud.*, p. 131.
(14) *Catal.*, p. 124, n° 146; cf. Drioux. *Une Vénus « gauloise » au musée de Langres*, *Bull. soc. arch. Lang.*, IX (1928), pp. 275 et sq.
(15) C. de Châtillon; au musée de Châtillon avec le suivant.
(16) C. de Châtillon.
(17) C. de Châtillon.
(18) *Loc. laud.*, p. 127; cf. art. de Ch. N. Robert dans *Le Châtillonnais et l'Auxois* du 17 avril 1853; *Bull. soc. arch. de Châtillonnais*, I (1890), pp. 91 et sq. (les découvertes remonteraient à 1843). Le temple aurait eu 30 m. env. de côté.
(19) C.I.L., *inscr. falsæ*, n° 1050. L'inscription, fragmentaire, est conser-

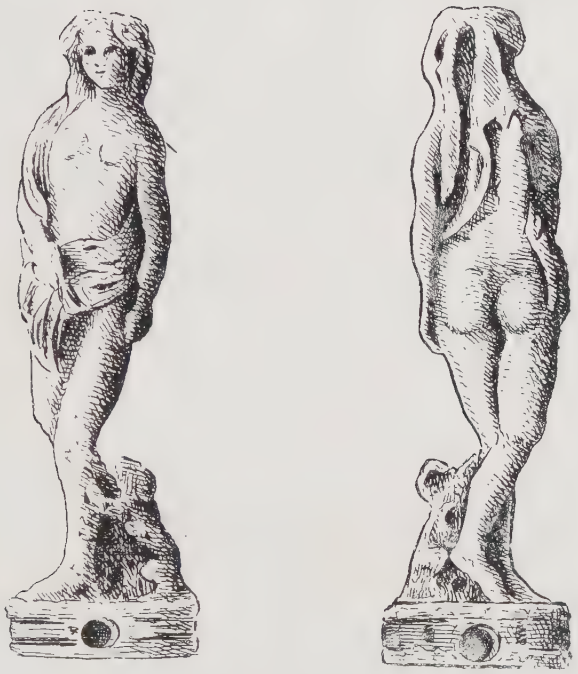

Vénus au chien (?) du musée de Langres

Gr. nat.

Cliché *Bull. soc. hist. Langres,* 1928, IX, p. 277.

M. Toutain a décrit une statuette de pierre, trouvée en 1924 à Agey (1) et dont le type ne s'était encore rencontré nulle part, « non seulement dans la Gaule romaine, mais même en d'autres provinces du monde romain ». Haute de 0 m. 65, « elle figure une femme assise, le torse entièrement nu, sauf une draperie qui tombe de l'épaule gauche : la jambe droite est également nue ; tandis que la jambe gauche, sur laquelle la droite est croisée, est recouverte jusqu'au pied par la draperie qui tombe de l'épaule gauche et qui recouvre toute la partie inférieure du siège lui-même... A la droite de la déesse debout, près d'elle et contre le siège, un enfant nu... lève les yeux vers sa compagne. En arrière de la jambe droite, se reconnaît un bouclier rond... décoré de quatre fleurons disposés en croix (2) ». M. Espérandieu (E. 7526) en fait une Fortune avec une roue et gouvernail, ou peut-être « quelque divinité indigène représentée avec les attributs de cette déesse, qui n'est jamais à demi-nue », M. Toutain y voit une *Vénus Victrix*, M. Ad. Blanchet (3), une « toilette de Vénus ». Serait-ce une Vénus d'un type apparenté à celui des déesses-mères avec enfants ? (4) On a découvert, à proximité, « les vestiges d'une construction antique, peut-être les restes d'une abside ou d'une absidiole » ; Vénus aurait-elle eu là, à proximité des centres de Sombernon et de Mâlain, un sanctuaire rural ?

Une mention toute spéciale est due aux pierres à quatre divinités. On sait combien y sont rares les représentations de Vénus : sur soixante-neuf socles de la région rhénane, Vénus ne figure

---

vée au musée de Châtillon : [I]. D. [.]/ : A.H.T./ : VENE. Elle aurait été trouvée dans les décombres du temple : inutile de dire qu'il n'y a pas eu de fouilles méthodiques. Les points séparatifs se trouvent sur la ligne même et non à mi-hauteur; la forme de l'A et des E, entre autres, est fort suspecte. Les lettres sont d'ailleurs gravées peu profondément, les points seuls sont nets et ont été fraisés avec une mêche en V. L'inscription est bien faite pour appuyer une étymologie tentante, mais fantaisiste de Vannaire (les graphies anciennes, *Vanoria*, 1133, *Vennariæ*, 1139-1145. *Valnariæ*, 1169 (*Dict. top. C.-d'Or*, s. v.), excluent une étymologie de ce genre, la seconde syllabe du génitif de Vénus étant atone ; Berthoud et Matruchot, *loc. laud.*, 1902-03, p. 200, pensent à un primitif *Vanodurus* ou *Venetodurus*). Autant de considérations qui commandent la suspicion : cf. Cagnat, *Cours d'épigr.*, pp. 388 et sq.

(1) C. de Sombernon.

(2) Toutain, *Sur quelques monuments gallo-romains de la Côte-d'Or* (extr. du B.A.F. 1924), 1925, pp. 2 et sq. = B.A.F., p. 266 et sq.

(3) B.A.F., 1924, p. 271.

(4) Voir, par ailleurs, l'art. de E. Linckenheld, *Sucellus et Nantosvelta*, in *Rev. d'hist. des religions*, 1929, pp. 41 et sq.; j'y lis : « La statuette d'Agey... me semble tenir le milieu entre Vénus et les Matres : c'est une Vénus d'inspiration gauloise, de caractère chtonien (car elle ressemble aux Matres). » p. 32.

qu'une fois (1) : en tout, sur plus de deux cents monuments, on la rencontre douze fois environ (2). Or, nous l'avons relevée quatre, peut-être cinq fois sur les nôtres : socles de **Villly**, d'**Aignay-le-Duc**, d'**Auberive**, d'**Orbigny-au-Mont** et de **Langres** (3). Si Vénus y figure dans une telle proportion — moitié au moins des monuments entiers —, ne serait-ce pas parce qu'elle est restée, chez les Lingons plus qu'ailleurs, l'interprétation romaine d'une divinité indigène ? (4)

Celle-ci aurait, à mon sens, d'incontestables affinités avec les grossières divinités féminines, nues ou demi-nues, d'un autel à quatre faces de Langres (5), E. 3227 :

> Sur chaque face est, à ce qu'il semble, une femme debout. L'une, vêtue d'une tunique serrée au-dessous des seins et retroussée jusqu'à la ceinture, se dirige vers la droite ; celle de la face opposée relève de même, des deux mains, son vêtement ; la troisième paraît écarter les pans d'un manteau qui lui couvre le dos ; enfin, la dernière qui est la plus mutilée, a pu tenir une lance ou un bâton.

Pareilles attitudes conviennent bien à des divinités qu'aurait remplacées la Vénus gallo-romaine (6). Lascivité et fécondité vont de pair et s'expliquent l'une l'autre. Et cette fécondité, témoin la liaison du culte de Vénus avec le culte des sources, s'étendait à la terre aussi bien qu'à l'humanité. Et, ainsi que l'écrivait Ad. Blanchet à propos des figurines en terre cuite, les types de la Vénus et de la Déesse-Mère ne seraient peut-être « que des formes différentes d'une même divinité (1) ».

Si la statuette du musée de Langres était authentique (2), nous aurions l'exemple d'une interprétation de Vénus spécifiquement

---

(1) Cf. E. VIII, p. 131.
(2) Cf. Haug, *Viergöttersteine...*, p. 315.
(3) Cf. suprà.
(4) Un rapprochement analogue entre divinités féminines des pierres à quatre dieux et divinités indigènes a été suggéré par J. Toutain, *observations sur quelques formes relig...*, in *Klio*, II, p. 203, à qui Junon, Cérès... rappellent la Nerthus germanique. Voir aussi plus haut.
(5) Au musée, *Catal.*, p. 6, n° 4.
(6) Ou plutôt, ce que nous appelons Vénus. Faut-il en effet donner le nom de Vénus à nos divinités de bronze ou, surtout, de terre cuite ? On a lu plus haut l'opinion de Villefosse. Linckenheld, *loc. laud.*, p. 70, écrit : « Je ne crois... pas que le nom de Vénus lui convienne, malgré sa nudité classique. » Nous sommes trop d'accord sur le fond, ainsi que le note très aimablement mon collègue et ami, pour nous chicaner sur une question d'appellation.
(7) B.A.F., 1890, p. 224.
(8) Voir les opinions dans mon art. *Bull. soc. arch. Lang., loc. laud.;* C. Jullian, non plus, ne croit pas la statuette authentique, R.E.A., 1929, p. 177.

lingone. La statuette n'a de Vénus que l'attitude et la nudité, mais deux attributs la distinguent du type gréco-romain. La déesse porte sur la tête et les épaules une peau de bête que, de la main droite, elle ramène et relève discrètement sur le devant du corps ; le long de la jambe gauche, un chien semble jouer avec la déesse. La statuaire gallo-romaine n'a, jusqu'à présent, fourni rien de semblable. Aussi bien, m'étais-je cru autorisé à présenter, sur notre Vénus, une note au Congrès des Sociétés savantes de 1927. C'est alors que fut soulevée la question d'authenticité. Il est certain que le type en est étrange. De plus, les circonstances de la découverte sont absolument inconnues : « Trouvée entre Cohons et Percey. Donnée par M. Abel André en 1846 » (1), c'est tout ce que porte le premier catalogue du musée. Si la statuette eût été achetée à un antiquaire, j'aurais moi-même, et tout de suite, soupçonné un faux ; mais comment mettre en doute la bonne foi d'un donateur n'ayant aucun intérêt à tromper ?

Plaçons-nous un instant dans l'hypothèse, pour fragile qu'elle paraisse, de l'origine gallo-romaine de notre statuette. Ses traits originaux, si éloignés des habitudes classiques, ne s'expliqueraient que par une survivance de conceptions indigènes. Et nous serions en présence, pour la première fois, d'une Vénus gauloise, ou mieux d'*inspiration gauloise*. Le chien nous laisserait supposer que Vénus a été, ici, assimilée à une divinité chtonienne et nous aurions là un nouvel exemple de retour plus ou moins conscient à une primitive conception italique (2). Ce caractère agraire et chtonien (3) ne serait pas en désaccord avec ce que nous avons exposé plus haut. De plus, il donnerait peut-être la clef du mystère dont on entourait, en Gaule, le culte de Vénus (4), et, en tous cas, il expliquerait parfaitement les rapports de ce culte avec celui des eaux curatives. Mais, répétons-le, l'authenticité de notre statuette n'est pas certaine.

---

(1) *Mém. soc. arch. Lang.*, I, p. XVII, n° 8.

(2) Voir des exemples de ce genre (Mercure, Vesta (?), Vénus (?), Epona...) dans S. Reinach, *Cultes*, III, pp. 168 et sq.; 199 et sq.; 215; IV, pp. 61 et sq. — Cf. Jullian, H.G., VI, pp. 22 et sq. — Sur la Vénus italique D.A.G.R., V, p. 733.

(3) « Comme certaines divinités orientales, elle présidait à la fois à la reproduction des animaux et à celle des plantes et elle exerçait sur les uns et les autres une action également bienfaisante. » H. de Villefosse, *loc. laud.*, p. 154; cf. Linckenheld, *loc. laud.*, p. 72.

(4) « Comme pour les dieux infernaux, une sorte de mystère enveloppe son culte... la coutume n'est pas de prononcer son nom, de la mettre en titre dans les actes de dévotion. La déesse qui est à l'origine de toute vie, garde encore, dans les Gaules, un mystère divin. » Jullian, H.G., VI, p. 41.

Le syncrétisme

On voit, par cet exposé, combien facilement les divinités romaines se sont implantées sur le sol lingon. Elles n'en ont point chassé pour autant les dieux indigènes. Dieux gaulois et dieux romains, vivant tout d'abord en camarades, finissent par s'assimiler, s'identifier les uns aux autres. Dans l'esprit de leurs dévots, « deux divinités semblables, celle-ci indigène et celle-là gréco-romaine, mêlaient leurs noms, leurs épithètes, leurs attributs, leurs figures, et se transfusaient en quelque sorte l'une dans le corps de l'autre pour se confondre en un seul être divin, qui émanait de toutes deux ensemble » (1).

Combinaison d'éléments empruntés à des cultes divers, c'est bien là du syncrétisme (2). Et ce syncrétisme, les relations commerciales l'ont amorcé, les écrivains l'ont fixé, la conquête le généralise, le peuple le ratifie.

Prenez le texte de César : c'est l'interprétation d'un étranger, hâtive et superficielle ; les faits, chez les Lingons comme ailleurs, n'en sont guère, dans leurs grandes lignes du moins, que l'illustration. C'est que, très probablement, certaines assimilations, celle de Mercure en particulier, étaient acquises dès avant César (3). Et mieux que le texte du conquérant, ceci, en nous renseignant sur la condition des premiers étrangers qui pénétrèrent dans le pays, nous renseigne par là même sur les préoccupations essentielles des autochtones. De ce que le dieu principal, au début même des temps gallo-romains, est Mercure, ne devons-nous pas conclure que le pays a vu des marchands avant de voir des soldats (4) ? L'attention de ceux-ci aurait été, d'abord, attirée par les divinités d'un caractère guerrier et Mars n'aurait pas manqué de remplacer Mercure. Or Mars lui-même, nous l'avons vu, est bien plutôt le vieux Mars italiote que le Mars belliqueux de l'Empire : nouveau témoignage de la prédominance, chez nos populations, de préoccupations agricoles et commerciales.

---

(1) Jullian, H.G., VI, p. 13.

(2) Nous ne jugeons ici que sur les apparences, sur les aspects extérieurs des cultes. Nous savons, d'une part, toutes les précisions que l'historien des religions est en droit d'exiger; mais nous sommes obligé d'avouer qu'en l'espèce nous ignorons « ce qu'il y a de plus intime dans les deux cultes, c'est-à-dire ces convictions profondes et cette mentalité qui s'accusent dans les pratiques immémoriales... » Pinard de la Boullaye. *L'étude comparée des religions*, I, 1922, p. 304. Sur le syncrétisme, consulter la table très méthodique de cet ouvrage, II, 1925, p. 518.

(3) Cf. Jullian, H.G., II, p. 154; III, p. 143; VI, p. 28.

(4) Cf. Wissowa, *Interpr. romana*, p. 25.

Stat. ou bas-relief en pierre . ■
Stat. en bronze . . . . . +
Stat. en terre cuite . . . ● (une) ; ● (plusieurs).

STATUETTES DE VÉNUS

L'assimilation, cela ressort également de notre exposé, a été très inégale. Bien souvent elle est complète : rien, ni dans l'appellation, ni dans la figure, ne rappelle l'ancienne divinité et ce sont des considérations externes qui nous font conclure à la survivance d'un culte indigène. D'autres fois (1), la figure est grossière, un attribut typique a conservé à l'image une saveur de terroir ; ici, c'est une épithète indigène, ailleurs, on garde aux côtés du dieu l'ancienne parèdre qui, elle, ne se laisse pas confondre (2) volontiers en une divinité romaine.

On serait tenté de croire que plus on s'éloigne des temps de la conquête et moins on trouve de traces de l'indigénat du dieu. Il n'en est rien. Rares, il est vrai, sont les inscriptions datées, mais divers indices nous en ont fait reporter un bon nombre au milieu du IIe et en plein IIIe siècles. A cette époque précisément, passe dans tout l'empire un courant de syncrétisme sous l'influence des Sévères et de par la vogue des cultes orientaux (3). Est-ce à dire qu'avant Marc-Aurèle, les cultes indigènes aient été délaissés ? Non pas, les basses classes avaient conservé leurs vieilles pratiques indigènes, mais, moins touchées sans doute par la civilisation, ne les confiaient pas encore à la pierre. L'argument *a silentio* ne peut avoir ici sa raison d'être : autrement, on ne s'expliquerait point le renouveau apparent des IIe et IIIe siècles (4).

L'assimilation a été plus complète dans les villes et le long des voies de pénétration : nous l'avons noté pour Mercure. Par contre, les sanctuaires où Mercure, Mars et Apollon conservent leurs noms indigènes sont des sanctuaires ruraux ; leurs adorateurs sont des gens du peuple, des paysans. On l'avait déjà noté : « Nul n'est plus conservateur de ses croyances et de ses superstitions que le campagnard. Beaucoup moins exposé que le citadin au contact des étrangers et au frottement des idées, il persévère dans ses habitudes religieuses, soit par attachement à la tradition, soit parce qu'il ne connaît même pas les cultes nouveaux » (5). Et s'il se convertit à la religion nouvelle, il conserve « un attachement irrésistible à la religion des ancêtres, lieux de culte, nature de dieux, usages de prière (6).

(1) Cf. Jullian, H.G., VI, pp. 43 et sq.
(2) *Ibid.*, p. 48, Wissowa, *op. laud.*, p. 31.
(3) Cf. J. Réville, *Rel. à Rome sous les Sevères;* J. Toutain, *Cult. païens*, II, pp. 227 et sq.
(4) Cf. Riese, *op. laud.*, p. 11.
(5) Réville, *op. laud.*, p. 29.
(6) Jullian, H.G., VI, p. 16.

CHAPITRE II

Les divinités zoomorphes

Sommaire : *Tricéphale — Taureau à trois cornes — Ours — Sanglier — Epona, la déesse au cheval — La divinité aux oiseaux — Totémisme et thériolâtrie.*

Les grandes divinités que nous venons d'étudier ont été, même plastiquement, plus ou moins assimilées aux dieux du panthéon romain. Il en est d'autres qui ont conservé un caractère primitif et original. Nous étudierons tout d'abord celles d'entre elles qui revêtent des formes animales ou portent des attributs zoomorphes.

Tricéphale

Outre la tricéphalie, les traits caractéristiques de cette divinité sont : la posture accroupie, les cornes en bois de cerf, l'association fréquente avec un serpent à tête de bélier. On note parmi ses attributs ordinaires le *torques*, la bourse ou sac d'où sortent des pièces de monnaie ou des graines destinées à la nourriture d'animaux domestiques ou sauvages, la corbeille à fruits...

Tous ces attributs, tous ces caractères sont loin d'être toujours groupés sur les monuments et, d'ailleurs, les documents dont nous disposons sont bien souvent mutilés ou incomplets. C'est ainsi que Renel (1) étudie séparément ces divers éléments sans les rapprocher. S. Reinach, qui, dans ses *Bronzes figurés*, faisait du « Cernunnos » d'Autun le point de départ d'une étude sur les dieux tricéphales, les dieux accroupis, les dieux cornus, le serpent à tête de bélier, l'exaltation du torques (2), va jusqu'à écrire, une dizaine d'années plus tard, à propos de la stèle de Beaune : « Ce monument suffit à me convaincre que le tricéphale et le dieu

(1) *Op. laud.*, pp. 244 et sq. ; 263 et sq.
(2) *Br. fig.* pp. 185 et sq.

cornu répondent à des conceptions différentes... » (1). M. Toutain me semble bien plus près de la vérité, qui, suivant les traces de Bertrand (2), rapporte tous les éléments sus-indiqués à une seule et même divinité. Je renvoie à son argumentation (3). Elle prouve tout au moins que ces éléments divers répondent à des conceptions analogues, conceptions dont le dieu cornu et tricéphale, avec le serpent à tête de bélier, constitue une synthèse. Notons ici les aspects que ce dieu prend chez les Lingons et montrons comment ils appuient, précisent ou contredisent l'opinion que l'on s'en fait d'après les monuments des autres cités.

a) *Tricéphale de* **Langres** = E. 3287 (4).

C'est une tête à trois visages accolés : les trois visages sont barbus et aux yeux très saillants. La face du milieu est ornée de cornes en spirale.

Le morceau est très dégradé, mais très précieux : c'est le seul exemple certain de tricéphale cornu, et donc, chez les Lingons tout au moins, tricéphale et dieu cornu répondent à la même conception ; de plus, tandis que les autres dieux cornus portent des bois de cervidés, celui de Langres — la seule exception connue (5) — porte de véritables cornes, de bélier, de bouc ou, à la rigueur, de taureau.

C'est peut-être un tricéphale que représentait un vase en bronze trouvé à **Malain** (6) en 1825. Les inventeurs y voyaient un *Janus quadrifrons*. Mais il semble, à s'en tenir aux premiers dessins publiés alors, qu'on doive y reconnaître un tricéphale. Sa facture le classerait parmi les meilleurs et par sa destination — c'est un vase, non une statue — il serait unique en son genre. A la différence de celui de Langres, il ne serait pas cornu. On ne sait malheureusement ce qu'est devenu l'original qui seul nous renseignerait avec certitude sur la véritable nature de ce petit bronze.

Les tricéphales ne sont sans doute que des triades abrégées, des « résumés de triades » (7). Le nombre trois est un symbole fami-

(1) *Cultes*, III, p. 168.
(2) *L'autel de Saintes et les Triades gauloises*, in R.A. 1880, I, pp. 337 et sq.; II, pp. 1 et sq., 70 et sq.
(3) *Cult. païens*, III, pp. 253 et sq.
(4) Au musée, *Catal.*, n° 262.
(5) Cf. Toutain, *Cult. païens*, III, p. 262.
(6) A la « Boussière », au milieu des vestiges gallo-romains : *Mém. acad. Dijon*, 1830, p. 57; Chaussier-Morizot, in *Com. ant. C.-d'Or*, 1832-33, p. 153; en dernier lieu, Drioux, *Janus quadrifrons ou Tricéphale de Mâlain*, in *Rev. des Musées*, IV (1930), p. 167-168.
(7) Toutain, *Cult. païens*, III, p. 259.

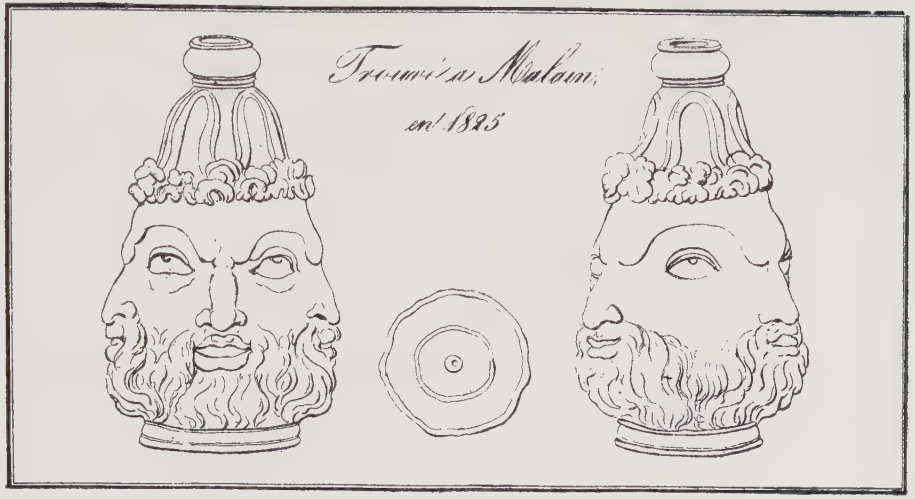

Tricéphale de Mâlain

Cliche *Rev. des musées*, 1930, IV. p. 467.

lier aux Celtes, dès l'époque de la Tène (1), et les triades divines ne manquent pas dans le panthéon gaulois. J. de Witte (2) a rapproché les tricéphales des taureaux à trois cornes et du triple Géryon, Γηρυονεὺς τρικάρηνος, de la mythologie grecque, qui précisément habitait l'Europe occidentale et auquel Hercule réussit à enlever ses bœufs : ce nom, à l'origine, peut avoir désigné, non pas un pasteur, mais un taureau (cf. γηρύω mugir), et le *Tauriscus* gaulois d'Ammien Marcelin, autre Τριχάρηνες, victime d'Hercule lui aussi, n'en serait qu'un doublet. La légende de ce Tauriscus serait attestée par les images du taureau à trois cornes, par le taureau aux trois grues de l'autel de Paris et enfin par les dieux à trois visages : ce seraient là diverses formes d'une même divinité. S. Reinach, qui semble avoir tout d'abord incliné vers cette combinaison (3), l'a, dans la suite, nettement repoussée « par cette raison grave, écrit-il, que les tricéphales gaulois ne sont pas cornus, que les dieux gaulois cornus n'ont pas de cornes de taureaux... » (4). Or, non seulement le tricéphale de Langres est cornu, mais ses cornes peuvent être de taureau tout aussi bien que de bélier : il vient ainsi renforcer l'hypothèse de J. de Witte. Nous verrons plus loin, d'ailleurs, que tricéphale et taureau à trois cornes semblent bien répondre sinon à une conception identique, du moins à une conception analogue.

La posture accroupie est un des traits caractéristiques de certains tricéphales ou dieux cornus : c'est la posture du dieu de Sommerécourt, aux confins de la cité lingone. Sur une monnaie que certains ont attribuée aux Lingons (5), on voit un personnage (féminin ?) accroupi tenant de la main droite un torques et de l'autre un objet allongé qui encadre la tête du personnage. A.-J. Reinach (6) et, avant lui, Fourdrignier et A. de Mortillet ont rapproché le dieu de la monnaie de celui du vase de Gundestrup : l'objet allongé ne serait autre qu'un serpent « peut-être cornu ». Si la monnaie était lingone, nous aurions un témoignage très net du culte d'une divinité accroupie sur le territoire de la

(1) Cf. Déchelette, *Manuel...*, II, pp. 1527 et sq.

(2) *Le dieu tricéphale gaulois*, in R.A., 1875, II, pp. 383 et sq. Voir en dernier lieu, J. Bayet, *Les origines de l'Hercule Romain*, 1926, pp. 145 et sq.

(3) *Br. fig.*, p. 120

(4) *Mercure tricéphale*, in *Cultes*, III, p. 175.

(5) C'est la fig. 2 de Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, 1905, pp. 152 et 388.

(6) *Divinités gauloises au serpent*, in R.A., 1911, I, p. 236 : « A-t-on remarqué que le dieu est figuré de même sur des monnaies des Lingons ? » Il oublie les remarques de Fourdrignier. *Divinités accroupies*, in *Bull. soc. d'Anthropologie de Paris* (séance 13 avril 1899) et A. de Mortillet (*ibid*).

cité, mais l'attribution aux Lingons est fort sujette à caution (1) : il faut abandonner ce document à une des cités voisines, aux Rèmes par exemple.

b) *Stèle de* **Vignory** : E. 3219 (2).

Dans une niche, au cintre surbaissé, se présente un personnage jeune, imberbe, aux cheveux courts et bouclés, vêtu d'un justaucorps serré à la taille, d'une sorte de jupon court garni d'écailles imbriquées et d'un manteau flottant sur les épaules (Espérandieu : une paire d'ailes ?). La tête est couronnée d'un ornement à trois pointes (Flouest (3) : attribut ternaire ; Espérandieu : diadème ; Toutain (4) : *modius*). La main droite abaissée tient par le cou un serpent à tête de bélier, l'autre un objet difficilement reconnaissable, une massue (Flouest) (5) ou peut-être un coq la tête en bas (Espérandieu). Flouest (6) parle d'un « torque entourant le col », et de « braies enserrant étroitement les jambes » ; deux traits bien gaulois que j'avoue ne pas reconnaître sur l'original.

Pour Flouest (7), l'attitude du serpent, « étouffé par le dieu », est celle d'un vaincu. Ce n'est point sûr et M. Toutain (8) a bien raison de penser que, somme toute, le serpent de Vignory ressemble à ses congénères d'Autun et de Sommerécourt (9). Ils y sont l'objet de la bienveillance du dieu ; pourquoi en serait-il autrement ici ? Sommerécourt est un sanctuaire de frontière, à la limite de la cité, et, dans la cité même, le dieu de Lantilly témoigne dans le même sens. Bien plus, le dieu de Vignory, loin d'être le bourreau du serpent, n'aurait-il pas été, à l'origine, comme le pense A.-J. Reinach (10), un dieu serpent ? La jupe imbriquée n'aurait rien de militaire, mais rappellerait précisément cette origine. Il serait même une synthèse de dieux, si l'attribut ternaire, diadème ou *modius* à trois cornes, est destiné « à rappeler que

(1) P. de S. Ferjeux. *Notice sur les monnaies des Lingons*, in *Annuaire soc. franc. de Numismatique*, II, 1867, pp. 33 et sq., n'en signale aucune de ce modèle, alors qu'il le signale chez les Leuques, *ibid.*, p. 54.

(2) Au musée de Langres, n° 264 ; trouvée en 1856 au milieu de substructions gallo-romaines, lors de l'ouverture du chemin de fer de Chaumont à Saint-Dizier : cf. Flouest, *Deux stèles de laraire*, p. 7, qui classe le monument « au temps des Antonins ».

(3) *Op. laud.*, p. 12.

(4) *Cult. païens*, III, p. 274.

(5) *Op. laud.*, p. 8.

(6) *Ibid.*, p. 7; suivi par A. Reinach, *loc. laud.*, p. 226.

(7) *Op. laud.*, p. 11.

(8) *Cult. païens*, p. 275.

(9) E. 4839 ; C. de Bourmont, H.-M.

(10) *Op. laud.*, p. 227.

nous sommes en présence d'un ancien dieu *Trikaranos* » (1). Il ne serait ainsi qu'une variante du tricéphale ou tout au moins l' « un de ses proches parents » (2).

c) *Statue de* **Lantilly** (3) : E. 2332.

Le dieu nu, assis sur un siège sans dossier, une grappe de raisin entre les genoux, tient de la main droite le cou d'un gros serpent dont le corps se termine en une queue de poisson. La tête du serpent est brisée, mais le geste du dieu et surtout la forme de la queue, que l'on retrouve sur le bronze d'Autun, font naturellement penser au serpent à tête de bélier.

Les circonstances de la découverte (4) sont ici de nature à nous amener à préciser la conception qui se rattache au serpent criocéphale. Lantilly était, à l'époque romaine, un lieu de culte, au moyen-âge, un lieu de réunions commerciales et religieuses ; et l'église actuelle occupe l'emplacement de l'oratoire antique (5), tout auprès d'une fontaine consacrée à saint Martin, objet, aujourd'hui encore, de pratiques superstitieuses (6). C'est précisément à trois ou quatre mètres de cette dernière que la statue a été trouvée. Le dieu de Lantilly était donc en rapport avec la fontaine : c'était peut-être un dieu protecteur des vignes, la grappe de raisin semble l'indiquer, c'était, avant tout, un dieu de source. La source est une des richesses de la terre et le serpent, génie chtonien, en est le dispensateur. Le folklore, on le sait, chez nous comme ailleurs, associe bien souvent sources et monstres anguiformes (7) : cette donnée, on le voit, a des chances d'être ancienne.

---

(1) A. Reinach, *op. laud.*, p. 226.
(2) Toutain, *Cult. païens*, III, p. 275.
(3) C. de Semur; au musée Rollin, à Autun.
(4) Cf. Grignard, *Note sur une divinité gauloise...* in *Mém. soc. éd.*, X, 1881, pp. 205 et sq. Selon E., la statuette « paraît avoir servi de tronc : une ouverture rectangulaire de 0 m. 08 de long sur 0 m. 05 de large, a été creusée obliquement dans le ventre du dieu ». Grignard pensait que ce forage servait de passage au tuyau adducteur de la source sacrée. Cf. aussi, Bulliot, *op. laud.*, p. 92.
(5) Cf. aussi Morillot, *Substitution...*, p. 109.
(6) Cf. Utinet, *Culte des eaux, loc. laud.*, XVI, 1898, p. 80. Le village possède au moins huit sources dont les eaux se déversent dans l'Armançon.
(7) Voir plus loin (sources sacrées). Notons seulement ici ce qui se passait à Maulain (H.-M.), ancien *Mediolanum ;* cf. ma note déjà citée : *Comptes rendus* A.I.B.L., 1930, p. 114. Avant la Révolution, Maulain était le but d'un pèlerinage fréquenté. On y venait, non pas « s'accuser » (comme le dit Carnandet, *Géogr. de la Hte-Marne*, p. 501), mais « s'accenser » — un ancien registre conservé aux archives de la mairie ne laisse à cet égard aucun doute —, c'est-à-dire, se lier, se consacrer.

Et nous rejoignons ainsi l'idée essentielle qui s'attache aux dieux tricéphales et cornus : de par les attributs qui les accompagnent sur tel ou tel monument, ils se présentent à nous comme des divinités bienfaisantes « dont l'action s'étend sur toute la nature et sur toutes les manifestations de la vie humaine » (1).

Taureau à trois cornes

Le taureau à trois cornes est un taureau sacré. Taureau à trois cornes et tricéphale répondent à une conception analogue. C'était l'hypothèse du baron de Witte (2) ; elle est confirmée par un petit bronze de Moulins que j'ai récemment présenté au Comité des travaux historiques (3). L'association sur un même monument du taureau à trois cornes et d'une divinité à la corne d'abondance montre bien que le taureau est lui aussi un génie bienfaisant, tout comme le tricéphale ou le dieu cornu. Comme eux d'ailleurs, il se rencontre surtout dans la Gaule de l'est et du nord-est (4).

---

moyennant redevance, à « Monsieur Saint Félix ». Détail à retenir, les étrangers emportaient de la terre du cimetière, où l'on croyait la mère de saint Félix inhumée, et la répandaient dans les endroits infestés de couleuvres. Ces dernières sont inconnues à Maulain, grâce à la mère du saint patron. Celle-ci, au cours d'une promenade, s'était reposée près de la fontaine, aujourd'hui dédiée à saint Félix; arrive une couleuvre qui lui suce le sein. Désolée, elle implore le secours divin et est exaucée : il sera désormais défendu à ces reptiles de pénétrer sur le territoire (*ex dictis*). Ce thème de folklore et la pratique qui en découle ont leurs analogues (cf. Tylor. *La civilisation primitive*, I, 1876, p. 428). Serait-il ici en rapport avec un ancien culte du serpent chtonien ? Remarquons que nous sommes sur le territoire d'un *Mediolanum*, d'une sorte d'*omphalos*, centre ou nombril de la terre : cf. Loth, *L'omphalos chez les Celtes*, in R.E.A., 1915, pp. 193 et sq.; que les *omphaloi* ou pierres sacrées irlandaises sont couvertes de signes serpentiformes, *ibid.*, p. 202. Pour conjectural qu'il soit, le rapprochement était à faire. — Autre vestige possible d'un culte du serpent chez les Lingons, vestige d'ailleurs sur lequel il ne convient pas d'insister, car semblable coutume était trop répandue au Moyen Age : le « Bailla » ou serpent d'osier que l'on portait, en de nombreuses localités de l'ancien diocèse de Langres, aux processions des Rogations : Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 45.

(1) Toutain, *Cult. païens*, III, p. 277. C'est la même fonction que remplissent en Gaule la plupart des divinités locales. Aussi bien, est-il superflu de se demander si les tricéphales et dieux cornus représentent une grande divinité nationale ou simplement une divinité locale, ou bien encore auquel des grands dieux gallo-romains ils ont pu être assimilés. A supposer que le Tricéphale de Paris soit un Mercure (S. Reinach, *loc. laud.*, pp. 160 et sq.), nous ne sommes pas autorisés pour autant à généraliser cette assimilation pour toutes les cités; cf. Jullian. H.G., VI, p. 17, note 3.

(2) *Loc. laud.*

(3) Drioux, *Taureau à trois cornes, bélier et divinité féminine sur un bronze de Moulins (Allier)*, in B.A., 1926, p. 81.

(4) Cf. Reinach. *Br. fig.*, p. 278, Renel, *op. laud.*, p. 242.

Planche V

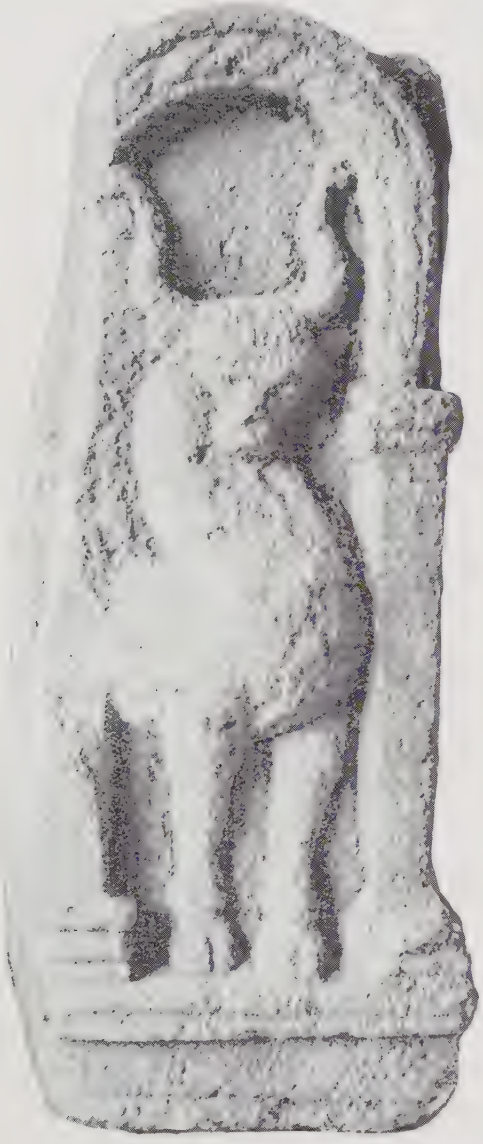

Taureau à cornes bouletées de Langres

1/3 env. gr. nat.

Photo du musée des Antiquités Nationales
de Saint-Germain-en-Laye.

Divinité au sanglier d'Euffigneix
3/5 env. gr. nat.

Photo du musée de Saint-Germain-en-Laye

Sept spécimens ont été rencontrés sur le territoire des Lingons dont deux en bronze, à **Pontailler-sur-Saône** (1) et à **Auxonne** (2). Les cinq autres, en pierre, à **Beire-le-Châtel** (3), dans le temple de Januaria, temple de source, comme l'on sait. Et c'est la source aussi que ces derniers tout au moins représentent. Leurs cornes sont un symbole de même nature que celles des deux têtes d'Apollon que déjà nous y avons signalées (4).

Le musée de **Langres** s'est enrichi tout récemment d'un petit cippe pyramidal à base rectangulaire, trouvé au printemps de 1929 dans un champ situé au bas de la ville, faubourg de Saint-Gilles (5). Près de l'endroit où il gisait, coule un petit ruisseau. Trois faces sont ornées de reliefs (6), le cadre seul de la quatrième est tracé : elle n'était pas destinée à être vue. Chacune des trois autres est creusée en forme de niche avec colonnettes et cintre. Celle de gauche présente l'avant-train d'un *taureau* à cornes effilées et *bouletées*. On connaît, en bronze, des figurines de bovidés de ce type (7), classées d'ailleurs à l'époque gauloise ; mais c'est la première fois que l'on rencontre ce motif sur un bas-relief gallo-romain. Notre bas-relief est une preuve que, chez les Lingons, la tradition celtique était encore vivante aux beaux temps de la civilisation impériale. Ce taureau à cornes bouletées ne peut être qu'une forme du taureau sacré (8) qu'il convient de placer à côté de nos taureaux à trois cornes.

---

(1) Inédit, collection du docteur Durand, à Langres.

(2) Reinach, *Rép.*, II, p. 824. 3.

(3) E. 3632. Aucun doute n'est possible pour l'une au moins des statuettes.

(4) Cf. suprà ; Czarnowski, *loc. laud.*, p. 51.

(5) Haut. 0 m. 45; largeur à la base, 0 m. 26, au sommet, 0 m. 18; épaisseur, 0 m. 18. Sous la base, au centre, une mortaise : la Société archéologique se propose, lorsque l'état des cultures le permettra, d'effectuer des fouilles méthodiques afin de mettre au jour, si possible, le reste du monument. Ce n'est pas d'ailleurs la première fois que le sol de cette contrée livre des vestiges antiques, en particulier des stèles funéraires : cf. C.I.L. 5673, 11583, 11585, 11587, 11589, 11591, 11595, les six dernières sont au musée : *Catal.*, n°s 86, 104, 98, 102, 106, 71; Luquet *Ant. rom.*, pp. 344 et 348.

(6) Dans la niche du milieu, un personnage imberbe, vêtu d'une tunique à manches courtes. Des deux mains ramenées sur la poitrine, il tient un objet que l'on ne peut identifier. Dans la niche de droite, autre personnage imberbe, tenant de la main droite un torque à tampons *bouletés*. Dieux ou dévôts ? Je ne saurais préciser. Cf. ma communication au Congrès des Sociétés savantes, Alger, 1930, *Taureau à cornes bouletées sur un bas-relief gallo-romain*, in *Bull. soc. arch. de Langres*, X (1930),, p. 1 sq.

(7) Cf. S. Reinach. *Sur les cornes de bovidés terminées par des boules*, in *L'Anthropologie*, 1896, p. 553 ; Déchelette, *Manuel...*, II, p. 1512.

(8) W. Deonna a cherché, *Les cornes bouletées des bovidés celtiques*, in *R.A.*, 1917, I, pp. 124 et sq., à préciser les conceptions qui s'attachaient à ces cornes bouletées : la tête du bovidé aurait un sens cosmique; les cornes seraient les rayons solaires : boule, disque, rouelle seraient des

Les bovidés de type banal, à deux cornes, isolés ou accouplés, ne rentrent pas, semble-t-il, dans la catégorie des taureaux divins. Ce sont plutôt des ex-voto (1), offerts d'ailleurs en général à des divinités de sources : voyez en particulier le couple de **Semond** (2) (E. 7100), entouré d'une chaîne en bronze avec clochette. Ajoutons-y les bronzes (bovidés isolés) des **sources de la Seine** (3), de **Grand** (4), le taureau en pierre de **Beire-le-Châtel** (5) (E. 3624), les couples, en pierre également, de **Til-Châtel**, lieudit « en Fontenotte », source sacrée, dédiée aujourd'hui à Sainte-Pétronille et objet de pratiques superstitieuses (6) (E. 3611), de **Montliot** (7) (E. 3410), de **Dijon** ou des environs (8) (E. 3551) : un autre groupe du musée de Dijon provient des murs du castrum : il est mutilé et porte sur le socle, à l'arrière, une inscription votive (9). Les Lingons, jusqu'à présent, semblent avoir la spécialité de ces couples de bovidés : un seul, à ma connaissance, a été trouvé hors de leur territoire, à Bouzemont (10) (E. 4809).

Le taureau étant un animal divin, M. Renel a prétendu retrouver de nombreuses traces de son culte en Gaule, d'après la toponymie. « 53 départements offrent, écrit-il, 133 noms caractéristiques » (11) ; et à l'aide du *Thesaurus* d'Holder et du Dictionnaire des Postes, il relève 4 localités dans l'Aube, 9 dans la Côte-d'Or. Il s'agirait, en ce qui concerne le territoire lingon, de Thors (12) Aube), ancienne commanderie, Turgy (13) (Aube), Thorey-en-

---

symboles de même valeur. Avec Deonna, je suis d'avis que lorsqu'il s'agit d'œuvres d'art d'un travail soigné, telles que notre monument, « on ne saurait méconnaître que l'artiste, s'il a bouleté les cornes du taureau, l'a fait intentionnellement, en attachant à ce détail une idée mystique que nous devons rechercher ». *Loc. laud.*, p. 125. Je n'ose, par contre, le suivre dans ses déductions. Il a trop coutume d'abuser de la méthode comparative et, de ces abus, on ne se méfiera jamais assez.

(1) Cf. Toutain. *Cult. païens*, III, p. 389.

(2) Moulage au musée de Saint-Germain, *Catal. ill.*, I, p. 116.

(3) Musée de Dijon, *Catal.*, n° 870; *Comm. ant. C.-d'Or*, II, pl. XIII, n° 1; Reinach. *Rép.*, II, p. 733, 3.

(4) Reinach, *Br. fig.*, n° 284.

(5) Musée de Dijon.

(6) Cf. Utinet, *loc. laud.*, XVIII, 1900, p. 189; musée de Dijon. *Catal.*, n° 119.

(7) Musée de Châtillon.

(8) Musée de Dijon, *Catal.*, n° 120.

(9) [A]CVSAGDE = C.I.L. 11574 ; inscription que certains, la tenant pour inintelligible, ont regardée comme celtique. C'est en réalité la même inscription que quelques lignes plus haut, le *Corpus*, n° 11562, interprète : *Aug. sac. De...*

(10) C. de Dompaire (Vosges).

(11) *Op. laud.*, p. 198 et 408.

(12) C. de Soulaines.

(13) C. de Chaource.

Plaine (1) (C.-O.), Torcy (C.-O.), Turcey (2) (C.-O.), Thoires (3) (C.-O.), Tart (4) (C.-O.) : trois communes contiguës de ce nom). On pourrait ajouter à cette liste Thorey (5) (Yonne) et Thorey (hameau, commune de Minot) (6) ; un autre hameau du même nom se trouve sur le territoire de Salives (7) (C.-O.), et y rattacher un affluent de la Vingeanne, la Torcelle. Hâtons-nous de le dire, la méthode de Renel est des plus défectueuse. Il conviendrait tout d'abord de s'en tenir uniquement, pour une pareille interprétation, aux formes anciennes dont il n'a cure (8). Même alors, pourquoi les *Tauriacus*, *Tauriciacus*, *Tauriniacus*, qui tous indiquent un gentilice en *ius*, dériveraient-ils, directement ou indirectement, du *Tarvos* gaulois (9) ? Que dire, à fortiori, de *Torciacus*, plus éloigné de la forme primitive ?

De toutes ces localités, une seule mérite d'être retenue : c'est **Tart**, où nous retrouvons le primitif *Tarvos : in pago Oscarensi, in fine Tarrensi* (916) (10). Le toponyme est préromain et le rapport avec la divinité probable, non certain ; car, ainsi que le constatent Berthoud et Matruchot *Tarvos* fut aussi un nom d'homme et « il se peut que tel ait été le nom du fondateur ou premier propriétaire de la localité » (11).

L'Ours

L'ours, mâle ou femelle, a été divinisé en certaines régions de la Gaule : *dea Artio* des Helvètes et des Trévires, *dea Andarta* des Voconces, *Mercurius Artaius* des Allobroges (12). On a cherché à démontrer l'extension de son culte en faisant appel à la toponymie. D'Arbois de Jubainvillle recourt à deux racines :

---

(1) C. de Genlis.
(2) C. de Saint-Seine.
(3) C. de Montigny-sur-Aube.
(4) C. de Genlis.
(5) C. de Cruzy.
(6) C. d'Aignay-le-Duc.
(7) C. de Grancey-le-Château; limitrophe de Minot.
(8) Cf. Maver, *op. laud.*, p. 84.
(9) M. P. Æbischer penserait à un préceltique *taurus*, hauteur : *Le catalan « turo » et les dérivés romans du mot prélatin « taurus »*. Cf. R.E.A., 1932, p. 87.
(10) *Dict. top. C.-d'Or*, s. v.
(11) *Loc. laud.*, 1901, p. 366; notons que Tart est sur une hauteur : la butte est visible de loin (voir note 9). — F. de Saulcy a attribué aux Lingons un potin portant un bucrane entre deux S : l'attribution est loin d'être certaine: cf. Blanchet, *Tr. monnaies gaul.*, p. 389 et fig 397.
(12) C.I.L., XIII, 4113, 5160; XII, 1554 et sq.; 2199.

arto(s) (gallois *arth* : ours) et *matu* (irl. *math* : ours) (1). Ses déductions sont d'ailleurs fort discrètes. Il n'en est pas de même de Renel : fidèle à sa méthode, le Dictionnaire des Postes en mains, il trouve près de 200 localités qui « marquent en quelque sorte les étapes des peuples qui, dans leurs migrations, ont porté à travers la France le culte de l'Ours » (2). Comment arrive-t-il à relever dans chacun des départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne cinq localités « dont le nom renferme le radical *arto* » ? Sans nul doute en incorporant dans sa liste des Arceau, Arcenant ou Arcenay, et c'est alors faire bon marché des anciennes graphies : *Apcellæ*, *Arcegnanum* ou *Acenetum*. Je relève toutefois, pour ma part, sur le territoire lingon, **Arthonnay** (3) (Yonne ; *Artunnacum*, 1080) et **Arçon** (4) (C.-O. : *Arcio*, 830) qui dérivent peut-être, directement (cf. *dea Artio*) ou indirectement par les gentilices dont ils tirent leur origine, *Artunnus*, *Artius*, du nom de l'animal sacré. Mais l'on n'a pas le droit, pour autant, de conclure à l'existence d'un ancien culte de l'Ours dans ces localités.

D'Arbois de Jubainville (5) rattache à la racine *matu* le nom même de la capitale des Lingons, *Andematunnum*. Le premier terme est une particule intensive, le second une variante de *Matunus*, dieu gaulois connu par une inscription de Grande-Bretagne (6). *Andematunnum* serait l'abréviation de *Andematunnodunum*, forteresse d'Ande-matunnus, forteresse du grand ours et naturellement « du grand ours divinisé ». C'est possible ; mais *Matunus* peut également être un simple nom d'homme et le thème *matu* répondre à une autre idée que celle de l'animal sacré (7) : *mat* a aussi le sens de bon et *Andematunnum* pourrait tout aussi bien évoquer l'excellence du site (8). En l'absence d'un argument d'une autre nature, appui archéologique par exemple, il est bien difficile de se prononcer. F. de Saulcy attribuait aux Lingons une monnaie de potin portant au revers un ours (?) dévorant un ser-

(1) *Rech. sur orig. propr. fonc.*, pp. 381 et sq.; *Dieux celtiques à forme d'animaux*, pp. 156 et sq.

(2) *Op. laud.*, p. 201.

(3) C. de Cruzy; cf. *Dict. top. Yonne*, s. v.; dans le même canton, ferme d'Artre, commune de Saint-Martin-sur-Armançon, ancien *Arthe*, en 1198 (*ibid.*); or un autre Arthé, du même département, est un *Artadum*, fin du IX^e^ siècle.

(4) C. de Mirebeau : cf. *Dict. top. C.-d'Or*, s. v.

(5) *Rech.*, p. 388 ; *Dieux celt.*, p. 161. Maver regarde cette étymologie comme peu vraisemblable : *op. laud.*, p. 87.

(6) C.I.L., VII, 995.

(7) Cf. Dottin, *op. laud.*, p. 271 ; C. Marstrander. *Remarques sur les « Zur Keltischen Wortkunde, I-VI » de Kuno Meyer*, in R.C., 1916, pp. 353 et sq.

(8) Etymologie proposée par Bial, *Chemins, habitations et oppidums de la Gaule au temps de César*, in *Société émulation du Doubs*, 1862, p. 309.

pent ou une branche (?) (1) ; mais l'attribution n'est rien moins que certaine : Pistollet de Saint-Ferjeux (2) objecte que sur 43 découvertes de bronzes et potins gaulois faites à Langres, ce type ne s'est trouvé qu'une seule fois et en un seul exemplaire, tandis qu'on l'a rencontré en nombre aux environs de Nancy, chez les Leuques : une telle rareté, au cœur même de la cité, serait, certes, inexplicable. En dépit des efforts des linguistes, nous n'avons donc jusqu'à présent aucune preuve de l'existence du culte de l'ours chez les Lingons.

Le sanglier

« Il n'est point douteux, écrit M. Toutain, que le sanglier ait été pour les Gaulois un animal sacré ; sa présence sur leurs monnaies et sur leurs armes, l'emploi de son image comme enseigne ne peuvent s'expliquer que par un tel caractère » (3). Dans la capitale des Lingons, nous l'avons vu, Mercure a reçu le surnom de *Moccus ;* si l'on accepte l'explication de d'Arbois de Jubainville, ce Mercure est un Mercure-pourceau ou plutôt Mercure-sanglier. A l'origine du surnom il y aurait une divinité animale : Mercure n'aurait fait que remplacer le sanglier, l'un des dieux de la cité (4).

Aux environs de Chaumont, à **Euffigneix,** on vient de découvrir une statuette en calcaire, malheureusement mutilée, qui, par son style tout particulier, sa technique relativement soignée, est un des monuments les plus curieux que l'antiquité gauloise nous ait laissés. Notons le torques, qui pare le cou, l'œil et l'oreille symboliquement sculptés sur les côtés ; notons surtout le grand sanglier qui couvre presque toute la poitrine (5) : ne serions-nous pas là encore en présence d'une divinité-sanglier ?

Les statuettes en bronze de sangliers sont-elles des images divines ou simplement des offrandes ou ex-voto ? On ne saurait le dire, d'autant plus que, la plupart du temps, on ne connaît pas les circonstances de la trouvaille. Du temple du **Mont-Afrique** provient la base d'une enseigne avec douille destinée à fixer la hampe

(1) C'est la même que la monnaie au bucrane (Blanchet, *Tr., ibid.*).
(2) *Ann. soc. numism.*, 1867, pp. 44 et 55.
(3) *Cult. païens*, III, p. 392 : cf. Jullian. *Recherches sur rel. gaul.*, p. 39; Blanchet, *Traité.*, p. 165; Reinach, *Cultes*, I, p. 67.
(4) Voir plus haut ; notez que *matu* peut avoir le sens de porc : Holder, *Alt. celt.*, s. v. *Ande-matunnum.*
(5) Cf. Ad. Blanchet. *Le torse celtique d'Euffigneix* (*Haute-Marne*), Paris, 1931 (extr. des *Monuments Piot*) et *La divinité celtique d'Euffigneix*, in *Ann. Soc. Ch.*, VI (1931), p. 30-32.

sur le plateau (1) ; les quatre pieds du sanglier subsistent. Ce sanglier-enseigne, analogue à ceux de Neuvy-en-Sullias (2), était sans doute utilisé au cours de quelque cérémonie religieuse. Au même endroit, on a découvert un petit sanglier très grossier. A ces deux bronzes il faut ajouter ceux de **Langres** (3) et de **Villegusien** (4) ; je ne sais s'il en a été trouvé ailleurs (4).

Notons que, dès l'époque de la Tène, les défenses de sanglier servaient d'amulettes aux Lingons : un guerrier inhumé dans un tumulus de **Perrogney** (6) en portait une sur la poitrine et une capsule en bronze battu, provenant du tumulus du Champ-Rougeaux **à Courcelles-en-Montagne**(7), a dû servir de monture à une dent du même animal. Sur une monnaie attribuée aux Lingons (8) — et cette fois très légitimement : c'est la plus fréquente à Langres — figurent trois symboles indéterminés, mais qui ressemblent fort à des défenses de sanglier (9).

Epona, la déesse au cheval

Un légionnaire, scribe ou secrétaire, *librarius*, lui a dédié un ex-voto, à **Til-Châtel.** L'inscription a été conservée par Vignier. Sa lecture, en partie mauvaise, a été reconstituée comme il suit par C. I. L. 5622 (10) : *In h(onorem) d(omus) d(ivinæ).Deæ Eponæ et dis Mairabus* [*et*] *G(enio) loci. Sattonius Vitalis lib(rarius)* [*leg. XXII Pr*]*im(igeniæ* [*p(onendum) f(ecit)*]. *Traiano Decio Aug(usto)* [*et...*] *co(n)s(ulibus) XV Kal(endas) Apr(ilis).* L'empereur Dèce ayant été consul en 250 et 251, c'est à cette date qu'a été consacré l'ex-voto de *Sattonius*. Mayence fut, depuis la révolte de Civilis, le centre de cantonnements de la XXII[e] légion et nous sommes à Til-Châtel, sur la grande voie de Lyon à Trèves, à un croisement de routes (11). Les Mères, associées ici à

(1) Blanchet, in B.A. 1919, pl. VIII, 25.
(2) Cf. Reinach, *Br. fig.*, n[os] 249, 250, 251, 252.
(3) Au musée, *Catal.*, p. 125, n° 156; voir n° 157 : tête de sanglier.
(4) Drioux. *Br. coll. Royer*, in *Rev. des Musées*, I, p. 393, n° 8.
(5) Un bronze de Saint-Germain, *Br. fig.*, n° 278 a été acquis à Dijon, mais la provenance en est inconnue.
(6) C. de Longeau, H.-M.
(7) C. de Langres, sur ces deux trouvailles, cf. Déchelette, *Coll. Millon.*, p. 83; *Manuel...*, II, p. 1297.
(8) Blanchet, *Traité*, p. 389 et fig. 396 ; Pistollet de Saint-Ferjeux, *loc. laud.*, p. 43.
(9) Le Clert, *Musée de Troyes. Monnaies gauloises*, 1917 (1897), p. 36.
(10) = Lejay, *Inscr. ant.*, n° 275 *bis*.
(11) Poste de bénéficiaires, voir plus loin. Les bénéficiaires ont eu une dévotion marquée à l'égard d'Epona qui, sans doute, veillait sur leurs relais : cf. Domaszewski, *Die Beneficiarposten und die römischen Strassennetze*, in W.D.Z. 1902, XXI, p. 208.

Epona, y avaient, sans doute, avec les *Biviæ*, *Triviæ et Quadriviæ*, un sanctuaire.

Les représentations figurées appartiennent à deux types (1). Dans le premier (est de la Gaule, Germanie, Italie et peut-être régions danubiennes), la déesse est flanquée d'un ou de plusieurs chevaux auxquels elle distribue la nourriture : c'est le cas de l'ex-voto de Naix, chez les Leuques. Le second type ne se rencontre qu'en Gaule et en Germanie, et il y est de beaucoup le plus fréquent et le plus commun : c'est celui de la déesse à cheval soit de côté à la façon des femmes, soit même à la façon d'un cavalier. C'est au second type qu'appartiennent tous les bas-reliefs découverts sur le territoire lingon.

1. **Chalmessin**(2), dans les éboulis d'une construction ancienne, E. 3363 :

Epona assise, à droite, sur un cheval au repos, tourné vers la droite. La déesse est vêtue d'une robe longue et tient de la main droite une patère, de l'autre main une corne d'abondance.

Facture et conservation sont excellentes ; c'est peut-être le meilleur exemplaire après celui de Gannat.

2. **Dijon** (3), E. 3448 :

Epona drapée, assise, à droite, sur un cheval marchant à droite, dont le dos est couvert d'une housse qui descend presque jusqu'à terre. La déesse avait le bras droit levé et la main gauche sur l'encolure du cheval.

Le pied droit du cheval repose sur une sorte de cale.

3. **Mâlain** (4), E. 3555 :

Epona vêtue d'une tunique longue et d'un manteau, assise, à droite, sur une jument marchant à droite. La déesse a la main gauche sur le cou de sa monture et de l'autre main donne à manger, dans une patère, à un poulain debout, tourné vers la droite.

4. **Vertault** (5), E. 7182 :

La déesse, assise à droite sur une jument marchant à droite, avait les pieds sur le dos d'un poulain agenouillé devant elle.

5. **Brazey-en-Plaine** (6), E. 7515 :

Epona, assise à droite sur une jument marchant à droite. La déesse est drapée et a les épaules couvertes d'un manteau flottant qui lui entoure la tête à la façon d'un nimbe ; elle a la main gauche derrière le

(1) Cf. S. Reinach. *Epona*, in R.A. 1895, I, pp. 163 et sq.
(2) C. d'Auberive; au musée de Langres, *Catal.*, n° 288; cf. Cam. Royer. *La déesse Epona*, in *Bull. soc. arch. Lang.*, VII (1914), pp. 78 et sq.
(3) Au musée, *Catal.*, n° 1877.
(4) Au musée de Dijon.
(5) Au musée de Châtillon.
(6) C. de Saint-Jean-de-Losne : au musée de Dijon; trouvée fortuitement en décembre 1925, lieudit Champs-Vernois : cf. *Com. ant. C.-d'Or* 1926, p. CXXI; *Rev. des Musées*, I, p. 112. Brazey avait déjà fourni de nombreux vestiges gallo-romains : cf. *Rép. arch. C.-d'Or*, col. 254.

cou de sa monture et de l'autre main tient une patère dont elle offre le contenu à un poulain tourné vers la gauche. Les pieds reposent sur le dos du poulain.

6. **Grand** E. 4894 :

Epona, sur une jument marchant à droite. Elle tient de la main droite sur ses genoux un objet de forme rectiligne qui pourrait être une clef ; de l'autre, contre son épaule, une corne d'abondance avec fruits.

A ces bas-reliefs, il faut ajouter le cheval de bronze du musée de Saint-Germain (1), provenant des environs de **Tonnerre** et qui a dû servir de monture à une Epona.

Dans l'est de la Gaule, les traces du culte d'Epona se répartissent en trois groupes compacts : centre éduen, centre médiomatrico-trévire, centre rhénan (2). Le groupe lingon forme ainsi — avec celui des Leuques — la liaison entre les deux premiers centres.

Sur trois de nos bas-reliefs, la déesse pose les pieds sur le dos du poulain qui l'accompagne : motif très fréquent dans la région éduenne (3). La longue housse du bas-relief de Dijon est rare : S. Reinach ne la signale que cinq fois (4). La cale sous le pied ne se retrouve qu'à Strasbourg (5), au Châtelet (6) et peut-être à Néris (7). « L'artiste, se demande R. Forrer à propos du bas-relief de Strasbourg, s'est-il aperçu trop tard qu'il avait dessiné les deux jambes du cheval un peu trop courtes et est-ce pour cette raison qu'il y a intercalé les deux pierres ? Ou a-t-il copié quelque statue qui soutenait les deux pieds de devant par ce moyen, assez souvent appliqué aux statues en pierre ? Ou, enfin, ces pierres devaient-elles accentuer le caractère d'Epona guérisseuse des sabots malades, maladies survenues surtout par le contact avec les pierres pointues comme nous le voyons sous les sabots de notre cheval. Nous laissons à d'autres le soin de trancher cette question iconographique » (8). La position de la pierre sous le sabot de Dijon ne laisse aucun doute sur le caractère intentionnel du détail ; la pierre est elle-même très pointue, ce qui rend fort plausible

(1) Reinach, *Br. fig.*, n° 298.
(2) Voir cartes de Reinach, R.A. 1895, I, p. 189 et d'Espérandieu, in *Cahiers d'archéol. et d'hist. d'Alsace*, III (1921), p. 1252.
(3) 15 exemplaires sur 22, Cf. E. III, pp. 70 et sq.; et Corot, *Les stèles, statuettes et autres figurations d'Epona en Côte-d'Or*, in *Rev. des Musées*, IV, (1931), p. 206.
(4) R.A., 1895, I, p. 193.
(5) Cf. Forrer. *Un sanctuaire d'Epona et une station romaine à Mussig-Vicenz*, in *Cahiers... d'Alsace*, III (1921), pp. 124 et sq.
(6) Bas-relief inédit, coll. Colson, à Sommeville (H.-M.).
(7) Si le bas-relief est authentique : cf. Reinach, *Encore Epona*, in R.A., 1898, II, p. 188.
(8) *Loc. laud.*, p. 1253.

CARTE IV

Inscription . . . . . +
Stat. et bas-relief . . . ●
Statuette en bronze . . . ▲

MONUMENTS CONSACRÉS A ÉPONA

la dernière hypothèse de M. Forrer. Patère et corne d'abondance sont des attributs courants ; par contre, s'il faut reconnaître une clef sur le monument de Grand, on remarquera que, seul jusqu'ici, le monument de Gannat (1) présentait pareille particularité : ce serait la clef de l'écurie à laquelle Epona était préposée (2).

Epona, de fait, nous le savons par Apulée, est une déesse protectrice des écuries et des chevaux (3). La patère et la corne d'abondance font d'elle un génie bienfaisant : elle est bien de la même famille que les Mères auxquelles l'associe l'inscription de Til-Châtel. Le domaine de ce génie est rural ; c'est une divinité de la prospérité agricole, de l'élevage : elle a, chez nous, une sollicitude toute spéciale pour les jeunes poulains auxquels elle donne la pâture (4). Nos images d'Epona étaient-elles placées dans les écuries ? nous ne saurions le dire, les circonstances de gisement n'ayant guère été notées : il serait à souhaiter que des fouilles fussent entreprises à Chalmessin et à Brazey-en-Plaine, où l'on constate l'existence, sur le lieu de la découverte, de nombreux vestiges de constructions.

C'est là tout ce qu'on peut tirer des textes comme des figurations d'Epona. Etait-elle à l'origine une déesse-jument ? C'est l'opinion de Renel et de S. Reinach : « Il est probable, écrit le premier, qu'elle symbolisa d'abord l'espèce chevaline et fut adorée primitivement sous la forme même d'une jument ; puis elle se transforma et revêtit l'apparence humaine, en gardant simplement le cheval comme monture ou comme attribut » (5). Ce n'est là qu'une hypothèse qu'explique avant tout la sympathie de ces auteurs pour le totémisme universel. Les monuments figurés ne l'infirment ni ne la confirment. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'à l'époque gallo-romaine, la déesse n'a plus rien de l'animal : par les traits qui la caractèrisent, elle est parfaitement humaine (6). Le cheval a-t-il d'ailleurs été considéré comme un dieu par les Gaulois ? c'est possible. Dans son étude sur les *Noms du cheval chez les Celtes en relation avec quelques problèmes archéologiques* (7), M. Loth est arrivé à cette conclusion

(1) E. 1618; peut-être aussi E. 1562, 4353.
(2) Cf. Reinach, R.A. 1898, p. 188.
(3) *Metam.* III, 27 : cf. Reinach, R.A. 1895, p. 317.
(4) Cf. Toutain, *Cult. païens*, III, p. 241; *Lafaye*, in D.A.G.R., II, col. 734.
(5) *Op. laud.*, p. 247; cf. S. Reinach, *Cultes*, I, p. 63; A. J. Reinach, in *Pro Alesia*, I (1908-09), p. 428, n° 3. — On sait qu'*Epona* est dérivé directement de *epo* ou *epos*, cheval : cf. Holder, *Alt. celt.*, s. v.; Dottin, *op. laud.*, p. 256. Du nom de la déesse dérive celui de la femme du lingon Sabinus, *Epponina*.
(6) Cf. Toutain, *Cult. païens*, III, p. 242.
(7) Paris, 1925 extr. des *Mém.* A.I.B.L., t. XLIII ; cf. du même, *Le dieu gaulois Rudiobos, Rudianos*, in R.A., 1925, p. 215.

qu'à une époque préindo-européenne, le cheval avait été pour la race celtique un ancêtre mythique. Déjà Renel invoquait les monnaies en faveur de ce rôle sacré du cheval (1). Des Lingons, en tout cas, nous ne saurions rien avancer, aucune monnaie au cheval ne leur étant attribuée (2).

La divinité aux oiseaux

a) *Januaria, de* **Beire-le-Châtel.**

Beire-le-Châtel (3) est situé sur une voie transversale qui, de Mirebeau (voie de Langres à Dôle), coupait la voie de Langres à Dijon, puis celle de Langres à Autun et rejoignait à Beneuvre celle de Langres à Alise pour bifurquer ensuite sur Menesbles et sur Essarois. Des fouilles y ont été entreprises en 1881 par le chanoine Morillot, au lieu dit « Charme Tupin », à 250 mètres environ à l'ouest du village. Il y avait là un temple dont la forme n'a pas été relevée, mais qui a fourni des statues et quelques inscriptions.

A côté de Mercure (E. 3635), d'Apollon (E. 3622 et 3629), de Minerve (E. 3621), des Mères (C. I. L. 11577), d'une divinité domestique indigène (E. 3630), du taureau à trois cornes (E. 3632) on y adorait une déesse toute locale, *Januaria*, connue jusqu'ici par une seule inscription : sur le socle d'une statue dont il ne reste plus que la base et qui représenterait une femme drapée et chaussée, on lit, C. I. L. 5619 (4) : *Deæ Ianuariæ, Sacroviru*[*s, v. s .l. m.*].

Qu'était cette déesse Januaria dont le nom tout latin portait Gaidoz à en faire une déesse des étrennes ? Les représentations

(1) *Op. laud.*, p. 193.

(2) Aucun monument lingon ne nous permet de discuter ici l'opinion de H. Hubert, qui, s'appuyant sur la légende irlandaise de Rhiannon, voit dans Epona une divinité de l'autre monde : *Le Mythe d'Epona*, in *Mélanges linguistiques offerts à M. J. Vendryes par ses amis et ses élèves*, 1925, pp. 187 et sq. (forme la deuxième étude de *Divinités gauloises Sucellus et Nantosvelta, Epona, dieux de l'autre monde*, 1925, pp. 21 et sq.); cf. la communication du même auteur à l'Institut français d'Anthropologie, in *L'Anthropologie*, XXXIV, 1924, p. 291. Epona figure sur un monument funéraire de Luxeuil (E. 5320 ; cf. Linckenheld, *Stèles maisons*, p. 17), et aux portes même de la cité lingone, sur deux monuments du même genre provenant du Châtelet (encore inédits : coll. Colson, Sommeville).

(3) Cf. Morillot, *Durée du paganisme*, p. 61 ; *Substitution...*, p. 120 ; *Com. ant. C.-d'Or*, X, p. XXXII; E. IV, pp. 447 et sq. — Sur les trouvailles antérieures, *Rép. arch. C.-d'Or*, col. 115.

(4) = Lejay, *Inscr. ant.*, n° 51 = E. 3620; au musée de Dijon, avec les autres monuments de Beire.

figurées, s'il en existe (E. 3626 et 3627, têtes diadémées), ne nous apprennent rien.

Quant aux ex-voto, ils sont en partie de même nature que ceux des autres sanctuaires : membres humains malades ou tenant des offrandes, figurines en terre cuite (Vénus, plus de 20 fragments ; Abondances ; animaux), fibules, clochettes (31) : les monnaies, qui dépassent 200, dont 3 gauloises, s'échelonnent d'Auguste à Constantin.

Une catégorie d'ex-voto, pourtant, attire l'attention : ce sont six groupes d'oiseaux, de colombes probablement (E. 3636) ; chaque groupe a dû se composer de quatre colombes : ceux d'entre eux qui n'en comptent plus que deux ou trois sont mutilés latéralement. Si Januaria était la déesse principale de Beire, c'est à elle que l'on offrait ces oiseaux votifs ; c'est donc qu'elle était en rapport étroit avec ces sortes d'oiseaux. De fait, on connaît une divinité gallo-romaine aux oiseaux (1), dont les représentations les plus typiques proviennent d'Alésia (2), aux portes de la cité lingone. C'est un dieu à la chevelure abondante, barbu et dont la physionomie rappelle celle du Jupiter gréco-romain. Deux oiseaux sont perchés sur ses épaules. On a vu dans ces oiseaux, des corbeaux (3) ; pour ceux d'Alésia tout au moins, « la forme de leurs têtes, la finesse allongée de leur bec, la sveltesse de leurs corps ne peuvent convenir qu'à des colombes » (4) ; et c'est ainsi que nous rejoignons la déesse de Beire-le-Châtel.

M. Espérandieu (5) serait porté à identifier le dieu barbu aux colombes avec *Moritasgus*, le dieu de source d'Alésia. On ne peut guère se prononcer. On remarque pourtant qu'à Beire, *Januaria* semble bien, elle aussi, être en rapport avec les sources. Le temple était bâti à proximité de plusieurs sources dont quelques-unes sont actuellement taries ; et, d'ailleurs, les divinités qui s'y donnaient rendez-vous sont bien celles qui, si souvent, se retrouvent en pareilles circonstances : taureau à trois cornes, Apollon, Vénus anadyomène. Cela ne suffit pas sans doute pour que nous puissions, avec certitude, voir dans Januaria une déesse de source, comme l'*Apollo Moritasgus* d'Alésia ; il y a du moins de très grandes chances que la source soit à l'origine de son culte ;

(1) Cf. Toutain, *Cult. païens*, III, pp. 278 et sq.; S. Reinach, *Cultes*, I, p. 75 et add. p. 468.
(2) E. 2354, 2355, 2377, 7280. Sur les trouvailles de 1931, voir Espérandieu, *Fouilles d'Alesia*, in *Rev. des Musées*, VI (1931), p. 327, fig. 5 et 7.
(3) S. Reinach, *loc. laud.*, p. 75; A. Reinach, *Pro Alesia*, I, p. 456.
(4) Toutain, *Cult. païens*, p. 279; cf. S. Reinach, *loc. laud. p.* 468.
(5) *Comptes rendus* A.I.B.L., 1925, p. 222 sq.

n'oublions pas que sur deux monuments du musée de Luxembourg (1) les attributs de la divinité aux oiseaux sont précisément une coupe et une amphore, symboles de la boisson qu'ils sont destinés à contenir.

Sur un monument de Nevers (2), d'autre part, la divinité aux oiséaux est mise en rapport avec le dieu au maillet. Or, à Beire, on a rencontré parmi les ex-voto une tête de maillet, avec trou pour l'emplacement d'un manche (E. 3633) (3).

Que conclure de ces rapprochements ? Les traits de cet être divin ne sont ni fixés ni constants : tantôt, comme à Alésia, à Nevers, c'est un dieu âgé, chevelu et barbu ; tantôt, comme à Compiègne (4), c'est un dieu jeune et imberbe ; tantôt, comme au Luxembourg, et ce serait aussi le cas chez les Lingons, il semble que ce soit une déesse. Divers aussi sont les oiseaux qui l'accompagnent : colombes la plupart du temps, mais peut-être aussi corbeaux et même parfois canards ou échassiers. A certains indices, c'est un dieu des eaux, et sa parenté avec le dieu au maillet fait songer à un dieu de la végétation. « La divinité aux oiseaux, explique hypothétiquement mais très justement M. Toutain, se rattache à la fois aux génies de la végétation arborescente et aux génies des sources, des étangs, des mares, des régions humides. De même que les anciens génies de la végétation sont devenus, sous l'influence de l'anthropomorphisme gréco-romain, tantôt des dieux, tantôt des déesses, de même que les génies des sources ont pris la physionomie soit d'un dieu, *Apollo*, soit d'une déesse, *Bormana*, *Divona*, etc., de même le génie des taillis marécageux, où foisonnent les volatiles de toute espèce, est devenu à Alésia le dieu aux colombes, ailleurs la déesse aux cigognes ou aux grues, ailleurs peut-être le dieu aux corbeaux. Nous saisissons ici, comme dans le cas du dieu aux bois de cerf, mais par un autre procédé, la métamorphose d'un génie de la nature d'abord peut-être figuré sous la forme d'un oiseau, en un être divin à physionomie humaine dont les oiseaux sont demeurés les compagnone favoris. La métamorphose est incomplète et indécise ; mais, l'essentiel est acquis. La divinité a pris visage d'être humain » (5).

---

(1) E. 4256, 4265

(2) Plus exactement, de Dampierre-sur-Bouhy, E. 2208.

(3) Haut. 0 m. 19; larg. et épaisseur, 0 m. 08; autres maillets du même genre, chez les Eduens, voir plus bas.

(4) Berny, près Compiègne, E. 3850.

(5) *Cult. païens*, III, p. 283. H. Hubert, *loc. laud.*, p. 29, préfère recourir « non à d'hypothétiques cultes d'animaux », mais à la légende irlandaise de Rhiannon.

b) *Bemiluciovis*, **d'Ampilly-les-Bordes.**

De *Januaria*, la déesse aux oiseaux, on peut rapprocher un autre dieu lingon que nous révèle un bas-relief d'Ampilly-les-Bordes (1) (E. 2340 = C. I. L. 2885).

Le bas-relief, qui a été trouvé au XVII^e^ siècle près de la « Pierre qui corne », un menhir sans doute, est aujourd'hui perdu. Il a été longtemps conservé à l'abbaye de Saint-Germain et nous en devons la description à Montfaucon : « La figure... avait environ trois pieds de haut, quand elle était entière. C'est un jeune homme avec des cheveux courts, couvert d'un manteau attaché sur l'épaule, lequel ne cache pas sa nudité. Il tient de la main droite une grappe de raisin, et de la gauche quelqu'autre fruit que le tems a gâté. Au-dessus de la même main gauche est un oiseau qui a la tête cassée et qui paraît être là pour béqueter le fruit ou la grape. L'inscription à côté de la tête est telle : DEO BEMILVCIOVI » (2).

Les lettres sont assez bien formées, ajoute Montfaucon : on peut toutefois se demander avec Mowat (3) s'il ne faut pas lire *Bemilugovi*. On connaît les *Lugoves*, divinités féminines ou peut-être déesses-mères dont le nom correspondrait à un pluriel de *Lugus* (4). Mowat mettait en rapport avec cette même racine le nom de notre dieu : *lugus*, λοῦγος, serait, d'après le pseudo-Plutarque, le corbeau, d'où la présence de l'oiseau sur le bas-relief (5) ; *Bemilugovis* serait, lui aussi, un dieu-corbeau. On sait le rôle du corbeau, « l'oiseau prophétique par excellence chez la plupart des peuples du Nord et de l'Europe » (6), dans la faune religieuse des Gaulois : « S'il fut en Germanie et en Grèce le compagnon loquace des plus grands dieux, il se montra en Grèce l'inspirateur des héros qui fondent les villes, l'arbitre des procès entre les hommes, le médecin de soi-même » (7). Toutes qualités qui le rangent parmi les génies bienfaisants. Mais faut-il lire *lugovis*, et voir un corbeau dans l'oiseau du dieu d'Ampilly ? En l'absence du monument, d'ailleurs mutilé, il est bien difficile de hasarder autre chose que des conjectures. En tout cas, *Bemiluciovis*, et il ressemble en cela à *Januaria*, paraît être

(1) C. de Baigneux-les-Juifs, C.-O. = Lejay, *Insc. ant.*, n° 28.
(2) *Ant. expl.*, II, p. 427. C'est par erreur que Courtepée, *op. laud.*, VI, p. 502, parle d'une petite statue de bronze.
(3) B.A.F., 1890, p. 145.
(4) Cf. J. Loth., *Le dieu Lug, la Terre-Mère et les Lugoves*, in R.A., 1914, II, pp. 205 et sq.
(5) Cf. Dottin, *op. laud.*, p. 268. L'étymologie du Pseudo-Plutarque ne serait pas sûre, d'après Loth, *loc. laud.*, p. 212.
(6) C. Jullian, *Recherches...*, p. 36.
(7) *Ibid.*, p. 37, avec références à l'appui.

un génie de la végétation, « dieu protecteur de quelque territoire fertile en vignes et arbres fruitiers » (1).

Totémisme et thériolâtrie

Telles sont, chez les Lingons, les traces du culte de divinités zoomorphes — ou, tout au moins, ayant l'animal comme compagnon ou attribut. L'existence du culte de l'ours est une conjecture ; celui du sanglier repose déjà sur des bases plus solides ; celui du taureau est attesté par les documents archéologiques ; il en est de même de ceux d'Epona, de la divinité aux oiseaux, du tricéphale cornu et du dieu au serpent. Ces cultes, à des degrés divers, sont des manifestations d'une originelle thériolâtrie. Pour l'ours (?), le sanglier, assimilé ou non à Mercure, le taureau à trois cornes, c'est incontestable : par le nom ou l'iconographie, ces dieux sont encore des animaux. Le dieu au serpent ne s'explique guère s'il n'a été originairement serpent lui-même ; et pourquoi le dieu cornu porterait-il des cornes s'il n'avait été auparavant cerf, bœuf ou bélier ? Le cas de la divinité aux oiseaux est moins clair ; celui d'Epona est sujet à caution : les chevaux qui l'accompagnent n'indiquent pas forcément, nous l'avons vu, une origine animale.

C'est ici qu'intervient le problème totémique. On sait que le totémisme a été, par toute une école, considéré comme un stade ancien et nécessaire de toute religion. S'il en est ainsi, il doit être possible d'en retrouver la trace dans les religions de civilisations avancées. Qu'en est-il chez les Lingons ?

On hésite presque à prononcer ce mot de totémisme (2). Car c'est supposer que les caractères du totémisme, système social et religieux tout ensemble, sont parfaitement connus. Or il est loin d'en être ainsi. Ce que l'on entend par totémisme est un système extrêmement complexe et touffu, encore bien mal défini

(1) Allmer, *loc. laud.*, p. 377, n° 1136.

(2) Cf. G. Foucard, *Histoire des religions et méthode comparative*, 1912, p. 106 : « Ne l'oublions pas; le totémisme (mot et chose) est particulier à une partie des indigènes de l'Amérique du Nord. Il a été étendu, comme une désignation commode, aux coutumes plus ou moins analogues des autres non-civilisés. L'extension de ce terme a eu des inconvénients graves et immédiats. On se trouvait employer un vocable correspondant à un ensemble de faits et de pratiques attachés à un groupe ethnique très restreint, pour désigner les faits et pratiques des peuples dispersés dans le monde entier. L'identité de la terminologie employée arbitrairement a préjugé par sous-entendu de l'uniformité des croyances et des cultes examinés. »

et qui ne se présente pas partout sous des aspects identiques (1). Finalement, on est porté à ne considérer, avec Van Gennep (2), comme essentiels et nécessaires que les éléments suivants : 1° le sentiment de la parenté entre un groupe humain et une classe désignée d'objets naturels, une espèce animale le plus souvent ; 2° la localisation sur un territoire délimité du groupe humain et d'une partie de l'espèce avec laquelle il se juge apparenté. C'est également ce qui ressort de l'exposé tout objectif des P.P. Schmidt et Körpers (3), et encore, doit-on, en ce qui concerne le second élément, ajouter qu'il n'est essentiel et nécessaire qu' « en soi et originellement » (4). En somme, l'existence au sein d'une race ou d'un groupe, d'un totémisme, primitif ou déjà contaminé, sera considérée comme certaine, quand cette race ou ce groupe se regarderont comme apparentés à l'objet, animal ou plante, qu'il révère. Autrement, aucune preuve incontestable de totémisme ; car on peut aller jusqu'à rendre un culte aux animaux sans pour cela se croire leur parent (5).

On conçoit tout de suite qu'il ne peut être question de rechercher l'existence du totémisme ainsi défini dans l'une ou l'autre de nos cités gauloises : « ...il n'y a plus, à l'époque historique, de religions totémiques dans le bassin de la Méditerranée » (6). Tout ce qu'on prétend y trouver, ce sont des traces, des survivances d'un ancien totémisme. C'est ce à quoi s'est attaché

(1) « Définir le totémisme, écrit un de ses moins suspects partisans, S. Reinach (*Orpheus*, 16 éd., 1909, p. 20), est très difficile. On peut dire, quitte à préciser ensuite, que c'est une sorte de culte rendu aux animaux et aux végétaux, considérés comme alliés et apparentés à l'homme ». — Plus compréhensive, plus près des faits est la définition suivante : « Le Totémisme est une croyance spéciale, incarnée en certains usages collectifs spéciaux : la croyance, familière à plusieurs sociétés de civilisation inférieure, qu'un groupe d'homme est solidaire d'une classe déterminée d'objets naturels dont il porte généralement le nom. Cette croyance entraîne certaines servitudes et certaines règles, dont les plus ordinaires et les principales semblent être le secours mutuel, certains usages alimentaires, l'absence de classes matrimoniales, la descendance paternelle et la localisation des clans. » Fr. Bouvier, *Le Totémisme*, in *Recherches de science religieuse*, 1913, p. 427.

(2) *L'état actuel du problème totémique*, 1920, p. 343.

(3) *Völker und Kulturen*, I [1924], pp. 225 sq. : *Der exogam-vaterrechtliche oder totemistische Kulturkreiss.*

(4) « An sich und ursprünglich », *ibid.*, p. 227.

(5) « On peut honorer les animaux comme de purs symboles de la divinité ou comme son habitat temporaire, ou par croyance à une parenté (soit physique, soit purement juridique) entre tel animal et tel clan, ou par crainte d'outrager en eux l'âme d'un ancêtre (conformément au dogme de la métempsycose), ou par adoration proprement dite, comme dans les derniers temps au moins de la religion égyptienne... » Pinard de la Boullaye, *L'étude comparée des religions*, II, p. 58; voir divers aspects du culte des animaux dans Tylor, *op. laud.*, II, pp. 298 et sq.

(6) S. Reinach, in *Cultes*, I, p. 62.

S. Reinach dans son article *Les survivances du totémisme chez les Celtes* (1) ; MM. Renel (2) et A.-J. Reinach (3), entre autres, l'ont suivi.

Mercure Moccus, la divinité aux oiseaux, le taureau sacré, le tricéphale, le serpent, Epona... n'auraient été l'objet d'un culte chez les Lingons que parce que des ancêtres plus ou moins éloignés se seraient crus apparentés à ces animaux et auraient en conséquence observé à leur égard certaines pratiques spéciales.

Pareilles survivances n'ont rien qui puisse, *a priori*, étonner chez les Celtes — ou chez une tribu celte — si l'on songe que leur civilisation peut très bien être issue d'une fusion de divers types culturels dont celui des chasseurs totémistes (4). Mais, comme, d'une part, zoolâtrie ne se confond point avec totémisme (5), et que, de l'autre, le totémisme étant loin d'être universel (6), on ne peut en faire un stade nécessaire de l'évolution religieuse, il serait nécessaire d'apporter quelque argument en faveur de cette croyance en la parenté qui met l'animal en rapport étroit avec le clan, la tribu, en l'espèce la *civitas* ou le *pagus*. La question est donc à examiner pour chaque fait, pour chaque cité en particulier (7).

---

(1) *Ibid.*, p. 30 et sq.

(2) *Op. laud.;* et *Cultes militaires de Rome, Les Enseignes,* 1903 (*Annales de l'Université de Lyon*).

(3) Voir les art. cités ici, *passim*...

(4) Voir les tableaux dressés par le P. Schmidt : *Semaine internationale d'ethnologie religieuse, IV^e session,* 1926, p. 353.

(5) « On se persuade facilement, écrit S. Reinach, que la zoolâtrie, sous quelque forme qu'elle se présente, n'est intelligible qu'en tant que survivance d'un totémisme primitif et qu'il est légitime de conclure de l'une à l'autre », *loc. laud.*, p. 62. C'est là une affirmation gratuite, conséquence d'un pur postulat. Ce postulat, M. Toutain l'a justement dénoncé : on regarde, écrit-il, l'organisation en clans totémiques comme une forme sociale « *nécessairement* antérieure, dans l'évolution de l'humanité, aux formes sociales qui caractérisaient les peuples de l'antiquité classique » et on en conclut que « tous les peuples, dans tous les pays du globe », ont passé par le totémisme. « Sans ce postulat, en effet, il est impossible de considérer comme survivance d'une organisation totémique disparue, les mythes et les rites de l'antiquité classique où il est question soit d'un animal, soit d'un végétal sacré. » *L'histoire des religions et le totémisme à propos d'un livre récent,* in R.H.R., 1908, pp. 344 et 349. Il faut en dire autant au sujet des coutumes religieuses gauloises. Voir aussi les excellentes remarques de C. Jullian, *Recherches relig. gaul.*, p. 39. Par ailleurs, M. Jullian, qui distingue fort bien la zoolâtrie du totémisme, qui regarde ce dernier comme un fait fréquent (mais qui n'explique pas tout), est convaincu que les Celtes ont connu un totémisme de clan et de ligue et en particulier le totémisme animal.

(6) C'est ce qui ressort des recherches objectives les plus poussées : cf. Schmidt et Körpers, *op. laud.*, pp. 229 et sq.

(7) C'est ainsi que M. Csarnowski, *Le culte des héros et ses conditions sociales,* 1919, p. 333, note 1, de toutes les hypothèses émises au sujet de

Chez les Lingons, les faits n'établissent que l'existence de la zoo- ou thériolâtrie ; rien n'indique une parenté quelconque avec l'animal qu'on adorait. Que pareil stade ait existé, nous ne pouvons ni le nier ni l'affirmer ; en tout cas, à l'époque gallo-romaine, plus rien n'en subsiste. Rien, donc, ne prouve que les cultes thériolâtriques aient été chez les Lingons les survivances d'un totémisme antérieur.

---

l'existence d'un totémisme celtique, n'admet comme solidement étayée que celle qui concerne l'ours de Berne, la déesse *Artio*. — Sur l' « insignifiance » des vestiges totémiques dans les hautes classes de la société gauloise, voir A. Bayet. *La morale des Gaulois*, 1930, p. 16-23 : le texte de César, B.G., V, 2, ne concerne que les Bretons insulaires.

CHAPITRE III

Les divinités tutélaires et domestiques

Sommaire : *Le dieu au maillet — Les déesses-mères — Tutèles ou génies locaux — Le culte domestique.*

Les divinités zoomorphes se sont présentées à nos yeux sous des dehors bienfaisants : Epona protège les écuries, le dieu de Lantilly protège les fruits et les vignobles ; toutes sont pour leurs dévots une source d'abondance et de richesse. Ce caractère, nous l'avions déjà constaté chez les grands dieux gallo-romains ou plutôt chez les divinités gauloises dont elles ne sont que l'interprétation, et le groupe du cavalier à l'anguipède nous était apparu avec vraisemblance comme un fétiche protecteur de villas, de fermes ou de sources. Divinités protectrices, presque toutes les divinités le sont en Gaule à des degrés divers. J'ai cru pourtant pouvoir ranger sous cette dénomination de divinités domestiques ou tutélaires, celles qui, n'appartenant à aucun des groupes précédents, semblent particulièrement mêlées à la vie de l'individu, de la famille ou d'un groupe social : dieux au maillet et leurs congénères, déesses-mères, Tutèles ou génies locaux.

Le dieu au maillet

Le dieu au maillet semble bien être le type de ces divinités domestiques : « Si je ne m'abuse, écrit Flouest, le dieu au marteau a tenu, avec la première place, un rang de prédilection dans les laraires privés. On a demandé son image à toutes les matières propres à la fournir. Les métaux, les terres figulines, toutes les pierres propres à la taille sculpturale ont été mises en réquisition pour lui et, au soin qu'on prenait de multiplier tout ce qui le rappelait pour s'en entourer, on devine entre ses adorateurs et lui un commerce particulièrement intime et sympathique... » (1).

(1) *Op. laud.*, p. 17.

Le dieu, chevelu et barbu, est, en général, vêtu d'un justaucorps ou blouse serrée à la ceinture, avec ou sans manche — la *caracalla* gauloise —. Les attributs les plus fréquents sont le maillet — d'où le nom qu'on lui donne ordinairement —, et le vase à boire, *poculum* ou *olla*.

Le territoire lingon a livré deux sortes de monuments : des statuettes en bronze et des stèles en pierre.

1° *Bronzes.*

1. — **Dijon** (1). Les cheveux paraissent liés en touffe au-dessus du front ; le vêtement est serré autour de la taille par une ceinture ; le dieu — un bracelet au bras gauche — porte l'*olla* dans la main droite.

2. — **Arc-sur-Tille** (2). Très bel exemplaire aux yeux incrustés d'argent ; un grand manteau, qui peut s'enlever et se replacer à volonté, est agrafé sur l'épaule gauche et retombe par derrière en larges plis.

3. — **Corcelles-les-Monts,** dans les substructions du *fanum* (3). Statuette mutilée (les jambes sont brisées, le bras droit manque), mais dont le type ne fait aucun doute.

4. — **Maranville** (4). Le dieu est barbu, il porte de longs cheveux bouclés avec grosse touffe au-dessus du front ; en arrière, le sommet de la tête forme une proéminence très accusée. Le vêtement est un justaucorps à manches, fendu de haut en bas sur le devant et serré à la taille par une ceinture saillante, mais qui paraît ici faire corps avec le vêtement. Sur le vêtement, devant comme derrière, rosaces incisées en forme de croix grecque, sur lesquelles nous reviendrons. Le poignet gauche est orné d'un bracelet, les jambes paraissent nues.

5. — **Bourbonne-les-Bains.** Je crois pouvoir considérer comme une représentation du dieu au maillet, une grossière statuette, trouvée vers 1865 : « On dirait un druide avec sa coupe

(1) British Museum : cf. Reinach, *Br. fig.*, p. 170. Deux autres statuettes sont signalées à Dijon par S. Reinach. *Rép.* IV, p. 13, n°s 6 et 8 : en réalité, la provenance exacte en est inconnue. Le n° 5 de la p. 5, de Reinach, *Statues et statuettes non figurées ou mal figurées dans les cinq volumes du Répertoire de la Statuaire*, in R.A., 1929, I, est un autre aspect de *Rép.*, n° 6 (S. Reinach, *in litt.*).

(2) Au m. de Saint-Germain, *Br. fig.* n° 160. Statuette trouvée fortuitement en 1811, lieu dit « Baumée » : cf. Boudot. *Notice sur la statue en bronze de Marc-Antoine, prononçant l'oraison funèbre de César, trouvée dans le territoire d'Arc-sur-Tille*, in *Com. ant. C.-d'Or*, 1834-35, pp. 213 et sq.

(3) Blanchet, in B.A., 1919, pl. III, n° 1.

(4) Drioux. *Note sur un « Dispater » provenant de Maranville*, in **B.A.**, 1921, p. 67.

allant cueillir le gui sacré, » écrit Bougard (1). En réalité, le personnage nu, barbu, ne peut être qu'un dieu. L'attitude est absolument celle de nos dieux au maillet : au lieu de l'*olla*, la main droite tient une serpe, disposée horizontalement, le manche du côté du corps, la main gauche est levée, légèrement ouverte et percée d'un trou pour laisser passage à une hampe qui ne peut guère être que celle d'un maillet. Ce serait le seul bronze de ce type : « Aucune statuette, écrit S. Reinach, ne représente le dieu au maillet en compagnie d'un chien ou tenant une faucille » (2).

2° *Stèles ou statuettes en pierre.*

6. — **Mâlain** (3). E. 3568 :

Dieu barbu, debout, vêtu d'une tunique et d'un manteau agrafé sur l'épaule droite, tenant de la main gauche un maillet dont le manche est posé sur un tonnelet ; la main droite manque. A la droite du personnage, la partie supérieure d'un chien.

7. — **Trouhans** (4), hameau de Murgey, sur les bords d'une source, E. 3588 :

Dieu debout, de face, paraissant nu, tenant de la main droite un petit maillet, de l'autre main une massue.

8. — **Dijon** (5). E. 3441 :

Dieu et déesse assis sur un siège, à dossier plat, dépassant les épaules. Le dieu, vêtu d'une tunique collante, serrée à la taille par une ceinture, tient, de la main gauche, un maillet qu'il appuie contre son épaule ; la main droite manque. La déesse, à demi-drapée, le côté droit de la poitrine et le bras nus, porte, de la main droite, une patère, de l'autre main une corne d'abondance remplie de fruits. Chaque divinité a, sur l'épaule gauche, un manteau dont les pans, retombant par derrière, sont ramenés sur les genoux.

9. — **Mirebeau** (6). E. 3603 :

Dieu et déesse assis ; le dieu, vêtu d'une tunique courte, a les jambes nues ; la déesse est drapée et s'appuie, de la main gauche, sur une corne

(1) *Bibliotheca Borvoniensis*, p. 621 avec pl.
(2) *Sucellus et Nantosvelta*, in *Cultes*, I, p. 231.
(3) Musée de Dijon. Il faut en rapprocher une autre stèle (également au musée), trouvée au même lieu, E. 3563 : « Dieu debout, vêtu d'une tunique, d'un manteau et peut-être de braies, tenant sur son bras gauche un objet rond, difficilement reconnaissable. La main droite manque. A la droite du personnage, une masse confuse pourrait être un animal couché ». Si ce n'est pas un dieu au maillet, c'est un dieu de la même famille.
(4) C. de Saint-Jean-de-Losne; au musée de Sens (bas-relief très grossier).
(5) Musée de Dijon. *Catal.*, n° 79. La stèle dont parle Flouest, *op. laud.*, p. 57, ne provient pas de Dijon, mais d'Alise, c'est le n° 80 du *Catal.*
(6) *Ibid.*, n° 82 : à la bibliographie, supprimer la mention de Flouest, cf. note 3.

d'abondance remplie de fruits. Un vase en forme d'*olla* est posé sur le sol, entre les deux personnages.

10. — **Vertault** (1). E. 3382 :

Dieu et déesse assis, sur un siège à dossier plat, arrivant jusqu'aux épaules. Le dieu, placé à droite, est barbu, vêtu d'une tunique serrée à la taille par une ceinture, le bras gauche couvert d'un manteau agrafé sur l'épaule droite. La main droite manque ; l'autre main a dû tenir un attribut mobile qui fait également défaut. La déesse est drapée, chaussée et porte de la main droite une bourse qu'elle appuie sur son genou, du même côté ; la main gauche a disparu.

11. — **Fulvy** (2). E. 2877, 2 :

Dieu debout, de face, les jambes et les pieds nus, vêtu d'une tunique longue, serrée à la taille par une ceinture, et d'un manteau flottant agrafé par devant ; il tient de la main gauche, le manche d'un maillet dont le fer repose sur son épaule, du même côté, et, de l'autre main ramenée sous le sein droit, un objet difficile à reconnaître, peut-être un vase en forme d'*olla*.

3° *Attributs séparés.*

12. — A **Beire-le-Châtel**, dans le sanctuaire de Januaria, le souvenir du dieu au maillet est rappelé par le *maillet* isolé offert sans doute, nous l'avons vu (3), en ex-voto (E. 3633). Le territoire éduen a fourni deux ex-voto analogues : l'un d'eux, trouvé à Bouze, à proximité d'une source, comme à Beire, ne diffère guère du nôtre, l'autre provient du temple du Mont-de-Sène (4).

13. — Sur une des faces d'un autel de **Vertault** (5) (E. 3385), autel consacré à un dieu de source, un homme debout, imberbe, drapé, chaussé, sacrifiant sur un autel en forme de balustre, est placé entre deux maillets. Ceux-ci seraient-ils symboliques et rappelleraient-ils l'attribut de notre dieu ? On ne saurait l'affirmer : M. Espérandieu voit en effet dans ce personnage et son congénère qui figure sur la face opposée les dédicants eux-mêmes, et les maillets feraient simplement allusion à la profession de l'un d'eux.

---

(1) Musée de Châtillon. L'attribut mobile ne peut guère avoir été qu'un maillet : avec Keune, *Sucellus...*, n° 103[1], je range le monument parmi les figurations du dieu au maillet. Le groupe a servi de tronc. — De Vertault également, proviennent deux fragments de statuettes de laraire, E. 3380 et 3392, dieux assis, vêtus. Il ne reste plus trace des attributs : si ce ne sont pas des dieux au maillet, c'en sont les proches parents.

(2) C. d'Ancy-le-Franc, Yonne.

(3) Voir plus haut.

(4) E. n°[s] 2076 (avec inscription) et 2174. Sur ces marteaux votifs, cf. Reinach, *Br. fig.*, p. 184 et Linckenheld, *Sucellus...*, p. 53. A Lacoste (Vaucluse), quatre massettes étaient disposées aux quatre angles d'un autel à Silvain : leurs arêtes vives « prouvent qu'elles n'ont jamais servi : d'ailleurs la texture lâche du calcaire auquel elles ont été empruntées, les eût rendues impropres à tout usage ». Flouest, *op. laud.*, p. 74.

(5) Musée de Dijon. *Catal.* n° 62; trouvé dans les ruines des thermes.

14. — Sur la statuette de Mâlain (E. 3568), nous avons vu le maillet associé au tonnelet, détail sur lequel nous reviendrons d'ailleurs. Or, les fouilles de ce même **Vertault ont fourni** un petit bronze jusqu'ici unique. C'est un barillet, une sorte de *cupula*, de 0 m. 074 de longueur : « renflé au milieu, il s'amincit en fuseau à chacune de ses extrémités ; celles-ci sont circulaires et ont un diamètre de 0 m. 013 environ ; les fonds qui les fermaient ont disparu. A la partie supérieure, on remarque une ouverture arrondie, représentant la bonde, sur laquelle devait être ajustée une pièce qui manque et dont on aperçoit encore les traces, pièce qui probablement était destinée à faciliter l'introduction du liquide dans le récipient » (1). A quel usage ce barillet avait-il été destiné ? était-ce un tonnelet votif ? n'était-ce qu'un balsamaire de type original ? M. Daguin (2) pencherait pour cette dernière hypothèse ; mais si le dieu au maillet était, du moins dans des régions de vignobles, un dieu au tonneau, la première n'a rien que de vraisemblable : c'est en tout cas celle de M. Hubert (3).

***

Reportons sur une carte les résultats de cet inventaire. Nous savons que les traces du culte du dieu au maillet se rencontrent à peu près exclusivement dans la Gaule de l'est et du sud-est. On en a partagé les monuments en quatre groupes principaux : 1° celui de la basse vallée du Rhône (Narbonnaise), 2° celui de la région lyonnaise, 3° celui de la haute vallée de la Saône (Eduens, Lingons, Séquanes), 4° celui des Leuques (4). On remarquera que presque tous les monuments lingons se trouvent concentrés au sud-est de la cité et, donc, aux abords de la cité éduenne. La trouvaille de Maranville, plus avancée vers le nord, constitue comme un pont reliant le troisième et le quatrième groupe : ils ne sont plus aussi isolés. Celle de Bourbonne remplirait au nord-est le même office.

Ceci dit, cherchons à préciser la nature du dieu par l'examen de ses attributs. Le maillet d'abord, puisque certains archéologues l'ont choisi comme caractéristique ; le vase, ensuite, et presque sur le même plan ; c'est l'attribut qui, le plus facilement, a survécu aux mutilations de toute espèce : le dieu « ne lâche

(1) Daguin, in B.A.F., 1899, p. 296. Le barillet est au musée de Châtillon.
(2) *Ibid.*, p. 299.
(3) *Nantosvelta, déesse à la ruche*, in *Mélanges Cagnat*, 1912, p. 289.
(4) Cf. carte d'Esperandieu in B.A., 1919, p. LXII; Toutain, C.P., III, p. 431 ; l'inventaire le plus complet est désormais celui de Keune, *op. laud.*

jamais son pot » (1). Il faut avouer que l'interprétation en est des plus malaisée : « Ce ne sont point là des attributs qui portent en eux-mêmes leur sens précis, comme le foudre de Jupiter, l'arc ou le carquois de Diane, la lance et les armes de Mars,, la massue d'Hercule. De plus, aucune légende, aucune tradition antique ne nous fait connaître la signification que les Gallo-Romains donnaient à ces deux attributs » (2). D'autant plus que l'attribut lui-même a pu évoluer et se modifier au cours des âges : le maillet pourrait n'être qu'une transformation de la hache, le vieux fétiche des temps néolithiques et le pot, une dégénérescence du chaudron sacré que l'on employait dans les sacrifices (3).

Le maillet est-il le symbole de la foudre, comme le marteau du Thor scandinave, et donc, l'emblème d'une divinité céleste ? et l'*olla*, symbole de l'eau, aurait-elle une signification cosmogonique ? Mais le dieu au maillet, de par les objets ou les personnages qui l'entourent d'ordinaire, n'a rien d'un *fulgurator* (4).

Le maillet est-il au contraire de même nature que celui du Charon étrusque, et donc, l'emblème d'une divinité infernale ? le vase évoquerait alors la fécondité du sol chère aux divinités souterraines. Ceux-là penchent vers cette interprétation, aux yeux de qui le dieu au maillet n'est autre que le *Dispater* dont parle César et dont les Gaulois se croyaient issus. En réalité, cette assimilation courante (5) et que l'on doit à Grivaud de la Vincelle (6), ne repose sur aucun indice positif incontestable et la dispersion des monuments est loin d'appuyer ce caractère panceltique du dieu au maillet (7).

Le maillet ne serait-il pas simplement un outil professionnel, l'outil des bûcherons, des tonneliers ? Avec sa massette et sa vulgaire écuelle de bois — ce serait ici le caractère de l'*olla*, — le dieu serait un dieu agraire, patron du travail du bois, génie des forêts ou gardien des champs. Sans prétendre résoudre entièrement l'énigme, sans dénier toute valeur symbolique au maillet ou à l'*olla*, c'est dans cette direction que l'on doit, me semble-

(1) Hubert, *loc. laud.*, p. 293.
(2) Toutain, *Cult. païens*, III, p. 228.
(3) Cf. d'Acy, *Marteaux, casse-tête et gaînes de hache néolithiques...*, in *L'Anthropologie*, 1893, p. 401; Reinach, *Br. fig.*, p. 167; Jullian, H.G., II, p. 140; VI, p. 18-19.
(4) Cf. Jullian, H. G., VI, p. 19.
(5) A laquelle je me suis rallié un instant : cf. B.A. 1921, p. 67.
(6) Et que S. Reinach a appuyé de toute son autorité, *Br. fig.*, p. 164. Linckenheld, *loc. laud.*, pp. 44 et sq., l'adopte et, renouvelant la question, apporte de nouveaux arguments : dans le territoire du dieu au maillet, Dispater est inconnu et vice versa : p. 50.
(7) Cf. Toutain, *Cult. païens*, III, p. 237.

CARTE V

St. en bronze . . . . ▲
Monument en pierre . . . ○
—— d. avec parèdre . ⊙

REPRESENTATIONS DU DIEU AU MAILLET

t-il, s'engager ; les emblèmes qui accompagnent ou remplacent parfois maillet ou *olla* sur nos monuments nous y convient.

Sur la statuette de Mâlain (E. 3568), le dieu pose le manche de son maillet sur un tonnelet : ce tonnelet n'est point un isolé, on le retrouve en d'autres cités, cité limitrophe des Eduens, surtout. C'est dire qu'aux yeux de ses fidèles, de certains sinon de tous, le dieu apparaissait comme un dieu de la boisson ou plutôt « veillant tout particulièrement sur les fruits de la terre qui peuvent servir à la fabrication de la boisson » (1). M. Hubert a donc eu raison de rapprocher le tonnelet de l'*olla*, vase à boire (2). Doit-on le suivre quand il précise que ce vase n'est autre qu'un pot à bière (3) ? Hubert s'autorisait du caractère de Nantosvelta, la parèdre du dieu sur les autels de Sarrebourg et, selon lui, sans hésitation possible, déesse du miel ou de l'hydromel. Or, récemment, M. Linckenheld (4) a proposé de reconnaître dans l'attribut de Nantosvelta non une ruche, mais une hutte, une maisonnette, et ses arguments — comme ses objections — entraînent, à mon sens, la conviction. Il reste que la bière était le breuvage cher aux Gaulois. Et, si le dieu au maillet est, ici ou là, devenu un dieu du vin, ce ne fut qu'après l'introduction de la culture de la vigne, à la suite de la conquête (5). Auparavant la boisson sur laquelle il étendait son empire et sa protection ne pouvait être que la boisson indigène, la bière.

Sur la statuette de Bourbonne, c'est la serpe qui éclaire la signification du maillet. Le maillet, il est vrai, n'existe plus, mais la main ne peut avoir tenu qu'une hampe mince, semblable à celle de la statuette de Prémeaux. Ce serait, ai-je dit, le seul bronze du type : le seul bronze et non pas la seule figuration : sur un autel de Lyon (6), le dieu qui tient son maillet de la main gauche, tient, comme le nôtre, la faucille de la main droite. La serpe donne bien à notre divinité un caractère agreste (7).

---

(1) Toutain, *Cult. païens*, p. 236.
(2) *Loc laud.*
(3) *Ibid.*
(4) *Un monument nouveau de Nantosvelta*, in R.A., 1926, II, pp. 212 et sq. Il revient ainsi à la première et à la plus obvie des interprétations. C. Jullian, R.E.A., 1905, p. 247, comparait l'édicule de Nantosvelta à l'édécule figurée dans Montelius-Reinach, *Les Temps préhistoriques en Suède*, 1895, p. 72, fig. 74.
(5) Sur l'introduction de la culture de la vigne, cf. Jullian, H.G., V, p. 183.
(6) E. 1735.
(7) Autre dieu à la serpe, chez les Lingons, sur une stèle, trouvée à **Etalente**, dans les ruines d'un *fanum*, à la source de la Coquille, E. 7104 : « Homme debout, de face, n'ayant pour vêtement qu'un mantelet couvrant sa poitrine et sur lequel sont deux rubans en croix. Le personnage a la

Nous ne savons si, comme les Gaulois de la Narbonnaise, les Lingons l'ont assimilée à Silvain ; en tout cas, la statuette de Bourbonne l'en rapproche. Le chien est le compagnon naturel d'un tel génie : il existe à Mâlain (E. 3563 (?) et 3568).

Cette physionomie est encore accusée par le caractère de la déesse qui, sur certains monuments, voisine avec le dieu. Cette parèdre a pour attributs la corne d'abondance remplie de fruits, la patère et même la bourse, que portent d'ordinaire Mercure et sa compagne. Ce sont là les symboles classiques de la prospérité agricole, de la richesse : les symboles indigènes, maillet, *olla*, tonnelet, ne peuvent avoir une portée différente.

Nous faisons donc nôtres, en ce qui concerne les Lingons, les conclusions de M. Toutain et nous y rallions entièrement. Le dieu au maillet « était un dieu de la végétation, un de ces génies agraires et silvestres qu'ont adorés tous les peuples de laboureurs. Dieu du bois comme des arbres fruitiers, dieu des fruits qui donnent les boissons comme des grains et des épis, dieu des troupeaux, protecteur du foyer champêtre et associé dans ce rôle à une déesse de l'abondance, il ne paraît avoir eu aucun caractère commun avec les divinités terribles, farouches et cruelles dont on a voulu le rapprocher, le Charon d'Etrurie, le Thor scandinave, le Taranis germanique » (1).

Divinité bienfaisante, divinité chtonienne, est-il, en même temps que protecteur des vivants, le protecteur des morts, et par conséquent, divinité infernale ?

On sait, en effet, que, chez les Celtes, « les dieux de l'autre monde ont été les grands dispensateurs des biens de la terre » (2). On sait aussi que, chez eux, le culte du foyer est intimement lié au culte des morts (3). M. E. Linckenheld a montré (4) que la stèle-maison gallo-romaine est en réalité de tradition gauloise ; qu'elle n'est autre que la transformation de l'ancienne tombe souterraine, tombe-maison elle aussi, car le mort est censé mener dans l'au-delà une vie analogue à celle qu'il a vécue sur la terre. Or, de ces stèles-maisons, la cité des Lingons est peut-être celle qui, après sa voisine de Metz, fournit le plus grand nombre

---

main gauche ramenée devant le corset, de l'autre main baissée, tient une serpe. Dieu local indéterminé : apparemment celui de la source de la Coquille. » Voir plus bas.

(1) *Cult. païens*, p. 238.

(2) *Une nouv. fig...*, R.A., 1915, I, p. 36.

(3) Voir, de Linckenheld, outre l'ouvrage cité dans la note suivante, l'article *Une déesse-mère provenant du Grand-Ballerstein*, in R.E.A., 1929, p. 161-173.

(4) *Les stèles funéraires en forme de maison...*

d'exemples (1). De plus, nous verrons que la déesse à la hutte des Médiomatrices, parèdre du dieu au maillet, était peut-être connue des Lingons. Le caractère « infernal » du dieu au maillet ne saurait donc, *a priori*, nous étonner.

Qu'il y ait un rapport entre le dieu au maillet et la tombe, M. Hubert (2) en voit la preuve dans l'*olla* que tient le dieu et qu'il rapproche du gobelet, *poculum*, des stèles funéraires. Ce *poculum*, c'est toute une conception : les morts continueraient d'offrir à leur dieu préféré le sacrifice qu'il agrée : la libation ; s'ils gardent en mains le pot, c'est précisément « pour boire à son tonneau et trinquer avec lui (3) ». Suggestion ingénieuse que l'on pouvait attendre d'un esprit que hante, bon gré mal gré, l'idée de sacrifice communiel. Le rapprochement ne peut acquérir force d'argument que si l'on parvient à le baser sur une étude minutieuse, détaillée et comparative des monuments. Or, cette étude reste à faire. Elle a été tentée en 1820 par X. Girault (4). Aux yeux de ce dernier, le *poculum*, qui contient de l'eau, « l'un des grands principes religieux des Gaulois » symbolise la « divinité bienfaisante » qui accueille les morts. L'auteur préludait ainsi à la théorie de Hubert. Sur quoi se basait-il d'ailleurs ? on ne le saisit guère. M. Graillot a repris la question en 1902 à propos des stèles du pays éduen (5). Le vase, le flacon lui rappellent les scènes de banquets funéraires que les « humbles sculpteurs de stèles » ont de bonne heure réduites à leur « plus simple expression » (6). Telle quelle pourtant, l'explication ne lui paraît point exhaustive. Il songe au plat, à la coupe, à la fiole que, si fréquemment, on déposait aux côtés du mort, et qui, passant pour contenir le viatique du défunt, « devaient

(1) Linckenheld a dressé son inventaire (pp. 55-58) d'après le *Recueil* d'Espérandieu où ne figurent que les stèles qui portent sculpture ou bas-relief. Mon savant collègue et ami sait que je me propose de compléter pour ma part cette documentation en publiant les stèles-maisons du musée de Langres. Une stèle cabane primitive, c'est, je crois, le prétendu tronc du temple de Bourbonne : voir plus haut.

(2) *Nantosvelta...*, p. 296. Pour Linckenheld aussi, *Sucellus...*, p. 51, le dieu au maillet est une divinité infernale.

(3) *Ibid.*,

(4) *Sur les gobelets mis dans les mains des personnages représentés sur les monuments funéraires*, in M.A.F., 1820, pp. 358 et sq.

(5) *Poculum et lagena*, in *Mém. soc. éd.*, XXX, 1902, pp. 251 et sq. Il n'y a pas à se soucier ici des thèses de l'abbé Narbey, qui voyait dans ces attributs des symboles chrétiens : *Supplément aux Acta Sanctorum pour les Vies de Saints de l'époque mérovingienne*, I, 1899, p. 433. Nous ne les aurions même pas signalées si elles n'avaient été reprises tout récemment par l'abbé Roussel, *Luxovium ou Luxeuil à l'époque gallo-romaine*, 1924, pp. 122 et sq. Cf. Barbedette, *Le symbolisme des tombeaux gallo-romains*, in R.A., 1926, I, pp. 273 et sq.

(6) *Loc. laud.*, p. 258.

lui servir dans le monde souterrain » (1). Le gobelet, le flacon des stèles remplissent le même office, répondent aux mêmes conceptions : rite et symbole « s'éclairent l'un l'autre ». Et par là encore, nous rejoignons, bien que par un chemin détourné, les vues de Hubert.

Pour doser le bien-fondé, la part de vérité de ces diverses exégèses, il faudrait une étude d'ensemble que nous ne pouvons tenter ici. Aussi bien, nous contenterons-nous de l'amorcer. Jetons un coup d'œil sur l'aire de dispersion des stèles au *poculum*. Elles proviennent surtout de la Gaule de l'est et du centre : les régions éduenne et lingone sont les plus riches. Or il en va de même pour les monuments, en bronze ou en pierre, du dieu au maillet. Pareille coïncidence qui demanderait à être vérifiée dans le détail, pour n'être pas un argument sans réplique, ne laisse pas que d'être suggestive (2).

Si le dieu au maillet est un dieu des morts, on aura, ce semble, une explication plausible de la présence occasionnelle sur le vêtement du dieu, de rouelles, croix ou rosaces : rosaces cruciformes de la statuette de Maranville, par exemple. S. Reinach reconnaît l'importance de ces éléments, mais ne risque aucune explication (3). Risquer une explication semble d'ailleurs inutile à ceux pour qui ces signes ont perdu, à l'époque romaine, toute signification symbolique et ne sont plus qu'un élément décoratif. Ces symboles sidéraux n'étonneraient point ceux qui, assimilant le maillet au foudre, font du dieu un dieu du ciel et de la lumière. Mais nous avons vu que le dieu au maillet était un dieu chtonien. N'aurait-on d'autre ressource que de recourir au syncrétisme, à la contamination, au compromis : dieux ouraniens et dieux chtoniens finissant par faire si bon ménage que leurs attributs respectifs en seraient venus à se confondre dans l'esprit de leurs fidèles ? Les faits autorisent à s'orienter dans une autre direction. Dans ses *Stèles en forme de maison* (4), M. Linckenheld a étudié un certain nombre de symboles funéraires. Il ressort de son inventaire que le culte des morts paraît avoir été, chez les Médio-

(1) *Ibid.*, p. 259.

(2) Déjà C. Jullian a attiré l'attention sur la stèle d'Apinosus (E. 2309) ; le mort y est représenté avec le maillet, l'*olla* et le chien : H.G., VI, p. 250, n. 7 ; cf. aussi II, p. 140 et Hubert, *Nantosvelta*, p. 291.

(3) *Br. fig.*, n°s 144, 148... ; Flouest, *Deux stèles...*, p. 51, a raison de les considérer « comme n'étant pas seulement décoratifs, mais comme ayant aussi une valeur symbolique de nature à les faire rentrer dans la classe des idéogrammes. » Cf. également Linckenheld, *Sucellus...*, pp. 54 et sq. (au tableau de la p. 54, ajouter la statuette de Maranville).

(4) P. 86. Voir aussi, du même, *Le symbolisme astral des stèles funéraires gallo-romaines des Vosges et de l'Illyrie*, in R.C., 1929, p. 29-49.

matrices, rattaché aux cultes astraux : comment expliquer autrement le nombre relativement élevé des rosaces de toutes formes qui décorent les stèles funéraires. Or la même remarque doit être faite en ce qui concerne les Lingons ; j'espère le montrer dans une prochaine étude sur les stèles lingones. Rosaces des stèles et rosaces des statuettes sont en rapport étroit : quoi de plus naturel en effet que la présence, sur les vêtements du dieu, de symboles si fréquemment reproduits sur les stèles funéraires de ceux que, dans la tombe, il protège. Notez que ces symboles astraux, on ne les rencontre que sur les statuettes du dieu au maillet et sur les figurines de « Mères » ou de « Vénus », si souvent déposées dans les tombes. Et c'est un argument de plus en faveur du caractère infernal du dieu au maillet (1).

Fidèle à notre méthode, nous devons nous en tenir à ces considérations, puisque ce sont les seules que nous permettent nos documents lingons.

***

Le dieu au maillet, nous l'avons vu, est parfois accompagné d'une parèdre. Nous retrouvons cette même déesse, assise aux côtés d'un autre dieu indigène, touchant de très près, s'il en diffère, au dieu au maillet. On a relevé deux stèles de ce genre chez les Lingons.

Vertault (2). E. 3382 :

Dieu et déesse assis sur un siège à dossier plat. Le dieu, placé à droite, est imberbe, vêtu d'une tunique serrée à la taille par une ceinture et d'un manteau flottant agrafé sur l'épaule droite, chaussé ; il tenait, de la main droite aujourd'hui manquante, une patère remplie de petits disques (gâteaux ou monnaies), de l'autre main, peut-être une houlette ou une pelle. La femme est drapée, chaussée et porte, de la main gauche, une corne d'abondance remplie de fruits.

Mâlain (3). E. 3567 :

Dieu et déesse sur un siège à dossier plat. Le dieu, dont la main droite manque, appuie de la main gauche contre son épaule, une corne d'abondance remplie de fruits ; il n'a pour vêtement qu'un manteau, agrafé du côté droit, qui lui couvre la poitrine et les genoux. La déesse, placée à sa droite, porte aussi de la main gauche, une corne d'abondance, et, de l'autre main, une patère contenant des fruits ; elle est drapée et pose le pied gauche sur un tabouret.

On ne peut séparer ces stèles de celles où figure le dieu au maillet. La déesse est de même nature : bourse ou corne d'abondance ont la même signification. Il n'en est pas autrement du

(1) Cf. Linckenheld, *Sucellus*, p. 35.
(2) Musée de Châtillon.
(3) Musée de Dijon.

dieu dont l'attitude, le vêtement sont ceux-là même du dieu au maillet. Houlette, patère à gâteaux ou à monnaies, corne d'abondance, ce sont là des attributs tout pacifiques (1), analogues à la serpe, au tonnelet et au maillet. Le personnage est donc un dieu bienfaisant, gardien et protecteur des troupeaux (houlette), des récoltes (corne d'abondance, fruits ?) (2), voire de la richesse acquise (monnaies ?).

Le couple est un couple de divinités domestiques. Les monuments, de petites dimensions, sont des stèles de laraires privés et non des statues ou bas-reliefs de temples publics : les stèles de Vertault proviennent de caves ou sous-sols, c'est-à-dire d'habitations particulières. Ces couples — personnages de sexe différent assis côte à côte sur un seul siège avec, comme attributs, corne d'abondance, patère, bourse, maillet, tonnelet... — forment une série très nette, propre à la région éduenne et circonvoisine (Eduens, Lingons, Sénons et Bituriges) (3). Aussi apportent-ils un témoignage précieux sur la religion domestique de ces populations. En les réunissant sur le même banc, la piété des fidèles écrit M. Toutain, « attestait que ces deux divinités ne pouvaient être séparées l'une de l'autre » ; et il ajoute : « elle voyait sans doute dans ce couple si étroitement uni l'image et comme le symbole protecteur de l'union conjugale » (4). Cela n'a rien que de conforme à ce que l'on sait de la vie familiale des Gaulois (5) et c'est une précision de plus concernant les conceptions qui se rattachent au dieu au maillet à l'époque gallo-romaine dans les pays qui nous intéressent.

*
**

(1) Malgré les apparences, c'est également à cette série qu'il faut rattacher le dieu de Beire-le-Châtel (E. 2630), signalée plus haut. Voir l'épée des dieux au maillet d'Escles (E. 4808) et d'Alise (E. 4804), tous deux trouvés aux frontières de la cité lingone. Même remarque pour le dieu (?) de **Grand**, E. 4896 : « Homme debout, de face, vêtu d'une tunique collante serrée à la taillée par un ceinturon et d'un mantelet agrafé sur la poitrine. Probablement un dieu, mais le costume gallo-romain est sans doute celui des chasseurs. »

(2) Aussi bien, je crois pouvoir rapprocher de ces dieux bienfaisants de la végétation, les statuettes que l'on classe d'ordinaire sous le nom de Vertumne ou de Priape : statuettes de Langres, en pierre, E. 3221 et 3238 (= *Catal.*, p. 82, n°[1] 260 et 257) ; en bronze (haut. 0 m. 60), *Catal.*, p. 124, n° 148.

(3) Cf. Espérandieu. *Groupe éduen du dieu et de la déesse assis*, in *Bull. des fouilles d'Alésia*, I (1914), pp. 37 et sq. ; Toutain, *Les divinités domestiques du pays des Eduens*, in B.A., 1914, pp. 408 et sq.

(4) *Loc. laud.*, p. 415.

(5) « Toutes les institutions de ce temps comportaient un hommage à la famille. Dans le panthéon classique, Jupiter s'unissait à Junon ; sur les images qu'on fit des dieux gaulois, on les montra souvent en couple conjugal ou fraternel, Mercure et Rosmerta, Bormo et Damona, et les trois bonnes Mères. » Jullian, H.G., VI, p. 255 ; cf. II, p. 408.

Divinité à l'abondance, tel se présente exclusivement chez les Lingons le personnage féminin de ce couple domestique. Il en va tout autrement chez les Médiomatrices : la parèdre du dieu au maillet y revêt une physionomie spéciale ; l'attribut essentiel, et qui la désigne d'autant mieux comme protectrice du foyer, est une hutte ou maisonnette (1). Et c'est seulement à la déesse « à la hutte » qu'il convient de réserver l'appellation de *Nantosvelta* que lui donne le monument de Sarrebourg. La nôtre reste anonyme, nous n'avons pas le droit de généraliser (2).

La *Nantosvelta* des Médiomatrices n'était pas pour autant méconnue des Lingons. J'ai cru, en effet, la reconnaître sur un bas-relief qu'il me reste à étudier (3).

Le bas-relief a été décrit et publié pour la première fois en 1914 par le regretté archiviste de la Haute-Marne, M. Pierre Gautier, dans les *Annales de la Soc. d'hist. et d'arch. de Chaumont* (4). La pierre était alors, depuis de longues années, conservée dans le jardin du presbytère de Villiers-le-Sec (4) ; elle est passée depuis, avec la collection de l'abbé Dodin, au musée de Chaumont. Elle provenait certainement de la région, peut-être de la station voisine de Montsaon (6).

La sculpture occupe la face antérieure (0 m. 78 × 0 m. 58) d'une sorte de cadre rectangulaire ou d'auge sans fond (épaisseur 0 m. 05), énorme moellon (0 m. 78 × 0 m. 68 × 0 m. 58) que l'on aurait évidé et posé de champ. Pourquoi ce cadre ? De quand date l'évidement ? Je ne saurais le dire : le tout est très usé et semble avoir servi à une époque quelconque de margelle de puits. Voici la description que donne Gautier de la face sculptée : « (Une) divinité féminine apparaît dans une sorte de niche ; elle est vêtue d'une longue robe serrée à la taille et porte les cheveux partagés en deux lourdes masses de chaque côté de la tête. De la main droite, elle tient une sorte de bâton recourbé ou de sceptre, et de la gauche, un vase ; à ses pieds est déposé un objet de forme ronde difficile à déterminer » (7).

En réalité, la pierre est très fruste et les reliefs sont fort muti-

(1) Cf. Linckenheld, *Monum. nouv..., loc. laud.*

(2) Il ne faut jamais en effet perdre de vue le caractère souvent purement « local » des « désignations et des types » du panthéon gallo-romain. Ce sont les termes employés par S. Reinach à propos de Sucellus. *Sucellus et Nantosvelta*, in *Cultes*, I, p. 231.

(3) Cf. *Nantosvelta* (?) *chez les Lingons*, in R.A., II, pp. 14 et sq.

(4) *Stèle gauloise de Villiers-le-Sec, loc. laud.*, IV, p. 381.

(5) C. de Chaumont.

(6) It ; sur les antiquités de Montsaon, voir en dernier lieu, Dodin, *Au Mont-Saon*, in *Ann. soc. Chaum.*, I (1896), pp. 173 et sq.

(7) *Loc. laud.*

lés. De la tête on n'a guère que la silhouette : la chevelure devait en effet descendre, en deux masses latérales, jusqu'au-dessous des oreilles, comme sur la stèle de Téting (1). De l'objet de la main gauche, il ne reste plus que des traces : ce doit être l'*olla*. Au bas et à la gauche du personnage, on distingue nettement la queue enroulée d'un serpent ; on suit un instant le modelé du corps qui passerait sous les pieds de la déesse et la tête en serait sans doute, à sa gauche, cet « objet de forme ronde et difficile à déterminer » : la photographie est ici plus précise que l'original, saillie informe qui ne se laisse guère identifier. Reste le sceptre ou bâton recourbé. C'est l'attribut le plus énigmatique Je ne connais aucune « crosse » de ce genre aux mains de divinités gallo-romaines. La photographie, d'ailleurs, est trompeuse. A examiner de très près l'original, la pierre n'est pas sculptée comme le serait un bâton recourbé. Le sceptre apparaît bien plutôt surmonté d'une masse dont la base serait horizontale et le sommet arrondi. La masse est percée d'une ouverture à peu près centrale, mais tout de même plus rapprochée de la base que du sommet. Ne serait-ce pas un édicule analogue à ceux que nous offrent les bas-reliefs médiomatrices ? Les édicules de Sarrebourg (2), de Spire (3), de Kirchnaumen (4) sont, il est vrai, recouverts d'un toit à fronton triangulaire ; mais la toiture de celui de Téting — qui, ne surmontant point une hampe, est déposé aux pieds de la déesse —est arrondie, en forme de coupole ; les murs n'y sont pas dessinés, pas plus que sur celui de Villiers ; l'entrée de la hutte de Téting est très petite, un simple trou vers la base ; dans la nôtre, au contraire, l'entrée, de même forme, est disproportionnée et trop grande par rapport à l'ensemble : manque de place peut-être, ou inhabileté du sculpteur.

Cette interprétation n'est qu'une conjecture : c'est la seule toutefois qui m'ait semblé rendre compte de toutes les particularités de l'original.

Avec la stèle de Villiers, nous posséderions la *sixième* représentation de *Nantosvelta* (5). Et ainsi s'élargirait le domaine de

(1) E. 7534 = Linckenheld, *loc. laud.*
(2) E. 4566 et 4568.
(3) E. 6000.
(4) E. 4429 = C.I.L. 1469.
(5) *Sensu stricto*, Nantosvelta n'est représentée que sur *cinq* monuments, une fois en compagnie de Sucellus (E. 4566), quatre fois seule ; cf. Linckenheld, *loc. laud.*, p. 216 ; Keune, *Sucellus...*, p. 12. Sur l'étymologie de Nantosvelta, voir en dernier lieu, Linckenheld, *Sucellus...*, p. 88 : « ruisseau qui brille » ; je la préfère, moi aussi, à toutes celles qui ont été données jusqu'à présent.

Planche VII

1. Dieu au maillet de Maranville
2/3 gr. nat.

Cliche *B. A.*, 1921, p. 67.

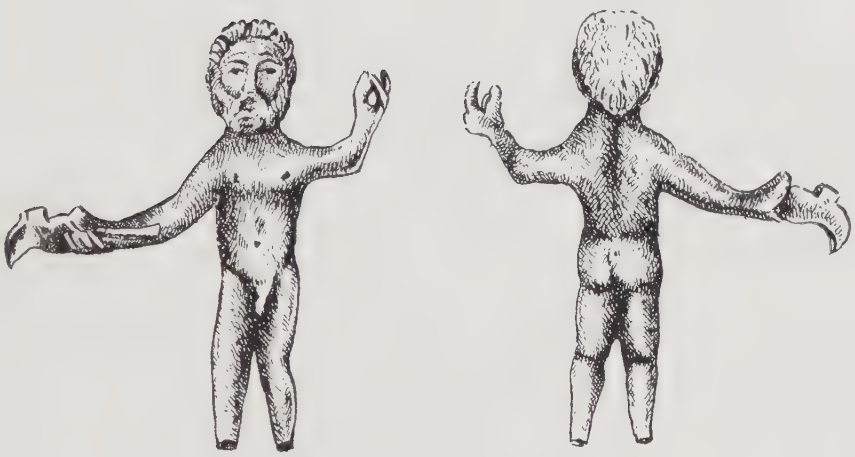

2. Dieu à la serpe de Bourbonne

Dessin de J. Royer (d'après E. Bougard),
Bibliotheca Borvoniensis, p. 621.

la « déesse à la hutte », domaine qui, débordant la cité des Médiomatrices, se serait étendu plus au sud, par delà les Leuques jusqu'à la cité des Lingons, dont Villiers occupe l'angle nord-ouest (1).

Le corbeau, qui figure sur trois, peut-être sur quatre, des monuments connus, est absent de la stèle de Villiers ; par contre, nous avons noté la présence du serpent, symbole de fécondité chtonienne. Sur un autel de Nîmes (2), le serpent est enroulé autour de la hampe du maillet que tient le dieu : rien d'étonnant qu'on le retrouve aux pieds d'une déesse parèdre. On a vu que le serpent était en Gaule, chez les Lingons, une divinité bienfaisante (3) ; l'on sait par ailleurs qu'il revêt à Rome un caractère domestique : il y est l'équivalent du *Genius* (4). Notons ici son association avec la hutte : la hutte, demeure des vivants, est aussi la demeure des morts (5). Pareille association ne serait-elle pas une nouvelle preuve du caractère infernal de la parèdre du dieu au maillet (6) ?

Les déesses-mères

La déesse « à la corne d'abondance » n'est pas toujours — il s'en faut ! — en compagnie de son parèdre. Figurée seule ou accostée de ses pareilles, elle appartient à un groupe de déesses, le plus souvent invoquées à titre collectif, les Mères des inscriptions : *Matres*, *Matrae*, *Mairae*. Le premier terme est une forme bien latine ; les divinités qu'il désigne n'en sont pas moins in-

(1) Maranville, d'où provient une statuette du dieu au maillet (suprà n° 4) est à une quinzaine de kilomètres de Villiers-le-Sec.

(2) E. 435.

(3) Voir plus haut.

(4) D.A.G.R., art. *Draco*, p. 412 sq. ; en dernier lieu : M. Bulard, *La Religion domestique dans la colonie italienne de Délos*, Paris, 1926, p. 282, 347.

(5) Voir l'ouvrage déjà cité de Linckenheld, *Stèles-maisons...*

(6) Sur ce caractère, cf. Linckenheld, *Sucellus...*, p. 46. — Toujours à propos du serpent, se pose ou peut se poser cette même question que suggère à Linckenheld (*Un nouveau monument...*, p. 223 ; les deux autels de Sarrebourg ont été, comme on sait, trouvés près d'un *mithreum* : cf. Fisenne, *Das Mithräum zu Saarburg in Lothringen*, in *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte*, VIII (1896), pp. 168 sq. ; voir aussi Linckenheld, *Sucellus...*, p. 39) l'image du corbeau, celle « de l'existence et de la nature de certaines relations entre Sucellus et Nantosvelta d'un côté, et le culte de Mithra, de l'autre ». « Notre matériel, remarque-t-il, ne nous permet pas encore de répondre » ; le nôtre, encore bien moins, ajouterons-nous, d'autant plus qu'on ne connaît pas de traces certaines du culte mithriaque sur le territoire lingon. (Les inscriptions de Dijon, C.I.L., *inscr. falsae*, n°s 1047 et 1048 = Lejay, *Inscr. ant.*, pp. 247 et 248, X et XI, sont plus que suspectes ; pour Grand, voir plus haut).

contestablement indigènes : « il n'est jamais question dans les monuments littéraires de la latinité classique de divinités appelées Mères » (1) ; et les inscriptions qui les mentionnent proviennent pour la plupart de Gaule et de Germanie ; s'il est des monuments consacrés en Italie, Grande-Bretagne ou Espagne, les dédicants sont toujours des soldats ou officiers étrangers : la divinité n'y est point autochtone.

Les Mères figurent dans sept inscriptions lingones : trois de Langres, une de Dijon, deux de Til-Châtel, une de Beire-le-Châtel.

Langres.

1. Sur un dé d'autel quadrangulaire (2) qui a perdu sa corniche sur laquelle devaient se lire la ou les premières lignes de l'inscription que le C. I. L. 5673 restitue ainsi : [*et Ma*]*trab*(*us*) *Vatin*(*ius*) *Magninus pro Luperc*(*i*)*lla fil*(*ia*), *v. s. l. m.* Le dédicant est désigné par un gentilice (*Vatinius* est rare en Gaule) et un surnom. C'est pour le salut de sa fille qu'il a offert son ex-voto. Le datif *Matrabus* se rattache à un nominatif *Matrae*, d'origine celtique (3).

2. Sur deux faces (face antérieure et face latérale) d'un autel (4) portant à sa partie supérieure une excavation sacrificatoire, on lit, C. I. L. 5671 : *Matra*(*bus*). Le nom du dédicant manque.

3. La pierre (5) ne porte, en grands caractères de 0 m. 12, que les trois lettres R I S et ce n'est qu'avec doute que le C. I. L. 5672 restitue : [*Mat*]*ris*.

Mowat (6), se basant sur d'anciennes copies, avait reconnu la mention des Mères sur une quatrième inscription : *Q. Sedulius fil. Seduli Maior. Dis Ma*(*t*)*ris ac Aug*(*usto*)... La restitution de C. I. L. 5688, la plus vraisemblable et qui a pour témoin la plus ancienne copie, celle de Roussat, n'en garde plus trace : *Q. Sedulius Si*[*lanus fil.*] *Seduli Maior*[(*is*) *nep. Clo*]*di Silani, sac*(*erdos*) *Au*[*g*(*usti*)] *arcum s*[*t*]*atuas, idem m...*

Dijon.

4. Sur un autel votif (7), dont la tablette est creusée en patère,

(1) Hild, in D.A.G.R., p. 1635.
(2) Au musée, *Catal.*, n° 8 *bis*.
(3) Cf. Dottin, *op. laud.*, pp. 34 et 120 ; Hild, *loc. laud.*
(4) Au musée, *Catal.*, n° 9.
(5) It. *Catal.*, n° 36.
(6) R.A., 1890, I, p. 56 ; = Luquet, *Ant. rom.*, p. 263, n° 9.
(7) Au musée de Dijon, *Catal.*, n° 66.

C. I. L. 5478 : [*Di*]*is Mairis*, *Nigidia Rufula*, *v. s. l. m.* La dédicante est désignée, conformément à l'onomastique romaine, par un gentilice et un surnom. L'orthographe *Mairis* — il faut lire *Mairis* plutôt que *Matris* — vient confirmer les deux inscriptions suivantes. Ihm (1), qui ne connaissait pas notre inscription, n'ose pas authentiquer la lecture *Mairae* et préfère, pour se prononcer, attendre d'autres exemples. Hild (2) revient avec raison aux anciennes lectures et ne doute point de l'existence des *Mairae*. C'est une forme jusqu'ici particulière aux Lingons et peut-être aux Médiomatrices.

Til-Châtel.

Inscriptions trouvées avec plusieurs autres au milieu du bourg, à un croisement de routes où s'élevait sans doute un sanctuaire de carrefour spécialement consacré aux divinités domestiques, Epona, Mères, Bivies et Quadrivies (3). L'abbé Lejay (4) suppose que, sous les Sévères, il a existé à Til-Châtel un campement militaire important formé des vexillations de la *leg. XXII Primigenia* et de la *leg. VIII*. C'est possible ; comme il se pourrait aussi que les ex-voto aient été dédiés par des soldats de passage allant rejoindre leur poste. En réalité, Til-Châtel revêt tous les caractères d'un poste de bénéficiaires (5).

5. C. I. L. 5623 (6) : [*I*(*n*) *h*(*onorem*) *d*(*omus*) *d*(*ivinæ*). [*D*]*eabus Mair*(*abus*), [*Iul?*]*ius Regulus*, *m*[*i*]*les legionis VI*[*II*] [*An*]*to*-[*n*]*i*[*ni*]*an*(*a*)*e A*[*ug*(*ustae*), *c*]*absarius*, *ex vo*[*to*] *pro se et suis*, *v. s. l. m.* Le surnom *Antoniana* nous oblige à tenir cette inscription pour postérieure à Antonin le Pieux ou à Caracalla, c'est-à-dire au début du III^e^ siècle (7).

6. C. I. L. 5622 (8) : [*I*(*n*) *h*(*onorem*) *d*(*omus*) *d*(*ivinæ*). *Deæ Epo-*

(1) *Der Mütter-oder Matronenkultus und seine Denkmäler*, in *Bonner Jahrbücher*, LXXXIII, 1887, p. 12.

(2) *Loc. laud.* ; cf. Holder, *Alt. celt.*, s. v.

(3) En 1861, découverte d'un petit bâtiment carré de 3 m. de côté, auquel on accédait par trois marches ; en 1882, les fouilles Morillot mettent au jour des stèles, colonnes, corniches... de grandes dimensions, qui « proviennent vraisemblablement d'un temple païen ». La série des monnaies trouvées aux environs s'arrête à Constantin. Bibliographie dans Lejay, *Inscr. ant.*, p. 217 ; sur les fouilles de 1882, ajouter Morillot, *Durée du pag...*, p. 60.

(4) *Inscr. ant.*, p. 217.

(5) Cf. Domaszewski, *Die Beneficiarposten und die römischen Strassennetze*, in W.D.Z., 1902, t. XXI, p. 198.

(6) Lejay, n° 273 *bis* ; Luquet, *Ant. rom.*, p. 262, n° 8 (attribuée faussement à Langres).

(7) Pour la date, voir également Ihm, *loc. laud.*, p. 129.

(8) = Lejay, *Inscr. ant.*, n° 275 *bis* ; l'inscription est datée de 250-251 ; voir plus haut.

nae et dis Mairabus [*et*] *G(enio) loci, Sattonius Vitalis lib(rarius)* [*leg. XXII Pr*]*im(igeniae)* [*p(onendum) f(ecit)*], *Traiano Decio Aug(usto)* [*et ...*] *co(n)s(ulibus, XV Kal(endas) Apr(ilis)*. Le dédicant, comme celui de l'inscription précédente, est un bénéficiaire, sa fonction de *librarius* l'indique assez. L'invocation au *Genius loci*, au génie de la bourgade, laisserait supposer qu'il s'agit d'un étranger : le culte des génies apparaît toujours d'origine ou d'allure italienne, et jamais, au moins de façon certaine, on ne le trouve célébré par les autochtones (1). Pourtant, l'association à Épona et aux Mères témoigne en sens contraire ; bien plus, la forme *Mairabus* a une saveur de terroir (2). Si le dédicant n'est pas un Lingon, c'est tout au moins un Gaulois qui a tenu à englober dans une même prière ses vieilles divinités domestiques et tutélaires ; n'oublions pas que l'armée du Rhin était en grande partie composée de Gaulois.

Beire-le-Châtel.

7. Sur un autel votif, trouvé en 1898 aux environs du temple de Januaria : C. I. L. 11577 (3) : *Dis Matribus Vintedo, v. s. l. m.* Le dédicant porte un nom celtique (4).

Sept inscriptions sur un total d'une cinquantaine environ — qui, toutes, sauf deux, proviennent soit de la Narbonnaise, soit du pays de Saône et Moselle — c'est une forte proportion.

Nous ne nous risquerons pas à discuter les diverses explications (5) qu'on a données de la forme insolite *Mairae*. En l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons que constater, sans plus, la synonymie des *Matrae* et des *Mairae ;* déjà Dom Martin (6) s'en tenait là et il avait bien raison.

***

Ces mots expriment l'idée de maternité. Maternité universelle de la nature d'abord, puisque les sculptures, quand elles accompagnent, dans certaines cités, les inscriptions, nous mettent en présence de divinités de l'Abondance, « mères des fruits », selon l'expression de Ad. Reinach (7), fort juste si l'on en juge par

(1) Cf. Toutain, *Cult. païens*, I, p. 458 ; Jullian, H.G., V., p. 67.
(2) On sait que les bénéficiaires réunissaient souvent, en leur dévotion, toutes divinités qui présidaient, de quelque façon, aux routes ou aux déplacements : cf. Domaszewski, *loc. laud.*, p. 208.
(3) Au musée de Dijon.
(4) Voir les remarques de Thédenat, B.A.F., 1898, p. 319.
(5) Cf., par exemple, Robert, *Epigr. Moselle*, p. 46.
(6) *Relig. des Gaul.*, II, p. 150.
(7) *La nouvelle « Déesse-Mère » d'Alésia*, in *Pro Alesia*, I (1908-09), p. 248.

leurs attributs. Maternité humaine aussi, et ce caractère est particulièrement accusé chez les Lingons : rares sont les reliefs en pierre de ces déesses aux enfants, mères « kourotrophes », et précisément, les plus typiques appartiennent à notre cité : stèles de Vertault et statuette de Langres.

Vertault (1). E. 3377 :

(Trois) Déesses mères diadémées, une mèche de cheveux sur l'épaule droite, drapées, le côté droit de la poitrine à découvert, le bras droit paré d'une armille, chaussées, assises sur un siège à dossier plat. La Déesse-mère de droite, dont les jambes sont croisées, garde sur ses genoux, des deux mains, un enfant emmailloté ; celle du milieu déplie un lange : la troisième tient de la main droite une patère, de l'autre main, une éponge.

On a parfois attribué aux « jambes croisées » une portée symbolique et magique ; on a rappelé le rôle considérable attribué par la magie « aux nœuds et à toute attitude déterminant un nœud » (2), surtout en ce qui touche au mariage ou à la naissance des enfants. Mais l'attitude de la Mère de Vertault est l'attitude naturelle des femmes qui emmaillotent : la portée magique d'une telle attitude ne peut apparaître que conjecture pure aux yeux de ceux-là surtout qui se méfient des abus trop réels d'une méthode comparative peu exigeante.

Vertault E. 3378, stèle mutilée (3).

(Trois) Déesses-mères debout, de face, vêtues d'une robe courte, chaussées. Celle du milieu dépliait un lange : il ne reste plus que des traces des deux autres.

Langres (4). E. 3225.

Déesse-mère assise, les pieds sur un gradin, dans un fauteuil pourvu d'un dossier triangulaire et d'accoudoirs en forme d'S ; elle est drapée, le côté droit de la poitrine et la majeure partie du bras à découvert, et tient, de la main gauche, une corne d'abondance. La déesse, de l'autre main disparue, portait une patère. Deux enfants nus, l'un assis, l'autre debout, sont à côté d'elle. Le premier puise, de la main gauche, dans une bourse placée entre ses pieds et lève l'autre main vers la corne d'abondance ; le second, dont il ne reste plus que la moitié inférieure du corps, saisissait la patère.

C'est à ce type de déesse kourotrophe que se rattachent les figurines en terre cuite si répandues sur le sol de la Gaule : la déesse, assise le plus souvent sur un fauteuil en osier, porte un ou deux enfants ou leur donne le sein (5). On en a recueilli un

(1) Au musée de Châtillon.
(2) W. Deonna. *Croiser les Jambes*, in R.A., 1913, II, p. 344 ; cf. Saglio, *Nodus*, in D.A.G.R., IV, p. 88.
(3) Mus. de Châtillon.
(4) M. de Langres, *Catal.*, p. 83, n° 266.
(5) Cf. Blanchet, in M.A.F., 1890, pp. 138 et sq.

peu partout, dans des ateliers, des habitations, des puits, des sources, des sépultures. Quelle était la destination de ces bibelots (1) ? Ils ont pu servir d'ex-voto ; ce n'est pas la règle générale. On a imaginé (2) qu'ils étaient offerts en cadeaux, lors de certaines fêtes familiales, et qu'ils allaient ensuite prendre place dans le laraire privé. Ce qui est certain, c'est qu'ils ont été fréquemment déposés dans les tombes (3) : ici encore, se pose le problème des relations entre les cultes domestiques et les cultes funéraires. Il y aurait, certes, intérêt à discuter du point de vue lingon, ces deux solutions. Il faudrait tout d'abord dresser un inventaire de ces terres-cuites ; malheureusement, ces objets sont dispersés dans les collections les plus diverses ; et, je dois l'avouer, mon relevé est par trop incomplet (4) pour donner lieu à une conclusion d'ensemble.

*
* *

Un peu plus nombreuses seulement sont les stèles et statuettes de type courant : « Abondance » ou « Carpophore » : trois à Vertault, où les Mères semblent avoir été particulièrement honorées, une à Vanvey-s-Ource, toujours dans le Châtillonnais, une à Bressey-sur-Tille, enfin, à Langres, une statuette et un autel.

Vertault(5). E. 3373 :

(Trois) Déesses-mères debout, de face, dans une niche, vêtues pareillement d'une tunique longue serrée au-dessous des seins. Les deux Mères extrêmes tiennent chacune, des deux mains, une petite corne d'abondance remplie de fruits ; l'autre Mère porte à la fois une patère de la main droite baissée et une corne d'abondance remplie de fruits, qu'elle appuie contre son épaule gauche.

Vertault(6). E. 3375.

Déesse-mère drapée, assise sur un siège à dossier plat, tenant de la main droite une patère, de l'autre main une corne d'abondance pleine de fruits.

Vertault(7) : deux déesses assises sur un siège à dossier incurvé ; elles sont parées toutes deux d'un collier de grosses perles et tiennent des fruits dans la main droite.

---

(1) Cf. *ibid.*, p. 143.
(2) Cf. Jullian, H.G., V, p. 286.
(3) Linckhenheld, *Une déesse-mère...*, in R.E.A., 1929, pp. 161 et sq. (renouvelle la question).
(4) Couchey, 2 exempl. (C.I.L., 10015, 50, ss) ; Crevan, près Châtillon (Blanchet, M.A.F., 1890, p. 209) ; Langres (1 ex. trouvé en 1867, lors des travaux du champ de foire : mss. Daguin, conservés au presbytère de la cathédrale, t. XXIX, p. 102).
(5) Mus. de Dijon, *Catal.*, n° 78.
(6) Mus. de Châtillon.
(7) It. ; trouvée en 1929, dans un puits : Lorimy, *in litt.*, 4-1-30. Voir fig. dans *Revue des musées*, 1929, p. 171.

Vanvey-sur-Ource (1). E. 3406 :

Déesse assise sur un siège sans dossier ; elle est voilée, vêtue d'une tunique longue et d'un manteau, et semble avoir tenu, sur ses genoux, des objets dont il ne reste plus que des traces indistinctes. Les mains étaient rapportées ; elles font aujourd'hui défaut.

Sur le monticule où cette statuette a été découverte, et au milieu des vestiges gallo-romains, s'élève une chapelle dédiée à saint Fal, c'était le but d'un pèlerinage fréquenté ; une foire y était annexée ainsi qu'il arrive souvent autour des anciens lieux de culte. On invoquait le saint pour toutes sortes de maux ; les femmes y accouraient pour demander la fécondité : on ne s'étonnera donc point d'y trouver à l'époque romaine le culte des Mères (2).

Bressey-sur-Tille (3). E. 3593 :

(Trois) Déesses-mères assises, drapées, tenant chacune, de la main droite, une patère, de l'autre main, une corne d'abondance.

Langres (4). E. 3237 :

Déesse-mère vêtue d'une robe longue serrée au-dessous des seins par une ceinture, et d'un manteau qui descend de l'épaule droite et lui entoure les jambes : elle est assise sur un siège à dossier plat, garni d'un coussin, et tient sur ses genoux, dans un pli de son manteau, différents objets, parmi lesquels on reconnaît des noisettes, des épis de blé et d'autres fruits.

Langres E. 3226 (Voir ci-dessous).

*
* *

Vers 1855, lors de réparations faites à la « Fontaine aux Fées » au sud-ouest de la ville, on a mis au jour de vastes constructions avec débris de mosaïques, fresques, rouelles, monnaies gauloises et romaines (5). Il y avait là, très vraisemblablement,

(1) C. de Châtillon : au musée.

(2) Cf. Bulliot, *loc. laud.*, p. 123 ; Morillot, *Substitution...*, p. 112. Ne faisons pas pour autant, malgré la coïncidence, de saint Fal, un saint « générateur » (cf. en dernier lieu, Jeanton, *Le Mâconnais traditionaliste et populaire*, I, 1920, p. 31) : le nom n'a rien à voir avec les rites phalliques ; Phal ou Fal est un ancien *Fidolus* : cf. A.A.S.S., 16 mai, III, p. 585.

(3) C. de Dijon ; au musée, *Catal.*, n° 77 ; trouvée, dans un marais, avec d'autres débris et trois monnaies dont une serait d'Hadrien : Courtépée, *op. laud.*, II, p. 337. Peut-être, mais pas forcément, en rapport avec le culte des eaux.

(4) Au mus., *Catal.*, n° 265.

(5) Cf. Daguin, *ms. laud.*, pp. 33 et 39 ; d'après lui, Marcel, in *Bull. soc. arch. Lang.*, VIII, p. 101. Il est vraiment regrettable que l'on n'ait pas alors pratiqué de véritables recherches : voir, par exemple, les importants sanctuaires consacrés aux *Matres* de Trêves et de Cologne : Grenier, *Notes d'archéologie rhénane*, in R.E.A., 1930, pp. 250-253 ; Linckenheld, *Une ville sainte à Trêves*, in *Revue des Musées*, 1929, p. 10-13 (15 fig.). — Au même endroit, on a trouvé, en 1906, un cachet d'oculiste : Espérandieu, *Nouveaux cachets d'oculistes*, in R.A., 1927, II, p. 164, n° 237 (ajouter à la bibliographie : *Bull. soc. arch. Lang.*, VI (1908), p. 72).

un sanctuaire de source, et les fées de la légende sont ici les héritières des Mères gauloises : à 200 m. environ de la fontaine, un autel avait été élevé à ces dernières (E. 3226) (1). Sur trois faces, une femme, debout, drapée. Celle du milieu tient devant elle, sur ses genoux, des fruits. Les deux autres sont mutilées ; la mieux conservée a la main droite ramenée sur la poitrine. Cette diversité d'attitude n'est pas une exception dans la statuaire gallo-romaine : peut-être marque-t-elle la supériorité de l'une des déesses, celle du milieu. Notons d'ailleurs ce nombre de trois, car, contrairement à l'assertion du catalogue du musée, il n'est pas probable qu'une quatrième femme se trouvât adossée aux trois autres : « Quand la source acceptait un parrainage de Mère, écrit C. Jullian, elle en prenait toujours plusieurs, compagnes pareilles et inséparables, maîtresses jumelles des mêmes eaux : et, comme on le pense bien, le nombre fatidique de trois est celui que les dévots préfèrent pour ces unions de sœurs fontainières » (2). Un tel parrainage étonnera, moins encore que partout ailleurs, à Langres, où l'artère même de la cité était une eau-mère, une *Matrona*.

Dans la haute vallée de la Seine, la « mère des eaux » revêt une physionomie originale.

1. **Poiseul-la-Grange** (3). Statue mutilée trouvée près de la ferme de la Vincente, sur les bords de la Dijenne, E. 2341 :

Déesse drapée, les bras nus parés chacun d'une armille, assise dans un fauteuil à dossier arrondi. Elle s'appuie de la main droite sur une corne d'abondance que tient, de la main gauche, un enfant nu dont la moitié inférieure du corps disparaît dans un vase à deux anses décoré de godrons. A gauche, les traces d'un animal, sans doute un chien. La main gauche de la déesse et l'attribut qu'elle a pu tenir font défaut.

2. **Poiseul-la-Grange** (4). Statue mutilée provenant de la source du Revinson. E. 2343 :

Femme assise, drapée dans un fauteuil à dossier arrondi ; à sa droite, un chien couché.

3. **Vertault**. Stèle trouvée dans les ruines des thermes (5). E. 3376 :

Femme assise, drapée, chaussée, le pied gauche sur une barque.

---

(1) Au musée, *Catal.*, n° 258.

(2) H.G., VI, p. 60. Le nombre trois doit-il faire songer aux Parques ? Pas nécessairement, car ce nombre était sacré, déjà, chez les Gaulois d'avant la conquête : cf. Déchelette, *Manuel d'arch. préh....*, II, p. 1527 sq.

(3) C. de Saint-Seine ; au musée de Châtillon.

(4) Une tête en pierre a été recueillie au même lieu et « y désigne l'existence d'un oratoire d'où proviendraient ces objets ». Bulliot, *loc. laud.*, p. 148.

(5) Musée de Dijon, *Catal.*, n° 95.

Que signifie le petit personnage qui sur le premier monument est placé à la droite de la déesse et tient lui-même une corne d'abondance ? Ce n'est pas un enfant analogue à ceux de Langres, rappelant le caractère kourotrophe de la Mère qu'il accompagne. Il ressemble plutôt à une seconde divinité, de petite taille, inférieure à la précédente, comme les petits personnages du groupe de Saintes (1), du vase de Gundestrup (2) ou de l'autel de Mavilly (3). M. Gassies (4) a proposé d'y reconnaître la source locale divinisée, émanation de la grande déesse, la Terre-Mère. On s'expliquerait ainsi pourquoi l'enfant nu disparaît à mi-corps dans le vase à deux anses, symbole de l'eau et de la source. On pourrait objecter que les figurines de Saintes et de Gundestrup sont vêtues, comme la grande Mère, d'une tunique talaire, alors que notre petit personnage est nu, comme ceux de Langres. Mais cette nudité ne messied pas à un génie de source ; et le personnage de Mavilly, en relation évidente avec une déesse-mère drapée (5), est nu lui aussi.

La déesse est moins énigmatique. De par le lieu de la trouvaille, c'est, dans les deux premiers cas, une divinité de source. Le chien en accuse le caractère chtonien (6) : la source est fille de la Terre. Quant à la barque du monument de Vertault, l'attribut parle de lui-même ; la déesse, honorée à l'intérieur des thermes, était, elle aussi, en rapport avec des eaux bienfaisantes et curatives. Il y a plus ; le chien et la barque sont les attributs caractéristiques d'une déesse déterminée, *Nehalennia* (7), dont le sanctuaire s'élevait à Dombourg, dans l'île de Walcheren, chez les Bataves : Dombourg était un port d'embarquement ou simplement un lieu de pèlerinage fréquenté par les militaires et les commerçants se rendant en Grande-Bretagne. La déesse est connue par vingt-cinq inscriptions : toutes, sauf deux, proviennent de ce sanctuaire. Les reliefs de Dombourg nous la présentent comme une Mère drapée, la plupart du temps assise, rarement debout, et posant le pied sur la proue d'un navire. Presque toujours, elle tient une corbeille de fruits ; souvent, un chien se repose à ses

(1) E. 1319.
(2) Cf. Jullian, *Le Vase de Gundestrup*, in R.E.A., 1908, p. 72.
(3) E. 2067, 5.
(4) *Groupe de Dis Pater-Cernunnos et de la Terre Mère*, in R.E.A., 1907, p. 365.
(5) Interprétation de Toutain, *L'autel de Mavilly* (extr. de *Pro Alesia*, III), 1919, p. 8.
(6) Faut-il ajouter : et infernal ? Ailleurs que chez les Lingons, en tous cas, les Mères semblent bien revêtir ce caractère : cf. E. Linckenheld, *Une déesse-mère provenant du Grand-Ballerstein*, in R.E.A., 1929, p. 161 sq.
(7) Cf. en dernier lieu Drexel, *loc. laud.*, p. 41.

côtés. La proue a peut-être provoqué l'assimilation ultérieure avec l'Isis de Tacite, mais, d'ordinaire, on la regarde, du moins à l'origine, comme une déesse purement locale. Les deux inscriptions de Deutz ne s'opposent pas à semblable interprétation : ce sont des ex-voto dédiés sans doute par les marchands de Cologne, la ville voisine, à leur retour dans leur patrie. Aussi bien est-on porté à voir dans *Nehalennia* non une déesse gauloise, mais une déesse germanique. Il y a bien quelques représentations figurées, disséminées hors de cette tribu des Bataves ; mais elles sont anépigraphes et l'on ne se croit pas le droit d'en tenir compte (1).

De fait, que sous cette dénomination précise, *Nehalennia, sensu stricto*, reste une divinité purement locale ! soit, voilà qui est conforme aux documents. Mais n'y avait-il pas ailleurs, dans telles ou telles régions du monde celtique, une déesse analogue, présidant, comme elle et avec les mêmes attributs, aux eaux fluviales ou marines ? C'est là une question tout autre et que posent les bas-reliefs anépigraphes. Une divinité chtonienne des rivages paraît d'ailleurs avoir été en honneur dès les temps préceltiques dans les îles de l'Europe occidentale (2). D'autre part, le nom même de *Nehalennia* ne dériverait-il pas de la racine *nehae* (3), terminaison si fréquente dans les surnoms des Mères. *Nehalennia*, déesse locale, apparaîtrait ainsi comme l'une de ces Mères dont le culte, en nos régions, est bien antérieur à l'arrivée des Gaulois ou des Germains. Rien d'étonnant donc qu'une divinité de même caractère se retrouve ailleurs avec les mêmes symboles et des attribtions analogues : c'est le cas des Lingons, sur les bords de la Seine (4) tout au moins.

***

Les Mères isolées furent bien souvent assimilées à des déesses romaines, à la Victoire (5), à Cérès (6), à la Fortune (7), par exem-

(1) Voir ce que nous avons dit plus haut de Nantosvelta.
(2) Cf. Jullian, H.G., I (3e éd., 1914), p. 145 et 146.
(3) Cf. H.G., II, p. 131 et VI, p. 59.
(4) Voir, plus bas, les trouvailles faites aux sources de la Seine : barque votive, déesse à la barque.
(5) Voir, en particulier, la Victoire du musée de Langres (*Catal.*, n° 149 : Reinach, Rép. IV, p. 553, n° 3 = Drioux, *Bronzes gallo-romains du musée de Langres*, in *Rev. des Musées*, V (1930), p. 144, n° 1, fig.) avec corne d'abondance.
(6) Notons, pour mémoire, les statuettes en bronze de **Dijon** (au British Museum : Reinach, *Rép.*, II, p. 659, 6), de **Corcelles-les-Monts** (B.A., 1919, pl. III, 2). — La Vénus d'Agey, voir plus haut, n'est peut-être qu'une Mère, elle aussi.
(7) Statuette en bronze de **Donnemarie**, trouvée en même temps que le Mercure signalé plus haut : cf. Jolibois, *loc. laud.*

ple, « dont l'être mobile et indéterminé se prêtait à toutes les assimilations » (1). Il faut citer à cet égard l'autel de **Grand**, consacré à la Fortune domestique : *Deæ Fortunæ Domestic*[æ], (C. I. L. 5934) ; on sait que le vocable *dea* ne désigne guère que des divinités indigènes. Elle aussi présidait à la vie des individus et ses représentations, d'ailleurs, ne différaient guère de celles des Mères. M. Espérandieu la reconnaît dans une statuette de **Grand**, E. 4899 :

Déesse drapée et diadémée, les pieds nus, assise sur un fauteuil à dossier surélevé. Les attributs qu'elle a pu tenir font défaut. A sa droite, posée sur le sol, est une sphère supportant les amorces d'un objet brisé... Fortune avec gouvernail.

Aussi bien, que l'on hésite, à propos d'une autre statuette de **Vertault** (2) (E. 3383) : Femme debout, drapée, les pieds nus, celui de gauche posé sur une boule) entre une Victoire, une Abondance, une Fortune ou quelque divinité locale, c'est, en définitive, au culte des Mères qu'il faut en revenir. Même remarque au sujet du socle d'Aulnoy (E. 3362). C'est aux Mères aussi, qu'il convient de rattacher les déesses indéterminées de **Grand** (3) : l'attitude est typique :

E. 4891 : Femme assise sur un siège rond, sans dossier ; son vêtement se compose d'une tunique à manches courtes et d'un manteau agrafé sur l'épaule droite...

E. 4903 : Jeune femme assise, le pied gauche sur un tabouret sous lequel est une boule...

E. 4909 : ...déesse assise, les pieds nus ; devant elle, un grand vase où des arrachements sur la panse pourraient être les restes d'une corne d'abondance tenue de la main gauche...

***

De **Grand** proviennent également deux bas-reliefs qui méritent une place à part :

E. 4892 : Jeune femme, coiffée en corymbe, vêtue d'une tunique longue et d'un manteau qui lui entoure les jambes, le pied gauche sur un tabouret, dans une niche ; elle appuie, de la main gauche, sur son genou, du même côté, un objet plat, en partie restauré, ressemblant à des tablettes et tient, de l'autre main, une patère. A sa droite, un fourneau : deux bûches en garnissent le foyer. Contre ce fourneau, une petite pelle. Au-dessus, probablement une chaudière ; elle serait recouverte d'une planche et supporterait un cuveau cerclé de bois : dans ce cuveau, peut-être une cuillère dont l'extrémité du manche serait ajourée en forme de caducée. Au-dessus encore, contre la paroi, une étagère à claire-voie ; deux ballons à l'égouttage en occupent toute la longueur. A gauche de la

(1) Hild, in D.A.G.R., II, p. 1272.

(2) Musée de Châtillon. Dans les thermes, dédicace à *dea Fortuna* : C.I.L., 5659 = Lejay, *Insc. ant.*, n° 283 (au musée de Dijon, *Cat.*, n° 63) : *De*[*ae*] *Fort*[*unae*] *donav*[*it*] *Advent*[*or?*].

(3) C'est déjà l'interprétation de A.-J. Reinach, *Pro Alesia*, I, p. 429.

femme, au second plan, une autre femme debout, vêtue d'une tunique, tient des deux mains une éprouvette qu'elle regarde attentivement. Son bras droit est en partie restauré. Le cuveau est rempli jusqu'au bord et paraît fixé à la paroi. Au-dessous, sur deux baquets, sont deux autres cuveaux superposés ; quatre montants et deux traverses les réunissent. Le fronton de la stèle est décoré d'une rose.

Le personnage principal est bien une divinité (1) ; témoin, l'arrangement de ses cheveux, la patère à libations qu'elle tient de la main droite, le tabouret sur lequel repose son pied gauche. Jusqu'ici, les déesses étudiées ont eu plutôt un caractère nettement privé : elles veillent sur les femmes, les nouveaux-nés, les individus auxquels elles dispensent les biens de la terre et c'est à ce titre qu'elles veillent sur les sources fécondantes. Celle-ci semble veiller sur un groupe, sur les gens d'un métier. De fait nous sommes en plein travail professionnel, au milieu des baquets et des cuveaux, dans un atelier ou une boutique.

Mais quel est le métier dont cette déesse est le génie ? On y a vu longtemps une déesse de la pharmacie et c'est encore le sentiment de M. Espérandieu. C. Jullian (2) propose de la considérer comme une déesse des savonniers, une *Juno saponaria :* les produits exposés ne sont pas des produits pharmaceutiques, mais des produits de la savonnerie ; les grosses masses rondes de l'étalage, comme la prétendue tablette placée dans la main gauche de la déesse, sont des pains de savon. L'industrie de la savonnerie était d'ailleurs du ressort des pharmacopoles et il est bien possible qu'il y ait eu à Grand, dans les dépendances de l'un des nombreux sanctuaires, une fabrique de savon, employé dans les thermes ou par les médecins. Tout cela est plausible : mais le bas-relief a été fort restauré et comment dès lors se prononcer ?

Le second bas-relief est encore plus problématique.

E. 4893 : En haut, déesse assise, de face, drapée, voilée et diadémée, portant de la main gauche une corne d'abondance, entre deux femmes debout, drapées, qui lui présentaient probablement des offrandes : celle de gauche tient peut-être un bouquet d'épis. En bas, il ne reste plus du bas-relief qu'un personnage dont la tête manque, remuant des deux mains, au moyen d'un bâton, le contenu d'une cuve, et, au-dessous de la déesse, qu'une boule sur laquelle est appliquée, du côté gauche, une petite main. Il se peut qu'un second personnage dont il resterait quelques traces du vêtement, ait été debout contre la cuve.

---

(1) Sur tout ceci : cf. Jullian, *Métier et Religion : Juno Saponaria*, in R.E.A., 1917, pp. 199 et sq.

(2) *Ibid.*

Les sujets restent inexpliqués (1) : le bas-relief a, en tout cas, une grande analogie avec le précédent. Ici encore nous serions en présence d'un génie féminin de métier. Les attributs le rapprochent des Mères carpophores. Et qui sait si les déesses ne seraient pas au nombre de trois ? je veux parler des prétendues donatrices qui paraissent présenter des offrandes. On sait déjà que lorsque trois Mères sont représentées, celle du milieu garde parfois sur les deux autres un caractère de supériorité. Mais, vu l'état de la sculpture, tout cela ne peut être que conjecture.

⁂

Proches parentes des déesses-mères, étaient les divinités des chemins, routes et carrefours : *Biviæ*, *Triviæ*, *Quadriviæ*, malgré leur nom latin, sont des déesses bien celtiques (2). Parmi leurs dévots, on compte des soldats, mais aussi des indigènes.

A **Til-Châtel**, un ex-voto leur a été consacré, C. I. L. 5621 (3) : [*In*] *h(onorem) d(omus)* [*d(ivinæ)*], [*de*]*is dea*[*bus*], *Bivis*, *Trivis*, *Quadrivis A*[*u*]*rel(ius) Victorinus mil(es) leg(ionis) XXI*[*I*] *P*[*r*](*imigeniæ*), *im(munis) co(n)s(ularis) Ger*[*m*](*aniæ*) *super*[*i*]*oris*, *v. s. l. m. Imp(eratore) Severo A*[*l*]*ex*[*andro*] *it(erum ?) et Marcello co(n)s(ulibus)*. Inscription précieuse parce que datée du second consulat de L. Antidius Marcellus, 226 ap. J.-C. Le dédicant est un soldat, exempt consulaire de la XXII^e^ *prim.* ; ce qui ne nous permet point d'affirmer que ces divinités étaient, sur le territoire lingon, l'objet d'un culte indigène. Est-ce le culte des Mères qui a attiré le culte de ces dieux de carrefours, comme il y a attiré celui d'Epona ? Est-ce l'inverse qui s'est produit ? Le sanctuaire, en tout cas, était un sanctuaire de carrefour et ces Bivies, Trivies et Quadrivies, de caractère si indéterminé — dieux et déesses tout à la fois — et comparables aux *Lares compitales* des Romains, embrassaient sans doute la foule des petits dieux locaux, domestiques et tutélaires. Mères à la façon gauloise ou simplement déesses des routes, tout ce petit monde, écrit C. Jullian, était « anonyme et familier, car c'est ainsi que les hommes de nos pays aimaient les dieux de cette sorte » (4).

(1) On retrouve le cuvier, comme attribut d'une divinité, d'ailleurs indéterminée elle aussi, d'Avallon, E. 2215 (cf. Toutain, *Cult. païens*, III, p. 328).

(2) Cf. Ihm, *loc. laud.*, pp. 76 et sq. : Drexel, *loc. laud.*, p. 34. Le culte des carrefours est une survivance païenne dénoncée dans les textes du haut moyen-âge ; voir textes dans Vacandard, *L'Idolâtrie en Gaule au* VI^e^ *et au* VII^e^ *siècle*, in *Rev. des questions hist.*, LXV, 1889, pp. 445 et sq. ; cf. *Dict. théol. cath.*, IV, col. 2346 ; *Dict. d'arch. chrét.*, VI, col. 432.

(3) = Lejay, *Insc. ant.*, n° 273 : Luquet, *Ant. rom.*, p. 265, n° 10 (attribuée faussement à Langres).

(4) H.G., VI, p. 68.

Tutèles et génies locaux

A côté des déesses-mères, protectrices des individus, des métiers, des sources, des routes, d'autres veillaient sur des bourgades ou des cités. Les Lingons ont-ils connu, comme les Leuques leurs voisins (1), ces génies tutélaires ?

L'épigraphie ne nous est ici d'aucun secours. L'inscription de **Pontailler-sur-Saône** (2), C. I. L. 5609 : *[I(ovi)] O(ptimo) M(aximo) et Genio loci Q(uintus ?) Ta(?)ius Saturninus b(ene)f(iciarius) Cæserni Statiani co(n)s(ularis) Gallicano et Vetere co(n)s(ulibus), v. s. l. m.*, a une saveur toute romaine ; le dédicant est un sous-officier désigné à la mode romaine par les *tria nomina :* elle ne peut donc nous renseigner sur l'existence d'un culte indigène.

M. Toutain (3), par contre, a supposé que les bustes féminins, de style local, et couronnés de tours murales, étaient, selon toute apparence, des divinités poliades, villes ou bourgades personnifiées, répliques des *Tutelæ* de la Gaule méridionale : « Dans la statuaire gréco-romaine, la couronne de tours est l'attribut soit de Cybèle, soit des villes personnifiées. Mais les images de la déesse phrygienne se distinguent par d'autres détails plus significatifs, tels que les cymbales, le tambourin, la présence de deux lions et parfois d'Attis. Seule, la couronne de tours ne suffit pas à caractériser Cybèle. Elle ne lui est d'ailleurs donnée que parce que la déesse est conçue comme protectrice des villes. La couronne de tours, sans aucun des autres attributs accoutumés de Cybèle, révèle seulement une déesse poliade, une de ces personnifications qui se multiplièrent à l'époque alexandrine et à l'époque romaine sous le nom grec de *Tyché*, et le nom latin de *Fortuna*. En Gaule et dans la péninsule ibérique, un autre nom fut souvent donné aux déesses poliades : ce fut celui de *Tutela* » (4). Et M. Toutain propose de reconnaître une de ces divinités poliades dans deux monuments de **Vertault** (5) (E. 3394) qu'il rapproche de ceux de Sens et d'Alésia (6). Il est ainsi amené à préciser la description donnée par M. Espérandieu, précisions que confirme l'examen direct des monuments : deux bustes de femmes,

---

(1) *Genius Leucorum*, à Naix (Meuse), C.I.L., 4630.
(2) = Lejay, n° 243 ; au mus. de Dijon, *Catal.*, n° 65.
(3) In B.A.F., 1917, pp. 104 et sq. ; cf. du même, *La déesse Genava et le culte des villes divinisées dans le monde gréco-romain*, in *Genava*, II, 1924, pp. 29 et sq. ; *Cult. païens*, III, p. 309.
(4) B.A.F., p. 105.
(5) Au musée de Châtillon. Trouvés dans l'îlot des *fana* (voir plus loin : Lorimy, *in litt.*, 25-2-30).
(6) E. 2777.

non voilées, mais adossées à une paroi de pierre formant fond sur lequel elles se détachent. Sur la tête, un ornement trop mutilé pour être désigné avec certitude : sorte de bonnet à cornes ou pointes, qui peut très bien être le reste d'une couronne tourelée.

Si l'hypothèse est exacte, il en résulterait que non seulement de grandes villes auraient été divinisées, mais des localités de moindre importance : ce serait le cas de *Vertillum*. Le chef-lieu même de la cité lingone a-t-il été divinisé ? Rien, jusqu'à ce jour, ne l'indique.

Le culte domestique

Tous ces dieux ou déesses, mal définis, anonymes, quasi impersonnels, sont bien représentatifs de la religion des cités gallo-romaines : religion domestique pour une grande part. Nous l'avons noté déjà, divinités protectrices, presque toutes les divinités indigènes le sont chez les Lingons et en Gaule, à des degrés divers. Les grands dieux gallo-romains, interprétations de vieilles divinités, n'ont eux-mêmes, parfois, été que cela. Le groupe du cavalier à l'anguipède. apparenté au Jupiter solaire n'est bien souvent, tout comme le dieu au maillet, qu'un fétiche, de domaine, de campagne ou de source. Qu'avons-nous vu dans les divinités cornues, tricéphales... sinon des divinités bienfaisantes dont l'action s'étend sur toute la nature et sur toutes les manifestations de la vie humaine ?

C'est que le dévôt tenait à être, à chaque instant de son existence, en contact permanent avec un dieu, et avec un dieu bien à lui, qui l'accompagnât du berceau à la tombe. Domestiques, ses dieux l'étaient à bien des titres : ils étaient les dieux de la maison, ils étaient aussi des dieux au service de la maison (1). Dans quelle mesure, ces dieux de la maison étaient-ils, pour les

(1) C'est une psychologie que l'on rencontre encore aujourd'hui au sein des couches populaires. C. Jullian, H.G., VI, p. 247, a bien mis en évidence cet aspect de psychologie du dévot gallo-romain : « Il importe qu'il sente près de lui, pour le gouverner ou pour le protéger, des dieux que l'on dit ses maîtres. Leur supériorité ne lui en impose pas. Qu'on examine la manière dont il les prie. S'il leur offre quelque chose, c'est en échange d'un bienfait reçu ou d'une grâce à obtenir. Le dieu a besoin de « mériter » son culte. Donnant, donnant est la formule habituelle de la religion. Les dévots provoquent plus souvent l'intervention des dieux qu'ils ne ressentent leur initiative. De ces deux sortes d'êtres, c'est la divinité qui est le plus fréquemment au service de l'autre. Tous ces Mercures, ces Silvains au maillet, ces Déesses-Mères sont là pour protéger des villes, des champs, des foyers et c'est l'homme qui les a mis là, leur assignant cette tâche comme un maître à des valets. »

Lingons, des dieux de la tombe ? Les monuments ne nous ont permis de soulever la question que pour le dieu au maillet et Nantosvelta. Pour les Mères, nous n'avons trouvé aucun indice de cette liaison entre les cultes domestiques et les cultes funéraires. Les renseignements fournis, en somme, sont plutôt maigres. Le testament d'un lingon (C. I. L. 5708) ne nous apprend rien sur ce point. Par ailleurs, aucune indication pour les temps de l'indépendance : point de chenets « celtiques » à tête de bélier, point de broches à rôtir dans les *tumuli* (1).

On aura remarqué la place que tiennent parmi ces divinités domestiques les divinités féminines : « nulle part dans le monde antique, plus que dans les Gaules, remarque C. Jullian (2), la puissance divine qui secourt et qui protège ne s'est ainsi exprimée sous la forme d'une fraternité féminine et d'une sainte maternité ». Il faut sans doute en chercher la raison dans le culte de la Terre-Mère, pratiqué de temps immémorial chez les Méditerranéens (3), répandu d'ailleurs chez tous les Indo-Européens (4) et qui était ici fortement enraciné dès les temps préceltiques et peut-être même dès l'époque néolithique (5). Rien d'étonnant, aussi bien, que tout besoin intime de l'âme semble y provoquer un « appel à la maternité souveraine » (6).

La vieille Terre-Mère s'était diffusée, effritée en quelque sorte en toutes ces mères secondaires, personnelles ou locales. Celles-ci, lors de l'introduction du culte de Cybèle dans les provinces, acceptèrent bien souvent, à leur tour, la « suzeraineté de la Grande-Mère » et deviendront « ses parèdres de moindre rang » (7). Ne nous y trompons pas, « sous l'apparence de la souveraine de l'Ida ou de la Mère du Palatin, c'est la plus grande divinité du monde occidental, c'est la Terre-Mère qui restaure son empire sur les Gaules. Le sol et les âmes étaient demeurés si propices à une nouvelle domination de la Terre divine ! Si on avait oublié sa grandeur et son unité d'antan, il restait encore, disséminées

(1) Sur les chenets à tête de bélier, voir Déchelette, *Le Bélier consacré aux divinités domestiques sur les chenets gaulois*, R.A., 1898, II, p. 63-81 et 245-262 ; *Manuel...*, II, p. 1401 sq. ; sur les broches, *ibid.*, p. 1412 sq.

(2) H.G., p. 73.

(3) Cf. Graillot, *Le culte de Cybèle, Mère des Dieux à Rome et dans l'empire romain*, 1912, pp. 1 et sq. ; R. Dussaud, *Les civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Egée*, 1914, pp. 389 sq.

(4) Cf. Carnoy, *op. laud.*, p. 214 ; Clemen., *op. laud.*, pp. 166 sq.

(5) Cf. Jullian, H.G., I, p. 142.

(6) Jullian, H.G., p. 73.

(7) Graillot, *op. laud.*, p. 459 ; et encore : « Tel est l'ascendant de la Mère des Dieux que certaines mères des campagnes éduennes lui empruntent sa couronne comme si elles n'étaient plus, de leur propre aveu, que des manifestations locales de sa grande divinité. » *Ibid.*, p. 460.

à travers toutes les croyances, répandues sur tout le pays, les traces visibles de son ancien culte d'amour et d'adoration. Ces sources qui étaient des Mères, ces figurines de femmes qui allaitent ou de matrones chargées de fruits, ces Vénus dont on ne prononçait pas le nom, ces anciennes déités gauloises qu'on avait transformées en Vestas, en Minerves, en Junons, en Victoires, presque tout ce qui était femme parmi les divinités de la Gaule, dérivait de la Terre et participait à la fécondité maternelle. Ces images et ces dévotions avaient préparé le retour de la Mère des Dieux : et quand elle parut dans le décor nouveau d'une reine latine, les peuples de Gaule n'en reconnurent pas moins leur antique souveraine qui revenait à eux » (1).

Et c'est à ce titre que le culte de la déesse phrygienne ne laisse pas que d'intéresser les cultes indigènes. M. Graillot (2) a relevé toutes les localités de la Gaule qui ont fourni des monuments épigraphiques ou figurés. Cybèle, en somme, a pénétré dans toutes ou presque toutes les cités. Aux Lingons (3) appartient un Attis funéraire trouvé en 1908 à **Aignay-le-Duc**, lors de la restauration de l'église. E. 2344.

---

(1) Jullian, H.G., VI, p. 93 ; cf. *Recherches*, p. 28.
(2) *Op. laud.*, p. 446 et sq.
(3) Une tête de **Vertault** (art gréco-romain du I^er^ siècle) semble avoir appartenu à une statue de Cybèle : E. 3391 (au musée de Dijon, *Cat.*, n° 100) ; Cf. Graillot, *op. laud.*, p. 460 ; item, une tête de **Savigny**, c. du Fays-Billot : E. 3359. Sur Fontenay et son autel taurobolique (?) plus que problématique, voir plus loin.

CHAPITRE IV

Les divinités topiques

Sommaire : *Les eaux — Les monts et les pierres — Les arbres — Animisme.*

Ce culte de la Terre, c'est encore lui qui se retrouve à la base de cette multiplicité de dieux, génies et esprits en qui s'incarnent en quelque sorte les diverses forces de la nature : c'est le sol, ce sont ses énergies locales qui sont divinisées. Il ne s'agit plus de dieux plus ou moins universels, dieux de nations ou de tribus, dieux du foyer ou de l'individu, que l'on peut honorer et que, de fait, on honore en divers points ; il s'agit de divinités « topiques » dont le domaine est restreint et qui restent attachées étroitement au sol qui les a vu naître, divinités des eaux, de la montagne, de la forêt : la vie du sol commande ici la vie religieuse. Aussi bien, ces cultes qui sont les plus anciens sont également les plus vivaces ; et ce sont eux qui donnent à une région sa physionomie religieuse. Ce sont ceux qu'il nous reste à étudier.

Les eaux

Déjà nous avons vu le culte des eaux se fusionner avec celui de telle divinité gréco-romaine, de telle divinité indigène. Nous ne reviendrons pas sur ces associations que nous nous contenterons de rappeler à l'occasion.

« Il nous paraît profitable, écrit M. Toutain, d'établir ici une distinction entre les divinités des sources proprement dites et celles des cours d'eau, fleuves et rivières. Sans doute les sanctuaires de la déesse *Sequana* et de la déesse *Matrona*, c'est-à-dire des divinités de la Seine et de la Marne, se trouvaient à la source même des deux fleuves ; mais les dédicaces à *Icauna* ou *Icaunis*, déesse de l'Yonne, à *Soucona*, déesse de la Saône ont

été recueillies fort loin des sources de ces deux rivières. En pareil cas, ce n'était pas seulement la source qui était divinisée, c'était le cours d'eau tout entier » (1). La différence, certes, n'est pas essentielle ; la remarque pourtant paraît juste et, en tout cas, facilite grandement l'exposé. Nous distinguerons donc deux groupes, deux catégories d'eaux saintes : les cours d'eau divinisés et les sources sacrées.

En ce qui concerne la première catégorie, aucune difficulté : l'épigraphie est un guide sûr. L'étude de la seconde est plus complexe.

Les documents archéologiques sont les moins discutables : ex-voto, stèles ou statuettes, restes de *fana*. Mais l'archéologie, à elle seule, ne nous donnerait qu'une faible idée de l'extension du culte. C'est ici surtout qu'il convient de faire appel au folklore, aux survivances. Lorsqu'une source a été ou est encore l'objet de pratiques superstitieuses, il y a de grandes chances pour que ces pratiques remontent aux temps du paganisme. La présomption devient certitude, si l'on a rencontré, aux abords de la source, quelques vestiges antiques (2). Il en sera de même si la source est devenue le but d'un pèlerinage, si un oratoire chrétien, même des plus modestes, a été bâti à proximité : et, là encore, la présomption deviendra certitude si l'oratoire s'élève au milieu ou, *à fortiori*, sur l'emplacement de ruines gallo-romaines.

Ne rangeons pas pour autant parmi les sources sacrées toutes celles qui ont été placées sous le vocable d'un saint ou d'une sainte : c'est le « contexte » du vocable qu'il conviendra d'interpréter : topographie, toponymie, traditions, légendes... etc : « Le peuple... ne manque jamais de baptiser les endroits remarquables de la contrée, et il leur donne tout naturellement les noms qui occupent son esprit. Une source de saint Martin n'est point nécessairement une source sacrée ; c'est un témoin de la popularité de saint Martin. Il faut donc distinguer soigneusement les sources que leur nom seul signale à l'attention de l'hagiographe, de celles qui sont un centre de dévotion ou de superstition. C'est à la seconde catégorie qu'appartiennent celles auxquelles les païens offraient leurs prières et leurs offrandes » (3).

---

(1) *Cult. païens*, III, p. 302.

(2) La seule présence de substructions antiques aux abords d'une source ne suffit pas à attester le caractère sacré de celle-ci : on peut, en effet, se trouver en présence de villas particulières, de bains privés... La présomption dont on parle ne sortit tout son effet que si folklore et archéologie s'appuient l'un l'autre.

(3) Delehaye, *Les légendes hagiographiques*, 1905, p. 201.

La toponymie nous sera d'un grand secours. C'est ainsi que les diverses *Dhuys*, *Douix* seront regardées comme sacrées. Leur nom nous reporte aux temps de la domination celtique ; il est apparenté à celui des *Dusii* gaulois, démons incubes dont parle saint Augustin (1). Ces *Dusii* étaient sans doute des sources, des cours d'eau divinisés auxquels on attribuait quelque influence sur la fécondité des femmes. On sait combien de sources ont été et sont encore fréquentées à cette intention (2).

A) Cours d'eau divinisés

1. *Matrona.*

La Marne est, pour la cité, la rivière de la capitale. Elle prend naissance à 6 kil. au sud de Langres, sur le territoire de **Balesmes**, au pied d'une falaise abrupte, un peu au-dessous d'une grotte à laquelle la légende attache le nom de Sabinus. Il y avait là un temple, ainsi qu'en témoigne une inscription trouvée for-

(1) « *Quosdam daemones quos Dusios Galli nuncupant, hanc assidue immunditiam et tentare et efficere plures talesque asseverant.* » *De Civ. Dei*, XV, 23 ; cf. Isidore, *Origin.*, VIII, 11, 103 : « [*Incubos*] *daemones Galli Dusios nuncupant, quia assidue hanc peragunt immunditiam.* »

(2) Cf. d'Arbois de Jubainville, *La civilisation des Celtes et celle de l'épopée homérique* (*Cours de litt. celt.*, VI), 1899, p. 169 sq. ; R. de Felice, *Essai sur l'onomastique des rivières de France*, 1906, p. 99 ; Dauzat, *Les noms de lieux. Origine et évolution*, 1926, p. 198. Il peut se faire que ce nom de *Douix*, tout en ayant été à l'origine un nom de source divinisée, soit devenu en certaines régions une sorte de nom commun (cf. Felice, p. 100) ; on notera toutefois que presque partout, dans notre région lingone, ce nom est lié à des légendes ou des superstitions. Aussi bien, ne se trompera-t-on guère en faisant de chaque douix une source sacrée. — Il convient de rapporter ici une curieuse tradition de l'Eglise de Langres. On croyait posséder en la cathédrale les reliques des « trois enfants dans la fournaise. » Une inscription médiévale précisait que les reliques avaient été transportées à Langres au v^e^ siècle, au temps de l'empereur Zénon... *ad effugandum daemonas* (Vignier, *Décade historique...*, I, p. 405 et sq.). Et ces démons n'étaient autres que des « succubes » dont la ville aurait alors été infestée. Le chanoine Tabourot (*Histoire des sainctes reliques et ancienneté de Langres*, ms., p. 104) reproduit le texte latin d'un commentaire de Daniel attribué à un certain Hugues — non identifié jusqu'ici —, texte inséré dans son manuscrit du *Præceptorium divinæ legis* de Gotschalk Hollen : « *Cum princeps Lingonarum cum Persis contra Romanos fuit in expeditione* (*propter quid carissimus Regi Persarum factus fuit*) *ideo ejus filiam in uxorem meruit, quam cum duceret Lingonas, ibi multitudinem fantasmatum* (*qui dicuntur succubones*) *secum intrasse dicunt, et totum territorium suum, tantum implevisse : quod tempore multo, nullæ mulieres ibi gravidabantur ; neque pueri nascebantur : quia viris ad uxores accedere volentibus, aliquod graciosum corpus, quasi muliebre, eis supponebantur, credentibus ipsis quod essent uxores, et coitu impleto disparebant, uxoribus vero debitum petentibus viri exhausti per succubones non poterant reddere.* » Sur cette affaire, voir A. Tachy, *Les reliques des trois Benedicité à la cathédrale de Langres*, in *Revue de Champagne et de Brie*, 1880, IV, p. 278-290.

tuitement en 1831, C. I. L. 5674 (1) : *Successus Natalis l(ibertus) maceriem cæmenticiam circa hoc templum de suâ pecuniâ Matronæ ex voto suscepto, v. s. l. m.* Il s'agit d'un affranchi qui, de ses propres deniers, a fait construire autour du temple une enceinte en pierres cimentées.

En 1805, cinq jours de fouilles avaient permis de découvrir une portion des thermes qui constituaient une partie des dépendances du temple : douze chambres avaient été mises au jour, avec canaux, tuyaux, mosaïques... D'autres trouvailles sporadiques ont été signalées. Mais, malgré le souhait formulé par Luquet dès 1838, aucune fouille méthodique n'a été entreprise. Nous ne pouvons donc juger de l'importance de l'établissement, ni le comparer à ceux d'Essarois ou des sources de la Seine.

Les caractères de l'inscription nous prouvent que le sanctuaire était déjà fréquenté au I^er^ s. : sur dix monnaies recueillies en 1805, d'ailleurs, on en a noté une de Néron et une de Titus. Quand a-t-il été abandonné ? aucun indice ne nous permet jusqu'à présent de le conjecturer.

2. *Sequana* (2).

Les premières sources de la Seine (3) jaillissent au fond d'un vallon sauvage, encaissé et boisé, sur le territoire de **Saint-Germain-la-Feuille.** Ce ne sont aujourd'hui qu'un mince filet d'eau, mais elles pouvaient être très abondantes à l'époque romaine.

C'est là, en tout cas, que fut élevé le temple de *Sequana*, découvert en 1836 et fouillé sous la direction de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or. Le sanctuaire n'a pas été entièrement dégagé. Il était de plan rectangulaire : 57 mètres de longueur sur une largeur indéterminée. Les quatre faces étaient orientées sur les quatre points cardinaux et la façade principale devait être tournée vers l'est. Sur le pourtour, plusieurs pièces rectan-

---

(1) Au mus., *Catal.*, p. 12, n° 11. Cf. Migneret, *Précis de l'histoire de Langres*, 1835, p. 299 ; [P. de S.-Ferjeux). *Recherches arr. Lang.*, p. 84 ; Luquet, *Ant. rom.*, pp. 377 et sq. ; Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 351. Plus tard, devait s'élever, à proximité, un hôpital de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem. Aujourd'hui encore, dans le rocher qui domine la source, niche avec statuette de la Vierge. — *Matrona*, avec *o* bref, se rattache sans doute à *Matra*, et implique l'idée de maternité : « eau-mère » sans doute. Le nom serait préceltique : cf. Holder, *Alt. celt.*, s. v. ; Felice, *op. laud.*, p. 101 ; Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique*, 1915, p. 326 ; *Lang. gaul.*, p. 89 ; Jullian, H.G., II, p. 131.

(2) Voir, en particulier, H. Baudot, *Rapport sur les découvertes archéologiques faites aux sources de la Seine*, in *Com. C.-d'Or*, II)1843), pp. 97 sq. ; Flouest, *Le temple des sources de la Seine*, in *Bull. soc. sc. de Semur*, 1869-70, pp. 35 sq. ; Bonnard, *op. laud.*, p. 246 ; E. III, pp. 314 sq.

(3) La « Douix » ou « Duys » de la Seine.

gulaires, de dimensions variables — douze ont été exactement relevées — ; au milieu, une vaste salle où sourdait, à l'intérieur même du temple, la fontaine dont les eaux s'écoulaient par une rigole taillée dans la pierre et recouverte de dalles : à l'extrémité du canal, un bloc rectangulaire échancré à la base, en forme d'autel et décoré en deux pilastres, en marquait l'origine. A droite de la source (au sud), quatre colonnes dont les bases étaient encore en place et deux marches en pierre donnaient accès à une salle rectangulaire, occupant le milieu de la façade orientale et qui abritait sans doute la statue de la déesse.

Les fouilles ont été reprises en 1925 (1). Non seulement on a retrouvé les fondations mises au jour en 1836-1843, mais on a acquis la certitude que certaines parties du temple restaient inexplorées. Il importerait de restituer à cet ensemble son aspect d'autrefois : habitations des prêtres, boutiques des marchands d'ex-voto et peut-être hôtellerie où descendaient les pèlerins. A en juger par les anciennes découvertes, cet ensemble était fort important ; le pèlerinage était très fréquenté, aussi bien y avait-il sans doute, aux sources, un grand établissement médical, sanatorium analogue à celui d'Essarois (2).

Dans les ruines de ce temple, on a rencontré des traces du culte d'Apollon, de Minerve et de Vénus (3) ; l'épigraphie nous apprend le nom de la déesse principale, le fleuve lui-même, *dea Sequana* (4).

Trois autels votifs lui ont été consacrés.

C. I. L. 2862 (5), autel quadrangulaire avec base et couronnement ; la première ligne de l'inscription est gravée sur la

---

(1) Cf. H. Corot, *Les temples et les divinités de sources dans un coin du Châtillonnais et de l'Auxois* (extr. du *Bull. soc. arch. du canton de Montbard*), 1927, p. 20.

(2) Ceci était écrit quand mon collègue et ami, M. Corot, me mit au courant des résultats de ses fouilles de 1932. En avant du sanctuaire, M. Corot a déblayé un vaste *balneum*, bétonné, avec les restes d'un bâtiment « de la première époque » : nombreux ex-voto en pierre et en métal, cubes de mosaïques, tuyaux et tuiles d'hypocauste... Ailleurs, un fragment d'inscription sur pierre : *Deae Sequ*[*anae*]. Les constructions appartiennent à deux époques différentes. Plus au nord, on a mis au jour un nouveau groupe de substructions, ensemble considérable dont la fouille est à peine amorcée. M. Corot pense enfin pouvoir restituer la physionomie des lieux à l'époque gallo-romaine (*in litt.*, 9 nov. 1932). — En 1933, découverte d'une barque en bronze, avec statuette de la déesse ; à rapprocher de la barque de Blessey (voir ci-dessous).

(3) Voir plus haut ; notons aussi l'Hercule des fouilles de 1932.

(4) *Sequana* = la jailissante ? cf. Holder, *Alt. celt.*, s. v. ; Felice, *op. laud.*, p. 36. La racine serait, comme celle de *Matrona*, préceltique : Dottin, *Manuel*, p. 326.

(5) = Lejay, *Inscr. ant.*, n° 255 ; au mus. de Dijon, *Catal.*, n° 745.

moulure supérieure : *Aug(usto) sac(rum), deæ Seq(uanæ). Fl(avius) Flavial(is) pro sal(ute) Fl(avii) Luna(ris), nep(otis) sui, ex voto, v. s. l. m.*

On notera la répétition de la formule *ex voto* et *v. s. l. m.* (1). Un grand intervalle, remarque Mowat (2), existe entre les deux formules, la dernière semble avoir été gravée après coup, c'est-à-dire, quand le dédicant a été assuré du résultat de la cure pour laquelle il avait promis d'élever ce monument. La forme des lettres indique l'époque du bas-empire.

C. I. L. 2864 (3). Autel votif en forme de socle rectangulaire avec base et couronnement ; sur la face antérieure, en caractères grossiers, l'inscription : *Mariola Maiumi[l]li [f]il(ia), dia(e) Si-qu[a]nn(æ), vo(tum) sol(vit) li(bens) merit(o).*

« La manière anormale dont la formule *votum solvit libens merito* est abrégée et la barbarie de l'ensemble de ce texte confirment une hypothèse généralement adoptée. On trouvait chez les marchands des ex-voto tout préparés. Ceux qui voulaient y joindre une inscription étaient obligés d'attendre ; mais, pressés de retourner dans leur pays, ils laissaient à peine le temps au graveur d'exécuter la commande. De là, cette hâte que trahissent les moindres détails de ces textes » (4).

C. I. L. 11575 : Autel, aujourd'hui dans l'église de Salmaise, où il a vraisemblablement été transporté des sources de la Seine *Deæ Sequanæ Hilari Cl. Aviti servus pro Hilariano filio posuit, v. s. l. m.*

On retrouve le nom de *Sequana* sur des ex-voto d'un caractère différent.

C. I. L. 2858 (5), sur un buste de jeune femme, dont la facture dénoterait le I^er^ s. (E. 7146) : *Au(gus)tæ ? d(eæ) Sequan(a)e e[x] moni[tu] ?* (6).

C. I. L. 2859 (7), sur une stèle représentant une femme vêtue d'une tunique, tenant de la main droite un vase à deux anses (E. 2415) ; il ne reste que le premier mot de l'inscription : *D(eæ) [Seq(uanæ) ?].*

C. I. L.. 2863 (8), sur une jambe votive en pierre (E. 2446) ; *Aug(usto) sac(rum) doa (= deæ ?) Secuan(æ) C (...) M (...), v. s. l.*

(1) Comme à Mâlain.
(2) R.A., 1889, II, p. 376.
(3) = Lejay, n° 254 ; au mus., *Catal.*, n° 744.
(4) Lejay, *loc. laud.*
(5) Mus. de S. Germain, *Catal. ill.*, p. 117.
(6) Le dévôt aurait été guéri ou aurait offert son ex-voto sur un avertissement de la déesse, peut-être en songe.
(7) = Lejay, n° 256 ; au mus. de Dijon, *Catal.*, n° 749.
(8) = Lejay, n° 257 ; au mus. de D., *Catal.*, n° 831.

m. Deux *pro* enchevêtrés dans le texte ne semblent pas appartenir à l'inscription.

C. I. L. 2861 (1), sur une bague octogone en or : *D(eæ) Sequan(a)e, Clem(entia) Montiola, v. s. l. m.* « La fraîcheur de la gravure et surtout la vivacité des arêtes du jonc démontrent que cet objet n'a jamais été porté, et qu'il a été fabriqué exprès pour l'accomplissement d'un vœu » (2).

C. I. L. 2865 (3), autour du col d'un *dolium* sphérique, à large encolure, dont nous reparlerons : *Deæ Sequana(e) Rufus donavit.*

On posséderait, croit-on, l'image de la déesse ; ce serait (E. 2405) (4) une « femme assise, de face, chaussée, sur un siège en forme de banc ; son vêtement se compose de deux tuniques à plis rigides, l'une plus courte que l'autre, et d'une sorte de manteau qui lui couvrait, à ce qu'il semble, la poitrine » (5). Malgré la grossièreté de son exécution, remarquait déjà Baudot, « la pose de cette figure, la seule que nous ayons trouvée représentée assise, semble indiquer la divinité principale du lieu » (6).

Les ex-voto recueillis sont très nombreux. Ce sont d'abord des membres ou organes isolés, en pierre ou en bronze, têtes, bustes, torses, mains, jambes, pieds, seins, organes sexuels... Le mémoire de Baudot (7) en fournit le détail; depuis, notamment en 1925, on en a retrouvé d'autres du même genre, échappés aux premiers fouilleurs. Qu'il suffise de noter ici, pour donner une idée de l'abondance et de la variété de ces monuments, qu'à s'en tenir au Recueil d'Espérandieu, on compte 41 bustes et torses (8), 3 seins et 1 tablette représentant 2 seins (9), 14 mains (quelques-unes pourraient provenir de statues, mais pour les autres, pareille hypothèse ne peut être envisagée), 10 paires de jambes, 9 dépareillées, 6 pieds séparés (dont 5 n'appartiennent certainement pas à des statues). Le développement anormal, la déformation de certain organes semblent bien intentionnels et indiquer les maladies pour la guérison desquelles on venait invoquer la déesse. Les affections vénériennes de l'un et l'autre sexe y tenaient une grande place : c'est, par ailleurs, la conclusion qui ressort

(1) = Lejay, n° 262 ; au mus. de D., *Catal.*, n° 874.
(2) Baudot, *loc. laud.*, p. 129.
(3) = Lejay, n° 261 ; au mus. de D., *Catal.*, n° 940.
(4) Mus. de D., *Catal.*, n° 743.
(5) E., *loc. laud.*
(6) *Loc. laud.*, p. 104. Il faut ajouter, désormais, la déesse à la barque trouvée en 1933.
(7) *Ibid.*, pp. 111 et sq.
(8) Le plus caractéristique — et l'un des meilleurs — est un torse d'homme placé sur un autel : E. 2429 (mus. de D., *Catal.*, n° 813).
(9) E. 2449 et 7147.

manifestement de l'examen des ex-voto en bronze (1). Ceux-ci sont des lames de métal grossièrement découpées de manière à représenter tel ou tel membre du corps ; souvent, l'organe n'est dessiné qu'au pointillé ; ces plaques votives existent encore. On en a compté de 200 à 300 ; le vase de Rufus en contenait 120. Or, les parties sexuelles d'homme ou de femme y abondent ; plusieurs plaques offrent des saillies, sièges sans doute de hernies, de tumeurs, ou des dépressions et rugosités, comme pour exprimer les effets d'un cancer ulcéré.

Les eaux de la Seine avaient aussi quelque réputation pour la guérison des maux d'yeux. Un grand nombre de plaques de bronze représentent ces organes ; Baudot (2) en figure 31. Les uns ont la pupille dilatée, les autres, extrêmement rétrécie ; d'autres en sont complètement privés : est-ce là l'effet d'une stylisation plus ou moins adroite ou, au contraire, l'indication précise de la maladie ?

On voit que le sanctuaire de *Sequana* avait une grande analogie avec celui d'*Apollo Vindonnus*. Comme à Essarois d'ailleurs, figurent également, parmi les ex-voto, des enfants emmaillotés (3).

En outre, plus de trente stèles ou statues représentent des personnages entiers tenant pour la plupart des objets, fruits ou animaux ; ce sont les offrandes qu'agréait la déesse. Voyez E. 2415 (= C. I. L. 2859) : la dédicante porte un vase ; elle offre en figure ce que Rufus donne en nature ; Rufus et bien d'autres, car nombreux sont les fragments de vases de toute sorte, en bronze, en terre, en verre, voire en porphyre (4). Il faut en dire autant du gobelet (E. 2418) et de la bourse (E. 2425, 2436) (5) ; nous n'avons pas affaire ici à des monuments funéraires : la bourse tient lieu des richesses qu'elle symbolise ; le gobelet rappelle sans doute l'eau sacrée et bienfaisante : c'est le pendant des statuettes en bois d'Essarois.

La nature de tous ces objets ne fait aucun doute. Ce sont des *donaria* sur lesquels est mentionné parfois le nom du dédicant (6).

Ces *donaria* (7) sont, d'une part, des ex-voto proprement dits,

(1) Au mus. de D., *Catal.*, n°s 931-937 ; au Cabinet des Médailles, Bab. et Bl., *Bronzes*, n°s 1093-1099 ; cf. Baudot, *loc. laud.*, pp. 120 et sq.

(2) *Loc. laud.*, pl. XII.

(3) E. 2440, 2441, 2443. On retrouve ces enfants emmaillotés non loin des frontières lingones ,au temple de Moritasgus à Alésia ; cf. Espérandieu, *Comptes-rendus* A.I.B.L., 1909, p. 525.

(4) Cf. Baudot, *loc. laud.*, p. 126.

(5) Mus. de D., *Catal.*, n°s 812, 756, 757.

(6) C.I.L. 2863 (cf. suprà), 2867 : *Matta*, sur une plaque de bronze représentant deux yeux (mus. de D., *Catal.*, n° 935).

(7) Sur les divers caractères que revêtent les offrandes, cf. Homolle, *donarium*, in D.A.G.R., II, p. 364.

offrandes gratulatoires faites à la divinité en acquittement d'une dette, après guérison : du dédicant l'on peut dire avec lui : *votum solvit libens merito*. On a vu plus haut cette formule sur une jambe votive (C. I .L. 2863) ; elle reparaît sur le fond d'une stèle portant également une jambe en relief : *v. s. l. m.* (C. I .L. 2866 = E. 2447) ; la stèle est mutilée et le nom du dédicant a disparu.

D'autres *donaria* auraient-ils revêtu le caractère d'offrandes propitiatoires, faites, d'avance, en vue d'un bienfait escompté, d'un avantage ultérieur ? Un texte de César le laisse à penser : « Les Gaulois atteints de maladies graves, comme ceux qui prennent part aux combats et qui s'exposent aux dangers, ou bien sacrifient des victimes humaines ou bien s'engagent par un vœu à sacrifier de telles victimes : ils croient en effet que le seul moyen de satisfaire la volonté des dieux immortels est de leur offrir une vie d'homme pour une vie d'homme » (1). Quelles que soient les raisons qui mirent fin à ces substitutions sanglantes (2) — interdiction impériale, adoucissement progressif des mœurs —, c'est à de semblables préoccupations que l'on est en droit d'attribuer la présence d'un certain nombre de *donaria* : « Au lieu d'immoler à la divinité un être humain, on apportait dans son sanctuaire une statue ou une statuette, soit en ronde bosse, soit en relief sous la forme d'une stèle » (3). C'est le cas, semble-t-il, des enfants emmaillotés : « Pour que la divinité ne ravît pas l'enfant à l'affection de ses parents, on lui consacrait l'image du petit être que la maladie menaçait de mort » (4). C'est le cas, surtout, des membres et des organes isolés. Une affection était-elle localisée, il paraissait inutile d'offrir le corps entier du malade ; on offrait simplement l'organe infecté : « ne pouvant offrir le membre lui-même, on en offrait l'image « (5).

L'abbé Lejay (6) avait déjà songé à pareille interprétation, M. Toutain (7) est le premier, que je sache, qui ait, en manière de synthèse, approfondi le caractère de ces offrandes. Il a bien mon-

(1) B.G., VI, 16 : « *...qui sunt affecti gravioribus morbis quique in prœliis periculisque versantur aut pro victimis homines immolant aut se immolaturos vovent... quod, pro vita hominis nisi hominis vita reddatur, non posse aliter Deorum immortalium numen placari arbitrantur.* »
(2) Cf. Jullian, H.G., IV, pp. 173 et 291 ; VI, p. 82.
(3) Toutain, *Cult. païens*, III, p. 385.
(4) *Ibid.*, p. 386.
(5) Homolle, *loc. laud.*, p. 375.
(6) *Inscr. ant.*, p. 201, n. 1.
(7) *Cult. païens*, III, pp. 384 et sq. ; d'un point de vue plus général, voir, du même auteur, *L'idée religieuse de la rédemption et l'un des principaux rites dans l'antiquité grecque et romaine*, in *Ann. Ecole des hautes études* (sc. relig.), 1916-1917, pp. 1 et sq. Le texte précité de César, sur lequel s'appuie M. Toutain, paraît suspect à M. A. Bayet, *La morale païenne à l'époque gallo-romaine*, 1931, p. 54.

tré comment ces images fragmentaires, ces membres humains avaient été symboliquement sacrifiés. Certes, ils ne sont plus, à l'époque romaine, transformés, détruits, immolés, mais ils sont abandonnés, livrés à la divinité comme substituts de corps et de membres réels et acquièrent de ce fait la qualité de *sacra* : « Lorsqu'un mal les frappait, nos ancêtres s'imaginaient que la divinité réclamait, soit leur vie, si la maladie était générale, soit tel ou tel membre de leur corps, si elle était localisée. Au début, par l'effet de ce raisonnement simpliste et brutal dont César s'est fait l'écho, les Gaulois immolaient une victime humaine pour sauver l'existence menacée. L'influence de Rome provoqua l'évolution de ce rite cruel vers des pratiques plus humaines : aux victimes en chair et en os furent substituées des images de pierre, de bois ou de métal, images du corps entier, images de la partie du corps ou du membre que le mal avait atteints » (1). Et nous pénétrons ainsi plus avant la psychologie du dévot : se comporter ainsi, c'était reconnaître la supériorité de la divinité et le *dominium* qu'elle possédait sur lui. Flouest n'avait donc pas tort d'attirer l'attention sur ces *donaria* : « Nous nous bornons le plus souvent, écrivait-il, à les cataloguer... sous la dénomination banale d'ex-voto gallo-romain, et tout est dit. Cependant, il y a là, certainement, une mine féconde à exploiter pour qui voudra nous faire pénétrer plus avant dans la connaissance des mœurs domestiques, des aspirations intimes, des croyances et des superstitions locales de nos ancêtres, par l'exacte interprétation du symbolisme qui les traduisait » (2).

Les pèlerins semblent d'ailleurs, si l'on en juge par certains détails des ex-voto, avoir porté un costume ou du moins un insigne spécial, bien en rapport avec ces préoccupations. Sur plusieurs stèles (E. 2407, 2410, 2411, 2414, 2441) le dévot, enfant ou adulte, porte un objet de forme aplatie et discoïdale, sorte de pièce d'étoffe, tant sur le dos que sur la poitrine. Ces deux pièces sont fixées par des cordons plats qui se croisent en sautoirs d'une symétrie parfaite. Déjà nous avons rencontré ce même insigne à Essarois. Baudot (3), Flouest (4) pensaient à la *bulla* des jeunes romains; Flouest prononçait le mot de scapulaire. Espérandieu (5) et Deonna (6) s'accordent à y voir un insigne de dévotion et lui attribuent un caractère religieux, rituel, talismanique. Ils songent aux *vittæ*,

(1) *Cult. païens*, III, p. 388.
(2) *Loc. laud.*, p. 58.
(3) *Loc. laud.*, p. 108
(4) *Loc. laud.*, p. 59.
(5) *Un insigne de dévotion gallo-romain*, in R.A., 1909, I, pp. 358 et sq.
(6) *Sur quelques détails du costume porté par le personnage revêtu du cucullus*, in *Pro Alesia*, 1918, p. 39.

bandelettes des victimes parées pour le sacrifice. Quoi d'étonnant, si les pèlerins eux-mêmes se considéraient comme des victimes ou pseudo-victimes que rachetaient leurs offrandes propitiatoires !

Parmi les animaux qu'agréait *Sequana*, le plus fréquemment représenté est le chien (1) : il ne figure pas à Essarois. Ce chien, attribut normal des divinités chtoniennes, avait certainement ici une signification religieuse : Baudot (2) reproduit deux petits chiens en os qui ont servi d'amulettes, ainsi qu'en témoigne le trou pratiqué à l'une des extrémités de ces deux objets. On a essayé de préciser, et d'expliquer la fréquence de cet animal par le culte de *Nehalennia* (3) dont *Sequana* serait un doublet. Hypothèse non nécessaire, mais plausible, puisque nous avons cru reconnaître sinon Nehalennia, du moins une de ses toutes proches parentes, dans les déesses de Vertault et de Poiseul-la-Grange (non loin de St-Germain-la-Feuille). Autre rapprochement. A deux kilomètres de St-Germain-la-Feuille, à **Blessey** (3), on a découvert, en 1763, une galère en bronze (5), avec rameurs à tête nue et chauve. Il est tout naturel qu'un *nauta* ait offert pareil objet à la déesse de son fleuve : on remarquera toutefois que la barque, tout comme le chien, est un attribut de Nehalennia.

Trois bronzes (6) représentent des animaux ou fragments d'animaux, un petit bœuf, un pied de cheval, une tête de serpent. Les deux premiers peuvent avoir eu un caractère propitiatoire : « Au lieu d'un animal vivant, que réclamait la divinité, on lui donnait l'image de cet animal, comme on substituait à l'enfant malade et menacé de mort la figurine d'un enfant emmailloté » (3). Pareille explication ne vaut évidemment rien pour le troisième : Bourbonne déjà a fourni deux têtes de serpent à crête ; c'est là une nouvelle preuve du rapport étroit qui rattache ce reptile au culte des eaux.

On note, dans la masse des ex-voto, des anneaux et bagues — dont trois en or et une avec inscription —, des fibules, des clés, des clochettes et même une hachette préhistorique. Tous ces objets sont fréquents dans les *fana* : ce qui suffit à nous en faire accepter le caractère sacré, mais ne nous aide pas à préciser le

(1) E. 2407, 2408, 2410, 2411, 2413, 2414, 2431, 2437.
(2) *Loc. laud.*, p. 125 et pl. XIII, n°s 4 et 5. Le catalogue du musée de Dijon en fait des manches de couteaux, n°s 920 et 921.
(3) Cf. Mignard, in *Com. C.-d'Or*, III, p. 145 ; Flouest, *loc. laud.*, p. 60.
(4) C. de Venarey.
(5) Mus. de Dijon, *Catal.*, n° 866 (0 m. 50×0 m. 16). A rapprocher de la déesse à la barque, découverte en 1933.
(6) Mus. de D., *Catal.*, n°s 870-872 ; pour le bœuf, Reinach, *Rép.*, II, 733-3.
(7) Toutain, *Cult. païens*, III, p. 390.

sens religieux qu'on leur attribuait. Aux sources de la Seine, les monnaies étaient offrande courante. Dans le vase de Rufus, au milieu des plaques votives, était enfoui un vase plus petit, en terre lui aussi, contenant 836 monnaies de tous âges. La plupart de ces pièces étaient de conservation parfaite : si elles ont été ainsi accumulées avec les ex-voto et cachées avec eux, c'est que les prêtres considéraient tous ces objets, et au même titre, comme des *donaria* (1).

La série des monnaies commence à Auguste et s'arrête à Maxime (383-388) : c'est dire que le temple a été fréquenté jusque vers la fin du IVe siècle. A cette époque, il aura été détruit — incendié — par les Barbares ou plutôt par les chrétiens : « Si ce temple, remarque très justement Baudot, eût été pillé par les Barbares, ils eussent enlevé les objets précieux : et les bijoux, médailles et autres objets d'or, retrouvés dans les décombres, détournent l'idée d'un pillage, tandis que la mutilation des statues dont toutes portent des traces plus ou moins considérables, annonce l'unique intention de détruire » (2).

3. *Souconna.*

La Saône a porté successivement trois noms : Brigoulos, Arar, Souconna. *Brigoulos* serait le plus ancien, si l'on en croit la tradition du pseudo-Plutarque. *Arar* est celui de la bonne époque, que lui donne César. *Souconna* est connu d'Ammien-Marcellin : c'est celui qui devait triompher (*Sagunna* au VIe s.) (3). Il était, d'ailleurs, d'origine celtique (4) et dérive d'un primitif en *onna*. A la rigueur, ces trois noms ont pu être, à l'origine, portés simul-

(1) Cf. entre autres, Toutain, *Notes d'épigr. et d'arch. religieuse gallo-rom. ...Le caractère sacré de certains trésors de monnaies celtiques et de monnaies romaines* (extr. de *Pro Alesia*, IV), 1919, p. 60.

(2) *Loc. laud.*, p. 142 ; cf. Flouest, *loc. laud.*, p. 63. — Survivances chrétiennes : croix élevée sur l'emplacement du temple ; la « douix », but de pèlerinage avec pratiques superstitieuses destinées à obtenir la pluie : Courtépée, *op. laud.*, IV, p. 228 ; Baudot, *loc. laud.*, p. 97 ; Morillot, *Substitution*, p. 114. Ne pas oublier que, dès le temps de Grégoire de Tours, devait s'élever à quelque distance — les limites du domaine arrivent jusqu'à la source — le monastère de Saint-Seine, fondé par le saint du même nom : cf. Dom Besse, *Les Moines de l'ancienne France. Période gallo-romaine et mérovingienne*, 1906, p. 145 ; Rossignol, *Saint-Seine-l'Abbaye, croquis historique et archéologique*, in *Com. C.-d'Or*, II, pp. 193 et sq. Sur saint Seine, voir plus loin.

(3) Voir les textes dans Holder, *Alt. celt.*, s. vv.

(4) Pas celtique, d'après d'Arbois de Jubainville, cf. Holder, s. v. Noter la parenté de *Souconna* et de *Sequana*, les *Sequani* étant les « riverains de la Saône » ; à moins que *Sequani* ne reflète un état de choses antérieur, au cours duquel le peuple des Séquanes aurait occupé les rives de la Seine : cf. Hubert, *Les Celtes et l'expansion celtique jusqu'à l'époque de la Tène*, 1932, p. 186.

tanément par trois portions de la rivière : *Arar* (= *lentus*, *placidus*) (1), vers le confluent, par exemple, *Brigoulos* (cf. *briga*, fort, montagne), vers la source (2).

Quoi qu'il en soit, la source devait être considérée comme sacrée, entourée qu'elle était de légendes et de croyances superstitieuses : un étrange poisson y vivait, le *Scolopidus*, qui passait du blanc au noir suivant les phases de la lune et qui se transperçait ensuite de ses propres épines ; ce même poisson portait dans sa tête une pierre semblable à un grain de sel, qui, appliquée sur le corps vers le déclin de la lune, avait la vertu de guérir la fièvre quarte (3).

La rivière elle-même était-elle divinisée ? On a découvert, à Chalon une dédicace du IIe siècle à *dea Souconna* (4). Cette *Souconna* ne paraît pas autre que la *Sauconna* d'Ammien-Marcellin. C'est du moins l'opinion commune. C. Jullian (5) hésite à s'y rallier : Souconna, du moins à l'origine, serait une source purement locale. Au temps d'Antonin, explique-t-il, on eût honoré *Arar* et non *Souconna*. Plus tard seulement, l'importance du port de Chalon aidant, le nom de la source locale se serait substitué à l'ancien *Arar*. Ce n'est là, l'auteur le reconnaît lui-même, qu'une hypothèse. D'ailleurs, le culte avait suivi le sort du nom. Et, vers la fin de l'époque romaine sinon plus tôt, *Souconna*, la rivière elle-même, n'avait sans doute rien à envier, chez les Lingons, à ses sœurs *Sequana* et *Matrona*.

4. *Alisanus*.

Sur une patère de bronze, trouvée en 1853 à **Couchey** (6), dans un champ voisin du Mont-Afrique, on lit cette inscription, tracée au pointillé en langue gauloise, C. I. L. 5468 (7) : *Doiros Segomari*[*i*] *ieuru Alisanu* : Doiros, fils de Segomarus, a fait (a donné, offert ?) cela pour Alisanos : c'est le *deus Alisanus* d'une autre patère, provenant de Viévy, en territoire éduen (8).

(1) Holder, s. v. ; ou encore *arar*, redoublement d'une racine *ar*, eau courante = la plus grande rivière (de la contrée) ; cf. Felice, *op. laud.*, p. 30 ; Dauzat, in R.E.A., 1926, p. 167. En dernier lieu, A. Cuny, *Les noms antiques de la « Saône » et de l' « Hérault »*, in R.E.A., 1927, p. 49.

(2) Cf. Felice, *op. laud.*, p. 91 ; Dauzat, *loc. laud.*, n'accorde pas grande créance au Pseudo-Plutarque : cf. également, Jullian, H.G., I, p. 22.

(3) Ps. Plut., *De fluviis*, VI, 3.

(4) *Année épigraphique*, 1913, n° 161. On retrouve cette même divinité près de Sagone (Cher) et du ruisseau de Sagonin : *ibid.*, 1902, n° 205.

(5) H.G., VI, p. 429 ; cf. R.E.A., 1913, p. 450 ; 1918, p. 271 ; 1919, p. 111.

(6) C. de Gevrey-Chambertin.

(7) = Lejay, *Inscr. ant.*, n° 62 ; Dottin, *op. laud.*, p. 162, n° 37. Au musée de Dijon, *Catal.*, n° 445.

(8) C.I.L. 2843 ; sortie peut-être du même atelier : cf. Héron de Villefosse, in B.A.F., 1881, p. 277.

Qu'était ce dieu *Alisanus* ? le dieu local d'Alésia ? L'interprétation se présente naturellement à l'esprit, d'autant plus que les deux patères avaient bien des traits de ressemblance et pouvaient être sorties d'une même officine de l'oppidum mandubien. Mais, objecte M. Toutain (1), l'ethnique d'Alésia est connu, c'est *Alisiensis*. *Alisanus*, tout comme *Silvanus*, *Bormanus*, ne peut guère dériver que d'un radical *alisa*, *aliso* (2). Or, d'*Alisos* dérivent les noms de nombreux cours d'eau : Alzon, Auzon, Elz, Auzance, Alsance (3).. L'Oze et l'Ozerain (4) sont précisément deux affluents de la Seine qui, à la limite du territoire lingon, arrosent la plaine d'Alise. *Alisanus* serait-il un de ces derniers cours d'eau divinisé ? Il est vrai, et M. Toutain le reconnaît, que les patères n'ont pas été trouvées dans les vallées de ces deux ruisseaux ; mais « ce sont là, dit-il, des objets qui ont été découverts en plein champ, non dans un sanctuaire, et d'un déplacement facile » (5).

Une autre explication, d'ailleurs, a été donnée. *Aliso* serait, d'après Holder, le nom de l'alisier, arbre qui aurait, selon les celtisants, joué un rôle important dans la vie cultuelle ou magique des néo-celtes (6). Dans ce cas, *Alisanus* se rattacherait au culte des arbres, non au culte des eaux. Les deux hypothèses, certes, sont plausibles, mais ne s'excluent pas l'une l'autre (7) : l'on ne peut oublier que les données topographiques générales militent fortement en faveur d'un toponyme de cours d'eau *alisos* ou *alison* (8). Les données locales, toutefois, ne permettent pas ici de se prononcer nettement ; et le caractère d'*Alisanus* reste imprécis.

B) Sources sacrées

1. *Vallée de la Marne.*

La source de la Marne n'était pas la seule source divinisée

---

(1) B.A.F., 1917, pp. 214 sq.

(2) On est en droit d'objecter qu'à l'époque franque, *Alisana loco* désigne Alésia : *Dict. top. C.-d'Or*, s. v.

(3) Cf. Longnon, *op. laud.*, p. 23 ; et l'étude très fouillée du Dr Franz Cramer, *Aliso. Sein Name und seine Lage*, in W.Z., 1902, XXI, p. 254-276.

(4) Pas d'anciennes graphies. Felice, *op. laud.*, p. 77 et 88, rapproche ces noms de l'armoricain *aoz*, ravin avec eau (?) ou de *lutosa*, boue, eau boueuse.

(5) *Loc. laud.*, p. 215.

(6) Cf. Jullian, R.E.A., 1919, p. 149. Voir aussi H. Besnier, *Le nom d'Alsace, Alesia et le Deus Alisanus*, R.E.A., 1920, p. 204-206.

(7) Jullian reconnaît lui aussi dans *Alisanus* un dieu de source « à chercher aux eaux de Couchey ou à la rigueur de Fixey ». H.G. VI, p. 429.

(8) Voir les détails accumulés dans l'étude de Cramer. Celui-ci décompose *Alison* en trois radicaux *Al*, *is* et *on*, qui répondraient à l'idée d'eau impétueuse, jaillissante, *loc. laud.*, p. 268.

dans la campagne langroise. A 3 kil. environ, tout près de la ville, sur le territoire de **Corlée** (1), la fontaine de Baume donne naissance à un petit affluent. Il y a là d'importants vestiges de constructions romaines et, autrefois, une chapelle y avait été construite, dit une ordonnance épiscopale du XV^e^ siècle, *ab antiquo*. Cette chapelle, à laquelle était annexé un ermitage, était au 25 mars, le centre de réjouissances mi-religieuses, mi-profanes, survivances probables du culte dont la fontaine avait été l'objet aux époques romaine et préromaine. — A **Saint-Geosmes** (commune limitrophe), le nom d'une fontaine rappelle l'existence de vieilles superstitions : La Fontaine aux Malades (2).

La capitale de la cité avait, nous l'avons vu, une de ses sources consacrées aux mères : elle garde encore le nom de « **Fontaine aux Fées** » (3). Les eaux de cette source vont grossir un petit affluent de la Marne, la Bonnelle. Dans cette même vallée de la Bonnelle, au faubourg de Brevoines, la source de l'**Arbolotte**, tout contre la voie romaine, était, elle aussi, avant la Révolution, un lieu de réjouissances ; elle aussi avait sa chapelle (4).

Plus en aval, **Hûmes** (5), aux confluents de la Bonnelle et de la Mouche, a sa fontaine Saint-Vinebaud, mais qui n'a livré aucun vestige antique. Par contre, à l'extrémité du territoire (finage de **Saint-Martin**), la source du *Valdonne* était fréquentée à l'époque romaine (6). On y a trouvé (lieu dit « champ des Templiers ») à plusieurs reprises, et, en particulier, lors de travaux de captage exécutés en 1877, d'importants vestiges de constructions qui paraissent avoir appartenu à des thermes, avec mosaïques, monnaies, une tête de statuette. Une voie romaine passait à proximité et la toponymie nous reporte à un primitif en *onna*. Tout à côté, à **Beauchemin** (7), où il y avait une *mansio* romaine,

(1) Cf. L. Marcel, *Le plateau de Baume*, in *Bull. soc. arch. Lang.*, VIII (1920), pp. 93 et sq. — Un trésor monétaire y a été trouvé au XVII^e^ siècle, mais dont on ne connaît pas la composition : cf. Luquet, *Ant. rom.*, p. 378 ; Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, 1900, n° 116.

(2) *Dict. top. H.-M.*, s. v.

(3) Une légende de dragon gardant la fontaine y est rattachée : X, *La Fontaine des fées*, in *La Haute-Marne. Revue Champenoise*, 1855, pp. 10, 21.

(4) Cf. L. Marcel, *loc. laud.*, p. 112. Noter que Brevoines est un ancien *Bevrona*, 1170 (*Dict. top. H.-M.*, s. v.) ; cf. *Bebronna*, fontaine des bièvres ou des castors. Longnon, *op. laud.*, p. 54 : tout près de la Bonnelle, fontaine Saint-Renobert.

(5) C. de Langres : l'agglomération est ancienne, *Osismus*, IX^e^ siècle, (*Dict. top. H.-M.*, s. v.).

(6) Cf. Luquet, *Ant. rom.*, p. 541 ; Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 530 ; *Bull. soc. arch. Lang.*, I, p. 194 ; VI, p. 352 ; VII, p. 200 ; *Catal. du mus.*, n° 246.

(7) C. de Langres.

remplacée plus tard par un hospice des Templiers, notons une fontaine Saint-Claude. Plus au sud, à la naissance de la vallée, à **Noidant-le-Rocheux** (1), une source de Saint-Frou est l'objet de superstitions locales ; thème de folklore connu : le saint tombe, une source curative jaillit (2). On y a découvert, en 1881, quantité de tuiles, moellons, fragments de mosaïques indiquant une construction (3).

A 5 kil. en aval de Hûmes, la Marne reçoit un affluent de droite, le Val de Gris. La petite vallée conserve, elle aussi, des traces d'un ancien culte de source. Les eaux de la fontaine **Saint-Menge** (4), sur la pente ouest de la montagne du même nom, passent pour avoir des vertus miraculeuses (maladies des enfants). Un *oppidum* romain et préromain occupait le plateau ; une chapelle y était, il y a quelques années encore, le but d'un pèlerinage très fréquenté. Plus en amont, à **Changey** (5), la fontaine Fiet a livré des vestiges de constructions, fragments de mosaïques et médailles du Haut-Empire. Si la fontaine avait été dans la suite mise sous le patronage d'un saint, on devrait penser à un *fanum*. Ce n'est pas le cas ici et ce ne sont peut-être là que les restes de la villa d'un particulier. Déjà nous avons noté que le sanctuaire de Mercure, à **Dampierre** (territoire voisin) avait dû être en rapport avec un culte de source dont le lieudit « en Fonteny » garde le souvenir (6).

Le Fonteny sépare le versant du Val de Gris de celui de la Traire, autre affluent de la Marne. Et c'est un affluent de la Traire que domine, sur ce même territoire de Dampierre, la chapelle de **N.-D. du Chêne** (7). Ici, le culte de l'arbre s'est uni, vraisemblablement dès les temps anciens, au culte de l'eau, car un puits est creusé à côté de la chapelle dont les eaux sont tenues pour miraculeuses et curatives (maladies des enfants). A signaler, dans la vallée de la Traire, à **Odival** (8), à la naissance d'un ruisseau, une chapelle Saint-Sulpice dont la fondation « se perd dans

---

(1) Ht.
(2) *Ex dictis.*
(3) *Bull. soc. arch. Lang.*, II (1881), p. 80 ; X, in *Rev. Champagne et Brie*, 1881, p. 98.
(4) Commune de Lannes, c. de Neuilly-l'Evêque.
(5) C. de Neuilly ; [P. de S. Ferjeux], *op. laud.*, p. 189 ; Luquet, *Ant. rom.*, p. 506.
(6) A un kilom. au sud, source du « Rupt de l'Orme » ; dans la contrée, vestiges de thermes et d'aqueduc découverts au XVII[e] siècle (territoire de Neuilly : Luquet, *Ant. rom.*, p. 553.
(7) Thème connu de la statue trouvée dans un chêne : Roussel, *op. laud.*, II, p. 426.
(8) C. de Nogent-en-Bassigny. Cf. Carnandet, *Géogr. de la Hte-Marne*, p. 387.

la nuit des temps » (1). La première chapelle, dit-on, aurait été construite du temps des Romains. Pareille tradition engagerait à entreprendre des recherches aux abords immédiats du sanctuaire.

Le culte des eaux est attesté à **Condes** (2), au confluent (*Condate*) de la Suize et de la Marne. La fontaine Saint Marcou, à l'intérieur du prieuré, guérissait des écrouelles. Tous les ans, au 1er mai, il y avait un « apport » considérable : après avoir bu de l'eau, chacun en remplissait une petite fiole que l'on conservait précieusement. Une statue y recevrait des marques d'un culte spécial, que l'on ne précise pas, mais que l'on devinera, en vue d'écarter la stérilité et autres infirmités sexuelles. Tout près de là, une autre fontaine dédiée à saint Gengoul passe également pour miraculeuse, apte surtout à éprouver la fidélité des épouses (3). Détail décisif, l'ancien prieuré était bâti sur des fondations romaines : l'emplacement du *fanum*. Dans la vallée de la Suize, à **Brottes** (4), en plein bois, près de l'ancienne commanderie de Corgebin, fontaine Sainte-Libère, autrefois but d'un pèlerinage fort fréquenté. En cette même forêt de **Corgebin**, des soldats américains, en creusant un puits, découvrirent, en juillet 1918, un autel de pierre, des tessons de poterie, des ossements, des monnaies (5). L'autel porte, sur sa face antérieure, la dédicace suivante : *Atesmert(a)e Magl*(ou *i)axu Oxtaeoi f(ilius), v. s. l. m.* Les noms du dédicant et de son père ont une saveur bien celtique. La déesse, jusqu'ici, était inconnue : *Ate-smerta* est sans doute de la même famille que *Ro-smerta*, la parèdre de Mercure. C'est, semble-t-il, une déesse des eaux, car « l'existence de la rivière souterraine de Semoutiers,

---

(1) Roussel, *op. laud.*, p. 172. C'était un but de pèlerinage : Grassot, *Histoire du Bassigny champenois*, 1892, p. 125.

(2) C. de Chaumont, cf. Bouillevaux, *Notice historique sur le prieuré de Condes*, 1856, p. 59 ; Cousin, *Antiquités romaines près de Chaumont*, in *Rev. de Champagne et de Brie*, 1877, p. 446 ; Descaves, *Condes*, in *Bull. soc. arch. Lang.*, I (1878), p. 224 sq. Sur le culte de saint Marcoul, voir M. Bloch, *Les Rois thaumaturges. Etude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*, 1924, pp. 261 sq. (ne cite pas notre prieuré).

(3) On sait que l'empereur Julien raconte que les Celtes prenaient le Rhin comme juge de la fidélité de leurs femmes. Voir les modalités et les références dans Jullian, H.G., p. 132, et Dottin, *Manuel celtique*, p. 185.

(4) C. de Chaumont ; cf. Carnandet, *op. laud.*, p. 296 ; Godard, *Cours d'archéologie sacrée*, Langres, 1851, p. 76 ; cette sainte Libère n'est point la sainte de Grand, mais une vierge du Perthois (ancien diocèse de Châlons-sur-Marne), sœur de sainte Menehould.

(5) Cf. A. Blanchet, *L'autel gaulois de la forêt de Corgebin*, in R.E.A., 1924, pp. 327 sq., et *Ann. soc. Ch.*, V (1925), pp. 169 sq. ; cf. *ibid.*, V (1922), p. 55. On connaît, à Meaux, le dieu *Atesmerius* : C.I.L. 3023 ; dans la région de Poitiers un Mercure *Adsmerius* : C.I.L. 1125.

qui passe au même endroit, autorise à croire que le sanctuaire est lié au mystérieux cours d'eau, qui a dû être reconnu par les Gaulois » (1). Parmi les monnaies conservées, qu'a pu déterminer M. Blanchet, la plus ancienne est de Néron, la plus récente, de Gordien III (238-243). « La date fournie par la pièce de Gordien III n'est pas éloignée du commencement des invasions barbares qui ne cessèrent de ravager la Gaule depuis le milieu du IIIe siècle de notre ère. Mais il ne convient pas de conclure, car les Américains auraient trouvé d'autres monnaies, même d'or (?) et d'argent... » (2).

A 3 kil. au nord-ouest de Condes, la chapelle de **N.-D. de Méchineix** (3) fut, elle aussi, depuis le XVIe siècle, but de pèlerinage : elle avait été fondée au début du XIIIe siècle, et une fontaine, miraculeuse, y jaillissait sous l'autel : ce qui appuie suffisamment l'existence d'un ancien culte, bien qu'on n'y ait découvert aucune substruction.

Il faut descendre jusqu'à **Vouécourt** (4) pour retrouver trace d'une fontaine sacrée. La chapelle Saint-Hilaire (5), sur l'emplacement de l'église-mère des paroisses de Vouécourt, Vignory, Soncourt, et but de pèlerniage, est rattachée par la légende à une source curative : saint Hilaire allait chercher, dans deux burettes, puis dans un crible, l'eau nécessaire à la confection du mortier. Traversant la vallée et reliant la chapelle et la fontaine, existe un chemin, sur lequel, dit-on, le blé ne croît pas ou presque, et donc chemin antique. De plus, c'est non loin de la chapelle que fut découverte la divinité au serpent de Vignory (6). Et ce serpent à tête de bélier paraît bien être, chaque fois qu'on le rencontre, l'attribut d'une divinité de source. A une dizaine de kilomètres à l'ouest, mais sur le versant de la Blaise, dont le cours supérieur appartenait aux Lingons, le bois de la **Dhuys** (7) rappelle également un ancien culte de source.

---

(1) R.E.A., p. 330.
(2) *Ibid.*, p. 327.
(3) Commune de Treix, canton de Chaumont. Cf. Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 354 ; Bouillevaux, *op. laud.*, p. 90 ; Fèvre, *Le pèlerinage de Méchineix*, 1880. Noter, dans le voisinage, à Sexfontaine, c. de Juzennecourt, le prieuré de N.-D. de Sexfontaine, près d'une source, sur une éminence, *Abbatia Sanctæ Mariæ Saxonum Fontis*, en 1019 (*Dict. top. H.-M.*, s. v.), auprès d'une voie romaine. — A Montsaon, six sources dont une dédiée à saint Didier et une autre à N.-D. d'Outremont (cf. Jolibois, *op. laud.*, p. 402).
(4) C. de Vignory.
(5) *Sancti Hylarii basilica*, en 1050-52 (*Dict. top. H.-M.*, s. v.) ; cf. Lorain, *Etude sur la chapelle de Saint-Hilaire*, 1899, p. 14.
(6) Voir plus haut.
(7) Commune de Marbéville, c. de Vignory. A 200 mètres du bois, aux

En aval de Vignory, le Rognon se jette dans la Marne à Donjeux, en territoire leuque (ou catalaune), mais par sa source et la presque totalité de son cours, il reste lingon. Si l'on en remonte le cours, on rencontre, à **Bettaincourt**, (1), une fontaine de la *Duits*, près de l'ancien village de Saint-Evre.

A **Andelot**, nous avons déjà noté, sur les flancs de Montéclair, la source consacrée à Apollon et dont une dédicace atteste les vertus curatives. Près d'une autre source, la fontaine Adam (2), on a découvert les substructions d'un *balneum* attenant à une villa ; mais s'agit-il de bains particuliers ou de thermes publics et sacrés ? il serait difficile de préciser. Sur le même territoire, le puits Bailly est l'objet de pratiques superstitieuses (3). Il en est de même à **Manois** (4), de la fontaine Saint-Blaise, qui passe pour guérir certaines douleurs. La fontaine est dominée par la station romaine et préromaine de Barémont et se trouve non loin de l'étang des Sarrazins — lieu-dit significatif — où l'on a découvert des monnaies romaines (5).

A **Morteau** (6), à l'entrée du hameau, source avec chapelle et ancien ermitage, dédiés à saint Sulpice : c'était, au jour de l'Ascension et en l'honneur du patron, le but d'un « apport » très fréquenté avec fête champêtre beaucoup plus que religieuse. A signaler également, à **Esnouveaux** (7), deux fontaines consacrées par des traditions populaires : Rossey-les-Belles-Fontaines et surtout les *Dhuits*, à proximité d'une voie romaine. Il en est de même, plus en amont, de deux fontaines d'**Essey-les-Eaux** (8) : la fon-

---

« Fontenies », autre lieudit caractéristique, on a trouvé un empierrement avec béton rougeâtre qui appartient selon toute probabilité à une voie romaine : Bourgeois, *Notes sur le tracé des voies romaines dans l'arrondissement de Chaumont* (*Ann. soc. Ch.*, n° spécial), 1899, p. 11. — Notons, à toutes fins utiles, à Ambonville, c. de Doulevant, la fontaine Saint-Bénigne, à la source du Blaiseron ; à Buchey, c. de Juzennecourt, une fontaine Sainte-Colombe, déjà signalée par Godard, *loc. laud.*, mais autour de laquelle on n'a pas trouvé de vestiges antiques.

(1) C. de Doulaincourt.

(2) Cf. Pothier, *Antiquités découvertes dans le canton d'Andelot*, in *Mém. Soc. arch. Lang.*, II (1864), pp. 17 et sq.

(3) *Ex dictis.*

(4) C. de Saint-Blin.

(5) Cf. Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 450.

(6) C. d'Andelot ; cf. Jolibois, *ibid.*, p. 383.

(7) C. de Nogent ; cf. Carnandet, *op. laud.*, p. 384. — Dans la même région, à La Crête, ancienne abbaye, c. d'Andelot, source de Bellefontaine, près d'un camp antique ; au Puits-des-Mèzes, c. de Chaumont, fontaine dite « des Sarrazins » ; à Consigny, c. d'Andelot, à la source de la Sueur, affluent du Rognon et où passe une voie romaine, fontaine dédiée à Saint-Pierre.

(8) C. de Nogent; cf. Horiot. *Essey-les- Faux, Coutumes et légendes*, in *Ann. soc. Ch.*, IV (1912), p. 148.

taine Sainte-Barbe et la fontaine aux Dames, mises toutes deux en rapport avec les « dames blanches » ou fées qui ne sont bien souvent que d'anciennes *matronæ ;* les eaux de la première, d'ailleurs, sont réellement minérales et leurs vertus ont pu être connues dès l'antiquité.

2. *Vallées de l'Aube et de l'Aujon.*

Les sources de l'Aube avaient peut-être leur sanctuaire à **Auberive,** où nous avons rencontré deux pierres à quatre divinités. Auberive est dominé par la chapelle Saint-Remy, à Allofroy, autrefois but d'un pèlerinage et autour de laquelle on a déterré à diverses époques des vestiges de constructions antiques : « Il s'est trouvé, écrit Vignier, beaucoup d'autres sculptures anciennes en ce lieu » (1). Une inscription a été conservée, mais trop fragmentaire pour qu'on en puisse tenter l'explication : P.UCIECO /I .XX .ANN (2).

Jusqu'à Bar-sur-Aube, pas de traces indiscutables de culte. A signaler, à titre d'indication, une fontaine Saint-Guillaume et une fontaine aux Malades à **Montigny-sur-Aube** (3), une fontaine Saint-Laurent à **Lanty** (4). Je n'ose faire état d'une fontaine Saint-Bernard à **Clairvaux** (5) : mais il en va tout autrement d'une fontaine Saint-Martin à **Arconville** (6), où l'on connaît des vestiges romains.

En aval de Clairvaux, l'Aube reçoit l'Aujon. A quelques kilomètres de la source, sur le territoire de **Chameroy** (7), tout près d'une voie romaine, fontaine dédiée à Saint-Georges, autrefois fontaine d'Espautères (8), du nom d'un hameau disparu déjà au XIII^e^ siècle. **Saint-Loup** (9), habité dès l'époque gallo-romaine — et auparavant (10) — possède une fontaine Saint-Martin. Plus en aval, **N.-D. de Montrot** (11), avec chapelle et fontaine, est, le 8 septembre, le but d'un pèlerinage en l'honneur de la Vierge. Mal-

(1) *Décade hist.*, I, p. 107.
(2) Cf. *Bull. soc. arch. Lang.*, IX (1926), p. 92, n° 2 (communic. E. Perrot).
(3) C. dudit, C.-O.
(4) C. de Châteauvillain, H.-M.
(5) Commune de Ville-sous-Laferté, c. de Bar-sur-Aube.
(6) C. de Bar-sur-Aube : cf. *Rép. arch. Aube*, col. 31.
(7) C. d'Auberive.
(8) *Espulteriæ*, 1187 : *Dict. top. H.-M.*, s. v.
(9) C. d'Auberive.
(10) Cf. Radel, *Les monuments celtiques et gallo-romains sur les territoires de Saint-Loup-sur-Aujon et Eriseul*, 1880.
(11) Commune d'Arc-en-Barrois : cf. Depping, *Notice archéologique sur la ville d'Arc-en-Barrois*, in M.A.F., 1846, p. 138; Poullain, *Le territoire d'Arc-en-Barrois, à l'époque celtique*, 1879, p. 50; *Note sur une construction de l'époque romaine découverte à Montrot*, [1864].

gré l'apparente précision de la tradition qui fixe la découverte de la statuette et de la fontaine, comme la construction de la chapelle, au XVII[e] siècle, la fontaine, à laquelle on attribue des vertus miraculeuses (enfants estropiés ou malades), a été fréquentée de longue date : non seulement, il y avait un prieuré dès le XI[e] siècle, mais, lors de travaux de captage exécutés en 1875, on y a découvert de nombreuses monnaies du bas-empire et, dix ans plus tôt, on avait mis au jour les vestiges d'une construction antique et un tuyau d'adduction en plomb avec estampille.

A Aizanville (1), l'Aujon reçoit la *D'huy* dont le nom seul est caractéristique : vers la source, à **Orges** (2), chapelle Sainte-Libère très fréquentée. En aval du confluent, sur le territoire d'**Aizanville**, s'élevait, avant la Révolution, sur la colline du même nom, une autre chapelle Sainte-Libère. A la base de la colline jaillit une source : « La légende rapporte que sainte Libère, s'y faisant construire un château, allait elle-même chercher de l'eau dans un crible pour les maçons. Une goutte s'étant échappée donna immédiatement naissance à la « fontaine Sainte-Libère ». Encore aux siècles derniers, de tous les pays environnants, lorsqu'une personne était à l'agonie, enfants et jeunes filles allaient prier à la chapelle. Au retour, le malade expirait ou guérissait. Le malade était-il un enfant, on prenait une de ses chemises, on l'allait tremper dans l'eau de la fontaine et on la lui remettait toute mouillée » (3). Aux alentours de la fontaine, quelques fouilles ont été exécutées en 1919, qui ont mis au jour des vestiges de foyers, gaulois probablement.

La source du Broze (à **Braux**) (4) qui coule parallèlement à la D'huy est recouverte d'un abri dont le plein cintre — surmonté depuis d'une croix — est une œuvre gallo-romaine : les diverses faces en sont ornées de reliefs, conques, tritons, naïades et dauphins (E. 7179). La Renne, autre affluent de l'Aube, est alimentée sur le territoire de **Montheries** (5) par le ruisseau des *Dhuys* : on n'a signalé ni chapelle ni substructions antiques, mais l'appellation seule suffit à appuyer l'hypothèse d'un culte.

Bar-sur-Aube est dominé par la montagne de Sainte-Germaine,

(1) C. de Châteauvillain.
(2) C. de Châteauvillain : cf. Roussel, *op. laud.*, p. 76 ; à proximité, importantes constructions gallo-romaines : Bourgeois, *op. laud.*, p. 19.
(3) Valdan., *art. laud.*, *Ann. soc. Ch.*, V, p. 45. Pas plus qu'à Corgebin (cf. suprà), il ne s'agit ici de la sainte de Grand.
(4) C. de Châteauvillain ; cf. Forgeot, *Fontaine romaine de Braux*, in *Ann. soc. Ch.*, I (1893), p. 10.
(5) C. de Juzennecourt ; notons également, pour mémoire, une source Saint-Hubert ; plus près de Bar-sur-Aube, à Lignol, c. de Bar, source Saint-Silvestre, à l'intérieur du château.

ancien *oppidum* gaulois (1). Elle fut au moyen-âge le siège d'un prieuré, puis d'une paroisse et la chapelle a été longtemps le centre d'un « apport » et d'un pèlerinage : la chapelle remplaçait un vieux lieu de culte. Au pied de la montagne, la fontaine sacrée de l'oppidum est passée, elle aussi, sous le patronage de la sainte ; tout autour, vestiges de constructions dont piscine avec mosaïque (2) Sur le même territoire, fontaine et ruisseau de la *Dhuys*.

3. *Vallée de la haute Seine.*

La Seine divinisée, il n'y a pas lieu de s'étonner que le long de son cours supérieur, jusqu'à Châtillon et au-delà, les sanctuaires forment une chaîne ininterrompue.

A **Billy** (3), aux sources pérennes de la Seine, « on a découvert les ruines d'un temple romain. De ce temple, un escalier descendait à la fontaine et, dans une espèce de sanctuaire creusé dans le rocher, on a trouvé un fragment de statue représentant la main d'une nymphe appuyée sur la tête d'un dauphin ; c'était sans doute un monument élevé au génie du fleuve. A sa place on avait construit une chapelle dédiée à Notre-Dame des Fontaines : c'est en la démolissant qu'on a reconnu l'existence d'un culte païen en cet endroit » (4).

A **Oigny** (5), une chapelle Sainte-Anne, aujourd'hui détruite, avait été élevée aux Rupts-Hauts, à la naissance de la Combe des Rutz ; le lieudit est trop caractéristique pour que l'hypothèse d'une survivance de culte ne soit pas plausible. A **Orrey** (6), une statue « idolâtrique », lisez une divinité gallo-romaine, aurait été découverte au début du XIX^e^ siècle à la source de la Corvée ; à côté de la source, une croix. Au lieu dit les Replats de Notre-Dame, s'élevait la chapelle d'un ancien prieuré, dite la chapelle

(1) Cf. D.A.G., I, p. 121; Chevalier, *Histoire de Bar-sur-Aube*, 1851, Blampignon, *Bar-sur-Aube*, 1900 ; Le Clert, *Les castra et les oppida de l'Aube*, in *Congrès archéol. de France* (Troyes, 1902), p. 182. — Sainte Germaine est une sainte locale sur laquelle on ne possède pas d'ancien document : A.A.S.S., 1^er^ oct., I, p. 33.

(2) *Rép. arch. Aube*, col. 38 (s. v. Proverville).

(3) C. de Baigneux-les-Juifs.

(4) Utinet, *loc. laud.*, 1897, p. 119 ; cf. Lapérouse, *Histoire de Châtillon-sur-Seine*, p. 42 ; *Com. C.-d'Or*, II, p. 99 ; Morillot, *Substitution*, p. 115.

(5) C. de Baigneux.

(6) It. ; cf. Morillot *Transformation*, p. 207 ; Utinet, *loc. laud.*, p. 119 et 120 : près de la chapelle du Bois, vestiges romains découverts en 1860. — En face de la chapelle du Bois, de l'autre côté du vallon, sur Baigneux, vieille chapelle de N.-D. du Val de Seyne, avec pèlerinage, le lundi de Pâques; mais y avait-il là une source ? cf. *ibid.*

du Bois, sous le seuil de laquelle jaillissait une source réputée miraculeuse (guérison de la fièvre), et l'on s'y rendait en pèlerinage le 25 mars.

Duesmes est un ancien lieu de culte ; nous avons étudié plus haut les vestiges provenant, selon toute vraisemblance, d'un sanctuaire élevé à la *Douix*, belle fontaine qui jaillit au pied du village. Duesmes est un ancien *Duismum* (1). Or, « une des hypothèses qu'on peut faire au sujet des noms de lieux habités répondant à un primitif en *-ismos*, c'est qu'ils représentent des noms d'hommes gaulois, ou parfois de divinités » (2). Mais nous ignorons le sens du radical *du* (3) ; serait-il apparenté à *dus* et *dusios*, « démon » de source ?

C'est à Quémigny que la Seine reçoit le Revinson et nous connaissons le génie de ce ruisseau. Mêmes constatations à la source de la Coquille, affluent du Revinson (commune d'**Etalente**) : c'est une divinité à la serpe qui y fut trouvée dans les ruines d'un petit sanctuaire gallo-romain (E. 7104). La source de la Coquille a été et est encore l'objet de pratiques superstitieuses. La source passe pour être gardée par une fée mangeuse d'enfants. Y aurait-il là un souvenir lointain de sacrifices humains ? En tout cas, pour l'apaiser, il est d'usage de lui jeter à la Chandeleur des pains ou des gâteaux. Ce sont les jeunes époux qui sont, chaque année, chargés de la cérémonie (4). On retrouve une offrande du même genre à Magny-Lambert : elle est faite cette fois non à la fée d'une source, mais à la fée d'une grotte. Sur ce même territoire de **Magny-Lambert**, la fontaine Cruanne, dite encore Creux ou Puits de Saint-Martin, est douée de vertus surnaturelles : on y plonge de jeunes enfants rachitiques afin de les fortifier ; on y trempe des langes dont on emmaillote les nourrissons. Une ancienne coutume avait pour but de faire cesser une sécheresse persistante : neuf jeunes filles sont choisies, qui pendant neuf jours entrent dans le bassin et le vident en entier. Le neuvième jour on fait célébrer une messe ; « Si les rites ont été bien observés, la pluie doit suivre de près la neuvaine » (5). Il y a évidemment là survivance de coutumes païennes.

A **Semond**, une fontaine est rattachée au souvenir de saints

(1) En 1906 : *Dict. top. C.-d'Or*, s. v. ; cf. Holder, *Alt. celt.*, s. v. *Duisma*.
(2) Berthoud et Matruchot, *loc. laud.*, 1901, p. 336.
(3) Cf. *ibid.*, p. 337.
(4) Cf. Lapérouse, *op. laud.*, I, p. 21; Bulliot, *loc. laud.*, p. 117; Utinet, *loc. laud.*, p. 124. Sur le même territoire, autre source « miraculeuse » sous le patronage de Saint Baudry, avec ermitage et pèlerinage : Morillot, *Substitution*, p. 113.
(5) Utinet, *loc. laud.*, p. 121; cf. Morillot, *Transformation*, p. 106.

locaux, Florentin, Hilaire et Aphrodite. Avant la construction du lavoir qui la recouvre actuellement, elle sourdait à la base de ce que l'on appelait alors le dolmen de Semond et qui, selon toute apparence, n'était qu'un pseudo-dolmen. Sur la grande dalle, la table de ce pseudo-dolmen, les saints, d'après la légende, auraient subi le martyre. Ce n'est pas ici le lieu de discuter la valeur historique des actes de saint Florentin (1). Il reste qu'un souvenir religieux a été rattaché à cette fontaine ; notons surtout que le culte des eaux est attesté à Semond, à l'époque gallo-romaine, par deux monuments : un ex-voto consistant en une paire de bœufs (E. 7100) et un socle à quatre divinités. A Brémur (2) — qui possède une fontaine dédiée à saint Michel — la Seine reçoit le **Brevon** : la source en était sacrée ; Minerve y présidait (E. 2345 (3). A **Nod-sur-Seine** (4), ermitage et chapelle sous le vocable de saint Martin, avec autre source sacrée : on y a recueilli des monnaies romaines d'or et d'orgent, offrandes des anciens pèlerins.

A **Châtillon**, la *Douix* de la Seine, résurgence abondante jaillissant des flancs de la roche colossale qui domine son bassin, était un phénomène trop extraordinaire pour ne pas frapper les imaginations. De fait, elle est l'objet, comme la Coquille d'Etalente, de pratiques superstitieuses (5). A certaines époques de l'année, particulièrement à la Chandeleur, on jetait du pain dans la source et, la nuit, on entendait le pas d'un génie invisible effleurer la surface de l'eau sous la grotte profonde dont il faisait son séjour. Les Gallo-Romains étaient, d'ailleurs, établis au sommet du rocher : c'est là que fut élevée la première église de Châtillon dédiée à la Vierge d'abord, puis à saint Martin.

On cite une autre *Douix* à **Montliot**, commune limitrophe. La villa fouillée en 1909 par les soins de la Société archéologique du Châtillonnais (6), et qui a fourni, entre autres, une Vénus (?)

---

(1) Cf. A.A.S.S., 27 sept., VII, pp. 377 et sq.

(2) C. de Châtillon.

(3) La plus ancienne graphie que mentionne le *Dict. top. C.-d'Or* (s. v.) est déjà *Brevon* (1161) ; mais le nom fait songer à un primitif *Bebronna*, tout comme pour les divers *Beuvron* et *Brevon* que cite Longnon (*Noms de lieu*, p. 55).

(4) C. de Châtillon : cf. Bulliot, *loc. laud.*, p. 107 ; Utinet, *loc. laud.*, p. 125.

(5) Cf. Lapérouse, *op. laud.*, p. 21 ; Bulliot, *lac. laud.*, p. 124 ; Morillot, *Substitution*, p. 110; Utinet, *loc. laud.*, p. 122. — Il n'y a pas à tenir compte de l'inscription fausse (C.I.L., *inscr. falsae*, 1049 = Lejay, *Inscr. ant.*, p. 234, n° II) de *P(r)isca Marimilla*, inventée de toutes pièces pour faire croire à l'existence d'anciens bains romains.

(6) Cf. la communication de M. H. Lorimy au 2e congrès de l'Association bourguignonne des sociétés savantes in *Annales de l'Acad. de Mâcon*, XXIII, 1922-1923, p. 339.

adossée à une colonnette (E. 3408) et deux bœufs accouplés (E. 3410), contenait peut-être un temple rural de source. **Vannaire** cache dans les replis d'un pittoresque vallon sa source, vénérée successivement par les païens et les chrétiens : fontaine, dédiée à saint Martin, avec chapelle sous le vocable de la Vierge. Près de cette fontaine, a été découvert le temple de plan indigène que l'on avait cru, sur la foi d'une inscription fausse, consacré à Vénus Comme à Essarois, le temple avait d'importantes annexes avec piscines et mosaïques (1).

En face, sur la rive gauche de la Seine, s'élevait, sur le **mont Lassois** (2), l'ancien *Latisco*, devenu au moyen-âge chef-lieu d'un *pagus* et d'un comté carolingien, puis d'un archidiaconé. On aurait retrouvé les fondations d'un temple auprès de l'église Saint-Marcel. Si *Latisco* devait être identifié avec la résidence de « Girart de Rossillon, jadis duc de Bourgoigne », dont parle la légende, on n'hésiterait pas à y voir le centre d'un culte de sources. Rossillon n'est-elle pas la ville « au noble puits » et aux « sept grandes fontaines » ? Pareil détail ne peut manquer d'être une survivance de l'antique (3). Mais, les études récentes dont la légende de Girard a été l'objet l'ont démontré, « nul texte digne de foi ne nous autorise à identifier le castellum du IX^e^ siècle avec la fabuleux château de Roussillon, célébré par la littérature épique de la seconde moitié du moyen-âge » (4). Notons, toutefois, et ceci est indépendant de la légende, que Vix-Saint-Marcel a, comme tous les pays du voisinage, au pied du Lassois, sa fontaine sainte, sous le patronage de saint Joseph, avec chapelle aujourd'hui détruite (5).

***

Remontons la Laignes, nous notons à **Balnot-sur-Laignes** (6)

---

(1) Cf. plus haut ; ajouter Utinet, *loc. laud.*, p. 124. On a recueilli dans les ruines des monnaies d'Auguste, d'Adrien, de Faustine...

(2) Commune de Vix-Saint-Marcel, c. de Châtillon. Sur le Lassois et la légende de Girart, voir, en dernier lieu, Laurent, *Cartulaires de Molesme*, I, pp. 305 sq. (avec bibliographie) ; et, surtout, M. Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne*, II, fasc. 1 (Dijon, 1927), p. 101 ; fasc. 3 (1931), p. 965 sq. — M. Lagorgette y a découvert récemment des poteries préromaines : *Les poteries gauloises ornées du Mont-Lassois* (*Latisco*), in Compte-rendu du *Congrès de l'Association bourguignonne des Sociétés Savantes*, 15-17 *mai* 1931, Semur, 1931, p. XXXVI; les fouilles continuent.

(3) Cf. Jullian, H.G., VI, p. 421, n 2.

(4) Laurent, *op. laud.*, p. 306.

(5) Un peu en aval, Charrey, c. de Châtillon, a sa fontaine Saint-Hilaire; Mussy-sur-Seine, sa fontaine Saint-Nicolas, et Polisy, c. de Mussy, sa fontaine Saint-Firmin.

(6) C. des Riceys ; cf. *Rép. arch. Aube*, col. 80.

une fontaine Saint-Savinien, non loin de laquelle, substructions importantes avec piscine. **Ricey-Haut** (1) a sa fontaine Saint-Vincent et, à proximité, au Corroy, une villa gallo-romaine de 50 à 60 ares.

En amont, sur le promontoire qui domine la Laignes et le village de **Vertault**, s'élevait le *vicus Vertillensis*. Nous reviendrons sur ce lieu de culte que C. Jullian (2) compare à Entrains. Ce qui nous intéresse pour l'instant, c'est que, sur ce plateau sec et dénudé, à l'origine de ce lieu de culte, il y a la source. Les thermes — sur le versant ouest du plateau — y étaient somptueux (3) et dieux et déesses s'y donnaient rendez-vous. L'un des monuments les plus caractéristiques est un autel votif avec base et couronnement décoré de volutes, E. 3385 :

Sur la face principale, un dieu de source, barbu, debout, la jambe gauche portée en arrière derrière la droite, s'appuyant sur une urne fluente posée sur un autel ; le personnage est nu, chaussé, et tient, de la main droite, l'un des pans de son manteau passé sur les deux bras...

Au-dessous, sur la base de l'autel, l'inscription, C. I. L. 5660 (4) : *v. s. l. m.* : peut-être cette formule était-elle précédée d'une dédicace gravée sur le chapiteau, mais ce dernier est très fruste.

On a découvert également une statue de marbre blanc (5), d'art gréco-romain, « Dionysos enfant ou Génie de fontaine », opine S. Reinach, E. 3369 :

Personnage nu ; à sa droite, sur un tronc d'arbre, une urne renversée.

Les ex-voto sont de même nature que ceux d'Essarois ou des sources de la Seine : personnages (E. 3387, 3388) (6), têtes et membres détachés (E. 3386 (7), 3393). L'un d'eux est singulier : il se compose (E. 3402) « d'une tête, de deux jambes et d'un pied droit. La tête est imberbe et posée à plat sur la tranche supérieure de l'une des jambes ; celles-ci sont coupées au-dessus du mollet et le pied, paraissant posé sur une draperie, est figuré par derrière, à hauteur des cuisses ». Il peut s'agir, ajoute M. Espérandieu, « d'une offrande collective ou de l'ex-voto d'un malade

(1) *Ibid.*, col. 80.
(2) *Loc. laud.*
(3) Une inscription relate les libéralités des deux frères lingons, *L. Patric(ius) Martialis et L. Patric(ius) Marcus*, ayant parcouru tous deux le *cursus honorum* de leur cité : C.I.L., 5661 = Lejay, *Inscr. ant.*, n° 282.
(4) = Lejay, n° 285.
(5) Mus. de Dijon, *Catal.*, n° 350.
(6) Mus. de D. avec E. 3393, *Catal.*, n°s 107, 106 et 113.
(7) Mus. de Châtillon, avec E. 3402 et 3395.

atteint de plusieurs affections » (1). Un jeune enfant, vêtu d'une tunique courte (E. 3395), porte sur la poitrine l'insigne de pèlerinage dont nous avons constaté l'existence à Essarois et aux sources de la Seine.

A **Nicey** (2), lieu dit « la Brosse à l'Ane », la source de la Vesvre est un ancien lieu de culte. Il y avait là une sorte de petit cromlech ou pseudo-cromlech et une fontaine Saint-Gengoulph avec chapelle. On y venait en pèlerinage le 11 mai demander la santé des malades ou infirmes réputés incurables. La chapelle a été détruite en 1793 : elle était, dit-on, remplie de béquilles et d'autres ex-voto. La rivière de la Laignes a, entre Griselles et Laignes, sa « *fosse dionne* ». Cette dénomination, « *fossa divona* », semble bien à elle seule « indiquer la trace d'un culte païen ; il n'y en a, d'ailleurs, pas d'autres preuves matérielles » (3).

Sur la Laignes supérieure, à **Etormay** (4), les eaux de la fontaine Saint-Martin sont réputées curatives : de nombreux pèlerins isolés viennent parfois de fort loin y plonger des linges qu'ils remportent ensuite pour procurer la guérison à leurs malades. A **Ampilly-les-Bordes** (5), on va en pèlerinage à une chapelle Saint-Honoré, près d'une source. La source même de la Laignes, au territoire de **Baigneux-les-Juifs**, portait, au XIII^e^ siècle, le nom celtique de *Douix* : « La doyz de la fontaine d'Arraigne », dit une pièce de 1277 (6).

⁂

L'Ource prend naissance au pied du **mont Aigu**, ancien *oppidum* et nœud de voies romaines. Le *balneum* ou hypocauste retrouvé en 1890 (7) faisait-il partie d'un temple ou d'une villa ? On ne saurait le dire, mais, si le mont Aigu était étudié et fouillé avec méthode comme le plateau de Vertault, on retrouverait sans doute le temple de la source. L'Ource, en tout cas, ne tarde pas à avoir sa **Douix**, fontaine abondante, au pied de la montagne d'Aulot (8), dominée par la chapelle Saint-Blaise. Il en est de

(1) *Loc. laud.*
(2) C. de Laignes; cf. Bulliot, *loc laud.*, p. 128; Morillot, *Transformation*, p. 205 ; Utinet, *loc. laud.*, p. 122. Autre puits Saint-Gengoulph avec croix, auprès desquels on va en procession.
(3) Utinet, *loc. laud.*, p. 122.
(4) Cf. Bulliot, *loc laud.*, p. 101; Utinet, *loc. laud.*, p. 119. Sur le même territoire, autre fontaine dédiée à Saint-Apolline.
(5) Près de là, menhir (?) dit « La Pierre qui corne » ; culte des eaux lié peut-être au culte des pierres, cf. plus haut ; Morillot, *loc. laud.*, p. 270.
(6) Cf. *Dict. top. C.-d'Or*, s. v.
(7) Cf. *Mém. Com. C.-O.*, XII, 1889-95, p. XXII.
(8) Commune de Bure-les-Templiers, c. de Recey-sur-Ource. Dans les

même de la Grouesmes, un de ses premiers affluents : à la *Douix* de **Terrefondrée** (1), le culte n'est pas douteux. On y a trouvé les substructions d'un temple avec mosaïques : dans les ruines, un fragment de petit autel votif où l'on ne distingue plus que la partie inférieure d'un personnage, et quelques fragments de pieds et de jambes qui ont dû appartenir à des ex-voto ; de plus, huit monnaies d'Auguste.

La Dijenne, autre affluent de l'Ource, possédait son génie que nous avons, comme celui du Revinson, rapproché de *Nehalennia* (E. 2341) . C'est à la même vallée qu'appartiennent **Essarois** et son temple de la Cave, dédié à Apollon *Vindonnus*. Au sud-ouest du confluent de la Dijenne et de l'Ource, sur un monticule isolé, la chapelle du **Bois de Voulaines** (2) aurait été bâtie près des substructions d'un temple païen élevé lui-même à la source d'un ruisseau. A cette chapelle du Bois, faisait pendant la chapelle de Saint-Phal, commune de **Vanvey-sur-Ource**, lieu de pèlerinage déjà signalé à propos de la statuette de la Malmaison (E. 3406).

A **Thoires** (3), la fontaine de la *Douix* est dite aussi fontaine Saint-Roch et le rapprochement des deux vocables témoigne bien ici d'une surveillance de culte. A **Cunfin** (4), à la source du Landion, chapelle et fontaine dédiées à Sainte-Anne. La fontaine est aujourd'hui comblée ; c'était autrefois un lieu de pèlerinage : les eaux guérissaient de la fièvre, des maux d'yeux et des douleurs en général. Le culte de la source s'unit ici au culte de l'arbre : on vénérait également, près de la chapelle, un chêne dont la plantation, disait-on, remontait à la fondation du sanctuaire.

Essoyes possède une fontaine Saint-Nicolas, mais où l'on n'a point trouvé de vestiges antiques ; par contre, en *Cros Dui*, lieu-dit caractéristique, on a découvert des substructions, avec piscine et mosaïques (5). On signale à **Loches** (6), où l'on a trouvé des substructions gallo-romaines (7), une fontaine Saint-Omer. A

---

mêmes parages, à Colmiers-le-Haut, c. d'Auberive (H.-M.), fontaine Saint-Urbain, mais de dénomination récente.

(1) Cf. d'Arbaumont, *Catal.*, nos 93, 116-118; *Com. ant. C.-d'Or*, III (1853), p. IX; Utinet, *loc. laud.*, p. 126.

(2) C. de Recey ; cf. Lapérouse, *op. laud.*, p. 23 ; Bulliot, *loc. laud.*, p. 124.

(3) C. de Montigny-sur-Aube.

(4) C. d'Essoyes; cf. *Dict. top. Aube*, s. v. Sainte-Anne (Font. de); Rousset, *op. laud.*, III, p. 247.

(5) Cf. *Rép. arch. Aube*, col. 72.

(6) C. d'Essoyes.

(7) Cf. *Rép. arch. Aube*, col. 74.

Landreville (1), fontaine et chapelle dédiées à la vierge locale sainte Beline (2). La source est réputée miraculeuse : c'est là qu'aurait été martyrisée la sainte. Quoi qu'il en soit, Landreville est une station importante, ocupée sans interruption depuis la plus haute antiquité jusqu'à l'époque barbare (3).

La Seine quitte le territoire lingon en aval de Bar-sur-Seine, entre Courtenot et Fouchères (4). A Troyes, elle reçoit la Barse dont les sources sont lingones. L'une d'elles, au moins, semble avoir conservé des traces de culte : la fontaine Saint-Georges près de laquelle fut établi, au XI[e] siècle, le prieuré de **Vendeuvre**. Vendeuvre est d'ailleurs une ancienne station dont le nom nous a été conservé sur des monnaies mérovingiennes : *Vindovera* (5). Les racines en sont gauloises : *Vindo* (cf. Vindonnus), *Vera ;* c'est, à l'origine, un nom de rivière (6). A **Champ-sur-Barse** (7), la fontaine sacrée voisine avec l'arbre sacré : c'est la fontaine Saint-Thibaut, près de la chapelle du Chêne, dédiée à son patron par Thibaut, comte de Champagne, vers 1080.

4. *Vallée de l'Armançon.*

L'Armançon (8) entre en territoire lingon en aval de Genay, près Semur : il y reçoit les eaux que lui envoie le plateau de **Lantilly**. Nous avons vu que ce village, qui possède au moins

---

(1) C. d'Essoyes.

(2) Cf. A.A.S.S., 8 sept., III, p. 259.

(3) Cf. *Rép. arch. Aube*, col 73; en dernier lieu, Drioton, *Collections d'objets de l'époque préhistorique à l'époque barbare, trouvés à Landreville*, in *Rev. des musées*, I (1927), p. 404. — Plus en aval, à Merrey, c. de Bar-sur-Seine, fontaine Sainte-Claire; à Thièffrain, sur l'Arce, fontaine Saint-Hilaire et près de Bar-sur-Seine, une Sainte-Fontaine ou Saine-Fontaine.

(4) A Fouchères (c. de Bar), où l'on a relevé d'importantes substructions gallo-romaines, **ancien sanctuaire de frontière**, ayant survécu dans une *Ecclesia de Aquerannis*, citée au XII[e] siècle (*Dict. top. Aube*, p. 3); en dernier lieu : Berthoud, *Etudes de toponymie*, in *Bull. philol. et hist.*, 1924, p. 79 sq.; Drioux, *Equaranda*, in R.E.A., 1929 ,p. 358.

(5) Cf. Blanchet et Dieudonné, *Manuel de numismatique française*, I, p. 331.

(6) Cf. Dauzat, R.E.A., 1926, p. 156; auparavant, Longnon, *Noms de lieu*, n° 121, p. 56.

(7) C. de Vendeuvre : cf. *Dict. top. Aube*, p. 44 et 152. La chapelle est située sur le territoire de Lavilleneuve-au-Chêne. — Près de Vendeuvre, dans la forêt d'Orient, on a trouvé au XVIII[e] s. un trésor de 2000 monnaies d'or (de Néron à Marc Aurèle) : Blanchet, *Trésors monn. rom.*, p. 144, n° 163. Toutain, *Caractère sacré de trésors...*, p. 54, signale ce trésor comme pouvant avoir été un ex-voto, en raison de son emplacement. Serait-ce une offrande à une divinité de source ou de forêt ? on n'a aucune précision sur la trouvaille.

(8) Nous connaissons le génie de la source. *Nonissus*, C.I.L., 2834.

huit sources, était un ancien lieu de culte. L'église y a remplacé le temple païen et la fontaine Saint-Martin y avait autrefois pour génie le dieu au serpent étudié plus haut (E. 2332). Sur la rive gauche, à la naissance d'une branche de l'Armançon, on a découvert, à **Corsaint** (1), vers 1764, de nombreuses antiquités dont une petite construction carrée de huit pieds. Le pavé, en mosaïque, représentait « un soleil d'un côté et plusieurs figures de l'autre ». « On croit, ajoute Courtépée, que c'était un sallon de bains, ou un petit Oratoire des Payens » (2).

Le ruisseau de **Viserny** (3) est dédié à sainte Christine (sur la montagne, ancienne chapelle du même nom) : il est proche de la Grand'Borne ou pierre Sainte-Christine (4) : culte des pierres et culte des sources s'unissent ici. La commune limitrophe, **Villaines-les-Prévôtés** (5) possède plusieurs sources : les Bonnes Fontaines, la fontaine de Pansemaux. Le nom de cette dernière indique assez qu'elle était l'objet de pratiques superstitieuses ; on y a d'ailleurs découvert des substructions anciennes.

Moutier-Saint-Jean (6) nous rappelle le monastère fondé au v^e^ siècle par Jean de Réome. Il y avait là, à l'intérieur du monastère, *inter septa cœnubii*, un puits dont les eaux passaient pour curatives, ainsi qu'en témoigne la *Vita Johannis* (7) de Jonas de Bobbio. Ce puits avait été miraculeusement débarrassé d'un serpent venimeux à la prière du saint : *Ubi etiam erat puteus, in quo serpens inter deserta positus habitabat. Quo comperto, cum sodalibus ad puteum venit, Deoque oratione peracta, puteum quo poterat modo de industria inquietavit ac deinceps serpentem nocivum mortuum repperit* (8). « *Fabula absurda*, écrit Bruno Krusch (9), *fratribus non adeo inutilis* ». En réalité, il y a là un

(1) C. de Semur.

(2) *Op. laud.*, V, p. 518; cf. Bulliot, *loc.laud.*, p. 85; Blanchet, *Inv. mosaïques*, II, p. 36, n° 859; H. de Villefosse, in B.A., 1915, p. LXXXVII.

(3) C. de Montbard; cf. Utinet, *loc. laud.*, 1988, p. 78.

(4) Menhir, sur la limite des Eduens et des Lingons : il aurait été transporté, pendant la nuit, par sainte Christine, pour mettre fin aux contestations soulevées par les habitants des trois communes de Genay, Villaines-les-Prévôtés et Viserny. Des fouilles ont été faites au pied du menhir, qui ont donné des débris d'ossements, fibules et poteries gallo-romaines. Cf. Bruzard, *Notice sur la Pierre Sainte-Christine ou la Grand'Borne de Genay, près Semur*, in *Bull. soc. sc. hist. Semur*, 1866, pp. 67 et sq.

(5) C. de Montbard ; cf. Utinet, *ibid. ; Dict. top. C.-d'Or*, p. 292.

(6) C. de Montbard.

(7) Citée d'après B. Krusch : *Jonæ Vitæ Sanctorum Columbani, Vedasti, Johannis*, 1905 (*Script. rer. German. in usum schol.*).

(8) *Vita*, c. 2, p. 330.

(9) *Op. laud.*, p. 323.

thème de folklore assez commun dans la région (1). C'est le serpent qui hante les sources et qui n'est pas sans analogie avec le serpent à tête de bélier adoré par les Gallo-Romains. Cette tradition, Grégoire de Tours la connaissait déjà : il avait lui-même bu de l'eau réputée miraculeuse (2). Une tradition si ancienne mérite d'être enregistrée. L'hypothèse d'un ancien culte ne l'expliquerait-elle point ? Le monastère aurait été établi en un lieu déjà consacré, d'où le puits, et la tradition qui s'y rattache.

A **Fain-les-Moutier** (3), fontaine dite le Puits-saint-Georges, avec chapelle Saint-Just. Fain remonterait-il à un primitif *Fanum* ? et indiquerait-il l'emplacement d'un sanctuaire ? Il est permis de l'admettre (4), mais on ne peut l'affirmer, en l'absence de formes anciennes. « A la vérité, écrivent Berthoud et Matruchot, l's des formes des XIV^e^ et XV^e^ s., ainsi que la latinisation *Fanis* au pluriel... semblent plaider en faveur d'un *Fines* étymologique. Mais l'argument n'a qu'une faible valeur : en effet, d'une part, il s'agit là de formes très tardives ; en outre, Fains (Meuse) présente, à partir du X^e^ siècle, une alternance de formes latines *Fanum* ou *Fanis* (ou *Fannis*) qui montre que les clercs latinisaient souvent ce vocable d'une façon très fantaisiste. Enfin, Fain-les-Moutier n'est sur aucune voie romaine reconnue et n'est pas à la limite de deux diocèses » (5). Ce dernier argument est certainement très fort et ferait pencher la balance en faveur d'un *fanum* originel. *Fanum* de source sans doute, mis dans la suite sous le patronage de saint Georges et de saint Just.

A Buffon — près du village de Saint-Remy, où une fontaine est dédiée à ce saint —, l'Armançon reçoit la Brenne, lingone à sa source et vers la fin de son cours. A la source même, rien n'a été signalé, mais tout près de là, un peu en aval, à **Saint-Anthot** (6), la fontaine Saint-Antide était fréquentée par les estropiés et les infirmes qui y venaient isolément prendre des bains afin d'obtenir leur guérison. « En temps de sécheresse et de cala-

---

(1) Cf. Berthoud. *Le puits au serpent dans la vie de S. Jean-de-Réome*, in *Bull. soc. Semur*, 1925, p. 2 : thème de folklore d'origine pas exclusivement germanique, mais également gauloise. Voyez, à Metz, la légende du *graouli*, serpent ou dragon établi dans les ruines de l'amphithéâtre et tué par saint Clément.

(2) *In glor. conf.*, c. 87.

(3) C. de Montbard.

(4) C'est l'opinion de Longnon, *op laud.*, p. 110.

(5) *Loc. laud.*, 1905, p. 13 ; cf. Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, I, p. 168, n° 2. Fain est à 12 kilomètres environ des limites de l'ancien diocèse de Langres ; il ne peut s'agir, par ailleurs, des limites d'un *pagus*.

(6) C. de Sombernon; cf. Utinet, *loc. laud.*, 1900, p. 207.

mité, on organisait des processions solennelles pour obtenir de Dieu la cessation du fléau par l'intercession de saint Antide. L'image du saint était portée en tête du pieux cortège et on la plongeait dans les eaux de la fontaine avec l'espoir que ce bain légèrement irrévérencieux déciderait saint Antide à exaucer plus vite la requête de ses dévots serviteurs » (1). A **Lachaleur** (2), au hameau de Vieil-Moulin, fontaine Sainte-Barbe, dont l'eau combattait la stérilité des femmes et les rendait excellentes nourrices (chapelle, ermitage et pèlerinage, le 4 décembre).

Les sources de l'Oze et de la Vaux, affluent et sous-affluent de la Brenne, ont conservé des traces d'ancien culte. Témoin, peut-être, pour l'Oze, le ru Saint-Julien, territoire de **Blaisy-Bas** (3) Avec la Vaux, nous sommes vraisemblablement sur les limites primitives des Lingons. A la source, **Frôlois** (4) possède la fontaine de la Saine Roche — avec chapelle (détruite) consacrée à la Vierge et statuette miraculeuse — à laquelle on attribue des propriétés curatives : on y plongeait les enfants rachitiques et débiles et l'on y venait en procession en temps de sécheresse ; par ailleurs, la fontaine a été fréquentée par les Gallo-Romains : des fibules de bronze — votives ? — ont été trouvées aux abords. Il y a à **Darcey** (5) une *Douix*, avec caverne, déjà mentionnée par Courtépée (6). Morillot y signale des monuments païens « transformés ou remplacés par des emblèmes païens selon certains auteurs » (7), mais il avoue lui-même que ces indications sont trop vagues. Sur le territoire de **Bussy-le-Grand** (8), une source abondante dédiée à sainte Marguerite sort de la base d'un rocher abrupt ; les alentours sont parsemés de constructions anciennes. « Il y a une quarantaine d'années, les MM. Gimelet, propriétaires de ce domaine, ayant fait nettoyer la fontaine, y rencontrèrent une certaine quantité de médailles romaines, des clous de bronze et en os, (il faut entendre des épingles) et un grand nombre d'objets divers qui, malheureusement pour la science, n'ont pas été conservés. Ces trouvailles suffisent toutefois pour prouver que cette source était l'objet d'un culte à l'époque gallo-romaine, et peut-être bien avant. Seule, une fouille mé-

(1) Utinet, *ibid.*
(2) C. de Sombernon; cf. Utinet, *ibid.*
(3) C. de Sombernon.
(4) C. de Venarey : cf. Morillot, *Substitution*, p. 108; *Transformation*, p. 202; Utinet, *loc. laud.*, 1898, p. 76.
(5) C. de Venarey.
(6) *Op. laud.*, VI, p. 550.
(7) *Substitution*, p. 110.
(8) C. de Venarey.

thodique permettrait de préciser l'époque du culte païen qui y avait existé » (1).

A **Fresnes** (2), où nous rejoignons le cours inférieur de la Brenne, fontaine curative de saint Martin : monnaies votives, moellons, *imbrices* et *tegulæ*, vestiges de l'édicule qui abritait une divinité féminine d'ailleurs indéterminée (E. 7102). Sur le territoire, limitrophe, de **Touillon** (3), la fontaine de l'Orme a livré un buste : ex-voto d une femme très probablement (E. 7099).

C'est dans cette même contrée forestière (territoire de Marmagne) (4), que fut fondée, en 1115, l'abbaye cistercienne de **Fontenay** ou Fontenet (*Fontenetum*). Si l'on en croyait une note de Laperouse, on y aurait découvert « l'emplacement d'un temple de forme ovale, d'un taurobole, de quelques instruments pour les sacrifices et d'autres vestiges qui semblent appartenir à un âge antérieur à la conquête des Gaules » (5). Malheureusement, l'indication n'est appuyée d'aucune référence, Lapérouse en est le seul témoin et personne après lui n'a confirmé ou même retenu le renseignement. On ne saurait donc affirmer que l'abbaye ait été bâtie sur l'emplacement d'un lieu de culte gallo-romain. Il reste que, à proximité, sur le Châtelot, il y avait une source avec ermitage : « Fontaine dans le bois, écrit Courtépée, autrefois fort connue par les guérisons que les eaux opéraient sur les teigneux » (6). A **Montbard**, un ruisseau et la fontaine qui lui donne naissance sont dénommés *Les Douées* (Les Douez, 1257). C'est encore une Dhuy gauloise. Nous retrouvons une *Douée* comme affluent de la Brenne à **Rougemont** (7).

A Aizy, l'Armançon reçoit le Bornant. Les deux sources qui le forment (8) sont également connues sous le nom de **Fontaines des Douées**. A **Cruzy-le-Châtel** (9), sur un autre affluent de l'Armançon, la fontaine du château de Maulne est l'objet d'une légende qui peut cacher, comme tant d'autres, un souvenir celtique : une fée malfaisante, Mélusine, aurait fait de la source sa de-

---

(1) H. Corot, *Les temples et les divinités des sources dans un coin du Châtillonnais et de l'Auxois*, in *Bull. soc. arch. du canton de Montbard*, 1927, p. 24.

(2) C. de Montbard; cf. Bulliot, *loc. laud.*, p. 106; Utinet, *loc. laud*, p. 78; Corot, *loc. laud.*

(3) C. de Montbard.

(4) It.

(5) *Com. C.-d'Or*, I (1836-37), p. XV.

(6) *Op. laud.*, V, p. 492 : cf. Morillot, *Transform.*, p. 202.

(7) C. de Montbard.

(8) Commune d'Anstrude (= Bierry-les-Belles-Fontaines), c. de Guillon (Y) : cf. Salmon, *Dictionnaire archéol. du dép. de l'Yonne*, 1878, p. 175.

(9) Cf. Salmon, *op laud.*, p. 236.

meure. Déjà nous avons signalé, aux portes de **Tonnerre**, sur la rive droite de l'Armançon, les vestiges d'un monument du cavalier à l'anguipède (E. 7156) dont on sait les rapports probables avec le culte des sources. Un peu en aval, on connaît, à **Dannemoine** (1), un lieu dit *les Douées*. A **Tissey** (2), une chapelle, dédiée à saint Baudry, est située près d'une fontaine réputée miraculeuse : c'était un lieu de pèlerinage pour les enfants malades. A **Lignières** (3), fontaine avec chapelle et ancien ermitage sous le vocable de sainte Valdeburge.

5. *Vallée du Serein.*

Aucune découverte n'a été signalée à la source même du Serein, en pays éduen. Son cours en terre lingone offre, toutefois, quelques traces du culte des eaux. A **Châtel-Gérard** (4), dans la forêt de Saint-Ambroise, fontaine dédiée à ce même saint, avec chapelle et pèlerinage pour les enfants malades. A **Civry** (5), l'église est construite à proximité d'une source sacrée qui a livré des vestiges antiques. **Moulin-près-Noyers**(6) possède un lieu dit *Les Douées* et à **Annay**(7), comme à Civry, l'église aurait remplacé un ancien temple de source. A **Ligny-le-Châtel** (8), aux limites de la cité, la fontaine des Fées faisait autrefois l'objet de croyances superstitieuses et de nombreux débris de constructions y ont été découverts.

6. *Vallée de l'Ouche.*

L'Ouche entre en territoire lingon aux abords de **Saint-Victor** (9). Il y a, à peu de distance du château de Marigny, une fontaine dite de la Sainte Larme que la légende met en rapport avec

(1) C. de Tonnerre : Salmon, p. 237.
(2) It.; cf. *Dict. top. Yonne*, p. 112.
(3) C. de Chaource; cf. *Dict. top. Aube*, p. 144. — A Chaource, sur le cours supérieur de l'Armance, fontaine S. Jacques.
(4) C. de Noyers. Cf. *Dict. top. Yonne*, p. 111. A. Guillon, fontaine Sainte-Marguerite.
(5) C. de l'Isle-sur-Serein. Cf. Morillot, *Substitut.*, p. 83.
(6) C. de Noyers.
(7) It. Cf. Morillot, *ibid.*
(8) Cf. *Rép. arch. Yonne*, coll. 44.
(9) C. de Sombernon. Cf. Utinet, *loc. laud.*, 1901, p. 207 : « Un calice de cristal avait conservé une goutte du précieux sang de Notre-Seigneur rendue visible par un miracle. Ce calice fut rapporté de la première croisade par Guillaume de Marigny qui l'obtint du patriarche de Jérusalem; on le gardait précieusement dans la chapelle du château de Marigny. Un voleur sacrilège tenta un jour d'enlever la sainte relique; mais le calice s'échappant des mains du ravisseur poursuivi, se brisa sur un rocher et tomba dans un bassin de granit où coulait une eau pure et limpide. La goutte de sang pareille à une larme, surnagea un instant, s'étendit et disparut. »

une larme du Christ. Semblable légende se relie, peut-être (1), à un ancien culte que des fouilles faites aux alentours de la source pourraient confirmer. Cela, d'autant plus vraisemblablement que le château occupe l'emplacement d'un camp préromain dont l'enceinte de pierres sèches est encore visible. A **Gissey-sur-Ouche** (2), fontaine de saint Thau ou Thibaut, avec chapelle isolée. A 150 mètres de la source et sur le cours même du ruisseau, on a découvert des thermes avec hypocauste, marbres et mosaïques, « indiquant un oratoire », écrit avec raison Bulliot (4) : 8 foudres en bronze, de grands clous, 40 médailles, dont plusieurs de Néron, avaient été comme déposés — dépôt votif assurément — « dans une rigole pratiquée dans la roche et recouverte de pierres plates » (5).

A **Mémont**, chef-lieu du *pagus Magnimontensis*, le ruisseau Saint-Laurent coule aux flancs de la montagne du même nom ; et l'on sait que le sommet en était occupé à l'époque romaine et dès l'époque gauloise et que l'on y a retrouvé les vestiges d'un temple que la chapelle actuelle, autrefois église paroissiale, a remplacé. Tout près de là, à **Mâlain**, dont on sait également l'importance religieuse, un ruisseau porte le nom de *La Douaix ;* et à **Baulme-la-Roche** (6), la fontaine de la *Douix* sort de la grotte du Trou de la Roche, habitée aux temps préhistoriques. A **Velars-sur-Ouche** (7), fontaine dédiée à sainte Anne et dominée par un ancien camp du type « éperon barré » (8), au milieu duquel s'élève la chapelle de Notre-Dame d'Etang, centre d'un pèlerinage très fréquenté (9).

Plombières (10) a sa fontaine Saint-Gazery, au bas du camp du Châtelet : non loin de là, en Saligny, substructions importantes dans lesquelles ont été découverts une statuette de bronze et un dépôt, peut-être votif, de 665 médailles (Septime Sévère à Postu-

(1) Comment, d'ailleurs ? Je ne saurais le dire : il est certain que la légende est d'origine littéraire et donc adventice; mais la fontaine pouvait être auparavant déjà objet de vénération. Ceci, en tout cas, par conjecture, simplement.

(2) C. de Sombernon.

(3) Et non Sainte-Eau : cf. *Dict. top. C.-d'Or*, p. IX et 363.

(4) *Loc. laud.*, XVIII, p. 295.

(5) Chaussier-Morisot, *Notice sur Gissey-sur-Ouche*, in *Com. C.-d'Or*, 1832-33, p. 160 ; l'un des foudres est au musée de Dijon, *Catal.*, n° 507.

(6) C. de Sombernon ; cf. Courtépée, *op. laud.*, VI, p. 510 ; Bulliot, *loc. laud. ;* Utinet, *loc. laud.*, p. 206.

(7) C. de Dijon.

(8) Cf. Jobard, *Les enceintes défensives antiques de la Côte-d'Or*, 1906, p. 100.

(9) Cf. Roussel, *op laud.*, III. p. 101.

(10) Cf. *Rép. arch. C.-d'Or*, col. 64 ; c'est peut-être le n° 234 *bis* (Dijon, 1845) de Blanchet *Trésors...*, p. 160.

me). Sur la route de Plombières à Dijon, territoire de **Talant**, près du moulin de Vesson, se trouve une fontaine des Fées : nous savons déjà qu'en curant cette source, en 1889, on y a découvert une statuette d'Apollon (1).

A **Dijon** même, au hameau et ancien prieuré de Larrey, une fontaine dédiée à saint Martin passe pour avoir jailli sur l'ordre du saint (2).

En 1925, par ailleurs, on a découvert, dans le mur du *castrum*, un petit autel en calcaire (3) (E. 7524). Sur la face principale, une jambe humaine tournée vers la droite et chaussée : c'est un « ex-voto de guérison sur lequel on a figuré la partie malade » (4), ex-voto analogue à ceux d'Essarois ou des sources de la Seine. Sur la face droite, une inscription que M. Seymour de Ricci restitue ainsi [*D*]*eo* [*B*]*rito*, [*A*]*elia Acum*[*i*]*na ex voto v. s. l. m.* La première lettre du nom divin manque et l'on pourrait songer à *Brito*, *Crito*, *Drito*... etc. ; mais la lecture adoptée est la plus vraisemblable. Le dieu *Britus* est inconnu, mais on connaît un *Mars Britovius ;* on connaît les noms propres *Britanni*, désignant un peuple et *Britomarus*, désignant un individu. *Britus* ou *Britos* serait donc le nom de ce nouveau dieu guérisseur. Pourtant C. Jullian (5) se demande s'il ne faut pas lire *Tritus* (6) qui serait alors à rapprocher de *dea Quartana ;* comme elle, peut-être aurait-il guéri de la fièvre ; par surcroît, sans doute, ce serait un dieu de source. Le nom même de Dijon, *Divio*, la divine, « paraît indiquer un sanctuaire important (7) » et, très probablement, un sanctuaire de source : cf. *Divona* = *Div-onna*, fontaine ou source divine (8).

Nous avons déjà signalé, aux portes de Dijon, l'ex-voto de la source chaude de **Ruffey-les-Echirey** et la découverte, à **Saint-Apollinaire**, d'un Mercure de bronze près d'une fontaine sacrée, au milieu d'ex-voto, médailles et autres objets : une chapelle, aujourd'hui détruite, y avait remplacé l'oratoire païen. Nous

---

(1) Sur le plateau, chapelle de N.-D. de la Roche, avec pèlerinage ; cf. Utinet, *loc laud.*, p. 187.

(2) Cf. Utinet, *loc. laud.*, XVIII, p. 187. Notons que la fontaine de Larrey semble bien être le « point de départ » de la ville antique : Chaume, *Origines duché de Bourgogne*, II, p. 371.

(3) Cf. Seymour de Ricci, *Une inscription gallo-romaine de Dijon*, in *Comptes rendus* A.I.B.L., 1925 pp. 247 et sq.

(4) *Loc. laud.*, p. 249.

(5) R.E.A., 1926, p. 259.

(6) Cf. *tritio*, terme de nom propre : Dottin, *op. laud.*, p. 294.

(7) Jullian, H.G., VI, p. 429.

(8) On connaît d'ailleurs le texte de Grégoire de Tours, H.F., III, c. 19 : *Habet enim in circuitu pretiosos fontes.* Peut-être s'agit-il de la fontaine de Larrey ou des sources abondantes de la chartreuse de Champmol.

avons noté, de même, sur le cours inférieur de l'Ouche, à **Trouhans**, la découverte sur les bords de la source, tout près d'une rivière, d'une stèle grossière représentant le dieu au maillet (E. 3588).

A la vallée de l'Ouche, rattachons celle de la Vouge, qui se jette dans la Saône au sud-ouest de Saint-Jean-de-Losne, et sépare ,de ce côté, la cité des Lnigons et celle des Eduens. La source principale, à **Chambolle** (1), est une Douix, la « *Doiz de la Voehge* » (1228), au fond d'un cirque dominé par le camp antique du Groniot ; autre « *Doix* » à **Gilly-les-Vougeot** (2). A **Couchey**, près d'une fontaine, des ruines avec placage de marbre « paraissent celles d'un oratoire » (3). C'est de Couchey que provient la patère dédiée à *Alisanus* (C. I. L. 5468), qui pourrait être « le dieu des eaux de Couchey » (4), tout aussi bien qu'un grand cours d'eau personnifié.

Saint-Philibert (5) possède une fontaine dédiée au patron du village et qui passait pour guérir des écrouelles : on y venait en pèlerinage le lundi de Pâques et le 20 août de chaque année. La grande voie de Lyon à Trêves traverse le territoire, et un couvent de Templiers a été bâti au XII^e^ siècle près de la fontaine. Mentionnons enfin, sur cette même voie, la fontaine Saint-Martin, à la limite de Fenay et Saulon-la-Rue (6). Il y avait là, à **Domois**, ancienne *villa Dusmensis* (7), un « apport » considérable les 25 mars et 8 septembre (8).

7. *Vallée de la Tille.*

La Tille est formée de quatre branches, dites les Tilles, qui se réunissent en amont de Marey. La branche la plus occidentale naît à **Salives** (9), « belle source sortant du roc », écrit Courtépée (10), sous le rocher même où est bâtie l'église paroissiale dédiée à saint Martin : présomption en faveur d'un ancien culte. La présomption s'accuse si l'on fait état de la toponymie : Salives, *Saliva* vers 1100, paraît bien être le *Sacriba* du cartulaire de Flavigny. Sans doute, *Sacriba* devient régulièrement en français Segrive ; l'identification, pourtant, « ne comporte pas de difficultés

(1) C. de Gevrey; cf. *Dict. top. C.-d'Or*, p. 143.
(2) C. de Nuits.
(3) Bulliot, *loc. laud.*, p. 140.
(4) Jullian, H.G., p. 419 : cf. suprà.
(5) C. de Gevrey; cf. Utinet, *loc. laud.*, p. 205.
(6) C. de Gevrey.
(7) *Dict. top. C.-d'Or*, s. v. ; comme Duesmes.
(8) Cf. Roussel, *op. laud.*, p. 115.
(9) C. de Grancey.
(10) *Op. laud.*, VI, p. 485 ; cf. Bulliot, *loc. laud.*, XVII, p. 129.

phonétiques insurmontables (1) ». Or, *Sacribus* ou *Sacrivus*, inconnu des auteurs classiques ,prend, dans le haut moyen-âge, la signification de sacré. Ce mot est souvent associé à *fons*, à *arbor*. *Sacriba* est donc un lieu sacré, et dans l'occurence, ce serait une fontaine ; topographie, toponymie se prêtent ici un mutuel appui : « Cette situation de l'église, concluent Berthoud et Matruchot, tout près de la source et la dominant, est à remarquer ; nous savons, en effet, que le christianisme ne négligeait pas d'édifier ses autels sur l'emplacement même des lieux consacrés par le culte païen, afin de dériver au profit de la loi nouvelle la force atavique de traditions séculaires. Nous trouvons donc à Salives une source importante que nous avons quelque raison de considérer comme ayant été consacrée au temps du paganisme : par suite, l'appellation *Sacriba*, c'est-à-dire *Fons Sacriva*, conviendrait bien à ce lieu. Le premier terme *Fons* serait tombé de très bonne heure, comme il tomba un peu plus tard pour *Fons Besua* et *Fons Lagnis* devenus Bèze et Laignes ; le second terme persista seul, d'où le *Sacriba* du cartulaire de Flavigny, variante de *Sacriva* » (2).

Au **Meix** (3), une *Douix* qui se jette dans cette même branche de la Tille à Barjon, où nous connaissons une montagne consacrée à Mercure. A **Busserottes** (4), une des sources de la deuxième branche est également une *Douix*. Tout près de là, à **Fraignot** (5), une commanderie de Templiers s'est établie près d'une source. La source est de peu d'importance aujourd'hui, mais la maison « passe pour avoir été construite sur les ruines d'un édifice votif gallo-romain » (6). Nous connaissons d'autre part le lieu du culte de **Villey-sur-Tille** qu'a remplacé dans la suite une chapelle chrétienne : une source coule à peu de distance ; était-elle elle-même divinisée ? nous ne saurions l'affirmer.

A **Vernois** (7), sur la Venelle, où l'on a découvert des sépultures d'époque romaine (8), une fontaine est dédiée à saint Gengoul ; et, à **Selongey**, où s'élevait un sanctuaire de Minerve, une fontaine est placée sous le patronage de sainte Anne. Entre ces deux villages et sur le cours de la même rivière, le nom de

---

(1) Berthoud et Matruchot, *loc. laud.*, 1905, p. 41.
(2) *Ibid.*, p. 43. Voir, en dernier lieu, Chaume, *Origines du duché de Bourgogne*, II, (fasc. 3), p. 869.
(3) C. de Grancey.
(4) It.
(5) It.
(6) Utinet, *loc. laud.*, 1897, p. 126.
(7) C. de Selongey.
(8) Cf. *Rép. arch. C.-d'Or*, col. 135.

celui de **Foncegrive** (1) rappelle l'existence d'un sanctuaire gallo-romain. Ici, en effet, l'étymologie est indiscutable ; le thème originel est *Fons sacriva* (= *Fons sacrivus*), source sacrée. « Nous tenons donc pour certain, écrivent à bon droit Berthoud et Matruchot, que la source existant à Foncegrives et dont l'eau va grossir la Venelle coulant au bas du coteau était honorée aux temps gallo-romains et qu'à la même époque s'élevait à l'entour un lieu habité sous le nom de *Fons sacriva*. Cette source sacrée fut le rendez-vous des malades qui venaient boire son eau jugée salutaire, en lui demandant le retour à la santé et qui, après guérison, venaient y déposer des ex-voto. » « Des fouilles pratiquées à la fontaine de Foncegrive, ajoutent-ils, donneraient peut-être des résultats archéologiques intéressants, comme le fait a eu lieu aux sources de la Seine, à celles de la Cave... » (2).

A **Francheville** (3), la fontaine de *Saigrive* est, comme Foncegrive, un autre *Fons sacriba*, sur la voie romaine de Sombernon à Langres. A **Bligny-le-Sec** (4), source de la *Dhuy*. A **Lamargelle** (5), une autre *Douix* préservait d'épidémies les chevaux qu'on y faisait baigner le jour de la Saint Eloi. A **Vernot** (6), la source Saint-Venant, qui sort d'une grotte « regardée par le peuple comme l'œuvre des fées », passe pour curative : on allait y tremper les langes des enfants.

Au confluent de l'Ignon, **Til-Châtel**, on le sait, était un lieu de culte important. A l'est de la grande voie d'Agrippa, source de **Fontenotte**, au hameau du même nom : les mères inquiètes y venaient encore au siècle dernier chercher la santé de leurs enfants fiévreux ; elles y invoquaient sainte Pétronille, patronne de la chapelle bâtie par les Templiers (7). On y a trouvé un couple de bœufs au repos (E. 3611). Un aqueduc amenait l'eau de Fontenotte au **Val d'Ogne** (*Onna* ?) (8), où l'on a relevé de nombreuses substructions (9).

(1) C. de Selongey.
(2) *Loc. laud.*, p. 41.
(3) C. de Saint-Seine; cf. Berthoud et Matruchot, *loc. laud.*, p. 41. C'est avec ce Saigrive que M. Roserot (*Dict. top. C.-d'Or*, s. v.) identifie le *Sacriba* du cartulaire de Flavigny (v. plus haut).
(4) Cf. Courtépée, *op. laud.*, VI, p. 513.
(5) C. de Saint-Seine; cf. Bulliot, *loc. laud.*, p. 118; Utinet, loc. laud., 1900, p. 208.
(6) C. d'Is-sur-Tille; cf. Utinet, *loc. laud.*, p. 202. — En 1694, une inscription votive a été trouvée par des paysans à Saulx-le-Duc, c. d'Is. Nicaise, qui la rapporte, n'en a vu que les débris et ne donne aucun renseignement sur les circonstances de la trouvaille : C.I.L., 5638 = Lejay, *Insc. ant.*, n° 267 : *uco... Satur... v. s. l.* (*m*). A quel dieu s'adressait-elle ? est-elle même authentique ? « *Vide ne ficta sit* », opine le *Corpus*.
(7) Cf. Morillot, *Transform.*, p. 209; Utinet, *loc. laud.*, p. 189.
(8) Commune de Lux, c. d'Is; c'est un *Lucus*, en 723; bois sacré ? ou bois, tout simplement ? Cf. Berthoud et Matruchot, *loc. laud.*, p. 56.
(9) Cf. *Rép. arch. C.-d'Or*, col. 104.

La fontaine de la Roche, dite encore fontaine Saint-Pierre, à **Gémeaux** (1), est l'objet de pratiques superstitieuses. Les fées, dit-on, l'ont creusée et la « *Vouivre* » — le dragon légendaire du château — la fréquente. On y a, d'ailleurs, découvert des fondations romaines et des monnaies, dont une d'Hélène, deux de Constantin et une de Valens (2). A **Beire-le-Châtel**, *Januaria* était peut-être, nous l'avons vu, la déesse des sources voisines : l'une d'elles, en tout cas, est encore dédiée à saint Martin (3) et fréquentée par les malades. A **Arceau** (4), une fontaine Saint-Martin donne naissance au ruisseau de Sancée, au pied d'un camp anhistorique, habité à l'époque romaine. A **Magny-saint-Médard** (5), autre source curative : « de temps immémorial, on est venu à cette fontaine pour y puiser de l'eau et la donner aux petits enfants malades (on dit dans le pays, les enfants noués, le carreau) pour y tremper leurs linges, prier et obtenir leur guérison » (6). Or, à côté de la fontaine, près de laquelle passait une voie romaine se dirigeant sur Mirebeau, on a découvert des substructions, vestiges sans doute de l'ancien *fanum* (7).

A **Cessey-sur-Tille**, la fontaine des Joyaux est l'objet de légendes et pratiques superstitieuses. Elle aussi est située auprès d'une voie romaine et les abords ont livré divers objets dont une Vénus en terre cuite. Non loin de là, au Rachon, une tête de femme diadémée (8) ; serait-ce la déesse de la source ? Le culte de Mercure que déjà nous y avons signalé, serait-il en rapport avec le culte des eaux ? Autant de questions qu'il faut poser, bien qu'on doive les laisser sans réponse. Rappelons qu'à **Magny-sur-Tille**, Mercure coudoyait Apollon dans un oratoire antique bâti sur les bords de la Norge.

Dans le bassin voisin de la Bèze, à **Cirey** (9), une fontaine Saint-Martin, en plein champ, donne naissance à un ruisseau du même nom. On n'a pas souvenir de pratiques superstitieuses ; mais tout

---

(1) Cf. Clément-Janin, *Traditions populaires de la Côte-d'Or*, in *Mém. soc. bourguignonne de géogr. et d'hist.*, I, 1884, p. 372 et 394; Morillot, *Transform.*, p. 209 ; Utinet, *loc. laud.*, p. 189.

(2) Cf. *Com. C.-d'Or*, XII, p. CXIII.

(3) Sur le territoire de Brognon ; cf. Bulliot, *loc. laud.*, p. 133 ; Utinet, *loc. laud.*, p. 188.

(4) C. de Mirebeau ; cf. Bulliot, *loc. laud.*, p. 132.

(5) C. de Mirebeau.

(6) Utinet, *loc. laud.*, p. 191.

(7) Cf. Utinet, *ibid.* ; Bulliot, *loc. laud.*, p. 134, parle de deux pierres votives déposées au musée de Dijon ; on les y chercherait en vain : Bulliot les a sans doute confondues avec les stèles de Magny-sur-Tille.

(8) Au musée de D., *Catal*, n° 380 ; cf. *Com. C.-d'Or*, I, p. XVI ; Morillot, *Transform.*, p. 210; Utinet, *loc. laud.*, p. 189.

(9) C. de Pontailler ; cf. Utinet, *loc. laud.*, p. 204.

près de la source, une chapelle très ancienne, aujourd'hui détruite, était placée sous le même vocable. Au milieu du village de **Binges**(1), sur la voie romaine de Pontailler à Semur, coule la fontaine Saint-Denis dont l'eau passe pour guérir les épileptiques. A **Mirebeau**, autre fontaine curative, dédiée à saint Simon (2). La source même de la Bèze, fontaine abondante qui forme immédiatement une nappe de plus de dix mètres de largeur — c'est une résurgence de la Venelle — était-elle honorée ? Le nom, *Besua*, *Fons Besuæ*, est, vraisemblablement, d'origine préromaine (3) ; c'est tout ce que l'on peut dire, aucune découverte ne fournissant d'éléments de solution. Un peu au nord, entre Bourberain et Lux, substructions importantes où l'on a voulu voir les ruines de l'ancienne capitale du *pagus Attuariorum ;* les ruines, en tout cas, n'appartiennent pas à l'époque gallo-romaine (4).

8. *Vallée de la Vingeanne.*

Près du confluent, à **Talmay** (5), la fontaine de N.-D. du Frêne, près de la chapelle du même nom, était vénérée par les Gallo-Romains : on y a découvert les substructions de plusieurs *cellae :* la monnaie la plus ancienne est de Néron, la plus récente de Constantin. Aujourd'hui encore, la source est considérée comme curative (rachitiques, teigneux) et la chapelle est un but de pèlerinage. Le vocable laisserait soupçonner l'existence d'un ancien culte de l'arbre joint à celui de la source (6).

A **Blagny-sur-Vingeanne** (7), N.-D. de Plantenay (grotte, chapelle, source) est également, le lundi de Pâques, le but d'un pèlerinage : les eaux de la source passent pour guérir les fièvres. Par contre, à Fontenelle et à Fontaine-Française, qui pourtant doivent leurs noms à leurs nombreuses sources, *Fontanellæ* en 1036, et *ecclesia de Fontanis* en 860 (8), aucune preuve de vénération, ni pour les temps anciens, ni pour l'époque moderne. A **Pouilly-**

(1) C. de Pontailler ; cf. Utinet, *ibid.*
(2) Cf. Utinet, *loc. laud.*, p. 190.
(3) Cf. Berthoud et Matruchot, *loc. laud.*, 1911, p. 359.
(4) Cf. *Rép. arch. C.-d'Or*, col. 76; Girault, *Notice sur des objets d'antiquité découverts dans le département de la Côte-d'Or*, Dijon, 1821. Inutile d'ajouter que la question du *pagus Attuariorum* a été, depuis, complètement renouvelée : voir Laurent, *Cartul. Molesme*, I, p. 302 sq. et surtout Chaume, *Orig. duché de Bourg.*, II (1931), p. 895 sq.
(5) Cf. *Rép. arch. C.-d'Or*, col. 123; Morillot, *Transform.*, p. 285; Utinet, *loc. laud.*, p. 205. — Deux autres fontaines : Saint-Antoine et Saint-Hubert.
(6) La statuette conservée à la chapelle passe d'ailleurs pour avoir été recueillie dans le tronc d'un vieux frêne où elle était primitivement enchassée : Morillot, *loc. laud.*
(7) C. de Mirebeau : cf. Utinet, *loc. laud.*, p. 191 (s. v. Champagne).
(8) *Dict. top. C.-d'Or*, s. v.

sur-Vingeanne (1), il y aurait eu « d'après une ancienne chronique » une source thermale « à laquelle on allait se réchauffer : il suffisait de se placer au fond de l'anfractuosité d'où sortait la source, et au bout d'une heure ou deux, on était en complète transpiration. La fontaine existe encore et forme le ruisseau de Préaule ; mais ses eaux n'ont plus la même vertu ni la même température. Le voisinage de la *Roche des Fées* semble indiquer que cette source devait être vénérée au temps du paganisme : c'est du moins une hypothèse assez vraisemblable qui pourrait être confirmée, si l'on faisait des recherches aux abords de la fontaine » (2).

A **Courchamp** (3), la source sainte Brigitte coulait sous le chœur même de l'ancienne église (lors de la démolition de celle-ci, le réservoir ne fut point respecté) : « depuis un temps immémorial », les femmes allaient y demander soit une délivrance heureuse, soit une plus grande abondance de lait (4). A **Occey** (5), on a découvert, en Bellefontaine, des vestiges de constructions : la source était donc connue des gallo-romains, mais ceux-ci l'honoraient-ils d'un culte ? Il existe, à **Courcelles-val-d'Esnoms** (6), une *Douix*, auprès de laquelle s'élevait l'ancienne chapelle de saint Laurent. A **Flagey** (7), chapelle de N.-D. de la Charmotte avec ermitage et source miraculeuse. A l'une des sources de la Vingeanne, sur la grande voie de Langres à Dijon, en Cherrey, territoire de **Bourg** (8), source de la Grande-Fontaine, avec prieuré de très ancienne fondation et chapelle, aujourd'hui détruite, sous le vocable de Notre-Dame.

9. *Vallées de la Resaigne et du Saulon.*

Les traces certaines de culte y sont rares. Ce ne sont, pour la plupart, que des indications toponymiques, qui ne se suffisent pas

---

(1) C. de Fontaine-Française.
(2) Utinet, *loc. laud.*, p. 204 : ne donne pour toute référence que Gascon, *En tramway de Dijon à Fontaine-Française*, p. 159, dont je n'ai pu d'ailleurs contrôler l'assertion. Notons toutefois que Pouilly était occupé sous les Romains (cf. E. 3613).
(3) C. de Fontaine.
(4) Cf. Utinet, *loc. laud.*, p. 203.
(5) C. de Prauthoy (H.-M.).; cf. Luquet, *Ant. rom.*, p. 530.
(6) C. de Prauthoy ; cf. Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 285. — Notons, à Esnoms, une fontaine Saint-Martin.
(7) C. de Longeau : cf. Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 284.
(8) C. de Longeau : cf. Jolibois, *ibid.*, p. 139. — Aux environs de la source de l'Echenot, vestiges de constructions romaines (fouilles — en cours — de M. l'abbé Parmentier, curé de Bourg). Trois autres fontaines sont sous le patronage de saints : fontaines Saint-Hilaire, Saint-Grégoire, Saint-Didier : cf. Carnandet, *op. laud.*, p. 484.

à elles-mêmes, mais qui pourront servir de base à des recherches ou à des fouilles ultérieures.

A **Palaiseul** (1), source — et hameau détruit — de Bonnefontaine. A **Coublanc** (2), le Ru-Dieu, qui se perd dans un andouzoir et reparaît près du village, sous la grotte de Fontaine-Couverte. A la Fontaine Miellet, lieu-dit le Trésor, territoire de **Fays-Billot** on a découvert la tête de la déesse de la source, divinité indéterminée par ailleurs (E. 3336). **Poinson-les-Fays** (3) possède une fontaine de la Vierge et, à proximité de l'ermitage de saint Perrégrin, une autre fontaine, fontaine Saint-Perrégrin ou Sainte-Claire, à laquelle on attribuait la propriété de guérir les fièvres, la lèpre et la gale. A **Genevrières** (4), au hameau de Belfonds, lieu-dit caractéristique, il y avait une ancienne chapelle, aujourd'hui détruite, dédiée à saint Sulpice. A **Neuvelle-les-Champlitte** (5), la chronique de Bèze fait mention, *in via Marcelli* (Villemercier), d'une chapelle saint Lange, *capella sancti Langisi*. Il ne reste plus aucune trace de la chapelle, mais on a découvert dans la contrée, des monnaies romaines et des conduites d'eau qui indiquent un établissement de bains. Enfin, à quelques kilomètres du confluent du Saulon et de la Saône, à **Montureux-les-Gray** (6), au bas du camp du Châtelet, occupé à l'époque romaine, vestiges de constructions antiques aux abords de diverses sources : La fontaine Laillet, la Grande-Fontaine, la source Saint-Martin et la *Duy*.

10. *Vallée de l'Amance.*

L'Amance prend sa source à Chaudenay (7), et se grossit rapidement d'un grand nombre de petits ruisseaux. Les sources de plusieurs d'entre eux paraissent avoir été l'objet d'un culte, si du moins l'on juge du passé par le présent : ici, c'est presque exclusivement le culte chrétien qui se porte garant de celui de l'antiquité.

---

(1) C. de Longeau.
(2) C. de Prauthoy.
(3) C. du Fays; cf. Briffaut, *Histoire de la ville de Fayl-Billot et notice sur les villages du canton*, 1860, p. 277.
(4) C. du Fays; cf. Briffaut, *op. laud.*, p. 257. — Autre fontaine Saint-Laurent.
(5) C. de Champlitte, Hte-S. ; Roussel, *op. laud.*, p. 372. On trouvera le texte dans l'édition Bougaud-Garnier (Dijon, 1875), p. 436.
(6) C. de Gray ; cf. A. Bourgogne, *Etude topographique et historique de la commune de Montureux et Prantigny*, in *Bull. soc. grayl. d'émulation*, 1899, p. 217. — A Brottes-les-Rays, c. de Dampierre-sur-Salon (vallée du Vannon), chapelle de N.-D. aux malades, sur la grande voie de Langres à Besançon.
(7) C. du Fays; à signaler, pour mémoire, une fontaine de l'Orme, sur cette même voie romaine.

Sur le territoire de **Marcilly** (1), *N.-D. de Presles* était le centre d'un pèlerinage très fréquenté. Malgré sa célébrité, on ne sait rien de son origine, et pour cause : la chapelle du XIIIe siècle recouvre une source prétendue miraculeuse et objet de pratiques superstitieuses ; il ne faut pas chercher ailleurs. A **Hortes** 2), une chapelle Saint-Didier est bâtie près de la fontaine du même nom : l'eau de la fontaine passait pour favoriser la délivrance des femmes enceintes.

A **Varennes**, la chapelle Saint-Gengon est bâtie, comme celle de Presles, sur la source miraculeuse. C'est sans doute la source dont parle la *Vita Gengulphi* (3), et que le saint aurait fait jaillir en frappant la terre de son bâton ; *maxima languentibus præbet sanitatis beneficia.* La source a-t-elle été honorée parce que mise par la légende en rapport avec saint-Gengoul, où n'a-t-elle été mise en rapport avec le saint que parce qu'elle était auparavant vénérée ? La deuxième hypothèse est normale, la première reste possible. Dans le bois de **Vicq** (4), autre fontaine Saint-Gengon : le saint, en chassant, l'aurait fait jaillir miraculeusement pour étancher sa soif et abreuver sa meute. Les pas des chiens se verraient encore imprimés sur la pierre. Si cela était — ce que je n'ai pu vérifier — nous serions en présence d'une pierre à cupules, preuve évidente d'un culte très primitif. A **Arbigny-sous-Varennes** (5), la fontaine Saint-Jean-Baptiste, réputée contre la fièvre, était le but d'un pèlerinage. Elle a maintenant disparu, ainsi qu'une vieille chapelle remplacée depuis la fin du XVIe siècle par l'église paroissiale.

11. *Vallée de l'Apance.*

Aux sources de l'Apance, l'ancien ermitage de **N. D. des Ruaux** (6) est, chaque année, le 25 mars, le but d'un pèlerinage avec fête champêtre ou apport. La source est réputée miracu-

---

(1) C. de Varennes. Cf. en dernier lieu, L. Marcel, in *Bull. soc. arch. Langr.*, IX (1928), p. 289, n° 2 (avec bibliographie). — A Lavernoy, fontaine Saint-Laurent. A Plesnoy, c. de Neuilly-l'Evêque, fontaine du Moine avec vestiges de constructions, mais de quel âge ? Roussel, *op. laud.*, II, p. 436.

(2) C. de Varennes : cf. Mongin, *Hortes*, in *Annuaire du dioc. L.*, 1838 p. 171; Roussel, *op. laud.*, II, p. 473.

(3) Cf. A.A.S.S., 11a mai, II, p. 641 ; cf. [P. de S. Ferjeux], *Recherches arr. L.*, p. 480.

(4) C. de Varennes : cf. Briffaut, *Hist. de Vicq*, p. 13 : Drioux, *Les Mégalithes de la Haute-Marne*, in B.S.P.F., 1928, p. 156.

(5) C. de V. ; cf. de Saint-Ferjeux, *op. laud.*, p. 505 : Roussel, *op. laud.*, p. 467.

(6) Commune de Parnot, c. de Bourbonne : cf. Grassot, *Histoire du Bassigny champenois*, 1892, pp. 292 et sq.

leuse (enfants et femmes enceintes ou nourrices). La chapelle actuelle, qui remonte au début du XVII[e] siècle, est, comme l'ancienne, adossée à un banc de roche détaché du ravin « de telle sorte qu'on ne sait si la séparation est l'œuvre de la nature ou de la main de l'homme » (1). Une statue de la Vierge aurait été trouvée dans la fissure du rocher. Pareil détail laisserait supposer que le culte de l'eau était ici réuni au culte des pierres. Malheureusement, le rocher est complètement recouvert par les boiseries de la chapelle ; ce qui ne permet pas de reconnaître si le rocher lui-même conserve encore des traces, cupules ou autres, d'un culte préhistorique. Suivant une autre version, la statue aurait été découverte dans un chêne et placée ensuite dans le creux du rocher (2). Si ce thème n'est pas adventice, nous aurions un exemple de trois cultes réunis aux abords d'une source : cultes de l'eau, de la pierre, de l'arbre.

Vers le confluent, à **Fresnes** (3), autour de la source de la *Dhuys*, vestiges de constructions romaines. Rappelons que c'est sur le cours de l'Apance qu'étaient consacrées à *Borvo* les sources thermales de **Bourbonne-les-Bains**.

12. *Vallée de la Meuse.*

La Meuse est formée de plusieurs ruisseaux qui descendent de Pouilly (4), de Dammartin, d'Avrecourt, de Récourt et se réunissent près du village de Meuse (5). La source la plus importante est actuellement celle de Pouilly, que les cartes désignent sous le nom de Fontaine de Meuse. Laquelle de ces sources les anciens ont-ils considérée comme la source du fleuve ? « Il y a, remarquait en 1910 Ernest Babelon, un intérêt archéologique sérieux à élucider cette question, car il est vraisemblable qu'à la source de la Meuse il y avait un sanctuaire qui fut vénéré pendant de longues générations et dont on peut, sans doute, retrouver les substructions ; dans la source même, il est probable qu'on jetait des monnaies et des ex-voto de toute espèce » (6). Malgré les fouilles qui furent alors entreprises, le problème n'est pas résolu. La source de Pouilly a été fréquentée, mise en état par les Gallo-

(1) Grassot, *loc. laud.*
(2) *Ex dictis.* — A Larivière, c. de Bourbonne, près d'une fontaine minérale mise en rapport par le folklore avec le fer du cheval Bayard, trouvailles de poteries romaines conservées à l'école communale : cf. *Bull. soc. d'Etude des sc. nat. de la H.-M.*, 1913, p. 69.
(3) C. de Bourbonne : cf. *Dict. top. H.-M.*, p. 58.
(4) C. de Bourbonne.
(5) C. de Montigny-le-Roi.
(6) *Sépultures antiques trouvées par M. l'abbé Tachy, à Pouilly et à Serqueux*, in B.A., 1910, p. CXXXVIII.

Romains : témoin, une canalisation soignée, en belles pierres taillées, conservée au presbytère, quelques vestiges de constructions, quelques monnaies du Haut-Empire. Les exigences des propriétaires n'ayant pas permis de pousser les fouilles plus avant, ni surtout de les poursuivre plus méthodiquement, c'est tout ce que l'on peut dire, pour l'instant. Pour ma part, j'inclinerais volontiers à chercher dans la direction d'**Avrecourt.** Le ruisseau d'Avrecourt prend sa source à un kilomètre environ du **Mont Mercure,** mais le point d'émergence pouvait être, autrefois, plus au sud, rapproché de la base même du mont qui, par sa situation, par sa forme, n'a pas manqué de frapper les imaginations. A l'époque romaine, c'était le domaine du grand dieu des échanges et des communications : rien de plus naturel que ce dernier présidât également aux origines du grand fleuve. Là aussi, on a découvert des vestiges, de riches vestiges, qui font penser à un temple de source ; mais là non plus, les fouilles n'ont pas été poussées bien loin. Ceci dit uniquement pour orienter les recherches futures et non pour trancher le débat.

A Dammartin (1), au hameau de Malroy, lors des travaux effectués, en 1923, pour le captage de la source du Tieulot, les ouvriers ont trouvé, à 0 m. 80 environ de profondeur, dans une couche d'origine alluviale, avec une monnaie de Trajan (?) de nombreux fragments de poterie gallo-romaine. J'ai été averti trop tard pour suivre ces travaux ; j'ai pu, toutefois, examiner les poteries : elles appartiennent à des vases très divers. Etant donné les conditions de gisement — couche alluviale —, on peut légitimement se demander si l'on ne serait pas en présence de fragments de vases brisés intentionnellement. La question vaut la peine d'être posée. Les abords de la source ne sont plus en culture et on ne peut songer à relever à la surface du sol les traces des constructions avoisinantes, traces qui permettraient d'entreprendre des fouilles avec quelques chances de résultat. Près de ce même village de Dammartin, la fontaine Sainte-Apolline est l'objet de pratiques superstitieuses : elle passe pour guérir du mal de dents. A **Meuse,** les eaux de la fontaine Saint-Laurent — ou encore Sainte-Salaberge — sont préconisées pour les maux de tête et de bras. A **Maulain,** une fontaine Saint-Félix est peut-être, nous l'avons vu, en rapport avec le culte du serpent.

A **Montigny,** tout auprès de la voie romaine de Langres à Trèves, fontaine Sainte-Madeleine avec chapelle et ancien prieuré. A **Lavilleneuve-en-Aingoulaincourt** (2), la fontaine Saint-

(1) Cf. *Bull. soc. arch. Lang.*, IX (1927), p. 211.
(2) *Ex dictis ;* déjà cité par Godard, *op. laud*, p. 75.

Denis est l'objet de pratiques superstitieuses (consultations pour enfants malades). A **Noyers** (1), on attribue à la fontaine Saint-Hilaire la vertu de guérir les rhumatismes. A **Choiseul** (2), une fontaine ferrugineuse placée sous le vocable de saint Gengoul est à même d'éprouver la vertu des épouses. Je n'ose voir dans cette tradition la trace d'un ancien culte. Manifestement, elle se rattache à la légende du saint ; vraisemblablement elle n'est point primitive. Si l'on se rappelle que les sires de Choiseul étaient également seigneurs de Varennes, on comprendra qu'ils aient importé à Choiseul, avec la dévotion à leur saint patron, les légendes qui s'y rattachent.

Les Monts et les Pierres

Au culte de la source, on associait volontiers celui de la colline, du rocher dont elle sortait ; de là au culte des pierres ou rochers isolés, il n'y a qu'un pas.

Mercure, nous l'avons vu, était fréquemment chez nous un dieu de sommet, surtout quand ce sommet, plus ou moins conique, s'isole ou semble s'isoler de la plaine environnante : monts Mercure, mont Aigu... Nous n'avons pas à revenir ici sur ces sommets qui ont accepté le parrainage d'un grand dieu. En comptons-nous d'autres auxquels les Lingons aient rendu un culte ? Bien souvent sans doute, à l'époque gallo-romaine, les lieux de culte couronnent des plateaux escarpés ; maintenant encore des chapelles chrétiennes les y remplacent. Mais il ne faut pas oublier que les centres habités étaient eux-mêmes fréquemment établis sur les hauteurs : il est donc tout naturel d'y rencontrer le temple de la bourgade. Même anonyme, le dieu n'en est pas forcément un dieu de sommet (3). Nous ne pourrons donc, au cours de notre relevé, faire état de chapelles rurales, actuellement élevées sur un plateau, un sommet ou un promontoire, comme nous l'avons fait, et légitimement, pour les chapelles bâties à proximité d'une source ou d'une fontaine. Il en ira autrement des pierres ou rochers isolés. Tous ceux-là devront être notés qui ont conservé, aux temps chrétiens, trace de vénération ou de superstition : il y a de grandes chances que cette vénération remonte pour le moins aux temps gallo-romains.

(1) C. de Clefmont ; cf. Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 395.
(2) C. de Clefmont ; cf. Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 142.
(3) Notons pourtant à cause du nom, *Magnus Mons*, le sanctuaire de Mémont.

Les pierres associées au culte d'une source ont déjà été signalées : la pierre à cupules de la fontaine Saint-Gengon de **Vicq**, le rocher de N.-D. des Ruaux (commune de **Parnot**). au pays de Langres : le pseudo-dolmen de **Semond** (?) au Châtillonnais ; le menhir de Sainte-Christine (**Viserny**), en Tonnerrois ; N.-D. des Rochers, à **Talant**, au pays de Dijon.

Voici un relevé des autres.

a) *Pays de Langres.*

A **Grenant** (1), sur le mont Rochotte, dominant une voie romaine, chapelle de Saint-Germain, près de laquelle on montre dans le rocher l'empreinte du pied du saint. Je n'ai pu vérifier s'il s'agissait d'une cupule préhistorique.

A **Fouvent-le-Bas** (2), trou de la roche Sainte-Agathe, avec statue. Les jeunes femmes y vont en pèlerinage, « dévotion dont on ne connaît pas l'origine » (3), et font passer leurs nouveau-nés au travers de la pierre percée.

A **Roôcourt-la-Côte** (4), pierre à cupule pédiforme (?) rattachée à la légende d'une sainte locale, *Bolonia* ou Bologne. Au milieu du siècle dernier, au pied de la colline où s'élève la chapelle, une pierre, large de 1 m. environ, émergeait du sol de quelque 10 centimètres ; on y voyait l'empreinte du fer de la mule de la sainte. Le témoignage de l'abbé Champion, curé de Bologne de 1837 à 1856, qui a transmis ces renseignements aux Bollandistes, est formel : « *Vestigium ferri agnovi : verumtamen formam tantum et venerabundam populi traditionem ut certam asseverare queo.* » La pierre existe-t-elle encore ? Je n'ai pu, jusqu'à ce jour, recueillir aucun témoignage.

A **Langres** même, la roche Saint-Didier porte le nom d'un évêque de la ville. On lit à ce sujet dans l'*Annuaire ecclésiastique et historique du diocèse de Langres*, de 1838 : « Tout le monde connaît le rocher coupé si régulièrement aux pieds du rempart, à l'ouest de la ville, et non loin de la tour dite de *Navarre ;* cha-

(1) C. de Fays-Billot.
(2) C. de Champlitte.
(3) Roussel, *Dioc. Langr.*, III, p. 368 ; cf. Reinach, *Cultes*, III, p. 407. Il s'agit d'un fragment de mégalithe transporté vers 1880 au presbytère de Bourguignon-les-Morey. Le mégalithe a donné son nom à la ferme sise à proximité, dite de la « Pierre Percée ». Un sentier y conduit : c'est le « chemin des Fées ». Cf. Ach. Bouillerot, *L'homme des cavernes... autour de la montagne de Morey*, in *Bull. soc. agricult... de la Haute-Saône*, t. XI, 1881, p. 81.
(4) C. de Vignory, cf. A.A.S.S., VII oct., II, p. 819 ; Drioux, *loc. laud.*, p. 162.

cun se rappelle aussi ce qu'en rapporte la tradition populaire. qui représente St. Didier comme un vaillant guerrier. Après avoir été décapité, ce st. évêque remonta sur son cheval, et, portant sa tête entre ses mains, s'avança vers la ville : comme les portes en étaient fermées, le rocher se fendit pour lui donner passage. L'ouverture ne s'est pas refermée, et les quatre entailles, en forme de niche, faites dans l'une et l'autre des parois du rocher, nous montrent encore les traces des fers du cheval que montait St. Didier, lorsqu'il entra si miraculeusement dans la ville de Langres » (1). Une partie du rocher a été détruite en 1856, lors de la reconstruction des remparts, entraînant sans doute la disparition de ces empreintes. En tout cas, sur la partie encore visible du rocher, je n'ai pu reconnaître aucun vestige de ce genre. Cette tradition, d'ailleurs, est tardive. Varnahaire ne la connaît pas (2). Il parle seulement du bourreau qui se brisa la tête à la porte de la cité qui dans la suite aurait été murée, *saxis clausa*. Il s'agit vraisemblablement de la porte romaine, non loin de la porte Saint-Didier, et qui, déjà au temps de Varnahaire, aurait été totalement incorporée aux remparts de la cité. Varnahaire nous rapporte la version courante à son époque : elle n'a pas grand'chose à voir avec la tradition moderne qui n'en est qu'une lointaine déformation, de date récente : nous ne pouvons donc en tirer aucun argument (3).

b) *Châtillonnais.*

A **Montenailles** (4), menhir — ou borne — de la Pierre-Imitée, christianisé par l'apposition d'une croix. Une croix s'élève, également, à côté de la Pierre-Fiche d'**Aignay-le-Duc** (5).

A **Grésigny** (6), un menhir porte le nom de Roche de la Chapelle : a-t-il été christianisé autrefois par un oratoire ? l'appellation le laisse entendre. Même dénomination a été attachée à un

(1) Pechinet, *Histoire chronologique et biographique des évêques de Langres, loc. laud.*, p. 38 ; cf. Drioux, *Roches à empreintes en Haute-Marne*, in B.S.P.F., 1920, p. 247.

(2) Cf. A.A.S.S., 23 mai, V, p. 248.

(3) Les archéologues étrangers à la région seraient peut-être tentés de rattacher la chapelle de N.-D. de la Délivrance à un ancien culte — de pierres, en l'occurence, s'ils admettaient l'existence d'un cromlech au sommet de la colline. Disons tout de suite qu'il ne faudra jamais chercher dans cette dénomination un primitif en *icoranda :* la chapelle a été érigée en 1873, après la guerre, et aucune trace de culte chrétien n'avait été signalée auparavant. Sur le cromlech ou prétendu cromlech, cf. Drioux, *Mégalithes*, p. 154.

(4) C. de Grancey : cf. Morillot, *Transform.*, p. 271.

(5) Cf. Morillot, *ibid.*, p. 270.

(6) C. de Vénarey ; cf. Morillot, *ibid.*, p. 269.

rocher naturel, haut de douze mètres, sur le territoire de **Brémur** (1).

c) *Tonnerrois.*

A **Pisy** (2), on attachait autrefois des idées superstitieuses au menhir de la Roche aux Fées ou Margot du Bois : on se signait en passant devant lui.

d) *Dijonnais.*

A **Gevrey** (3), la Pierre de la Fée qui File a servi longtemps de base à une croix : des idées superstitieuses y étaient attachées et ce n'est qu'avec regret que, vers 1810, les habitants la virent disparaître. Un prieuré bénédictin semble s'être établi à proximité dès le IXe siècle.

Les Arbres

« Après l'eau et le rocher, le végétal était une troisième essence de dieux, et lui aussi, arbre ou plante, avait son langage sacré, *arbor numen habet* » (4). Comme le culte de la source entraînait celui de la montagne où elle prenait naissance, de même, le dieu de la montagne boisée personnifiait-il la forêt aussi bien que le sommet. Chez les Gallo-Romains, en général, le culte des arbres et des forêts est attesté par quelques inscriptions et surtout par les interdictions répétées des conciles du haut moyen-âge ; mais les traces qui en subsistent dans chaque cité sont rares. Le folklore lui-même n'est pas d'une grande richesse et devient d'une interprétation particulièrement délicate. C'est que l'arbre, à l'inverse de la roche, de la source, est appelé tôt ou tard à dispa-

(1) Cf. Morillot, *ibid.*, p. 270.
(2) C. de Guillon ; cf. *Rep. arch. Yonne*, col. 95 ; Morillot, *ibid*, p. 266.
(3) Cf. Vallot, *Dissertation sur le nom de Combe-au-Serpent, donné à un climat des environs de Dijon*, in *Com. ant. C.-d'Or*, 1834-35, pp. 282 et sq. ; Morillot, *loc. laud.*, p. 272. — A **Barbirey** c. de Sombernon, dans la forêt de Veluze, cercle de pierres, de 7 m. de diamètre environ, composé de 12 pierres d'environ 0 m. 50 sur toutes faces, avec une treizième au centre : le tout, dit « Club des Sorcières « et détruit il y a quelque cinquante ans. A quand remontait-il ? Cf. *Com. ant. C.-d'Or*, 1925, p. XC. — Sur la pierre à empreintes pédiformes (?) et à cupules (d'**Epagny**, c. d'Is-sur-Tille ?), liée, au temps de Grégoire de Tours, au culte de saint Bénigne, voir plus loin.
(4) Jullian, H.G., p. 138 ; voir aussi J. Toutain, *Le culte des arbres, ses diverses formes et son évolution dans la Gaule romaine*, in *Pro Alesia*, 1918, IV, p. 130 sq. ; E. Linckenheld, *Saint-Quirin et le culte du chêne en Lorraine et dans les Vosges*, extr. de l'*Annuaire de la Société historique, littéraire et scientifique du club vosgien*, I, 1933).

raître : sa vie est limitée et à la merci de nombreuses causes de destruction tant naturelles qu'artificielles. On a pu parfois remplacer le vieil arbre sacré par un plus jeune qui a continué à recevoir l'hommage des dévots : c'est l'exception. Plus souvent, une statuette, une chapelle lui ont été substituées dont la légende rattache étroitement l'origine ou l'invention à un arbre d'une espèce donnée : chapelles placées sous le vocable de N.-D. du Chêne, par exemple. On ne se trompera guère, aussi bien, en affirmant que cette statuette, cette chapelle remplace aujourd'hui le vieux tronc auquel s'adressaient autrefois les autochtones. Ce sont des survivances de ce genre, qu'à défaut de témoignages plus incontestables, il importe de relever dans chaque cité.

Une seule inscription peut entrer chez nous en ligne de compte. C'est la dédicace gauloise à *Alisanos* de la patère de **Couchey** (C. I. L. 5468). Si Alisanus n'est pas un dieu de source, c'était peut-être le dieu des alisiers ou plutôt le dieu-alisier : l'alisier ayant joué un rôle important dans la vie cultuelle des néo-Celtes et son nom indigène paraissant avoir été *alisa* (1).

Vosegus (2), le dieu des Vosges — dont les premiers contreforts appartenaient aux Lingons — n'a pas laissé de trace dans l'épigraphie de la cité. Mais *Vosegus* est resté dans la toponymie : un village porte le nom de Voisey, *Vogesus* en 1172 (3). Y avait-il en ce lieu un sanctuaire élevé au dieu de la chaîne naissante ? Toujours est-il que le culte de l'arbre semble avoir survécu dans cette commune. Près de l'ermitage de Saint-Evre (4), à peu de distance de la chapelle Notre-Dame, se dresse un chêne séculaire, encore révéré, le chêne de la Vierge. Les pèlerins avaient coutume d'y faire des entailles et d'y placer de petites statuettes de la Vierge que l'arbre contiendrait encore dans ses flancs. Le chêne aura sans doute remplacé le chêne sacré, vestige de l'ancien culte.

Déjà nous avons eu l'occasion de signaler les lieux où s'unissaient à la fois le culte de l'eau et le culte de l'arbre : chapelles de N.-D. du Chêne, à **Dampierre** ; de N.-D. des Ruaux, à **Parnot** ; de N.-D. du Frêne, à **Talmay** ; chapelle du Chêne, dédiée à saint Thibaut, à **Champ-sur-Barse**. Autre chapelle N.-D. du Chêne, à quelques kilomètres de cette dernière, sur la montagne et dans la forêt de **Bar-sur-Seine**, en un bois dit la Garenne des Comtes (5). Elle abrite une Vierge de Pitié, en bois, du

(1) Voir plus haut.
(2) Cf. Toutain, *Vosegus et Abnoba*, in B.A., 1920, pp. 95 et sq.
(3) *Dict. top. H.-M.*, s. v.
(4) Cf. Grassot, *op. laud.*, p. 113.
(5) Cf. Courtépée, *op. laud.*, IV, p. 423 ; Roussel, *op. laud.*, III, p. 225 ; Morillot, *loc. laud.*, p. 281.

XIV^e^ siècle. Avant la construction de la chapelle (1669), la Vierge était placée dans le creux du chêne, où, selon la tradition, la statuette aurait été trouvée. L'arbre a été conservé derrière l'autel et c'est en son tronc que repose encore la statuette miraculeuse. Il convient de rattacher à cette série l'ancienne chapelle de N.-D. de l'Epine, autrefois but d'un pèlerinage, à **Poiseul** (1) : dans la contrée avoisinante, dite aussi « en l'Epine », territoire de Plesnoy, vestiges de constructions romaines (2).

Voici maintenant les arbres qui ont été à une époque plus ou moins récente, l'objet de la vénération populaire. On peut légitimement conjecturer que — souvent, sinon toujours, — cette vénération n'est, elle aussi, que la survivance, moins nette pourtant que dans les cas précédents, d'un ancien culte topique.

A **Andelot,** arbre Saint-Claude, sur la montagne de ce nom, où il y avait autrefois une chapelle dédiée à ce même saint. Aux alentours, vestiges de constructions qui remonteraient au haut moyen-âge (3).

A **Clefmont,** se voyait anciennement un ermitage (4) sous le vocable de N.-D. de Lorette , auprès d'un arbre séculaire dit l arbre de la chapelle.

A **Damrémont** (5), arbre centenaire, dit le Fautet (diminutif de Fou, et donc un hêtre, vraisemblablement), qui portait une statuette de la Vierge. Il a été abattu vers le milieu du XIX^e^ siècle, malgré les réclamations des habitants qui virent dans des événements postérieurs la punition des exécuteurs.

Aux **Loges** (6), près de Grosse-Saulve, maison hospitalière et ancienne *mansio* romaine (7), le chêne Macabré, détruit au cours du XIX^e^ siècle, était regardé comme hanté par le diable, le Foulletot. C'était un arbre d'aspect bizarre dont toutes les branches étaient tordues et soudées en couronnes : « Les habitants des villages voisins auxquels ce phénomène avait paru surnaturel, l'avaient attribué au diable qui, suivant la croyance populaire,

(1) C. de Neuilly-l'Evêque, cf. Roussel, *op. laud.*, I, p. 265.
(2) Cf. Luquet, *Ant. rom.*, p. 534.
(3) Cf. Chezjean, in *Mém. soc. arch. Lang.*, I, p. 180. On a fait d'Andelot un *ante lucum* : R.E.A., 1911, p. 348, et Grenier, *Man. d'arch. gallo-rom.*, I, 1932, p. 183 ; Longnon, après Holder (s. v. *Andelavus*), le rattache à un primitif gaulois, *Andelavos* (*Andelao*, ép. mérov. ; cf. *Dict. top. H.-M.*, s. v.) ; Cf. Leclerc, *Origines des noms de communes du dép. de la Haute-Marne*, Langres, 1908.
(4) Cf. Roussel, *op. laud.*, II, p. 126.
(5) C. de Bourbonne ; *ex dictis.* — A Montcharvot, un lieudit conserve le nom de Chêne Bénit.
(6) C. du Fays.
(7) Cf. Luquet, *Ant. rom.*, p. 523 ; Briffaut, *Hist. de Fayl-Billot*, p. 268 et sq.

habite la montagne du Cognelot : et l'on prétendait que, tous les sept ans, le Foulleteu (nom du diable dans ce pays) venait danser, gambader sur l'arbre et s'amusait à passer dans ces cercles » (1).

A **Jours** (2), dans le Châtillonnais, un orme séculaire domine le village : « D'après la légende populaire, il renferme une madone. On ne voit pas celle-ci : une niche lui avait été creusée dans le tronc de l'arbre ; mais celui-ci, en grossissant, a recouvert et la niche et la sainte image qui s'y trouve ainsi emprisonnée. Quand un événement malheureux doit arriver, on voit l'arbre suinter à l'endroit où se trouve la statuette. Les gouttelettes qui passent à travers l'écorce sont les pleurs que la Vierge attristée laisse couler » (3).

A **Véronne-les-Grandes** (4), sur la montagne du Châtelet, chapelle isolée de sainte Anne (ancien ermitage), près d'un arbre dit Noyer à la Dame. « Le Noyer à la Dame, remarque Morillot, tient lieu de l'arbre ou du *lucus* antique, et la chapelle ainsi que l'ermitage constituent une substitution aux édifices des temps anciens » (5).

A **Villey-sur-Tille,** cinq hêtres d'une grosseur remarquable sont connus sous le nom d'*Arbres des fées* (6).

A **Beire-le-Châtel,** au croisement de deux voies romaines, non loin des substructions du temple de *Januaria*, on voyait anciennement un vieux poirer, dit Poirier Saint-Laurent. C'était un lieu consacré et hanté par les fées. Les fêtes locales se déroulaient près de ce poirier, abattu vers le milieu du XIX^e^ siècle. A quelques

---

(1) Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 240 ; cf. P. de S. Ferjeux, p. 334. Voir, à titre de comparaison, les chênes ensorcelés signalés par Linckenheld, *op. laud.*, p. 12.

(2) C. de Baigneux.

(3) Morillot, *loc. laud.*, p. 282. — Entre Bouix et Pothières, c. de Châtillon, on a trouvé, vers 1770, en arrachant un vieux tronc de chêne, un trésor de 430 monnaies, la plupart de Valérien, Gallien et Victorin : Blanchet, *Trésors*, n° 243. Or, voici ce qu'écrit M. Toutain au sujet de deux découvertes effectuées dans des circonstances analogues : « Qu'il (le dépôt) ait été découvert au pied d'un arbre, cela ne prouve certes pas que ces monnaies aient été offertes à quelque divinité des arbres ; du moins nous pouvons retenir de cette circonstance que le vase n'avait pas été placé dans une cachette proprement dite... Il est bien rare qu'un arbre isolé en plein champ ne soit pas le témoin de quelque bois ou bosquet antique, aujourd'hui disparu. Peut-on d'ailleurs attribuer au seul hasard les cas analogues à celui-ci et qui, sans être communs, ne sont pas cependant d'une extrême rareté ? Le culte des arbres a certainement été populaire en Gaule ; le dépôt de nombreuses monnaies au pied d'un arbre particulièrement vénéré n'a rien qui doive surprendre. » *Caractère sacré de certains trésors*, p. 38 et 52.

(4) C. de Fontaine-Française.

(5) *Loc. laud.*, p. 283.

(6) Cf. Vallot, *loc. laud.*, p. 288.

pas, croix Saint-Laurent, érigée en 1863, mais qui en remplaçait une autre, mentionnée en 1723 (1).

A **Talmay**, où nous connaissons déjà une chapelle de N.-D. du Frêne, au bord du Grand Chemin, l'ancienne voie romaine, un poirier, abattu par le vent en 1750, renfermait une image de la Vierge. Autre poirier, dédié à saint Claude à quelques pas, lui aussi, de la voie romaine (2).

Enfin, à **Tréclun** (3), au Bois d'Avaux, on a découvert, en 1923, un bloc avec reliefs difficiles à interpréter (4). E. 7633 :

Par devant, un homme imberbe, debout, de face, dans une niche, paraissant vêtu d'une tunique courte, les bras et les jambes nus. A sa gauche, probablement un épieu. Du côté opposé, une ébauche au trait d'une figure de même style. Sur les faces latérales, à ce qu'il semble, des scènes très naïves de chasse au cerf. Peut-être un ex-voto.

Au même endroit vestiges de constructions gallo-romaines. La région est dépourvue de sources ; ce petit monument se trouve en pleine forêt ; non loin de là, un chêne énorme (5) Serions-nous en présence d'un ex-voto offert à une divinité-arbre ou forêt ? et les substructions seraient-elles les restes du *fanum* ?

Divinités topiques et animisme

Telles sont les trois catégories de divinités topiques adorées chez les Lingons. On le remarque sans peine : c'est le culte des eaux qui domine, ici comme partout en Gaule. « De toutes les choses du sol, écrit excellemment C. Jullian, les sources... sont les plus utiles à la vie humaine ; elles étaient aussi celles dont l'existence capricieuse et variée, rappelait le plus cette vie elle-même. Leurs murmures semblaient pareils à des voix ; elles aussi couraient et sautaient et ces mille changements de leur aspect et de leurs bruits, qui éveillent tant de poétiques images dans les temps littéraires, multipliaient chez les Anciens les sensations d'un contact religieux. Tout en désaltérant l'homme, elles lui sourient, elles l'égaient ou l'étonnent. On dirait qu'elles lui parlent, et il cherche à les comprendre. Elles n'ont pas, pour son

(1) Cf. Morillot, *loc. laud.*, p. 287.
(2) Cf. Morillot, *ibid.*, p. 286.
(3) C. d'Auxonne.
(4) Au musée de Dijon.
(5) Cf. *Com. ant. C.-d'Or*, 1924, pp. LIV et sq., avec excellentes reproductions. S. Reinach croit le monument d'âge reculé : « premier siècle après Jésus-Christ, très près de l'an I^er^ », *loc. laud.*, p. LV ; tous les dessins sont-ils d'ailleurs synchroniques ? il est difficile de le dire.

CARTE VI

CULTES TOPIQUES

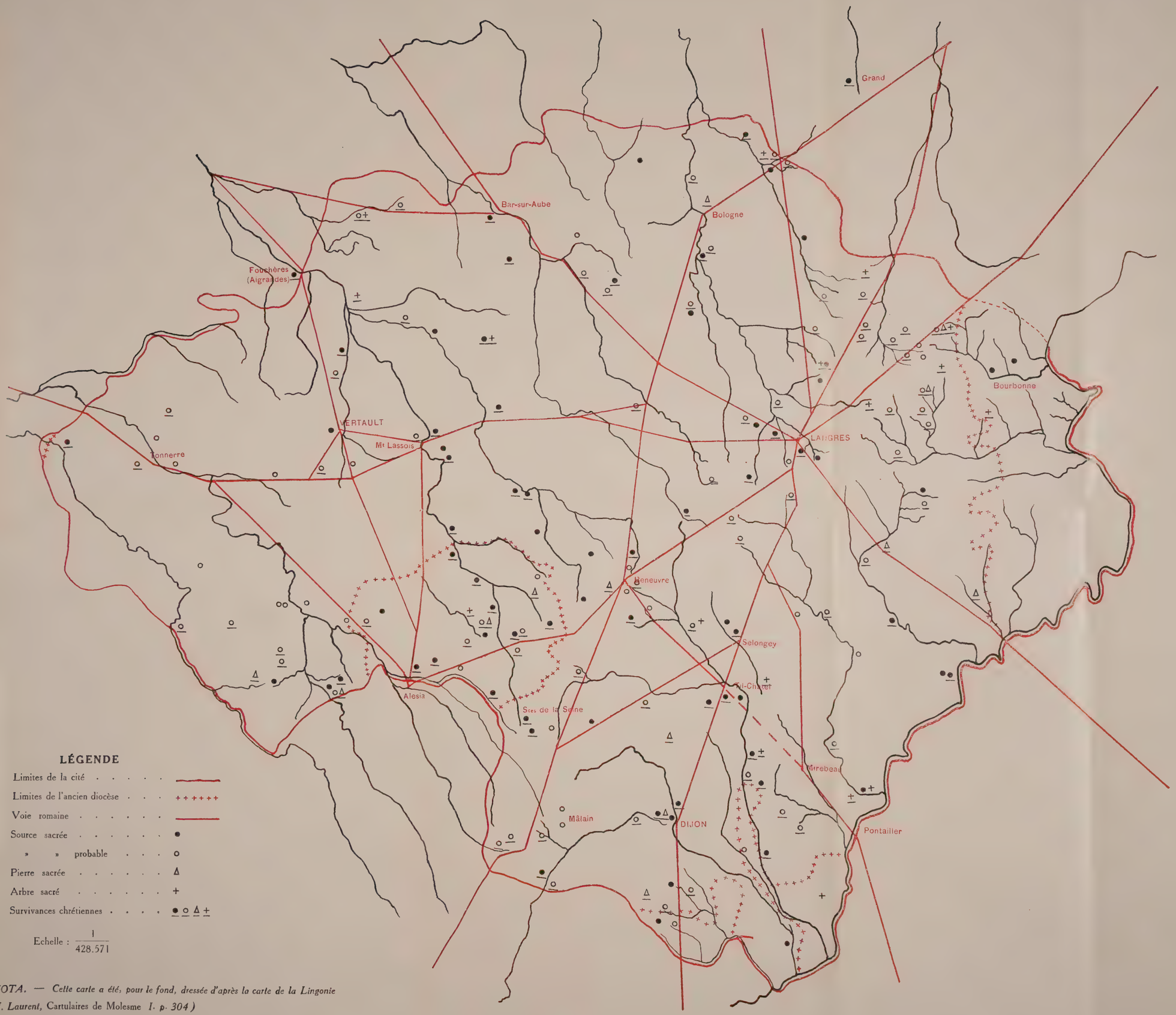

LÉGENDE

Limites de la cité . . . . . ——

Limites de l'ancien diocèse . . . . + + + + +

Voie romaine . . . . . ——

Source sacrée . . . . . ●

» » probable . . . . o

Pierre sacrée . . . . . Δ

Arbre sacré . . . . . +

Survivances chrétiennes . . . . ● o Δ +

Echelle : $\frac{1}{428.571}$

NOTA. — Cette carte a été, pour le fond, dressée d'après la carte de la Lingonie en 1267 (J. Laurent, Cartulaires de Molesme *I. p. 304)*

imagination d'enfant, la froide austérité des forêts immobiles ; elles sont, de toutes les forces de la nature, celles qui étaient le plus près de son âme. Puis, que d'inestimables bienfaits il attendait de ces bonnes et vivantes nourricières ! C'est la fontaine qui rafraîchit, repose et purifie, qui soulage la fièvre, rend la vigueur et guérit la maladie : elle avait autant de vertus que de formes. Si c'est autour des sources que grandirent les groupes humains, elles furent, pour ces mêmes groupes, les rendez-vous permanents de leurs prières » (1).

Comme partout en Gaule, ai-je dit, il serait plus exact, semble-t-il, de dire : plus que partout ailleurs. Certes, on ne pourrait en toute sécurité émettre pareille assertion que si l'on avait, pour chaque cité, un inventaire semblable à celui qui vient d'être établi pour les Lingons. Ces inventaires, nous ne les possédons pas. Pourtant, à s'en tenir aux inscriptions et aux bas-reliefs, on a déjà noté que chez les Eduens et cités circonvoisines, le culte des eaux était particulièrement en honneur (2).

De cette abondance de sources saintes, la géographie suffit, je crois, à rendre compte (3). Le plateau de Langres est un véritable centre de dispersion ; et la cité réunissait sur son territoire les sources des grandes voies d'eau : la Seine, la Marne, la Meuse ; le cours supérieur de la Saône formait sa limite orientale. Grégoire de Tours célèbre Dijon et ses *pretiosos fontes :* il aurait pu en dire autant de tout le territoire de la cité.

Le culte des eaux n'est pas, toutefois, uniformément réparti sur tout ce territoire. Les stations se pressent au centre et au sud-est ; elles sont clairsemées au nord-est. Doit-on attribuer cette diversité à la pénurie de nos connaissances ? On pourrait le penser, si nous n'avions fait état que des découvertes archéologiques ; mais nous avons fait intervenir le folklore, la toponymie... Il semble bien qu'on doive chercher ailleurs une explication. Cette région du nord-est est précisément celle où l'influence barbare s'est le plus fait sentir ; M. Chaume l'a récemment établi dans ses *Origines du duché de Bourgogne :* « ...il est certain, écrit-il, qu'à l'aube du onzième siècle, c'est encore le vieux fonds celto-ligure qui, dans la presque totalité du territoire, forme l'élément essentiel de la

(1) H.G., I, p. 135.

(2) Cf. Espérandieu, *Culte des sources chez les Eduens, loc. laud.* (notez que plusieurs sanctuaires inventoriés sont lingons) ; Jullian, H.G., VI, p. 418, 421, 425.

(3) On peut remarquer, toutefois, que les affinités des Lingons et des Ligures sont incontestables ; voir, par exemple, l'extension, sur le territoire lingon, des toponymes en *oscus, ascus, uscus :* cf., en dernier lieu, Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne*, II, 1927, p. 105.

population de notre province... Dans les larges vallées ou à proximité des passages, il semble davantage altéré, en ce sens que l'on y distingue avec une plus grande facilité la trace des peuples qui, à des dates diverses, sont venues imposer leur domination à notre pays. Mais pour le voir défaillir et cesser vraiment d'être lui-même, il faut pousser dans la direction de l'est et du nord, au contact de la *Saône supérieure, de la Vôge* et de la plaine champenoise et pénétrer dans ces rares cantons où l'immigration germanique s'est davantage affirmée » (1). J'ai souligné les régions qui nous intéressent : ce sont précisément celles où les traces du culte des eaux — des cultes topiques mêmes en général — vont se raréfiant. Confrontons les cartes de l'abbé Chaume (2) (établissements francs) et les nôtres (culte des eaux, en particulier) : les « blancs » des unes correspondent aux « noirs » des autres et vice-versa. Dans ces régions, les Francs auraient-ils — plus ou moins complètement d'ailleurs — éliminé l'élément gallo-romain, et avec ce dernier, toute trace d'anciens cultes aurait-elle disparu ? La conclusion ne s'impose pas, mais elle s'offre, il faut le reconnaître, tout naturellement à l'esprit. Ce n'est là qu'une suggestion, qu'une « prise de date » qu'il conviendrait de justifier dans le détail, commune par commune, lieu habité par lieu habité. Travail que je ne puis, pour l'instant, qu'indiquer et amorcer.

Religion domestique, c'était là le premier caractère de la religion lingone ; religion naturiste, des forces de la nature et surtout des forces du sol, c'en est le second ; et déjà nous savons comment ils se compénètrent l'un l'autre. Ces divinités topiques appartiennent à la couche profonde de la civilisation (3). Les Celtes les ont reçues des Ligures et ceux-ci, sans doute, s'ils ne se confondent pas avec elles, des tribus qui les avaient précédés. C'était l'héritage d'un vieil animisme (4), cette tendance générale ou quasi-générale (5)

---

(1) *Op laud.*, p. 229.
(2) Carte des toponymes en *court*, *ibid.*, p. 181 ; en *ville*, p. 195.
(3) Cf. Jullian, H.G., I, pp. 135 et sq.
(4) Animisme entendu au sens large. Sur l'animisme, on s'orientera avec Pinard de la Boullaye, *op. laud.*, I, pp. 357 et sq. Contentons-nous de distinguer ici *système* animiste et *fait* animiste. Le premier entend expliquer *l'origine* de toute religion et de la croyance en la divinité. Le second est la résultante d'observations : *existence* chez les primitifs d'une tendance à voir des esprits partout dans la nature. On peut constater que toute civilisation a passé, à un moment donné, par la phase animiste sans, pour autant, placer cette phase à l'origine de *toute* religion. Rien n'empêche donc de noter, dans les religions évoluées que l'on étudie, les survivances, la persistance de pareil animisme : c'est ce que nous faisons ici.
(5) Le P. Schmidt constate que, dans le type culturel le plus primitif (pygmées et pygmoïdes), l'animisme n'est que *faiblement* développé, d'où

des primitifs à voir des esprits partout dans la nature. A des siècles de distance, les Lingons, à l'instar de leurs lointains ancêtres, animaient d'Esprits ou de Génies toutes les forces de la nature qui les entouraient, sources, fleuves, rochers, montagnes et forêts.

Comment concevaient-ils ces esprits ou ces génies ? Ceux-ci n'étaient-ils que les diverses manifestations d'une force divine, créatrice et providente, ou constituaient-ils autant de petites divinités autonomes ? Etaient-ils la personnification même des forces naturelles ou celles-ci n'étaient-elles considérées que comme les demeures d'esprits d'une autre nature, inconnue et mystérieuse ? Les documents ne permettent aucune précision (1).

---

notre correctif : cf. Schmidt et Koppers, *op. laud.*, p. 80 ; voir également *Semaine internationale d'Ethnologie religieuse*, IV[e] Sess., 1926, p. 343.

(1) On sait d'ailleurs combien le polythéisme ou mieux le polydémonisme gallo-romain était complexe et confus : « Les religions de la Gaule, à l'époque romaine, étaient un composé étrange de toutes les superstitions les plus primitives jointes aux conceptions les plus nouvelles sur la nature et la puissance des dieux : il y avait à la fois du fétichisme, de l'animisme, de l'anthropomorphisme et du symbolisme dans les croyances de nos ancêtres, et certains dieux, dont l'origine se perdait dans la nuit du temps, avaient été bizarrement renouvelés, sous l'influence romaine, en même temps dans la forme matérielle que leur attribuait les hommes et dans la conception qu'on pouvait se faire d'eux. » Renel, *op. laud.*, p. 363.

CHAPITRE V

Géographie sacrée et survivances au sein du christianisme

Sommaire : *Physionomie religieuse de la cité. — Rites. — Durée des cultes indigènes. — Survivances au sein du christianisme.*

Physionomie religieuse de la cité

Maintenant que nous connaissons les diverses divinités honorées chez les Lingons, il est temps d'esquisser la physionomie religieuse, la « géographie sacrée » de la cité. Géographie sacrée de la cité ! ou plutôt, si c'était possible, géographie sacrée de chacun des *pagi* qui la composaient. Il faut, en effet, « à l'intérieur d'une grande cité, se représenter chacun de ces cantons comme un petit peuple vivant de sa vie particulière, ayant son chef-lieu, son nom plusieurs fois séculaire, ses assemblées, ses biens propres, ses dieux, ses prêtres, ses patrons et ses traditions » (1). Unité plus ancienne que la *civitas*, si le *pagus* a perdu sa vie politique, il « maintient », semble-t-il, « son individualité religieuse » (2). Mais les *pagi* lingons des époques gauloise et gallo-romaine, nous ne les connaissons pas. L'épigraphie nous apprend l'existence d'un seul d'entre eux, le *pagus Andomus* (3) ; et encore, ce *pagus Andomus* est-il celui d'*Andomatunnum* ou un autre *pagus* dont Dijon serait le chef-lieu ? Nous n'en savons rien. Quant aux *pagi* de l'époque franque, si les uns sont d'origine reculée — Grégoire de Tours aurait connu le *pagus Divionensis* (4) — d'autres sont de formation récente (5), l'*Oscarensis*, le *Magni-*

(1) Jullian, H.G., IV, p. 354.
(2) Jullian, *Nouvelles questions sur les druides*, in R.E.A., 1919, p. 102.
(3) C.I.L., 5475.
(4) H.F., III, c. 35 : « *...in Divionensi territurio.* »
(5) Cf. *Dict. top. C.-d'Or*, pp. XXI sq. ; l'étude des *pagi* des époques franque et carolingienne a été complètement renouvelée par Chaume, *op. laud.*, II, fasc. 3, p. 880-982 ; voir aussi fasc. 1, p. 100 sq.

montensis, par exemple. Ils ne peuvent donc servir de base à nos subdivisions. Si nous relevons les nœuds de voies de communications, où se concentraient les voies romaines secondaires de la cité, nous serons amenés à considérer comme bourgades importantes : Bar-sur-Aube (*Segessera*), Tonnerre (*Tornodorum*), Beneuvre (*Bannobriga* ?), Vertault (*Vertillum, vicus Vertillensis*) et le mont Lassois (*Latisco*), Mâlain (*Mediolanum*), Dijon (*Dibio*).

Comment caractériser l'aspect religieux de ces bourgades ? Le **mont Lassois** (1) et **Beneuvre** ne sont pas, malheureusement, assez étudiés ; **Tonnerre** gagnerait également à être mieux connu : son château de Montméliant indique, peut-être, un *Mediolanum* sur lequel on voudrait être renseigné.

Mâlain, un *Mediolanum* authentique, était un centre de culte. Mars Cicolluis y voisinait avec Mercure, Epona et autres divinités pacifiques.

Vertault, abandonné immédiatement après sa destruction et qui jamais ne renaquit de ses cendres, a l'avantage d'avoir été et d'être encore méthodiquement exploré (2). Aussi bien, donne-t-il l'idée d'une ville sainte. Au centre de la ville, un *forum* dont l'étendue (3) semble hors de proportion avec l'importance de la ville, en rapport, sans doute, avec le nombre des pèlerins qui affluaient aux jours de pèlerinages. Certains détails de construction font, par ailleurs, penser à des foires périodiques (4). Le temple principal — au sud du forum — est de plan carré. Une première salle sert de vestibule ; la *cella* est une pièce de 12 mè-

(1) Commune de Vix-Saint-Marcel. Fouilles anciennes peu importantes : cf. Lourdel, *Excursion sur les plateaux de Latiscum*, in *Bull. soc. arch. Châtill.*, I (1881), p. 91 sq. ; Lorimy, *Rapport sur les fouilles faites par la Société au Mont-Lassois et à Vannaire*, *ibid.*, I (1891), pp. 683 sq. — Des fouilles méthodiques ont été récemment entreprises par M. Lagorgette. Un gisement important de poteries gauloises (fin du Hallstatt) a été mis au jour ; voir, entre autres notules : J. Lagorgette, *Les poteries gauloises ornées en creux ou en relief ou à peintures géométriques du Mont Lassois*, in A.F.A.S., Nancy, 1931, pp. 312-314.

(2) En dernier lieu, par les soins de M. Lorimy et de la Société archéologique du Châtillonnais. Depuis la guerre, fouilles annuelles, mais le résultat n'en est plus régulièrement publié. Trouvailles au musée de Châtillon. Cf. entre autres : Baudot, *Rapport sur les fouilles exécutées par la Commission archéologique de la Côte-d'Or sur le plateau de Landunum*, in *Congrès archéol. de France*, XIX[e] session (Dijon, 1852), pp. 303 sq. ; cf. *Com. ant. C.-d'Or*, III, pp. 97 sq. ; Mignard et Coutant, *Fouilles de Landunum près Vertault*, in *Com. ant. C.-d'Or*, IV (1853), pp. 1 sq. ; Lapérouse, *Fouilles du vicus Vertillensis*, in *Bull. soc. Châtill.*, I, pp. 209 sq. ; 511 sq. ; Lorimy, *Vertillum*, in *Dijon et la Côte-d'Or en* 1911 (Congr. de l'Ass. pour l'av. des sc.), II, pp. 274 sq. ; in *Pro Nervia*, III (1927), pp. 279 sq. ; E., IV, pp. 330 sq.

(3) Plus d'un hectare.

(4) Cf. Courtois, *Indices de l'existence de foires à Vertillum à l'époque gallo-romaine*, in *Com. ant. C.-d'Or*, 1924, pp. 171 sq.

tres de côté, avec, à l'est, trois sortes de niches ou chapelles absidales. Ailleurs, grands espaces découverts avec bâtiments isolés, plusieurs *fana* (quatre ou cinq), tous groupés dans un même quartier, sorte d'enceinte sacrée présentant une physionomie toute particulière et très différente de celle des autres îlots (1). Sur le versant occidental, des thermes sacrés, avec autels et ex-voto. En cette ville, les dieux les plus divers se donnaient rendez-vous : divinités romanisées sans doute, Mercure, Bacchus, Minerve, Fortuna, Vénus, et même divinités orientales, comme Isis et Sérapis (2), Cybèle ; mais, surtout, divinités indigènes, dieux de sources, déesses-mères, divinités domestiques, Epona...

Même panthéon, ou à peu près, à **Dijon** : Mercure, Jupiter, Apollon, Bacchus, Junon, Fortuna, Cérès, Sérapis (3), Rosmerta, Epona, cavalier à l'anguipède (?), dieux de sources, déesses-mères et divinités domestiques.

A **Langres**, comme à Dijon et à Vertault, Mercure domine, Mercure romain et Mercure gaulois. A côté de lui, Jupiter, Apollon, Bacchus, Hercule, Vulcain, Priape (?), Diane, Victoire, cavalier à l'anguipède (?), Tricéphale, déesses-mères.

Pas d'opposition, donc, entre la ville et la campagne : une romanisation plus intense n'a pas, pour autant, chassé les dieux indigènes. C'est « qu'il n'y avait pas alors entre la ville et la campagne la distinction qu'on suppose trop volontiers aujourd'hui. Ville et campagne... ne formaient qu'une cité » (4). Il n'en est pas moins vrai que la campagne reste le domaine d'élection des dieux indigènes : il n'est que de relire les pages qui précèdent et de jeter les yeux sur les cartes qui les illustrent :

---

(1) Deux *fana* sont particulièrement intéressants, avec socles de statues et porte d'accès monumentale. A la base de l'une d'elles, petite cavité dans le sol, garnie de pierres posées de champ, destinée à recevoir des offrandes ; 35 petits bronzes de l'époque constantinienne ont été recueillis là dans une tuile creuse. Un autre *fanum* est une grande salle carrée avec plusieurs rangs de gradins en pierre ; en avant, existait une avenue d'arbres plantés à égale distance les uns des autres (3 m.) : des trous coniques, creusés dans la roche, remplis d'une terre grasse, étrangère au plateau, ont permis de dresser le plan de cette avenue. Autour des *fana*, quelques ex-voto, dont une main découpée dans une feuille de tôle, un bout de doigt en bronze fondu, un autre bout de doigt formé d'une mince feuille de bronze, cinq ou six haches polies, dont un très belle. Dans tout cet îlot, abondante récolte de monnaies, presque toutes de la période constantinienne. Tous ces renseignements concernant l'îlot des *fana* m'ont été obligeamment transmis par M. Lorimy.

(2) Moule de médaillon en terre cuite, représentant trois personnages montés sur une galère : triade Serapis-Isis-Harpocrate. Cf. A. Blanchet, *Fig. en terre cuite, Suppl.*, in M.A.F., 1899, p. 255.

(3) E. 7198.

(4) Fustel de Coulanges, *La Gaule romaine*, p. 133.

« c'est sur les collines, près des sources, aux carrefours et dans les bois, un monde grouillant de dieux (1) ». Bornons-nous à la grande voie d'Agrippa. Dans la direction de Trèves, à peine le voyageur est-il sorti des faubourgs de Langres, à peine a-t-il traversé la Marne, qu'il rencontre le *fanum* de Champigny, le sanctuaire de Dampierre. Du côté de Dijon, c'est Saint-Geosmes, la Croix d'Arles, les sources de Cherrey. Avant Dijon, il rencontrera Til-Châtel, et les sanctuaires de Selongey et de Beire ne sont pas loin. Surpassant en vogue ces lieux de culte « d'intérêt local », il faut mettre à part les grands sanctuaires de Bourbonne, d'Essarois, des sources de la Seine : l'importance des ex-voto prouve qu'ils étaient, alors, fort fréquentés. Ils étaient situés sur les tronçons des « voies sacrées » de la Gaule, pour employer un terme de C. Jullian (2) ; tronçon d'Alésia à Dijon, par les sources de la Seine, Mémont et Mâlain ; de Troyes à Dijon, par Vertault, le Lassois, Essarois ; tronçon de Bourbonne à Luxeuil, par Corre.

A s'en tenir à l'ensemble des divinités honorées, la physionomie religieuse de la cité ne diffère pas sensiblement de celle des autres cités du centre et plus spécialement de l'est et du nord-est de la Gaule. Le culte de Mercure y prédomine comme dans toute la Lugdunaise et la Belgique orientale. Voyez encore les cultes de Rosmerta, d'Apollon, d'Epona, des Mères, du dieu au maillet ou du tricéphale. Les affinités sont étroites entre Lingons et Eduens (taureau à trois cornes, dyades, dieu au maillet, divinité aux oiseaux, Epona, Damona, Alisanus). Les nuances que permettent de distinguer les documents ont été soulignées lors de l'étude de chaque dieu ou groupe de dieux : on a noté, en particulier, la place importante que tenait dans la cité le culte des sources. Quant à doser plus étroitement l'individualité de la religion lingone, on ne saurait le tenter utilement jusqu'à ce qu'une enquête semblable à celle-ci ait été menée pour chacune des principales cités. Contentons-nous de dresser ici, pour mémoire, la liste des divinités que, jusqu'à présent, l'épigraphie ne mentionne pas ailleurs que chez les Lingons. Ce sont, outre des cours d'eau comme *Sequana* ou *Matrona*, *Atesmerta*, *Bemiluciovis*, *Britus*, *Cicolluis*, *Januaria*, *Litavis*, *Moccus*, *Vindonnus*.

Le caractère même des objets, sculptures, ex-voto..., que nous ont livrés les divers centres de culte laisse à penser que les dévôts étaient, en général, de condition modeste, surtout dans les sanc-

(1) Jullian, H.G., VI, p. 418.
(2) *Ibid.*, p. 421.

tuaires ruraux. Interrogeons, d'autre part, l'épigraphie. Une cinquantaine d'inscriptions livrent le nom du dédicant. Si nous mettons à part celles qui proviennent d'officiers et de soldats, à Langres (C. I. L. 5482), à Pontailler (C. I. L. 5609), à Til-Châtel surtout (C. I. L. 5621-5625), sur un tiers à peine (1), le nom est, en apparence, conforme à l'onomastique romaine ; pour les femmes, un gentilice et un surnom : *Clementia Montiola* (C. I. L. 2861), *Nigidia Rufula* (5478), *Iulia Bellorix* (5663), *Sedatia Blandula* (5913), *Iulia Tiberia Corisilla* (5917), *Maturia Rustica* (5918), *Verria Verrilla* (5920), *Claudia Mossia* (5921), *Aelia Vestina* (?) (5939); pour les hommes, les *tria nomina* : *P. Attius Paterclus* (2887), *L. Mattius Aeternus* (5601), *C. Lucius Marcellinus* (5639), *L. Mascli Masculus* (5676), *C. Daminius Ferox* (5911), *C. Valent. Censorinus* (5912), *C. Latinus Romanus* (5916), *C. Iulius Superstes* (5921), *L. Valerius Terentius* (5956). Ces derniers étaient-ils citoyens romains ? Nous ne saurions le dire : la tribu, sans doute, n'est point mentionnée, mais pareille mention fait souvent défaut, en Gaule, même avant Caracalla (2). L'un d'entre eux, C. Daminius Ferox, revendique en tout cas sa qualité de *Lingo*. Parmi les autres dédicants, deux seulement révèlent leur condition de *libertus* (5674 et 5933) (3). Aux sources de la Seine, nous relevons (2870) un magistrat municipal qui a parcouru le *cursus honorum* de sa cité et dont le nom, par ailleurs, est resté inconnu ; et, peut-être, un représentant ou fondé de pouvoirs juridique de *pagus* (2871). Aux thermes de Vertault, les Lingons *L. Patricius Martialis* et *L. Patricius Marcus*, eux aussi *omnibus officiis civilibus in civitate sua functi*, ont fait construire *cellam cum vestibulo* (4).

Rites

Les rites observés dans ces sanctuaires, grands et petits, ne différaient guère, à l'époque romaine, des rites romains eux-mêmes (5).

Les offrandes y tenaient une place considérable. Nous n'avons

(1) Pour l'ensemble de la Gaule, le rapport est des deux cinquièmes environ : cf. Toutain, *Cult. païens*, III, p. 449.

(2) Voir, par exemple, à Lyon, les inscriptions de l'autel de Rome et Auguste, C.I.L., XIII, p. 229 ; n°s 1686 et 1688 surtout.

(3) Un *servus* (11575) ; deux, peut-être, sont des *vestiarii* (5939 ; en ce cas, supprimer *Aelia Vestina* du relevé précédent) ; un *sagarius* (11597).

(4) A rapprocher du *Ti. Cl. Professus Niger* d'Alésia, le dévot de *Moritasgus* : C.I.L. 2873.

(5) Cf. Jullian, H.G., VI, p. 80 ; Toutain, *Cult. païens*, III, pp. 364 sq.

pas à revenir sur les ex-voto de toute sorte, propitiatoires, gratulatoires que nous avons décrits plus haut. Le bain était un rite courant dans les annexes des sanctuaires de sources. Il n'a pas été signalé, comme au sanctuaire d'*Apollo Moritasgus* d'Alésia (1), de piscines ou cuves à ablutions ; mais les pratiques superstitieuses dont les sources sont encore fréquemment l'objet (immersion des linges de l'enfant malade, notamment) doivent être le vestige d'un ancien rite d'immersion.

La libation était pratiquée, témoin les nombreux autels votifs, ceux, surtout, dont la partie supérieure est creusée en cuvette, autels de **Vertault**, E. 3370 et E. 3385 (2) : sur chaque face latérale de ce dernier, un dévôt sacrifie précisément sur un autel en forme de balustre ; autel de **Dijon**, E. 3456 (3) ; autels de **Langres**, *Catal.* n° 6, C. I. L. 5671 (4) et E. 3241 (5) : sur les quatre faces de ce dernier, un vase à anse, un coffret à encens, une patère à manche et un préféricule, tous attributs servant aux libations.

Les Gaulois connaissaient les sacrifices sanglants : « Les Gaulois, nous dit Strabon, construisaient un mannequin colossal, avec du bois et du foin ; ils y faisaient entrer pêle-mêle des hommes, des animaux domestiques et des bêtes sauvages, puis ils brûlaient le tout » (6). Au moins, en ce qui concerne les animaux, le rite a dû se perpétuer à l'époque gallo-romaine, puisqu'à travers le moyen-âge, il a subsisté jusqu'à nos jours : les feux de la Saint-Jean semblent en être une survivance (7). Quel est, à ce sujet, chez les Lingons, le témoignage de l'archéologie ? Nous l'avons vu, bien souvent on a substitué à l'animal vivant un animal en effigie que l'on offrait à la divinité. Dans d'autres cas, pareille substitution ne suffisait pas, puisqu'on retrouve, semble-t-il, les restes des animaux sacrifiés, accumulés parfois dans une sorte de *favissa*, pêle-mêle avec cendres et charbons.

---

(1) B.A., 1910, p. 259 ; 1912, p. 36 sq. ; 41 sq.

(2) Voir plus haut.

(3) De provenance non indiquée, mais régionale ; au musée de D. : « Sur une des faces, l'esquisse d'un personnage ; sur la face opposée, une sculpture du même genre. La partie supérieure est creusée en forme de cuvette et traversée par deux trous, qui viennent aboutir dans le couronnement de la face latérale gauche. » E., *loc. laud.*

(4) Voir plus haut.

(5) Au mus., *Catal.*, n° 5.

(6) IV, 4, 5 ; cf. César, B.G., VI, 16 ; voir Toutain, *Cult. païens*, p. 396.

(7) Cf. Mannhardt, *Wald-und Feldkulte*, I, ch. VI, § 9 : *Ein altgallisches Iahresfeuer*, p. 525 sq. — L'usage en était, dans notre région, presque général : Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 99 ; au XVIII^e^ siècle, on jetait encore dans ces feux des paniers contenant chats, renards... : Cavaniol, *Aux temps lointains*, 1899, p. 142.

A **Vertault**, dans une des niches du temple, on a trouvé, sous une pierre, qui paraissait avoir servi de base d'autel, un grand nombre d'ossements d'animaux sauvages, renards, lièvres, et domestiques, agneaux et porcs ; dans le vestibule également, ossements de bœufs, de moutons et de porcs (1). A **Essarois**, près des édifices : côtes de sanglier et amas de défenses (2) ; à **Bourbonne**, ce sont des cornes de bovidés (3) ; constatations analogues, à **Dampierre** (4).

Les sacrifices humains, abolis sous les règnes de Tibère-Claude (5), auraient-ils survécu en quelque manière chez les Gaulois et retrouverions-nous des traces de cette survivance chez les Lingons ? Une seule ressource est à notre portée : l'examen des sources hagiographiques. C. Jullian (6) a signalé l'analogie du supplice de sainte Reine d'Alésia avec celui des victimes de Teutatès : on les plongeait, nous apprend le scholiaste de Lucain, la tête en bas dans une cuve pour les y étouffer : « *Teutates Mercurius sic apud Gallos placatur : in plenum semicupium homo in caput demittitur, ut ibi suffocetur* » (7). Or, cette même analogie, je la retrouve dans le supplice de sainte Bologne (8). On ne possède point, il est vrai, d'ancienne passion : les plus vieux documents sont des leçons du XVII^e^ siècle (9). Après le supplice du chevalet, la sainte subit celui du vase rempli d'eau : « *deponi de catasta jubet* (le lieutenant de Julien, Ptolémée) *semi-mortuam, et ligatis manibus ac pedibus, in dolium immergi plenum aqua,*

(1) Cf. Baudot, *Congrès arch.*, p. 304.
(2) Cf. *Com. ant. C.-d'Or*, III, p. 117.
(3) Voir plus haut.
(4) Voir plus haut.
(5) Cf. Jullian, H.G., VI, p. 173. Pour S. Reinach, *Le culte de Halae et le Druidisme*, in R.A., 1913, II, pp. 87 sq., les textes mis en avant pour démontrer l'existence de sacrifices humains chez les Gaulois ne sont pas probants. Par contre, C. Jullian hésite à les nier, même sous Auguste ; il voit (R.E.A., 1913, p. 453) dans ces exécutions rituelles un privilège municipal : on connaît sa lecture de César, B.G., VI, 16 : *publiceque ejusdem generis habent instituta sacrificia alii : immani magnitudine simulacra habent* : cf. le texte de Lactantius Placidus, *In Statii Thebaida*, ad X, 793 : *Lustrare civitatem humana hostia gallicus mos est.* Voir les textes dans Toutain, *Cult. païens*, pp. 397 sq. ; *L'idée religieuse de la rédemption...* in *Annuaire de l'Ecole des hautes études* (sc. relig.), 1916-1917, pp. 1 sq. ; et une discussion serrée dans A. Bayet, *Morale des Gaulois*, pp. 62 et sq.
(6) *Le supplice de sainte Reine*, in *Pro Alesia*, I (1906-07), p. 186 : déjà in *Recherches rel. gaul.*, p. 55, n. 10.
(7) *M. Annaei Lucani commenta Bernensia*, ed. Usener, 1869, p. 32. Sur ce texte et celui qui est donné plus bas, voir Tourneur, *Semicupium, Percussor*, in *Musée Belge*, 1902, pp. 76 et sq.
(8) Drioux, *Sacrifices humains dans la Gaule romaine*, in R.E.A., 1928, p. 118.
(9) Cf. A.A.S.S., 7 oct., II, pp. 816 et sq.

lapidibus ac ferramentis quo suffocaretur. » Si les leçons étaient réellement l'écho des traditions locales, nous serions, quoi qu'on pense de l'historicité de ces mêmes traditions, en présence d'une survivance et d'un supplice rituel. Mais la tradition est peut-être purement littéraire, influencée par la légende de sainte Reine. En l'absence d'actes anciens, comment remonter aux origines ? La coïncidence, toutefois, méritait d'être signalée. On remarquera, que la scène se passe dans un chef-lieu de *pagus*, *pagus Bolo-niensis ;* ne pourrait-on en conclure que ces exécutions rituelles, quel que soit leur mode, étaient non seulement un privilège des cités, mais aussi un privilège des chefs-lieux de *pagi* (cf. *p. Bolo-niensis* et *p. Alisiensis*) ?

A.-J. Reinach (1) a vu une survivance analogue dans la passion des Saints Jumeaux. Cette fois, il s'agit du rite cher à Esus, la pendaison : « *Hesus Mars sic placatur : homo in arbore suspen-ditur usque donec per cruore* (*percussor* ?) *membra digesserit* » (2). Les trois martyrs furent en effet suspendus à un arbre, les mains liées en haut, les pieds en bas, et leurs membres furent tellement distendus par les instruments de torture qu'ils paraissaient de-voir se désarticuler. Mais la légende primitive est d'origine cap-padocienne et le détail figure déjà dans la légende grecque (3) : le supplice, qui n'a pas été imaginé par un Lingon, ne peut être la survivance d'un rite gaulois.

Durée des cultes indigènes

Il est bien difficile de dater les documents dont nous avons fait état. Dans les villes comme Langres et Dijon, bien des monu-ments n'étaient déjà plus, lors de leur découverte, à leur place originelle. On sait que vers 300, on utilisait pour la reconstruc-tion des murailles toutes les pierres, religieuses, funéraires et au-tres que l'on avait à sa portée (4). Tout ce que l'on peut dire des monuments trouvés dans ces murailles, c'est qu'ils sont antérieurs à 300. Peut-être, serait-on porté à croire que les cultes indigènes fleurissaient surtout au début de la civilisation gallo-romaine. Il n'en est rien. Les inscriptions datées de Til-Châtel, de Dijon (5),

(1) *Pro Alesia*. I, p. 426.
(2) *Com. Bern., ibid. ; percussor* est une correction proposée par Tour-neur, *loc. laud.*, p. 80.
(3) A.A.S.S., 19 jan., II, pp. 437 et sq. ; sur les diverses légendes, exposé de la question et bibliographie, in *Dict. d'arch. chr.*, VIII, col. 1275 et sq.
(4) Cf. Jullian, H.G., IV, p. 594 ; A. Blanchet, *Les Enceintes romaines de la Gaule*, 1907.
(5) Voir plus haut.

nous conduisent jusqu'au milieu du IIIe siècle. Les nombreuses inscriptions dans lesquelles le nom de la divinité est précédé du vocable d*eo* ou *deæ* se classent entre 180 et 250 (1).

Les meilleurs témoins, ce sont les monnaies. Or, aux **sources de la Seine,** la série va d'Auguste à Maxime († 388) : c'est la fin du IVe siècle. Même indication à **Champigny-les-Langres** : la série se termine à Valens († 378). Si à **Essarois,** les dernières monnaies sont de Crispus († 326), à **Beire-le-Châtel,** de Constantin († 337), par contre, à **Corcelle-les-Monts,** à **Bourbonne,** à **Andelot,** à **Vertault,** elles nous reportent aux temps d'Arcadius († 408) et d'Honorius († 423) (2).

Les cultes indigènes ont donc duré — c'est certain tout au moins pour les milieux ruraux — jusqu'au début du Ve siècle (3) ; c'est alors seulement que le christianisme se diffuse dans les campagnes. Si bien que la masse populaire, peu touchée sans doute par la civilisation gallo-romaine, est passée directement de la religion indigène à la religion chrétienne (4).

Survivances au sein du christianisme

Cette masse populaire passe à la religion chrétienne avec son « bagage » — c'est le mot de Beugnot (5) — de croyance et pratiques superstitieuses. Aussi bien, tous ces cultes indigènes ne disparurent-ils pas entièrement et pour toujours. Combien de sanctuaires chrétiens ont été, chez nous, bâtis sur l'emplacement d'un lieu de culte païen ; combien de sources saintes, christianisées par une croix ou par le patronage d'un saint. Ce sont ces faits incontestables — et que personne d'ailleurs ne songe à contester — qui ont porté à considérer les saints comme les « successeurs des dieux » (6). Pour certains, le culte des saints serait tout simplement d'origine païenne et nombre de saints auraient été, après métamorphose, admis dans le ciel chrétien ; ils seraient les héritiers directs d'une divinité tutélaire dont les autels attiraient

(1) Cf. Riese, *Götterkultus in Germ., loc. laud.*, p. 16 ; Arnold, *Cæsarius von Arelate und die gallische Kirche seiner Zeit*, 1894, p. 181 et sq. surtout.
(2) Voir plus haut.
(3) Conclusions analogues, pour l'ensemble de la Gaule, de J. Toutain, *Cult. païens*, III, p. 454 sq.
(4) Même remarque dans Riese, *loc. laud.*, p. 40.
(5) *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, 1835, II, p. 264.
(6) On n'a pas oublié l'ouvrage de P. Saintyves, *Essais de mythologie chrétienne. Les saints successeurs des dieux*, 1907.

autrefois la multitude. Nous n'avons pas ici à répondre d'une façon générale à cette question. Demandons-nous seulement comment les choses se sont passées au sein de l'ancienne cité des Lingons, devenue le diocèse de Langres.

Le problème se présente sous deux aspects et deux hypothèses peuvent être envisagées. Ou bien 1° tel saint « n'est autre qu'un dieu déguisé que les chrétiens honorent sans s'en douter » ; ou bien 2° « le culte du saint a remplacé, dans une localité, le culte d'une divinité païenne » (1).

Si nous confrontons les données des anciens martyrologues avec celles des plus anciens calendriers liturgiques (2) de l'Eglise de Langres, il nous sera possible d'établir un relevé des principaux centres de culte chrétien — centres officiels, reconnus — à l'époque du haut moyen-âge.

Langres, d'abord, avec ses saints évêques, mais surtout avec ses premiers martyrs, les saints Jumeaux (3), qui, seuls, d'ailleurs, nous intéresseront ; et **Dijon**, avec son culte — et son abbaye — de saint Bénigne (4), le premier apôtre de la Bourgogne. **Til-Châtel** a son martyr local, saint Florent (5) ; le *pagus Boloniensis*, sa martyre eponyme, sainte Bologne (6). Au *pagus Magnimotensis*, on honore, au monastère de **Saint-Seine** (7), le fondateur de l'abbaye ; le *pagus Tornodorensis* possède, lui aussi, son saint abbé, Jean de Réome (8). En 868, l'évêque Isaac transfère les reliques de saint Vorles (9), prêtre de Marcenay, à la basilique Notre-Dame de **Châtillon-sur-Seine**. Saint Vorles est le saint du Lassois, *pagus Latiscensis*, plus encore que l'énigmatique Valentin (10), le prêtre de Griselles, dont martyrologes et calendrier ne conservent aucune trace et dont la légende rappelle de

---

(1) Delehaye, *Les recueils antiques de miracles de Saints*, in *Analecta bollandiana*, 1925, p. 68.

(2) Celui du bréviaire de Louis de Bar, par ex. (vers 1400 : cf. Roussel, *Dioc. de Lang.*, I, p. 330, et L. Marcel, *Les livres liturgiques du diocèse de Langres*, I, 1892, p. 67 sq.), bréviaire conservé à la bibl. de Chaumont.

(3) A.A.S.S., 17 jan., II, pp. 437 sq.

(4) A.A.S.S., 1 nov., I, p. 134 sq. On trouvera toute la bibliographie désirable dans *Dict. arch. chrét.*, IV, coll. 385 sq. ; ajouter G. Bardy, *Les actes des martyrs bourguignons et leur valeur historique*, in *Annales de Bourgogne*, II, 1930, p. 235-253. Si l'on veut se faire une idée nette, et très exacte, du problème, il faudra toujours recourir à l'excellente note de P. Lejay, *Saint Bénigne de Dijon*, in *Rev. d'hist. et de litt. religieuses*, 1902, pp. 71 et sq.

(5) A.A.S.S., 27 oct., XII, pp. 185 sq.

(6) A.A.S.S., 7 oct., II, pp. 816 sq.

(7) A.A.S.S., 19 sept., VI, pp. 33 sq.

(8) A.A.S.S., 28 jan., III, p. 470.

(9) A.A.S.S., 17 juin, III, pp. 310 sq.

(10) A.A.S.S., 4 juill., II, p. 39.

très près celle de saint Alexis. Enfin, le culte de saint Gengoul (1) fait de **Varennes-sur-Amance** le principal lieu de dévotion du Bassigny (*pagus Bassiniacensis*). Il convient de mentionner en outre les saints (2) de **Grand**, au diocèse de Toul et ceux de **Bremur** (3) (*Pseudunum*), au diocèse d'Autun.

Les légendes de ces saints nous ont fourni divers renseignements que nous avons exploités ci-dessus. Deux d'entre elles seulement seraient à même d'apporter quelque solution au premier aspect du problème qu'il s'agit de résoudre : celles des saints Jumeaux et de saint Bénigne (4) ; encore faudrait-il laisser de côté la légende des saints Jumeaux (5) de Langres ; elle est d'origine cappadocienne (6) ; il devient donc tout à fait inutile d'y rechercher des souvenirs de divinités lingones (7). Restent donc à examiner les données que nous possédons sur saint Bénigne, l'apôtre de Dijon.

Le texte le plus important que nous ayons sur ce saint, c'est le chapitre de Grégoire de Tours, *In gloria martyrum*, LI. Au début de l'épiscopat de Grégoire de Langres, bisaïeul de Grégoire de Tours, des paysans, *rustici*, avaient coutume de venir en pèlerinage auprès d'un grand sarcophage et y sollicitaient des grâces rapidement exaucées. On racontait des choses extraordinaires : « Un homme qui avait reçu ainsi de nombreux bienfaits, apporta un

---

(1) A.A.S.S., 11 mai, II, p. 641 ; cf. *Analecta bollandiana*, 1921, t. XXXIX, p. 187.

(2) Sainte Libaire, 8 oct., IV, p. 288 (sur le culte d'Apollon, voir plus haut : S. Euchaire, 16 oct., XII, p. 223 ; S. Elophe, 16 oct., VII, p. 799.

(3) Saints Florentin, Hilaire et Aphrodisius, A.A.S.S,, 27 sept., VII, p. 377.

(4) Rien ne serait moins légitime que d'étudier de ce point de vue la légende de saint Seine. Le nom de *Sequanus* s'apparente, certes, — et de très près à la vérité — à celui de *Sequana*. Sequanus n'en est pas moins un personnage dont l'historicité ne fait pas l'ombre d'un doute : c'est un contemporain de saint Grégoire de Tours (cf. *In gloria confessorum*, c. LXXXVIII).

(5) Les trois jumeaux Speusippe, Eleusippe et Meleusippe furent et sont encore honorés au village qui porte leur nom, **Saint-Geosmes**, à l'intersection de deux voies romaines : Langres-Dijon et Langres-Alésia-Autun. On y bâtit une « basilique » ; ce fut, dans la suite, le siège d'une abbaye, puis d'un prieuré. La légende langroise considère les trois saints, amenés à la foi par leur aïeule Léonille et par l'apôtre Bénigne, comme ayant souffert le martyre en ce lieu : ils y subissent divers supplices dont celui qui a été mentionné plus haut, et, enfin, celui du feu.

(6) Etat de la question et bibliographie dans *Dict. arch. chrét.*, art. *Langres* (fasc. LXXXIV-LXXXV, col. 1275 et sq.). Citons seulement deux brochures d'un auteur local : Abbé Roussel, *Nouvelle dissertation sur les Saint-Jumeaux*, Arcis-sur-Aube, 1894 ; *Comment Warnahaire à l'aide de la légende grecque des Saint Jumeaux a composé sur ces saints la légende langroise*, Langres, 1897.

(7) Le travail a été fait du point de vue cappadocien : cf. Grégoire, *Saints Jumeaux et dieux cavaliers*, 1905, pp. 66 sq.

cierge au sépulcre du saint, et, l'ayant allumé, s'en retourna chez lui. Après son départ, un enfant qui l'avait vu, descendit dans la crypte pour éteindre le cierge et l'emporter. A peine était-il descendu qu'un énorme serpent vint d'un autre côté et s'enroula autour du cierge. L'enfant saisi d'effroi remonta aussitôt. Deux ou trois fois il renouvela sa tentative, mais toujours en vain, car le serpent ne s'en allait pas. »

Malgré ces merveilles, l'évêque — et avec lui bien des gens éclairés — pensait qu'ils avaient affaire à un païen, ne se laissait pas convaincre par de semblables récits, bien plus, défendait de plus en plus de prier devant le sarcophage. Il fallut une démarche de saint Bénigne lui-même, apparu en songe au saint évêque, pour amener Grégoire à résipiscence. La vision détermina Grégoire à visiter le tombeau, à rendre au saint des marques de culte et de vénération, et, finalement, à faire élever au-dessus du tombeau une crypte, puis une basilique.

Grégoire connut-il dès ce moment le nom du saint qu'il honorait ? c'est possible, mais rien ne l'indique. Son histoire, en tout cas, était inconnue et ce n'est que plusieurs années après que « des gens qui étaient allés en Italie rapportèrent à l'évêque la Passion de saint Bénigne ». « C'est sans doute, écrit le P. Delehaye, le récit que nous avons encore : l'on peut deviner ce qu'il vaut au point de vue de l'histoire » (1). Le nom de Bénigne lui-même est-il authentique? C'est, vraisemblablement, le nom que les paysans dijonnais donnaient au personnage qu'ils honoraient ; mais il faut avouer que le nom est suspect : c'est « moins un nom qu'un qualificatif » ; et « il correspond trop bien à l'idée que les *rustici* se faisaient d'un saint thaumaturge et protecteur » (2). Bref, « était-ce un sobriquet doucement substitué par la reconnaissante admiration au nom primitif ? Nul n'est en état de répondre » (3).

En somme, on est obligé de s'en tenir purement et simplement à la conclusion des Bollandistes : « *Rustici venerabantur sanctum quemdam in magno sarcophago sepultum, reclamante et obsistente Lingonum episcopo.* »

A l'origine, donc, du culte clandestin, officieux, si l'on veut, une habitude de *rustici* ; à l'origine du culte officiel, une vision et une recognition. De la vision et de la recognition qui en fut la conséquence, impossible de rien dire : « Parmi les cultes ins-

(1) *Les origines du culte des Martyrs*, 1912, p. 402.
(2) Lejay, *loc. laud.*, p. 74.
(3) Leclercq, in *Dict. arch. chrét.*, col. 841.

tallés dans l'ancienne église chrétienne, ceux-là surtout appellent quelques réserves qui ont pour origine une révélation privée, ou une invention de reliques... Si nous ne sommes pas autorisés, par le fait, à les déclarer illégitimes, ...nous pouvons toujours garder quelque inquiétude au sujet du point de départ » (1).

Reste la coutume des *rustici* ! En l'absence de consécration traditionnelle, — et le récit de Grégoire la « lui dénie formellement » (2), — rien ne prouve qu'elle ne tombât pas à faux ; par contre, rien de positif, non plus, ne nous autorise à penser qu'ils se trompaient et que leurs réunions étaient d'origine païenne. Au temps de Grégoire de Tours, on conservait et on montrait la pierre dans laquelle auraient été scellés les pieds du martyr (3). Mais qu'était-ce que cette relique ? Elle ne semble pas avoir existé comme telle du temps de Grégoire de Langres : ç'aurait été une présomption en faveur de la sainteté du personnage. Elle n'aura sans doute été considérée comme relique qu'après l'invention de la légende, ce qui permet d'élever de forts doutes sur son authenticité. A s'en tenir au récit de Grégoire, on a l'impression d'être en présence d'une pierre à empreintes pédiformes et à cupules (4), telles qu'on en trouve parmi les monuments préhistoriques, objets, encore aujourd'hui, de pratiques superstitieuses.

Si bien qu'on peut légitimement se demander si saint Bénigne n'est pas le successeur d'un dévot du paganisme honoré par les *rustici* et christianisé par eux dans la suite. On peut se le demander, mais c'est tout : en bonne critique, on ne peut rien affirmer ; et rien, encore une fois, n'empêche de penser que la vénération des *rustici* s'adressât à un vrai chrétien, en l'espèce, à l'apôtre du pays. Et c'est bien ici que s'applique la réflexion si mesurée du P. Delehaye : « L'on n'oserait affirmer que jamais le nom d'un dieu n'ait été pris pour celui d'un martyr, dans des milieux où l'absence totale de discipline et d'esprit critique

(1) Delehaye, *op. laud.*, p. 464.
(2) *Ibid.*, p. 403.
(3) *In glor. mart.*, LI. Peut-être la pierre provenait-elle d'Epagny, où, d'après les anciens Actes, Bénigne fut arrêté. Voir plus haut (culte des pierres).
(4) « *Super lapidem vero illum in quo cum plumbo remisso pedes ejus confixi fuerunt,* **factis loculis,** *vinum aut siceram multi infundunt : unde si aut oculi lippitudine gravati, aut quælibet vulnera fuerint peruncta, protinus fugata infirmate sanantur, quod ego évidenter expertus sum.* »

s'alliait à une dévotion indiscrète. Encore faudrait-il en avoir des exemples certains » (1).

La deuxième hypothèse — substitution, en une localité donnée, du culte d'un saint au culte d'une divinité païenne, — s'est chez nous, comme ailleurs (2), fréquemment réalisée. Un coup d'œil jeté sur les diverses cartes suffit pour s'en convaincre ; il est probable que si nous connaissions mieux le passé archéologique de nos lieux de culte et pèlerinages locaux, la liste de ces substitutions s'allongerait sensiblement. Et ceci est vrai beaucoup plus des consécrations « populaires » que des « reconnaissances » officielles. Grands centres religieux chrétiens et grands centres païens ne se superposent pas absolument : ni Vertault, ni Essarois, ni Beire-le-Châtel, ni Bourbonne n'ont leur saint local, autochtone ou transféré.

Le sanctuaire de Saint-Seine — alors que le territoire de l'abbaye touchait aux sources mêmes de la Seine — est situé sur un autre versant, à une dizaine de kilomètres du temple de *Sequana*. On a déjà remarqué que nombre de cathédrales se dressaient sur les fondements d'un temple païen (3). C'est, en effet, la tradition en ce qui concerne la cathédrale de Langres (4) : mais ce n'est qu'une tradition et dont l'expression est tardive : aucune trouvaille réellement probante n'a été effectuée (5).

Ce n'est pas seulement le lieu qui a survécu des anciens cultes, ce sont, on l'a vu, certaines pratiques superstitieuses, vestiges des superstitions antérieures, ou tout au moins pratiques analogues, en substance, à celles qui étaient en honneur chez les Gallo-Romains ; et cela, principalement dans les campagnes, auprès des sources, des arbres, des rochers. C'est que là, le paganisme s'est maintenu longtemps, en dépit des interdictions con-

---

(1) *Op. laud.*, p. 466.

(2) Cf. Jullian, H.G., VIII, p. 313 sq. ; Imbart de la Tour, *Les Origines religieuses de la France. Les paroisses rurales du* IV^e^ *au* XI^e^ *siècles*, 1900, p. 40 sq. — On connaît, par ailleurs, la remarque de Sulpice-Sévère, *Vit. Mart.*, XIII ; 9 : *Ubi fana destruxerat, statim ibi aut ecclesias aut monasteria construebat.* On trouvera d'autres textes, significatifs, de Grégoire de Tours et de Grégoire le Grand dans l'art. de J. Toutain, *Les Lupercales romaines*, in *Revue de l'histoire des religions*, t. LXXIX, 1919, p. 10 sq.

(3) Cf. Jullian, H.G., VIII, p. 314 ; voir, à titre de comparaison et d'illustration, les récentes découvertes de R. Forrer sous les fondations de la cathédrale de Strasbourg : *Strasbourg Argentorate*, 1927, II, pp. 696 sq., et R.A., 1927, I, pp. 97 sq.

(4) Voir, notamment, Daguin et Godard, *Cathédrale Saint-Mammès*, in *Mém. soc. arch. Lang.*, I (1849), p. 68.

(5) Cf. notamment, Espérandieu, *Bas-reliefs...*, n° 3325 (découverte de 1553) ; Daguin, ms, t. XXIX, p. 4 (déc. de 1836), p. II (1845).

ciliaires : la surveillance y était moins directe, peut-être moins sévère, en tout cas, moins constante (1).

Et c'est ainsi, que les Gallo-Romains se sont conduits tout comme les Gaulois du temps de la conquête. Le panthéon romain recouvrait alors en réalité un panthéon indigène et, malgré les apparences, les cultes locaux demeuraient très vivants. Ce n'est pas, avons-nous remarqué, le paganisme officiel qui s'est trouvé le dernier en lutte avec le christianisme, mais le paganisme autochtone et rural. Et c'est encore celui-ci que nous retrouvons, en marge du culte catholique, malgré les interdictions et les désaveux de la hiérarchie.

(5) Cf. Maury, *La magie et l'astrologie dans l'antiquité et au Moyen-âge*, 1860, pp. 133 et sq. Sur la persistance du paganisme, voir Vacandard, *L'idolâtrie en Gaule au* VI^e^ *et au* VII^e^ *siècles*, in *Rev. des quest. histor.*, 1899, pp. 445 et s. ; Leclercq, in *Dict. arch. chrét.*, VI, col. 430 sq.

CONCLUSION

Formuler des conclusions d'ensemble serait, simplement, revenir sur les considérations qui terminent chacun des chapitres précédents.

Tout au plus, convient-il d'insister sur le développement des cultes topiques, du culte des sources notamment, développement dont rendent compte la topographie et l'hydrographie de la cité. La place de ces divinités de la nature revêt une si grande importance, qu'elles finissent, à nos yeux du moins, par prendre le pas sur les divinités domestiques ou tutélaires dont, d'ailleurs, nous l'avons vu, elles ne se distinguent pas toujours. Je dis : à nos yeux. Les cultes topiques, en effet, sont des plus tenaces (1) ; ils ont laissé des survivances auxquelles, aujourd'hui encore, il nous est loisible de faire appel. Les cultes domestiques, au contraire, ne nous sont guère connus que par le hasard des fouilles et des découvertes. Nos moyens d'investigation sont moins variés, ce qui est de nature à fausser notre perspective.

Chemin faisant, nous avons amorcé les comparaisons et rapprochements qui s'imposaient. Pour qu'ils fussent pratiquement utiles et pussent sortir tout leur effet, il eût fallu disposer, touchant les diverses cités, non seulement de recueils généraux de bas-reliefs, statuettes ou inscriptions, mais d'enquêtes approfondies et détaillées, menées sur place, à la lumière de la littérature et des recherches locales. En l'absence de ces enquêtes, la circonspection était de mise. Aussi bien, les rapprochements se ré-

(1) Les divinités topiques, remarque très justement C. Jullian, « sont à la fois très tenaces et très souples. Si elles connaissent des jours de décadence, on ne les extirpe pas. Quand la religion dominante les répudie, elles se font les démons d'un culte hérétique et narguent les sanctuaires officiels. En revanche, elles sont toujours prêtes à partager leurs domaines avec quelque dieu venu du dehors, à s'unir à lui pour les gouverner. Elles ont su s'accommoder avec Teutatès et son cortège, avec Jupiter, Auguste et leur panthéon, et même avec le dieu du Christ et ses saints, et elles ont réussi à se plier à leur culte et à se cacher sous leur nom ». H.G., II, p. 134.

duisent-ils au minimum. D'où le caractère forcément analytique que revêt la présente monographie. L'apparence même d'une synthèse eût été, semble-t-il, prématurée. En l'état actuel de nos connaissances, et jusqu'à ce que d'autres monographies de ce genre aient vu le jour, nous ne sommes guère en mesure de caractériser, avec précision, l'individualité religieuse de la cité lingone.

INDEX ALPHABÉTIQUE [1]

A

Ablutions, 186.
Abondance (divinités de l'), 14, 36, 38, 46, 72, 81, 83, 91, 93, 94, 98, 101, 102, *108-112*, 115.
Accroupi (monnaie ou dieu), 69.
Accroupie (divinité), 67, 69.
Acy (E. d'), 96.
Adam (*F*ne), cne d'*Andelot* (*H.-M.*), 141.
ADSMERIUS (*MERCURIUS*), 139.
Aebischer (P.), 75.
Agey (*C.-O.*), 61, 114.
Agraires (divinités), 5, 37, 38, 50, 63, 71, 81, 84, 86, 96, 98, 102.
Agrippa, XII, 184.
Aignay-le-Duc (*C.-O.*), 36, 38, 46, 51, 62, 121, 171.
Ailée (divinité), 21.
Aizanville (*H.-M.*), 43, 143.
Aizy (*Y.*), 155.
**Alésia, Alise* (*C.-O.*), *pagus Alisiensis*, XI, 18, 20, 38, 41, 58, 82, 84, 93, 102, 118, 130, 135, 184-188, 191.
Alexandre de Macédoine (monnaie d'), 28.
Alexandre Sévère (monnaies d'), 5, 45.
Alexis (saint), 191.
ALISANUS, *135*, *136*, 159, 173, 184.
Alisier, 136, 173.
Allmer (A.), XVI, 27, 37, 38, 36.
Allobroges, 75.
Allofroy, cne d'*Auberive* (*H.-M.*), 142.
Alsance, *Alzon*, riv., 136.
Amance, riv., 165, 166.
Ambonville (*H.-M.*), 141.
Ammien Marcellin, 69, 134, 135.
AMOUR, 45, voir *CUPIDON*.
Ampilly-les-Bordes (*C.-O.*), 85, 86, 149.
Amulettes, 14, 78, 133.
ANDARTA, 75.
Andelot (*H.-M.*), 19, 46, 58, 141, 174, 189.
Andematunnum (= *Langres*), 76.
Andilly (*H.-M.*), 3, 13, 16, voir *Mercure* (*Mont*).
Andomus (*pagus*), 181.
André (A.), 63.
Anguiformes (monstres), 71, voir Serpents.
ANGUIPÈDE (cavalier à l'), XVIII, 39, *43-52*, 91, 119, 156, 183.
Animaux divins, voir Zoolâtrie, Zoomorphes (divinités).
Animisme, 123, 176-179.

(1) Les simples renvois au *Corpus*, au *Recueil* de M. Espérandieu, aux divers dictionnaires topographiques, répertoires archéologiques des départements, ou catalogues des musées, ne sont pas mentionnés. Les noms de divinités ou de personnages mythologiques sont en *CAPITALES ITALIQUES* ; les noms de personnes, en PETITES CAPITALES ; les mots latins, les noms de peuples, les vocables géographiques, en *italiques* ; communes et lieux-dits n'appartenant pas au territoire lingon sont précédés d'un astérisque (*).

Annay (*C.-O.*), 156.
Anstrude (*Y.*), 155.
Antonin le Pieux, 107, 135. — (monnaie d'), 43.
Antonins (époque des), 54.
Anville (J.-B. d'), 59.
Apance, riv., 166, 167.
Aphrodisius (saint), 191.
Apinosus (stèle d'), 100.
APOLLON, XVII, 1, 8, *18-33*, 45-47, 49, 52, 55, 58, 65, 73, 82-84, 127, 141, 158, 162, 183-185, 191, voir *BELENUS, BORVO, COBLEDULITAVUS, MORITASGUS, VINDONNUS*. — gréco-romain, 32.
Apport, fête champêtre, mi-religieuse, mi-profane, 111, 137, 141, 144, 166.
Apulée, 81.
Arar (= *Saône*), 134, 135.
Arbaumont (J. d'), 150.
Arbigny-sous-Varennes (*H.-M.*), 166.
Arbois de Jubainville (H. d'), VIII, XV-XVIII, 15, 16, 32, 54, 75-77, 125, 134.
Arbolotte, cne de *Langres*, 137.
Arbot (*H.-M.*), 9, 54.
Arbres (culte des), arbres sacrés ou légendaires, 58, 84, 123, 133, 138, 150, 151, 163, 167, *172-176*, 194.
Arc-en-Barrois (*H.-M.*), 9, 142.
Arc-sur-Tille (*C.-O.*), 8, 92.
Arcadius (monnaies d'), 7, 19, 189.
Arce, riv., 151.
Arceau (*C.-O.*), 162.
Arçon (*C.-O.*), 76.
Arconville (*A.*), 142.
Armance, riv., 156.
Armançon, riv., 51, 71, 151-156.
ARNALIA (*MINERVA*), 9, 53.
Arnold (C.-F.), XX, 189.
ARTAIUS (*MERCURIUS*), 75.
**Arthé* (*Y.*), 76.
Arthonnay (*Y.*), 76.
ARTIO, 75, 89.
**Artre*, cne de *St-Martin-s-Armançon* (*Y.*), 76.
Arvernes, 4.
ARVERNORIX (*MERCURIUS*), 12.
Astrales (divinités), astraux (cultes, symboles), 51, 100, 101, voir Célestes, Solaires (divinités).
ATESMERIUS, 139.
ATESMERTA, 139, 184.
ATTIS, 118, 121.
Attricourt (*H.-S.*), 56.
Attuariorum (*pagus*), 163.
Aube, riv., 44, 51, 142-144.
Auberive (*H.-M.*), 43-45, 49, 51, 62, 142.
Audollent (A.), 28.
AUGUSTE, 197. — (autel de Rome et d'), 185.
Auguste, 187. — (monnaies d'), 5, 7, 24, 83, 134, 147, 150, 189.
Augustin (saint), 125.
Aujeurres (*H.-M.*), 9.
Aujon, riv., 142-144.
Aulnoy (*H.-M.*), 45, 46, 51, 52, 115.
Aulot, cne de *Bure-les-Templiers* (*C.-O.*), 149.
**Autun*, 18, 52, 67, 70, 71, 82, 191, voir Musées.
**Auxerre*, XI, voir Musées.
Auxonne (*C.-O.*), 7, 73.
Auzance, *Auzon*, riv., 136.
**Avallon*, 117.
Avaux (*Bois d'*), cne de *Tréclun* (*C.-O.*), 176.
Avrecourt (*H.-M.*), 167, 168.

B

Babelon (E.), XV, 3, 15, 26, 27, 53, 54, 57, 130, 167.
Bacchanale, bacchants, 28, 57.
BACCHUS, 7, 47, 55, *56-58*, 148, 183.
Bagues votives, 28, 129, 133.
Baigneux-les-Juifs (*C.-O.*), 144, 149.
Bailla, serpent légendaire, 72.
Bailly (*Puits*), cne d'*Andelot* (*H.-M.*), 141.
Bain rituel, 186, voir Ablution, Immersion.
Balesmes (*H.-M.*), 42, 55, 125.

Balnot-la-Grange (*A.*), 33.
Balnot-s-Laignes (*C.-O.*), 147.
Balsamaire, 95.
Bar-s-Aube, 9, 60, 142, 143, 182.
Bar-s-Seine, 151.
Barbares, 24, 29, 134, 140, 177, 178.
Barbedette (L.), 99.
Barbirey-s-Ouche (*C.-O.*), 172.
Bardy (G.), 190.
Barémont, c^ne^ de *Manois* (*H.-M.*), 141.
Barjon (*C.-O.*), 9, 13, 17, 160.
Barque, attribut de divinité, 112-114, 127, 133.
Barse, riv., 151.
Bas-Empire, 128.
Bassigny, *pagus Bassiniacensis*, 191.
Bataves, 113, 114.
Baudot (H.), 126, 129, 130, 132-134, 182, 187.
Baujard (L.), 8.
Baulme-la-Roche (*C.-O.*), 157.
Baume (*La*), c^ne^ de *Corlée* (*H.-M.*), 137.
Baumée, c^ne^ d'*Arc-sur-Tille* (*C.-O.*), 92.
Bay (*H.-M.*), 54.
Bayet (A.), XVI, 89, 131, 187.
Bayet (J.), 69.
Beauchemin (*H.-M.*), 137.
Beaulieu (*C.-O.*), 45.
**Beaulin*, c^ne^ de *Maizières-les-Cléry* (*Loiret*), 33.
**Beaune*, 8, 32, 67.
Beaune (H.), 8.
Beaunotte (*C.-O.*), 32.
Beire-le-Châtel (*C.-O.*), 8, 19, 39, 54, 60, 73, 74, 82-84, 94, 102, 106, 108, 162, 175, 184, 189, 194.
BELENUS, 32, 33, 54.
Belfonds, c^ne^ de *Genévrières* (*H.-M.*), 165.
Belges, *Belgique* (*Gaule*), 51, 184.
Beline (sainte), 33, 151.
BELISAMA, *BELESAMI*, *BELISAMARUS*, 54, 55.
Bellefontaine, c^ne^ d'*Andelot* (*H.-M.*), 141.
Bellème (*Orne*), 54.
Belleneuve (*C.-O.*), 32, 33.
Bellenot-s-Seine (*C.-O.*), 33.
BELLONE, 35, 38.
BEMILUCIOVIS, 85, 184.
Benedicite (reliques des trois), 125.
Bénéficiaires, 40, 78, 107, 117, 118.
Beneuvre (*C.-O.*), *Bannobriga*, 9, 11, 13, 17, 82, 182.
Bénigne (saint), 172, 190-193.
Benoîtevaux, c^ne^ de *Busson* (*H.-M.*), 41.
Bergerosse, c^ne^ d'*Echalot* (*C.-O.*), 53.
**Berne*, 89.
Bernoulli (C.), XX.
**Berne* (*Oise*), 84.
Berthoud (L.), XVII, 32, 38, 40, 41, 53, 58, 59, 61, 75, 145, 151, 153, 160, 161, 163.
Bertrand (A.), XVI, XVIII, 15, 68.
**Besançon*, 165.
Besnier (M.), 136.
Besse (Dom J.), 134.
Bettaincourt (*H.-M.*), 141.
Beugnot (A.), XX, 189.
Bèze (*C.-O.*), 160. — (Chronique de), 165.
Bèze, riv., 162, 163.
Bial (P.), 76.
Bière (dieu de la), 97.
Bierry-les-Belles-Fontaines (*Y.*), voir *Anstrude*.
Billy (*C.-O.*), 144.
Bimard de la Bastie, 16.
Binges (*C.-O.*), 163.
Bituriges, 102.
BIVIES, 79, 107, 117.
Blagny-s-Vingeanne (*C.-O.*), 163.
Blaise, riv., 140.
Blaiseron, riv., 141.
Blaisy-Bas (*C.-O.*), 154.
Blampignon (E.-A.), 144.
Blanchefontaine, c^ne^ de *Langres*, 2.
Blanchet (A.), XV, 3, 7, 25-27, 30,

35, 42, 44, 53, 54, 57, 59, 62, 69, 75, 77, 78, 92, 109, 110, 130, 137, 139, 140, 151, 152, 157, 183, 188.
**Blesmes* (*Aisne*), 54.
**Blesmes* (*Marne*), 54.
Blessey (*C.-O.*), 127, 133.
Bligny, c^ne^ de *Genevrières* (*H.-M.*), 33.
Bligny, c^ne^ de *Vendeuvre* (*A.*), 33.
Bligny-le-Sec (*C.-O.*), 33, 161.
**Bligny-sous-Beaune* (*C.-O.*), 33.
**Bligny-s-Ouche* (*C.-O.*), 33.
Bloch (M.), 139.
Boisson (dieu de la), 55, 97, 98.
Bollandistes, voir Hagiographie.
Bologne (*H.-M.*), *pagus Bolonien-sis*, 188, 190.
Bologne (sainte), 170, 187, 188, 190.
Bonnard (L.), 21, 25-26, 60, 126.
Bonnefontaine, c^ne^ de *Palaiseul* (*H.-M.*), 165.
Bonnelle, riv., 137.
**Bordeaux*, 35.
BORMANA, 84.
Bornant, riv., 155.
BORVO, 20, 24-29, 102, 167.
Bouc votif, 14.
Boudot, 56, 92.
Bougard (E.), 24, 25, 28, 93.
Bougaud (E.), 165.
Bouillerot (A.), 170.
Bouillerot (R.), 7.
Bouillevaux (R.), 139, 140.
Bouix (*C.-O.*), 175.
Bourberain (*C.-O.*), 163.
Bourbonne-les-Bains (*H.-M.*), XI, 14, 20, 24-29, 57, 60, 92, 95, 97-99, 167, 184, 187, 189, 194.
Bourg (*H.-M.*), 34, 164.
Bourgeois (G.), 141, 143.
Bourgogne (A.), 165.
Bourguignon-les-Morey (*H.-S.*), 170.
Bourrée (G.), 46.
Bourse, attribut divin, 67, voir *MERCURE, TRICÉPHALE*.
Bourse trilobée, 11.
Boutiot (Th.), XVI.
Bouvier (Fr.), 87.
**Bouze* (*C.-O.*), 94.
**Bouzemont* (*Vosges*), 74.
Bovidés (cornes de), 27, 187. — (ossements de), 187.
Bovidés (ex-voto), 74, 133, 146, 147, 161.
**Branges* (*Saône-et-Loire*), 30.
Braux (*H.-M.*), 143.
Brazey-en-Plaine (*C.-O.*), 79, 81.
Brémur (*C.-O.*), 9, 146, 172, 191.
Brenne, riv., XI, 153-155.
Bressey-s-Tille (*C.-O.*), 110, 111.
Bretons, *Britanni*, 89, 113, 158.
Brevoines, c^ne^ de *Langres*, 137.
Brevon, riv., 146.
Briffaut (C.-J.), 165, 166, 174.
Brigoulos (= *Saône*), 134, 135.
Brisure intentionnelle, 29, 168.
BRITOVIUS (*MARS*), 158.
BRITUS, 158, 184.
Brocard (H.), 34.
Broches à rôtir, 120.
Brognon (*C.-O.*), 162.
Bronze (objets de l'âge du), 54.
Bronze (plaques votives, feuilles de), 26, 30, 130, 134, 183.
Brosse-à-l'Ane, c^ne^ de *Nicey* (C.-O.), 149.
Brottes (*H.-M.*), 39.
Brottes-les-Rays (*H.-S.*), 165.
Broze, riv., 143.
Bruzard (A.), 152.
Buchey (*H.-M.*), 141.
Bucrane (monnaie au), 75, 77.
Buffon (*C.-O.*), 153.
Bulard (M.), 105.
Bulla, 132.
Bullet (J.-B.), VIII.
Bulliot (J.-G.), 8, 11, 19, 36, 46, 52, 60, 71, 111, 112, 145, 146, 149, 150, 152, 155, 157, 159, 161, 162. — (collection), 7.
Bure-les-Templiers (*C.-O.*), 149.
Busserottes (*C.-O.*), 160.
Bussy-le-Grand (*C.-O.*), 154.
Bustes votifs, 23, 129, 155.

C

Cachet d'oculiste, 52, 111.
Cagnat (R.), 5, 15, 61.
Cale sous le pied du cheval d'Epona, 80.
Calendriers liturgiques, 190.
Calendrier semainier, 47.
Calmet (Dom), 30.
Camps antiques, 9, 20, 59, 138, 141, 144, 149, 157, 159, 161, 162, 165.
Canards, attributs de divinité, 84.
Caracalla, 30, 185.
Caracalla, 92-94, 107.
Carnandet (J.), 56, 71, 138, 139, 141, 164.
Carnoy (A.), XVI, 41, 120.
Carpophores (déesses), 110-112, 117, voir Abondance (div. de l').
Carrefour (sanctuaire de), 8, 9, 57, 78, 107, 117.
Casserole votive, voir Patère.
Castrum, voir *Dijon*.
Catalaunes, 41, 141.
Cathédrale de Langres, 3, 194. — de Strasbourg, 194.
**Caudebec* (*Seine-Inférieure*), 59.
Cavalier thrace, 50.
Cavaliers (dieux), 191, voir *ANGUIPÈDE*.
Cavaniol (H.), 3-5, 196.
Cave, riv., 21, 150, 161.
Célestes (divinités), 96, 100, voir Astrales (div.), Ouraniens (cultes).
Cella, 5, 21, voir Temples.
CÉRÈS, 16, 46, 53, 62, 114, 183.
CERNUNNOS, 67.
Cervidés (bois de), 68.
Césaire d'Arles, X.
César, XII. 1, 2, 32, 55, 64, 89, 96, 131, 134. 186, 187.
Cessey-s-Tille (*C.-O.*), 8, 60, 162.
Chabouillet (A.), 24, 26.
**Chalon-s-Saône*, XII, 135.
**Châlons-s-Marne*, 139.
Chalmessin (*H.-M.*), 79, 81.
Chambœuf (*C.-O.*), 7.
Chambolle (*C.-O.*), 159.
Chameroy (*H.-M.*), 142.
Champ-s-Barse (*A.*), 151, 173.
Champdôtre-les-Auxonne (*C.-O.*), 7.
Champigny-les-Langres (*H.-M.*), 52, 53, 184, 189.
Champion (abbé S.), 170.
Champmol, c^ne^ de *Dijon*, 158.
Champs-Vernois, c^ne^ de *Brazey-en-Plaine* (*C.-O.*), 79.
Changey (*H.-M.*), 138.
Chanteroy, c^ne^ de *Dampierre* (*H.-M.*), 3.
Chaource (*A.*), 156.
Chapot (*V.*), 5.
Charlet (J.-B.), XV.
Charme-Tupin, c^ne^ de *Beire-le-Châtel* (*C.-O.*), 82.
CHARON, 96, 98.
Charrey (*C.-O.*), 147.
Chasse (dieu de la, ex-voto de), 102, 176.
Châtel-Gérard (*Y.*), 156.
**Châtelet*, c^ne^ de *Gourzon* (*H.-M.*), 10, 41, 42, 80.
Châtelet, c^ne^ de *Montureux-les-Gray* (*H.-S.*), 165.
Châtelet, c^ne^ de *Plombières* (*C.-O.*), 157.
Châtelet, c^ne^ de *Véronnes* (*C.-O.*), 175.
Châtelot, c^ne^ de *Marmagne* (*C.-O.*), 155.
Châtillon-s-Saône (*Vosges*), XI.
Châtillon-s-Seine, 146, 190, voir Musées.
Chaudenay (*H.-M.*), 165.
Chaudron sacré, 96, voir *Gundestrup*.
Chauffour (*En*), c^ne^ de *Maulain* (*H.-M.*), 56.
Chaume (M.), XI, 9, 147, 158, 160, 163, 177, 178, 181.
Chaumont, voir Musées.
Chemin (*Grand*), c^ne^ de *Talmay* (*C.-O.*), 176.

Chemin-des-Romains, c^ne^ *d'Auxonne* (*C.-O.*), 7.
Chaussier-Morizot, 7, 36, 46, 68, 157.
Chêne (*N.-D. du*), c^ne^ de *Bar-s-Aube*, 173.
Chêne (*N.-D. du*), c^ne^ de *Champ-s-Barse* (*A.*), 151, 173.
Chêne (*N.-D. du*), c^ne^ de *Dampierre* (*H.-M.*), 138, 173.
Chênes sacrés, 150, 172, 173, 176.
Chenets, 120.
Cherrey, c^ne^ de *Bourg* (*H.-M.*), 164, 184.
Cheval, voir *EPONA*,
Cheval (maladies du), 80, 161,
Chevalier (L.), 144.
Chezjean (A.), 19, 174.
Chien, amulette, ex-voto, 133.
Chien, attribut de divinité, 63, 93, 98, 100, 112, 113, 133.
Choiseul (*H.-M.*), 169.
Chrétiens (destruction des temples par les), 24, 134.
Chtoniennes (divinités), 15, 49, 50, 61, 71, 72, 98, 100, 113, 114, 133.
CICOLLUIS (*MARS*), 7, *36-39*, 40, 46, 182, 184.
Cirey (*C.-O.*), 162.
Citernes g.-rom., 10, 51.
Civilis (révolte de), 78.
Civitas, cité, VII, 12, 88, 181.
Civry (*Y.*), 156.
Clairvaux (*A.*), 142.
Claude, emp., 187.
CLAVARIATES (*MERCURIUS*), 15, 17.
Clefmont (*H.-M.*), 174.
Clemen (C.), XVII, 41, 120.
Clément (saint), 153.
Clément-Janin, XVII, 162.
Clés votives, 133.
Clochettes votives, 74, 83, 133.
Clous votifs, 28, 157.
Club-des-Sorcières, c^ne^ de *Barbirey* (*C.-O.*), 172.
COBLEDULITAVUS (*APOLLO*), 38.
Cognelot (*Le*), c^ne^ de *Chalindrey* (*H.-M.*), 175.
Cohons (*H.-M.*), 63.
Collections, voir Bulliot, Defay, Durand, Gréau, Guyot de Giey, Millon, Royer.
Colmiers-le-Haut (*H.-M.*), 9, 150.
**Cologne*, 111, 114.
Colombes votives, 83.
Colson (R.), 11, 80, 82.
Combe-à-la-Rogne, c^ne^ de *Mâlain* (*C.-O.*), 48.
Commerce (divinité du), 55, 58, voir *MERCURE*.
Commode, 27. — (monnaies de), 4.
Comparative (méthode), 74, 86.
**Compiègne*, 84.
Conciliaires (interdictions), X, 194.
Condes (*H.-M.*), 139.
Conelle (*La*), c^ne^ de *Maulain* (*H.-M.*), 56.
Consigny (*H.-M.*), 141.
Consorani, 54.
Constantin, 30. — (monnaies de), 83, 162, 163, 183, 189.
Coq (ergots de), 10.
Coquille (source de la), 46, 97, 145, 146.
Corbeaux, attributs de divinité, 83, 85, 105.
Corcelles-les-Monts (*C.-O.*), 7, 11, 92, 114, 189.
Corgebin, c^ne^ de *Brottes* (*H.-M.*), 139, 143.
Corlée (*H.-M.*), 137.
Cornes bouletées, 73.
Cornue (divinité), 20, 67-75, 86, 119.
Corot (H.), XX, 11, 42, 48, 80, 127, 155.
**Corre* (*H.-S.*), 184.
Corroy, c^ne^ de *Ricey-Haut* (*A.*), 148.
Corsaint (*C.-O.*), 152.
Corvée, riv., 144.
Couchey (*C.-O.*), 110, 135, 136, 159, 173.
Courcelles-en-Montagne (*H.-M.*), 78.

Courcelles - val - d'Esnoms (*H.-M.*), 164.
Courchamp (*C.-O.*), 164.
Courtenot (*A.*), 151.
Courtépée (Cl.), 33, 58, 85, 111, 134. 152, 154, 155, 157, 159, 161 173.
Courtois (C.), 182.
Cousin (A.), 139.
Coutant (L.), 10, 17, 182.
Coutil (L.), 41.
Cramer (Fr.), 136.
Crevan (*C.-O.*), 110.
Crispine, 27.
Crispus (monnaies de), 24, 189.
Croisée (attitude), 109.
Croix, voir Rosaces.
Croix-d'Arles, c^ne de *Bourg* (*H.-M.*), 34, 35, 38, 184.
Cromlech, 149, 171, 172.
Cros-Dui, c^ne d'*Essoyes* (*A.*), 150.
Cruanne (*F^ne*), c^ne de *Magny-Lambert* (*C.-O.*), 145.
Cruzy-le-Châtel (*Y.*), 155.
Cucullus, capuchon gaulois, 7, 10.
Cumont (Fr.), 31.
Cunfin (*A.*), 150.
Cuny (A.), 135.
CUPIDON, 60.
Cupula, voir Tonnelet.
Cupules (pierre à), 166, 167, 170-172, 192.
Cursus honorum, 20, 148, 185.
Cuve, attribut de divinité, 116, 117.
Cuve rituelle, 186, 187, voir Chaudron.
CYBÈLE, 38, 118, *120*, *121*, 183.
Czarnowski (S.), XX, 58, 73, 88.

D

Daguin (abbé C.), 59, 110, 111, 194.
Daguin (F.), 95.
Damblain (*Vosges*), XI.
Dame (*Noyer à la*), c^ne de *Véron-le-les-Grandes* (*C.-O.*), 175.
Dames (*F^ne aux*), c^ne d'*Essey-les-Eaux* (*H.-M.*), 142.
Dammartin-s-Meuse (*H.-M.*), 167, 168.
DAMONA, 25-27, 102, 184.
Dampierre (*H.-M.*), 3-5, 8, 11-13, 138, 173, 184, 187.
**Dampierre-s-Bouhy* (*Nièvre*), 84.
Damrémont (*H.-M.*), 174.
Dannemoine (*Y.*), 156.
Danubiennes (régions), 79, voir *Illyrie*.
Darcey (*C.-O.*), 154.
Dauzat (A.), XVIII, XX, 22, 125, 135, 151.
Davillé (C.), 30.
Déchelette (J.), XII, 41-43, 69, 73, 78, 112, 120.
Decurio, 9.
Dédicantes, 18, 25, 26, 28, 107, 129, 158, 185.
Dédicants (condition des), 4, 64, 107, 126, 128, *184-185*.
Defay (collection D.), 26, 56.
Défenses (monnaie aux trois), 17.
Delehaye (H.), XX, 124, 190, 192, 193.
Délivrance (*N.-D. de la*), c^ne de *Langres*, 171.
Deonna (W.), 73, 74, 109, 132.
Depping (G.), 142.
Descaves (A.), 139.
Desjardins (E.), X.
**Deutz* (*Prusse rhénane*), 114.
DIANE, 19, 31, 45, 55, *58*, *59*, 96, 183.
Didier (saint), 171.
Diénay (*C.-O.*), 58.
**Dienne* (*Cantal*), 58.
**Diennes* (*Nièvre*), 58.
Dieterich (A.), XX.
Dieudonné (A.), 30, 151.
Dijenne, riv., 21, 112, 150.
Dijon, XII, 5, 9, 12, 14, 18, 35-37, 40, 47, 49, 52, 57, 60, 74, 78-80, 82, 92, 93, 106, 107, 114, 157, 158, 164, 177, 181-184, 186, 188, 190, 191, voir Musées.
Dionne (*Fosse*), c^ne de *Laignes* (*C.-O.*), 149.

DISPATER, 96, voir Maillet (dieu au).
Divionensis (*pagus*), 181.
Divonq, 84, 149, 158.
Dodin (J.), 103.
**Dole*, 82.
Dolium, 129.
Dolmen, 146, 170.
Domaszewski (A. von), XVI, 78, 107, 108.
**Dombourg* (*Pays-Bas*), 113.
DOMESTICA (*FORTUNA*), 115.
DOMESTICUS (*MERCURIUS*), 5.
Domestiques (divinités), XIX, 35, 39, 82, ***91-121***, 183, 197.
Domois (*C.-O.*), 159.
Donaria, 130-132, 134.
Donnemarie (*H.-M.*), 3, 114.
Dottin (G.), XII, XVI, 12, 16, 22, 26, 27, 30, 37, 38, 54, 76, 81, 85, 106, 126, 127, 135, 139, 158.
Douix, Dhuy..., 46, ***125***, 126, 134, 140, 141, 143-146, 149, 150, 154, 155, 157, 159-161, 164, 165, 167.
Drexel (F.), XVI, 12, 14, 45, 49, 58, 117.
Drioton (C.), 151.
Drioux (G.), 28, 35, 41, 54, 56, 60, 68, 71, 73, 92, 96, 114, 151, 166, 170, 171, 187.
Duesmes (*C.-O.*), 46-48, 51, 58, 145, 159.
Duesmois, XI.
Dufourcq (A.), XX.
Dufresne (A.), 34.
Dugas de Beaulieu (L.), 24.
Dumay (G.), 7.
Durand (collection F.), 73.
Dusii, 125, 144, 159.
Dussaud (R.), 120.
Dyades, 184, voir Parèdres.
DYONISOS, 148.

E

Eaux (culte des), 60, ***123-169***, 173, voir Sources.
Ecailles imbriquées (dieu vêtu d'), 70.
Echalot (*C.-O.*), 53.
Echenot (*L'*), c^ne^ de *Bourg* (*H.-M.*), 164.
Ecrouelles, 139, 159.
Eduens, XI, 13, 18, 20, 21, 30, 33, 54, 80, 95, 99, 100, 102, 135, 152, 156, 159, 177, 184.
Eleusippe (saint), voir Jumeaux (saints).
Eloi de Noyon, X.
Elophe (saint), 191.
Elz, riv., 136.
Enfants (maladies d'), 138, 145, 156, 161, 162, 169, 170.
Enfants emmaillotés (ex-voto), 23, 130, 131.
Enseignes religieuses, 77, 78.
**Entrains* (*Nièvre*), 18.
Epagny (*C.-O.*), 172, 192.
Epée, attribut de divinité, 38, 102.
**Epinal*, voir Musées.
Epine (*En l'*), c^ne^ de *Plesnoy* (*H.-M.*), 174.
Epine (*N.-D. de l'*), c^ne^ de *Poiseul* (*H.-M.*), 174.
Epingles votives, 28, 154.
EPONA, XVIII, 36, 38, 63, 67, 78-82, 86, 88, 91, 107, 108, 117, 182-184.
Epouses (fidélité des), 139, 169.
Epponina, 81.
Equaranda, 151, 171.
Ernault (E.), VIII.
**Escles* (*Vosges*), 38, 102.
Esnoms (*H.-M.*), 164.
Esnouveaux (*H.-M.*), 141.
Espautères, anc. ham., c^ne^ de *Chameroy* (*H.-M.*), 142.
Espérandieu (E.), XV, XVIII, XIX, XX, 20, 21, 43-45, 70, 80-83, 94, 95, 102, 111, 115, 116, 118, 130, 132, 148, 177, 194.
Essey-les-Eaux (*H.-M.*), 141.
Essoyes (*A.*), 150.
ESUS, 12, 188.

Etain (voie de l'), XII.
Etalente (*C.-O.*), 97, 145, 146.
Etang (*N.-D. d'*), c^ne^ de *Velars-s-Ouche* (*C.-O.*), 157.
Etormay (*C.-O.*), 47, 149.
Etrennes (déesse des), voir *JANUARIA*.
Euffigneix (*H.-M.*), 77.
Ex-voto, 22-24, 28, 36, 83, 110, 124, 127, 129-134, 146, 148, 150, 155, 158, 167, 176, 184, voir Bagues, Bovidés, Brisure intentionnelle, Bustes, Chien, Clés, Clochettes, Clous, Colombes, Enfants, Epingles, Fibules, Foudres, Fruits, Genou, Jambe, Maillet, Main, Membres, Monnaies, Oenochoé, Oiseaux, Organes sexuels, Patère, Rouelles, Seins, Silex, Vases, Verre, Yeux.

F

Fain-les-Moutier (*C.-O.*), 153.
**Fains* (*Meuse*), 153.
Fal (saint), 111.
Famille gauloise, 102.
Fanum, 7, 21, 34, 35, 53, 92, 97, 118, 133, 139, 162, 176, 183, voir Temple.
Faucille, attribut de divinité, 93, 97.
Faustine (monnaie de), 4, 147.
Fautet (*Le*), c^ne^ de *Damrémont* (*H.-M.*), 174.
Favissa, 186.
Fays-Billot (*H.-M.*), 165.
Fécondité des femmes, 111, 154, 164, 167.
Fées (fontaines, grottes des), 111, 137, 142, 156, 158, 161, 162, 164, 170, 172, 175, voir Mélusine.
Félice (R. de), XX, 125-127, 135, 136.
Femmes, voir Dédicantes, Epouses, Familles, Fécondité.
Fenay (*C.-O.*), 159.
Fèvre (J.), 140.
Fer (âge du), voir *Hallstatt*.
Fibules votives, 28, 83, 133, 152, 154.
Fines, 153.
Fisenne (V.), 105.
Fixey (*C.-O.*), 136.
Flagey (*H.-M.*), 164.
**Flavigny* (Cartulaire de), 159-160.
Florent (saint), 190.
Florentin, Hilaire et Aphrodisius (saints), 146, 191.
Flouest (E.), XVIII, XIX, 41, 70, 91, 93, 94, 100, 126, 132-134.
Foires g.-rom., 5, 182.
Foisséy (P.), XV.
Folklore, VIII, IX, XVIII, 71, 72, 124.
Foncegrive (*C.-O.*), 161.
Fond (*La*), c^ne^ de *Duesmes* (*C.-O.*), 46, 51.
Fontaine-Couverte, c^ne^ de *Coublanc* (*H.-M.*), 165.
Fontaine-Française (*C.-O.*), 163.
Fontaines-les-Dijon (*C.-O.*), 37.
Fontaines (*N.-D. des*), c^ne^ de *Billy* (*C.-O.*), 144.
Fontenay, c^ne^ de *Marmagne* (*C.-O.*), 121, 155.
Fontenelle (*C.-O.*), 163.
Fontenies, c^ne^ de *Marbéville* (*H.-M.*), 141.
Fontenotte, c^ne^ de *Til-Châtel* (*C.-O.*), 161.
Fonteny, c^ne^ de *Dampierre* (*H.-M.*), 3, 138.
FONTES, 21.
Forgeot (R.), 143.
Forrer (R.), XVIII, 80, 194.
FORTUNE, 43, 45, 61, 114, 115, 118, 183.
Forum, 182.
Foucart (G.), XIX, 86.
**Fouchères* (*A.*), 151.
Foudre, attribut de divinité, 29, 48, 49, 52, 96, voir *JUNON*, *JUPITER*.

Foudres votifs, 40, 157.
Foulletot, Foulleteu, démon légendaire, 174-175.
Fourdrignier (E.), 69.
Fournier (A.), XVIII.
Fouvent-le-Bas (*H.-S.*), 170.
Foyer (culte du), 98.
Fraignot (*C.-O.*), 160.
Francs, 178.
Francheville (*C.-O.*), 161.
Frêne, 173, 176.
Frêne (*N.-D. du*), c^ne^ de *Talmay* (*C.-O.*), 173, 176.
Fresnes (*C.-O.*), 155.
Fresnes-s-Apance (*H.-M.*), 167.
Frodulphe, Frou (saint), 9.
Froehner (W.), 3, 6, 20, 60.
Frôlois (*C.-O.*), 154.
Frontière (sanctuaire de), 70, 151.
Fruits votifs, 23, 28, 70, 130.
Fulvy (*Y.*), 94.
Funéraires (banquets), 99. — (divinités, cultes), 82, 98-101, 110, 129, voir infernales (div.). — (symboles), 99, 100.
Fustel de Coulanges (N.), VII. XVI, 183.

G

Gadant (R.), 38.
Gaidoz (H.), VIII, XIX, 43, 83.
Gallien (monnaies de), 175.
**Gannat*, 79, 81.
GANYMÈDE, 39, 45.
Garnier (J.), 165.
Gascon (E.), 164.
Gassies (G.), 44, 113.
Gaule de l'est et du nord-est, 79, 80, 95, 100. — du centre, 100. — du sud-est, 95.
Gauloise (divinités drapées à la), 7, 44, 45.
Gauloise (époque), 23, 28, 51, 142, 157, voir *Hallstatt*, *Tène*.
Gauloise (onomastique), 4, 7, 12, 13, 35, 40, 139.
Gautier (P.), 103.
Gaveau (J.), 56.
Geffcken (J.), XX.
Gémeaux (*C.-O.*), 162.
**Genay* (*C.-O.*), 151, 152.
Genevrières (*H.-M.*), 33, 165.
Gengoulf (saint), 156, 191.
GÉNIE, 45, 48, 105, 148. — armé du foudre, 29, 48. — de lieu, 40, 78, 91, 108, 118.
Genou votif, 22.
Germaine (sainte), 144.
Germanie, 79.
GÉRYON, 69.
Gevrey (*C.-O.*), 172.
Gilly-les-Vougeot (*C.-O.*), 159.
Girart de Rossillon, 147.
Girault (X.), 99, 163.
Gissey-s-Ouche (*C.-O.*), 40, 157.
Gobelet, voir *Poculum*.
Godard (L.), 139, 141, 168, 194.
Gordien III (monnaies de), 140.
Gotschalk Hollen, 25.
**Gourzon* (*H.-M.*), 10.
Graillot (H.), XIX, 6, 99, 120, 121.
Grancey (*C.-O.*), 9, 40.
Grand (*Vosges*), XI, 13, 20, 29-31, 34, 39, 48-51, 53, 74, 80, 81 102, 105, 115, 116, 143, 191.
**Grand-Ballerstein* (*Moselle*), 98, 113.
Grand-Jailly, c^ne^ de *Montbard* (*C.-O.*), 42.
Grande-Fontaine, c^ne^ de *Bourg* (*H.-M.*), 164.
Grande-Fontaine, c^ne^ de *Montureux-les-Gray* (*H.-S.*), 165.
Granges (*Les*), c^ne^ de *Maizières-la-Grande-Paroisse*, 17.
GRANNUS (*APOLLO*), 20, 29-31, 58.
Graouli, serpent légendaire, 157.
Grassot (P.), 139, 166, 167, 173.
Gréau (collection J.), voir Froehner.
Grégoire de Langres, 191-193.
Grégoire de Tours, 134, 153, 158, 172, 177, 181, 191, 194.

Grégoire le Grand, 194.
Grenant (*H.-M.*), 170.
Grenier (A.), VII, XIII, XVI, 111, 153, 174.
Grésigny (*C.-O.*), 171.
Griffon, 46.
Grignard (F.), 71.
Griselles (*C.-O.*), 149, 190.
Grivaud de la Vincelle, 96.
Gronay, c^ne de *Duesmes* (*C.-O.*) 48.
Groniot, c^ne de *Chambolle* (*C.-O.*), 159.
Grosse-Saulve, c^ne des *Loges* (*H.-M.*), 174.
Grouesmes, riv., 150.
Grue, attribut de divinité, 84.
**Gudmont* (*H.-M.*), 46.
Guérisseurs (dieux), 55, 80, 129, 158, voir *APOLLON*, Sources.
Guillon (*Y.*), 156.
Guillaume de Marigny, 156.
**Gundestrup* (*Jutland*), 69, 113.
Guyot de Giey (collection P.), 3.

H

Hache (double-), 42, 43.
Hache néolithique, 96, 133, 183.
Hadrien (monnaies d'), 111, 147.
Hagiographie, légendes hagiographiques, VIII, IX, 124, 146, 152, 153, 170, 187-193.
Halkin (L.), XVIII.
**Hallstatt* (époque de), XII, 182.
HARPOCRATE, 183.
Haug (F.), XVIII, 47, 49, 62.
Haut-Empire (monnaies du), 168.
Hélène (monnaie d'), 162.
Helvètes, 75.
HERCULE, 44, 45-47, 49, 55-57, 59, 96, 127, 183.
Héron de Villefosse (A.), 4, 9, 27, 59, 60, 63, 135, 152.
Hertlein (F.), XVIII, 45, 49, 50.
Hêtre, 174, 175.
HEURES, 51.
Hilaire (saint), voir Florentin (saint).
Hild (J.-A.), 106, 107, 115,
Hirschfeld (O.), 31.
Holder (A.), XVI, 14, 16-18, 22, 26, 30, 33, 37, 54, 77, 81, 107, 126, 127, 134, 135, 145, 174.
Homolle (Th.), 130, 131.
Honorius (monnaies d'), 28, 189.
Horiot (F.), 141.
Hortes (*H.-M.*), 166.
Houlette, attribut de divinité, 101, 102.
Hubert (H.), XVIII, XIX, 82, 84, 95, 96, 98-100, 134.
Hûmes (*H.-M.*), 137.
Hutte, attribut de divinité, 97, 99, 130-105.
Hydromel (déesse de l'), 97.
HYGIE, 19.

I

ICAUNA, 123.
Icoranda, voir *Equaranda*.
Ignon, riv., 51, 161.
Ihm (M.), XIX, 107, 117.
Illyrie, 100.
Imbart de la Tour (P.), XX, 194.
Immersion, 143, 145, 186, 187.
Incubes, succubes, 125.
Indéterminées (divinités), 4, 19, 62, 115, 155, 156, 176.
Infernales (divinités), 63, 96, 98, 105, 113.
Inscriptions datées (au moins approximativement), 2, 15, 24, 26, 29, 37, 40, 65, 78, 107, 108, 117, 128, 188, 189.
Inscriptions fausses ou suspectes, 9, 30, 34, 61, 146, 161.
Inscriptions gauloises, 74, 135.
Insigne de pèlerinage, 132, 149.
Interpretatio romana, XVII, 1, 62, 64, voir Syncrétisme.
Isidore (saint), 125.
ISIS, 114, 183.

J

Jacobsen (J.-P.), XX.
Jambe votive, 128, 131, 148.
JANUARIA, 54, 73, *82-85*, 94, 108, 162, 175, 184.
JANUS, 68.
Javernaut (O.), XV, 3.
Jean de Réome (saint), 152, 190.
Jeanton (G.), XX, 111.
Jeu, Jeux, Jouy, Joux (toponymes), 40.
Jeu, Jeuvin, c^ne^ de *Grancey* (*C.-O.*), 40.
Jeux-les-Bar (*C.-O.*), 40, 41.
Jobard (P.), 20, 157.
Joie (*Porte-*), c^ne^ de *Soncourt* (*H.-M.*), 41.
Jolibois (E.), XV, 3, 72, 114, 124, 137, 140, 141, 164, 169, 175, 186.
Jollois (J.-B.), 29.
Jonas de Bobbio, 152.
Jours (*C.-O.*), 175.
**Joux* (*Y.*), 41.
Joux, c^ne^ de *Lignol* (*A.*), 40.
Joux, c^ne^ de *Roches-s-Rognon* (*H.-M.*), 40.
Joux, c^ne^ de *Seigny* (*C.-O.*), 40.
Joyaux (source des), c^ne^ de *Cessey-s-Tille* (*C.-O.*), 8, 162.
Jullian (C.), VII, IX, XII, XVI, 11, 12, 16, 22, 26, 29-31, 35, 36, 38, 42, 49-52, 58, 59, 62-65, 72, 77, 85, 88, 96, 97, 100, 102, 108, 110, 112-115, 117, 119-121, 126, 135, 136, 139, 147, 148, 158, 159, 172, 176-178, 181, 184, 185, 187, 188, 194, 197.
Jumeaux (saints), 55, 188, 190, 191.
JUNON, 45, 47, 49, 52, 53, 62, 102, 121, 183.
JUPITER, XVIII, 1, 13, 20, 37, *39-52*, 83, 96, 102, 118, 119, 183, 197. — Héliopolitain, 31.

K

Keune (J.-B.), XIX, 94, 95, 104.
**Kirchnaumen*, 104.
Koppers (W.), 87, 88, 179.
Kourotrophes (déesses), 109, 110.
Krusch (B.), 152.

L

Lacordaire (A.), 24.
Lachaleur (*C.-O.*), 154.
**Lacoste* (*Vaucluse*), 94.
La Crête, c^ne^ d'*Andelot* (*H.-M.*), 141.
Lactantius Placidus, 187.
Lafaye (G.), 81.
Lagorgette (J.), 147, 182.
Laignes (*C.-O.*), 149.
Laillet (*Fontaine*), c^ne^ de *Montureux-les-Gray* (*H.-S.*), 165.
Lamarche (*Vosges*), XI.
Landion, riv., 150.
Landreville (A.), 151.
Langres, XII, 1, 9, 13, 15, 18, 34, 39, 45, 52, 57, 59, 60, 62, 68, 73, 77, 78, 82, 102, 106, 109-114, 117, 125, 137, 161, 164, 165, 168, 170, 171, 183-186, 190, voir Musées.
Lannes (*H.-M.*), 59, 138.
Lantilly (*C.-O.*), 70, 71, 91, 151, 152.
Lanty (*H.-M.*), 142.
Lapérouse (G.), 144-146, 150, 155, 182.
LARES, 117.
Larivière (*H.-M.*), 167.
Larrey-les-Dijon (*C.-O.*), 158.
Lassois (*M^t^*), c^ne^ de *Vix-St-Marcel* (*C.-O.*), *Lâcon, Latisco, pagus Latiscensis*, 9, 147, 182, 184, 190.
LATONE, 59.
Laurent (J.), XI, 147, 163.
Lavernoy (*H.-M.*), 166.
Lavilleneuve-au-Chêne (A.), 151.
Leclerc (E.), XVII, 174.
Leclercq (H.), 192, 195.
Leclère (J.-B.), 46.
Le Clert (L.), 20, 60, 78, 144.
Lée, riv., 38.
Légionnaires, 6, 12, 34, 40, 185.
Legrand (A.), 15.

Lejay (P.), XV, 5, 6, 8, 9, 20, 21, 22, 33, 36, 37, 40, 43, 47, 52, 53, 57, 60, 78, 82, 85, 107, 115, 117, 127-129, 131, 135, 161, 190, 192.
Léonille (sainte), 191.
Léry (*C.-O.*), 9.
Leuques, 14, 23, 34, 41, 70, 77, 105, 118, 141.
Libaire (sainte), 30, 191.
Libation, 186.
Libère (sainte), 156.
Libertus, 30, 126, 185.
Lièvres (ossements de), 187.
Lignières (*A.*), 156.
Lignol (*A.*), 40, 143.
Ligny-le-Châtel (*Y.*), XI, 156.
Ligures, 177, 178.
Linckenheld (E.), XVIII, XIX, 28, 49, 51, 61-63, 82, 94, 96-101, 103-105, 110, 111, 113, 172, 175.
Lingons (limites), X, XI, 20, 46, 152-154, 159, voir *Equaranda*, Frontière (sanctuaire de). — (relations commerciales), XII, 18, 64, voir Voies romaines.
Lingonus (*civis*), 25.
Lingot d'or, 36.
Litavicrari, 37.
LITAVIS, 36-38, 184.
Loches (*A.*), 150.
Loges (*Les*) (*H.-M.*), 174.
Loire, fl., 18.
Longnon (A.), IX, XVII, 30, 32, 41, 53, 54, 58, 59, 136, 137, 146, 151, 153, 174.
**Lons-le-Saunier*, voir Musées.
Lorain (Ch.), 41.
Lorimy (H.), 10, 11, 46-48, 60, 110, 118, 146, 182, 183.
Loth (J.), VIII, 72, 84, 85.
Louis de Bar (bréviaire de), 190.
Lourdel (A.), 182.
Lucain, 12, 187.
Lucus, 161, 174, 175.
Lugdunaise, 184.
LUGUS, *LUGOVES*, 85.
LUNE, 13, 31, 42, 47.
Luquet (J.-F.-O.), XV, 15, 16, 18, 24, 34, 39, 46, 54, 56, 57, 60, 106, 107, 117, 126, 137, 138, 164, 174.
Lux (*C.-O.*), 161, 163.
**Luxeuil* (*H.-S.*), 23, 44, 82, 99, 184.
**Luxembourg*, 84.
**Lyon* région lyonnaise, XII, 18, 52, 95, 97, 159, 185.

M

Maas (E.), XVIII, 47, 49.
Mabillon (Dom J.), 9.
Macabré (*Chêne*), c^ne^ des *Loges* (*H.-M.*), 174.
Macheras (J.), 8.
Magistrats municipaux, 185, voir *Cursus honorum*, *Decurio*.
Magny-Lambert (*C.-O.*), 13, 35, 47, 145.
Magny-Saint-Médard (*C.-O.*), 162.
Magny-s-Tille (*C.-O.*), 8, 19, 162.
MAIA, 4, 6, 14, 15.
Maillet (dieu au), XIX, 36, 38, 55, *91-105*, 119, 120, 159, 184.
Maillet (ex-voto), 84, 94.
Main votive, 183.
**Maizières-la-Grande-Paroisse* (*A.*), 17.
**Maizières-les-Cléry* (*Loiret*), 33.
Malades (*Fontaine*, *N.-D. aux*), 137, 142, 165.
Maladies d'yeux, 23, 130, 150. — sexuelles, 23, 139. — voir Enfants.
Mâlain (*C.-O.*), 6, 36, 38, 48, 58, 68, 79, 93, 97, 98, 101, 128, 157, 182, 184.
Malmaison (*La*), c^ne^ de *Vanvey-s-Ource* (*C.-O.*), 150.
**Malmaison* (*La*) (*Meuse*), 44.
Malroy, c^ne^ de *Dammartin-s-Meuse* (*H.-M.*), 168.
Mannhardt (W.), XIX, 186.
Manois (*H.-M.*), 141.
Maranville (*H.-M.*), 92, 95, 100, 105.

Marbéville (*H.-M.*), 140.
Marc-Aurèle (monnaies de), 5.
Marcel (L.-F.), 3, 44, 55, 111, 137, 166, 190.
Marcenay (*C.-O.*), 190.
Marchais (*Gd*, *Pt*), c^ne de Maulain (*H.-M.*), 56.
Marcilly (*H.-M.*), 166.
Marey-s-Tille (*C.-O.*), 159.
Marignan (A.), XX.
Marion (F.), XVII.
Marmagne (*C.-O.*), 155.
MARS, 1, 13, *34-39*, 44, 46, 47, 52, 64, 65, 96, 182, 188, voir *BRITOVIUS*, *CICOLLUIS*.
MARS-MERCURE, 6, 35, 47, 49.
Marstrander (C.), 76.
Martyrologes, 190.
Martin (Dom J. de), XVI, 3, 13, 54, 108.
Martin de Braga, X.
Marne, riv., XI, XII, 136-142, 177, 184, — (sources de la), 125, 126.
MATRONA, 95, 112, 123, *125-127*, 135, 184.
Matruchot (L.), XVII, 32, 38, 40, 41, 53, 58, 59, 61, 75, 145, 153, 160, 161, 163.
MATUBERGINNI (*DAMONA*), 27.
MATUNUS, 76.
Maugère (J.), 53.
Maulain (*H.-M.*), 56, 71, 72, 168.
Maulne, c^ne de *Cruzy-le-Châtel* (*Y.*), 155.
Maury (A.), XX, 195.
Maver (H.), XVII, 16, 75, 76.
**Mavilly* (*C.-O.*), 38, 46, 113.
**Mayence*, 78.
Maxime (monnaies de), 134, 189.
Méautis (G.), 6.
**Meaux*, 44, 139.
Méchineix, c^ne de *Treix* (*H.-M.*), 140.
Médaillon en terre cuite, 183.
Mediolanum, 71, 72, voir *Mâlain*, *Maulain*, *Montméliant*.
Médiomatrices, 14, 17, 26, 27, 80, 98-100, 103-105, 107.
Mégalithes, 142, 170, voir Cromlech, Cupules, Dolmen, Menhir.
Meix (*Le*) (*C.-O.*), 160.
Meleusippe (saint), voir Jumeaux (saints).
**Melun*, 52.
Mélusine, 155.
Membres votifs, 23, 28, 83, 128-131, 148, 149, 158.
Mémont (*C.-O.*), *pagus Magnimontensis*, 20, 157, 169, 181, 184, 190.
Menehould (sainte), 139.
**Menerbes* (*Vaucluse*), 53.
Menesbles (*C.-O.*), 53, 82.
Menhir, 85, 149, 152, 170-172.
Menhir limite, 152.
MERCURE, XVII, 1-18, 19, 35, 36, 46, 47, 49, 52, 57, 63-65, 72, 77, 82, 86, 102, 114, 119, 138, 158, 160, 162, 169, 182-184, voir *ADSMERIUS*, *ARTAIUS*, *ARVERNORIX*, *CLAVARIATES*, *DOMESTICUS*, *MARS-MERCURE*, *MOCCUS*. — panthée, 6. — portant l'enfant Bacchus, 7.
Mercure (*M^t*), c^ne d'*Andilly* (*H.-M.*), 13, 16, 168, 169.
Mercure (*M^t*), c^ne de *Barjon* (*C.-O.*), 9, 169.
MÈRE DES DIEUX, voir *CYBÈLE*.
MÈRES, *MATRAE*, *MAIRAE*, XIX, 62, 78, 81, 82, 85, 91, 101, 102, *105-117*, 142, 183, 184.
Mérimée (E.), XIX.
Merrey (*Aube*), 151.
Méthodes en histoire des religions, XVII, voir Comparative (méthode).
Métier (divinité de), 116.
Metman (E.), 48.
**Metz*, 153.
Meulson (*C.-O.*), 47.
Meuse, fl., XI, XII, 3, 167-169, 177.
Miel (dieu du), 97.
Miellet (*F^ne*), c^ne de *Fays-Billot* (*H.-M.*), 165.
Mignard (L.), 10, 20, 22, 23, 133, 182.

Migneret (S.), 126.
Millon (collection H.), 42, 78.
MINERVE, 1, 9, 18, 45-47, 49, 52-55, 82, 121, 127, 146, 160, 183, voir *ARNALIA*, *BELISAMA*.
Minot (*C.-O.*), 75.
Mirebeau-s-Bèze (*C.-O.*), 6, 9, 82, 93, 163.
MITHRA, *mithræum*, 29, 31, 105.
MOCCUS (*MERCURIUS*), 15-17, 77, 88, 184.
Modius, 70.
Moge (doyenné du), 16.
Moine (*Fne du*), cne de *Plesnoy* (*H.-M.*), 166.
Monceaux (P.), XVII, 4, 5, 11.
Mongin (J.-C.), 166.
Monnaies gauloises, 24, 28, 53, 69, 83, 111. — attribuées aux Lingons, 69, 75-78.
Monnaies mérovingiennes, 30.
Monnaies romaines, 4-6, 7, 14, 19, 24, 28, 36, 43, 48, 53, 54, 58, 83, 107, 111, 126, 130, 134, 137-140, 143, 146, 147, 149, 151, 154, 155, 157, 158, 162, 163, 165, 168, 175, 183, 189.
Monnaies votives, 5, 28, 151, 155, voir Trésors.
Mont-Afrique, cnes de *Corcelles-les-Monts* et de *Flavignerot* (*C.-O.*), 7, 35, 54, 58, 77, 135.
Mont-Aigu, cne de *Beneuvre* (*C.-O.*), 9, 149, 169.
Mont-Mercure, voir *Mercure*.
**Mont-de-Sène*, cne de *Santenay* (*C.-O.*), 21, 94.
Montbard (*C.-O.*), 42, 155.
Montcharvot (*H.-M.*), 174.
Montéclair cne d'*Andelot* (*H.-M.*), 19, 141.
Montelius (*O.*), 97.
Montenailles (*C.-O.*), 171.
Montfaucon (Dom B. de), 3, 46, 56, 57, 85.
Montheries (*H.-M.*), 143.
Monthureux-s-Saône, (*Vosges*), XI.
Montigny-les-Cherlieu (*H.-S.*), 7.
Montigny-le-Roy (*H.-M.*), 3, 168.
Montigny-s-Aube (*C.-O.*), 142.
Montliot (*C.-O.*), 60, 74, 146.
Montméliant, cne de *Tonnerre*, 11, 182.
Montmoyen (*C.-O.*), 46.
Montrot, cne d'*Arc-en-Barrois* (*H.-M.*), 142.
Montsaon (*H.-M.*), 9, 103, 140.
Montsaugeon (*H.-M.*), 9.
Montureux-les-Gray (*H.-S.*), 165.
Morillot (L.), XX, 9, 19, 24, 36, 46, 60, 71, 82, 107, 111, 134, 144, 146, 149, 154-156, 161-163, 171, 172, 175, 176.
MORITASGUS (*APOLLO*), 20, 83, 130, 185, 186.
Morteau (*H.-M.*), 141.
Mortillet (A. de), 69.
Morts (culte des), voir Infernales (div.).
Mosaïques ,17, 25, 53, 111, 126, 127, 137, 138, 144, 147, 149, 150, 152, 157.
Moselle, riv., 108.
Mouche, riv., 137.
**Moulins*, 72.
Moulin-près-Noyers (*Y.*), 156.
Moutier-Saint-Jean (*C.-O.*), 152, voir Jean de Réome (saint).
Mouton (ossements de), 187.
Mowat (R.), 33, 37, 48, 85, 106, 128.
Multier (V.), 17.
Musées (1) :
— *Autun* (musée Rollin), 71.
— *Auxerre*, 47.
— Bibliothèque nationale : Cabinet des Médail-

(1) Ne sont relevés ici que les musées qui renferment des objets ou monuments provenant du territoire lingon.

les, 3, 26, 28, 54, 57, 130.
— British Museum, 92, 114.
— *Châtillon-s-Seine*, 10, 13, 20, 43, 46, 53, 57, 61, 74, 79, 94, 95, 101, 109, 111, 112, 118, 148, 157.
— *Chaumont*, 4, 19, 46, 103.
— *Dijon*, 6, 7, 8, 10, 14, 18-20, 22, 23, 37, 39, 40, 47, 48, 54, 58, 60, 74, 79, 82, 93, 94, 101, 106, 110, 111, 121, 128-130, 133, 135, 148, 162, 176.
— *Epinal*, 14.
— *Langres*, 2, 3, 15, 18, 34, 39, 45, 53, 57, 60, 62, 68, 70, 73, 78, 79, 99, 102, 108, 109, 111, 112, 126, 137.
— *Lons-le-Saunier*, 7.
— Louvre, 6.
— *Neuchâtel*, 6.
— *Saint-Germain-en-Laye* (musée des Antiquités nationales), 4, 6, 26, 42, 74, 78, 80, 92, 128.
— *Sens*, 93.
— *Tonnerre*, 11.
— *Troyes*, 20, 60.
**Mussig-Vicenz* (*B.-Rhin*), 80.
Mussy-s-Seine (*A.*), 147.

N

**Naix* (*Meuse*), 79, 118.
**Nancy*, 77.
NANTOSVELTA, 97, 103-105, 114, 120.
Narbey (C.), 99.
Narbonnaise, 19, 95, 98, 108.
Naturistes (cultes), 197, voir Topiques (divinités).
Nauta, 133.
NEHALENNIA, 113, 114, 133, 153.
Néolithique (période), 120, voir Hache.
NEPTUNE, 45, 56.
**Neuchâtel* (*Suisse*), voir Musées.
Néron (monnaies de), 126, 140, 157, 163.
NERTHUS, 62.
Neuilly-l'Evêque (*H.-M.*), 138.
Neuvelle-les-Champlitte (*H.-S.*), 165.
**Neuvy-en-Sullias* (*Loiret*), 78.
**Nevers*, 84.
Nicaise (abbé), 8, 58, 160.
Nicey (*C.-O.*), 149.
**Nîmes*, 105.
Nod-s-Seine (*C.-O.*), 146.
Noidant-le-Rocheux (*H.-M.*), 138.
NONISSUS, 151.
Norge, riv., 8, 9, 162.
Noyer, 175.
Noyers (*Y.*), 169.

O

Occey (*H.-M.*), 164.
Oculiste, voir Cachet.
Odival (*H.-M.*), 144.
Œil, attribut de divinité, 77.
Œnochoé votive, 54.
Oigny (*C.-O.*), 144.
Oiseaux (divinité aux), 67, 82-84, 86, 88, 184.
Oiseaux votifs, 23, 83.
Olla, 47, 49, 55, 92-104.
Omphalos, 72.
Onna (toponymes en), 22, 137, 146, 149, 158, 161.
Orbigny-au-Mont (*H.-M.*), 18, 45, 62.
Oreille, attribut de divinité, 3, 77.
Organes sexuels votifs, 23, 129.
Orgeries (*Les*), c^ne^ de *Champdôtre-les-Auxonne* (*C.-O.*), 8.
Orges (*H.-M.*), 143.
Orient (*Forêt d'*), c^ne^ de *Vendeuvre-s-Barse* (*A.*), 151.
Orientaux (cultes), 31, 38, 63, 65.

*Orléans, 23.
Orme, 175.
Orme (F^ne *de l'*), c^ne de *Chaudenay* (*H.-M.*), 165.
Orme (F^ne *de l'*), c^ne de *Touillon* (*C.-O.*), 155.
Orme (*Rupt de l'*), c^ne de *Neuilly-l'Evêque* (*H.-M.*), 138.
Orrey (*C.-O.*), 144.
Oscarensis (*pagus*), 75, 181.
Ossements d'animaux (amas d'), 5, 187.
Ouche, riv., 9, 10, 53, 149, 150.
Ours divinisé, 67, 75-77, 86.
Outremont (*N.-D. d'*), c^ne de *Montsaon* (*H.-M.*), 140.
Oze, riv., XI, 136, 154.
Ozerain, riv., 136.

P

Pagi lingons, 181, 185, 190, voir *Andomus, Bassigny, Divionensis, Duesmois, Lassois, Mémont, Oscarensis, Tonnerre.*
Pagus, VII, 12, 20, 88, 147, 181, 188.
Palaiseul (*H.-M.*), 165.
PALLAS, 44.
Panceltiques (divinités), 12, 72.
Panthée (dieu), 6.
Parèdres (divinités), 53, 65, 89, 101-103, voir *LITAVIS, MAIA, NANTOSVELTA, ROSMERTA, SIRONA.*
*Paris, 72.
Parmentier (V.), 164.
Parnot (*H.-M.*), 166, 170, 173.
PARQUES, 112.
Pasmasus, 55.
Patère votive, 3, 17, 135, 159, 173, 186.
Péchinet (P.), 171.
Pédiformes (empreintes), 170, 192.
Pèlerinages (dates) :
— 2 février, 145, 146.
— 25 mars, 137, 145, 159, 166.
— 1^er mai, 139.
— 11 mai, 149.
— 20 août, 159.
— 8 septembre, 142, 159.
— 1^er décembre, 161.
— 4 décembre, 154.
— Ascension, 141.
— Pâques (lundi de), 144, 159, 163.
Pelle, attribut de divinité, 101, 115.
Pendaison rituelle, 188.
Percey-le-Pautel (*H.-M.*), 60, 63.
Perdrizet (P.), 39.
Perrogney (*H.-M.*), 78.
Perrot (E.), 142.
PERSÉPHONE, 15.
*Perthois, 139.
Petau (A.), 13.
Petrocores, 38.
Pfister (Fr.), XX.
Phal (saint), voir Fal (saint).
Phalliques (rites), 111.
Pharmacie (divinité de la), 116.
Pierre-Percée, c^ne de *Fouvent-le-Bas* (*H.-S.*), 170.
Pierre-qui-corne, c^ne d'*Ampilly-les-Bordes* (*C.-O.*), 85, 149.
Pierres (culte des), 123, 149, 152, 167, 169, 194, voir Mégalithes.
Piganiol (A.), 48, 51.
Pinard de la Boullaye (H.), XVII, 64, 87, 178.
Pistollet de Saint-Ferjeux (Th.), X, XII, 34, 70, 77, 126, 166, 175.
Pisy (*Y.*), 172.
Plantenay (*N.-D.*), c^ne de *Blagny-s-Vingeanne* (*C.-O.*), 163.
Plesnoy (*H.-M.*), 166.
Plombières-les-Dijon (*C.-O.*), 157.
Poculum, gobelet, 23, 84, 99, 130, voir *Olla.*
Poinson-les-Fays (*H.-M.*), 165.
Poirier, 175, 176.
Poiseul (*H.-M.*), 3, 174.
Poiseul-la-Grange (*C.-O.*), 112.
*Poitiers, 139.
Poliade (divinité), voir *TUTÈLE.*
Polisy (*A.*), 147.

Polydémonisme, 179.
Pontailler-s-Saône (*C.-O.*), 7, 40, 60, 73, 118, 163, 183.
Porc, voir *MOCCUS*.
Porc (ossements de), 187.
**Portieux* (*Vosges*), 50.
Postume (monnaies de), 157.
Pothier (L.-G.), 141.
Pothières (*C.-O.*), 175.
Pouilly-s-Meuse (*H.-M.*), 167.
Pouilly-s-Vingeanne (*C.-O.*), 163, 164.
Poullain (A.), 142.
Préceltique, préhistorique, 114, 151, 157, voir Mégalithes, Néolithique.
**Prémeaux* (*C.-O.*), 97.
Presles (*N.-D. de*), c^ne^ de *Marcilly* (*H.-M.*), 166.
PRIAPE, 102, 183.
Prost (A.), XVIII.
Prou (M.), 30.
Proverville (*A.*), 144.
Pseudo-Frédégaire, 59.
Pseudo-Plutarque, 85, 134, 135.
Pseudunum, 191, voir *Brémur*.
Puits légendaires, 141, 149, 152.
Puits-des-Mèzes (*H.-M.*), 141.

Q

QUADRIVIES, voir *BIVIES*.
Quantin (M.), XV, XVI, 47.
Quatre divinités (socles à), 6, 11, 18, 44-47, 49, 52, 55, 56, 58, 61, 62, 142, 146.
QUARTANA (*DEA*), 158.
Quémigny-s-Seine (*C.-O.*), 43, 48, 49, 54, 145.
Quilling (F.), XVIII.

R

Râchon (*Le*), c^ne^ de *Cessey-s-Tille* (*C.-O.*), 8, 162.
Radel (O.), 142.
Radiée (tête), 20, 21.
Raisin, attribut de divinité, 71, 85.
Récourt (*H.-M.*), 167.
Rédemption, rachat rituel, 131.
Reinach (A.-J.), XVIII, XIX, 49, 50, 69-71, 81, 83, 88, 108, 115, 188.
Reinach (S.), XV, XVIII, XIX, 3, 4, 6, 7, 11, 12, 26, 41, 42, 60, 63, 67, 69, 72-74, 77-81, 83, 87, 88, 92-94, 96, 97, 100, 103, 115, 148, 170, 176, 187.
Reine (sainte), 187, 188.
Rèmes, 70.
Renard (A.), 24.
Renards (ossements de), 24, 187.
Renel (Ch.), XVI, XIX, 2, 18, 59, 67, 72, 74, 76, 81, 82, 88, 179.
Renne, riv., 143.
Réome, voir *Moutier-Saint-Jean*.
Replats-N.-D., c^ne^ d'*Orrey* (*C.-O.*), 144.
République romaine (monnaies de la), 28.
Resaigne, riv., 164, 165.
Réville (A.), 1.
Réville (J.), XVII, 43, 65.
Revinson, riv., 112, 145, 150.
Rhénane (région), 61, 80.
Rhiannon (légende de), 82, 84.
Rhône, fl., XII, 3, 18, 25.
Riceys (*Les*) (*A.*), 17.
Ricey-Haut (*A.*), 148.
Richter (Fr.), XVII, 28, 38.
Ricque (C.), 47.
Rigaud, 25, 28, 29.
Riese (A.), XVI, 12, 24, 65, 189.
Rites, 185-188.
**Rivières* (*Charente*), 27.
Robert (Ch.), XVI, 13, 14, 31, 108.
Robert (Ch.-N.), 60.
Roche (*F^ne^ de la*), c^ne^ de *Gémeaux* (*C.-O.*), 162.
Roche (*N.-D. de la*), c^ne^ de *Talant* (*C.-O.*), 158.
Roche (*Trou de la*), c^ne^ de *Baulme* (*C.-O.*), 157.
Roches-s-Rognon (*H.-M.*), 40.
Rognon, riv., 141.

Roôcourt-la-Côte (*H.-M.*), 70.
Rosaces, 42, 100, 101.
Roserot (A.), XVI, 161.
ROSMERTA, 13-16, 35, 37, 102, 183, 184.
Rossey-les-Belles-Fontaines, c^ne^ d'*Esnouveaux* (*H.-M.*), 141.
Rossignol (C.), 134.
Rotondes, voir Temples de plan circulaire.
Roue, attribut de divinité, 53, 61.
Roue (dieu à la), XVIII, 39, *41-45*, 48, 49, 52.
Rouelles, 42, 73, 100, 111.
**Rouen*, 55.
Rougemont (*C.-O.*), 155.
Roussat (J.), 106.
Roussat (R.), 34.
Roussel (C.-F.), 138, 139, 143, 150, 157, 159, 165, 166, 170, 173, 174, 190, 191.
Roussel (J.), 23, 99.
Royer (Cam.), 79.
Royer (Ch.), 45.
Royer (Collection J.), 35, 44, 54, 78.
Ru-Dieu, riv., 165.
Ruaux (*N.-D. des*), c^ne^ de *Parnot* (*H.-M.*), 166, 170, 173.
Ruche, attribut de divinité, 97.
RUDIOBOS, 81.
Ruffey-les-Echirey (*C.-O.*), 36, 158.
Rupts-Hauts, c^ne^ d'*Oigny* (*C.-O.*), 144.

S

Sabinus, 81, 125.
Sacriba (toponyme), 159, 160, 161.
Sacrifices, 11, 27, 99, 131, 132, 186, 187. — humains, 131, 132, 145, 187.
Sagarius, 4, 185.
Saglio (E.), 109.
**Sagone*, Cher, 135.
Sagonin, riv., 135.
Saigrive (*F^me^ de*) (*C.-O.*), 101.
Saine-Roche, c^ne^ de *Frôloix* (*C.-O.*), 154.
Saints ou saintes, patrons de sources, de chapelles... :
— Agathe, 170.
— Ambroise, 156.
— Anne, 150, 157, 160, 175.
— Antide, 153.
— Antoine, 163.
— Apolline, 149, 168.
— Augustin, 8.
— Barbe, 142, 154.
— Baudry, 145, 156.
— Beline, 151.
— Bénigne, 141.
— Bernard, 142.
— Blaise, 149.
— Brigitte, 164.
— Christine, 152, 170.
— Claire, 151, 165.
— Claude, 138, 174, 176.
— Colombe, 141.
— Denis, 163, 169.
— Didier, 140, 164, 166, 176.
— Eloi, 161.
— Evre, 173.
— Fal, 111, 150.
— Félix, 72, 168.
— Firmin, 147.
— Florentin, Hilaire et Aphrodise, 146.
— Frou, 138.
— Gazery, 156.
— Gengoulf, 139, 149, 160, 166, 169, 170.
— Georges, 153.
— Germain, 170.
— Germaine, 143.
— Grégoire, 164.
— Guillaume, 142.
— Hermès, 8.
— Hilaire, 41, 140, 147, 151, 164, 169.
— Honoré, 149.
— Hubert, 143, 163.
— Jacques, 156.
— Jean-Baptiste, 166.
— Joseph, 147.
— Julien, 154.

— Just, 153.
— Lange, 165.
— Larme, 156.
— Laurent, 142, 157, 164-166, 168, 175.
— Libère, 139, 143.
— Madeleine, 168.
— Marcou, 139.
— Marguerite, 154, 156.
— Martin, 71, 124, 142, 146, 147, 149, 152, 158, 159, 162, 164, 165.
— Menge, 59, 138.
— Michel, 36, 146.
— N.-D., 137-139, 142, 144, 146, 147, 154, 157, 158, 163-166, 170, 173-176.
— Nicolas, 147-150.
— Omer, 150.
— Perrégrin, 165.
— Pétronille, 74, 161.
— Philibert, 159.
— Pierre, 141, 162.
— Remy, 142, 153.
— Renobert, 137.
— Roch, 150.
— Salaberge, 168.
— Savinien, 148.
— Silvestre, 143.
— Simon, 163.
— Sulpice, 138, 141, 165.
— Tau ou Thibaut, 40, 151, 157, 173.
— Urbain, 150.
— Valdeburge, 156.
— Venant, 161.
— Vincent, 148.
— Vinebaud, 137.
Saint-Anthot (*C.-O.*), 153.
Saint-Apollinaire (*C.-O.*), 6, 13, 158.
Saint Bénigne (Chronique de), 59.
Sainte-Colombe (*C.-O.*), 60.
Saint-Evre, c^ne^ de *Bettaincourt* (*H.-M.*), 141.
Saint-Geosmes (*H.-M.*), 57, 137-184, 191.
**Saint-Germain-en-Laye*, voir Musées.
Saint-Germain-la-Feuille (*C.-O.*), 126.
Saint-Gilles, c^ne^ de *Langres*, 73.
Saint-Jean (feux de la), 186.
Saint-Jean-de-Losne (*C.-O.*), XI, 7, 59.
Saint-Loup (*H.-M.*), 142.
Saint-Martin-du-Mont (*C.-O.*), 48, 50, 51.
Saint-Martin-les-Langres (*H.-M.*), 137.
Saint-Martin-s-Armançon (*Y.*), 76.
Saint-Menge, c^ne^ de *Lannes* (*H.-M.*), 59, 138.
Saint-Philibert (*C.-O.*), 159.
Saint-Seine-l'Abbaye (*C.-O.*), 134, 190, 194.
Saint-Victor (*C.-O.*), 156.
**Saintes*, 113.
SAINTYVES (P.), 189.
SAISONS, 49-51.
Salives (*C.-O.*), 75, 159.
**Salmaise* (*C.-O.*), 128.
SALMON (Ph.), 155, 156.
Sancée, riv., 162.
Sanglier divisé, 16, 67, 77, 78, 86.
Sanglier (défense de), 78, 187.
**Santenay* (*C.-O.*), 21.
SANTEUIL (J. DE), 8.
Saône, riv., XI, XII, 7, 18, 95, 108, 134, 135, 165, 177, 178.
SAPONARIA (*JUNO*), 116.
Sarrazins (toponyme), 141.
**Sarrebourg*, 97, 103-105.
SATURNE, 13, 47.
SATYRE, 58.
SAULCY (F. DE), 75, 76.
Saulon, riv., 164, 165.
Saulon-la-Rue (*C.-O.*), 159.
Saulx-le-Duc (*C.-O.*), 9, 161.
SAUTEL (J.), 42.
Savigny (*H.-M.*), 121.
Savonnerie (déesse de la), 116.
SCHMIDT (W.), 87, 88, 178.
SCHULTZE (V.), XX.

Scolopidus, 135.
Sébillot (P.), XVII.
Segessera, 182, voir *Bar-s-Aube*.
**Seignelay* (*Y.*), XI.
Seigny (*C.-O.*), 40.
Seine (saint), 134, 190, 191.
Seine, fl., XII, 10, 13, 112, 114, 144, 177. — (sources de la), 20, 47, 52, 54, 55, 60, 74, 114, *126-134*, 158, 161, 184, 189, 194.
Seins votifs, 23.
Selongey (*C.-O.*), 52, 60, 160, 184.
Semaine (divinités de la), 13, 45, 47, 50, 51.
Semainier, voir Calendrier.
Semond (*C.-O.*), 11, 46, 74, 145, 146, 170.
Semoutiers (*H.-M.*), 139.
**Semur* (*C.-O.*), 152, 162.
Senons, 102.
**Sens*, 118, voir Musées.
Septime Sévère (monnaies de), 54, 157.
SEQUANA, 123, *126-135*, 184, 194.
Séquanes, XI, 95, 134.
SÉRAPIS, 183.
Serein, riv., 51, 156.
Serpe, attribut de divinité, 57, 93, 97, 145.
SERPENT A TÊTE DE BÉLIER, XVIII, *67-71*, 86, 88, 140, 153, 168.
Serpent, attribut de divinité, 54, 104, 105. —, ex-voto, 28, 133.
Serpents légendaires, 137, 152-153.
Servus, 5, 128, 185.
Sévères (époque des), 51, 65, 107.
Sexfontaines (*H.-M.*), 140.
Seymour de Ricci, 31, 32, 158.
Silex votifs, 28.
SILVAIN, 94, 98, 119.
SIRONA, 31.
Soccard (E.), XVI.
SOL, divinités solaires, 13, 41, 42, 47, 49, 50, 53, 119. — *invictus*, 31.
SOL INVICTUS, 31.
Sombernon (*C.-O.*), 9, 161.
**Sommerécourt* (*H.-M.*), 69, 70.
Sommets (divinités de), 13, 37, 123, 160, *169-172*.
**Sommeville* (*H.-M.*), 80.
Soncourt (*H.-M.*), 80.
Songe rituel, 128.
SOUCONNA, 123, 134, 135.
Sources (divinités de), 13, 18-21, 25-27, 30, 32, 37, 48, 51-53, 55, 58, 62, 73, 74, 83-85, 91, 94, 112-114, 123-136, 139-141, 145, 146, 148, 150, 158, 159, 162.
Sources sacrées, 3, 6, 8, 17, 40, 46, 53, 71, 94, 111, 112, *124-169*, 184, 194.
Soyer (J.), 33.
Speusippe (saint), voir Jumeaux (saints).
Spirale, 41, 42.
**Spire*, 44, 104.
Statuettes en bois, 22. — en bronze, 3, 6-8, 10, 11, 20, 28, 30, 35, 39, 43, 52, 53, 56-58, 60, 68, 73, 77, 78, 80, 85, 92, 93, 97, 102, 114, 127, 133, 157, 158. — en plomb. 35, 52, 60. — en terre cuite, 59, 83, 109, 110, 162.
Stèles-maisons, 28, 82, 98-101.
Strabon, 186.
**Strasbourg*, 80, 194.
SUCELLUS, 103, voir Maillet (dieu au).
Sueur, riv., 141.
Suize, riv., 139.
Sulpice Sévère, 184.
Survivances païennes dans le christianisme, IX, X, XX, 9, 18, 71, 111, 117, 134, 137, 177, 181, *189-195*.
Syncrétisme, XVII, 12, 43, *64*, *65*, 100, 179, 197.

T

Tabourot (Th.), XV, 15, 125.
Tachy (A.), 125, 167.
Tacite, 114.

Talant (*C.-O.*), 19, 158, 170.
Talmay (*C.-O.*), 7, 163, 173, 175.
TARANIS, 12, 98.
Tart-l'Abbaye (*C.-O.*), 75.
TAUREAU A TROIS CORNES, taureaux sacrés, 27, 67, 68, 69, 72-75, 82, 83, 88, 184.
TAURISCUS, 69.
Taurobole, 121, 155.
TELLUS, 16.
Tène (époque de la), 69, 73, 78.
Ternaire (attribut), 70.
Temples, sanctuaires, 8, 16, 17, 20, 21, 30, 36, 52, 54, 56, 61, 82, 125, 126, 144, 145, 149, 150, 157-160, 163, 167, 168; 182-184. — doubles, concentriques, 21, 53. — de plan carré, 21, 53, 60, 107, 147, 152. — de plan circulaire, 5, 8, 20, 155.
TERRE-MÈRE, 15, 113, 120, 121, 123.
Terrefondrée (*C.-O.*), 150.
Testament d'un Lingon, XVI, 37, 120.
Teting (*Moselle*), 104.
TEUTATÈS, 12, 197.
Thédenat (H.), 17, 20, 22, 108.
Thériolâtrie, 67, 86-89.
Thermes, bains, 17, 19, 21, 25, 94, 112, 116, 126, 127, 137, 138, 141, 143, 144, 146, 148-150, 157, 165, 183, 185.
Thermales (eaux), 164, voir *Bourbonne*, *Grand*, *Ruffey-les-Echirey*.
Thibaut, comte de Champagne, 151.
Thivet (*H.-M.*), 35, 54.
Thoires (*C.-O.*), 75, 150.
THOR, 98.
Thorey (Y.), 75
Thorey, c^ne^ de *Minot* (*C.-O.*), 75.
Thorey, c^ne^ de *Salives* (*C.-O.*), 75.
Thors (*A.*), 74.
Tibère, 187.
Tieulot, riv., 168.
Til-Châtel (*C.-O.*), 8, 9, 18, 74, 78, 81, 106, 107, 117, 161, 184, 185, 188, 190.
Tille, riv., 7-9, 18, 159-163.
Tissey (*Y.*), 156.
Titus (monnaie de), 126.
Tonneau (dieu au), 58, 93, 98, 102.
Tonnelet, ex-voto, 95.
Tonnerre, *Tornodorum*, *pagus Tornodorensis*, 11, 47, 51, 80, 97, 156, 182, 190, voir Musées.
Topiques (divinités), 16, 37, *123-179*, 197.
Toponymie, VIII, XVI, XVIII, 17, 30, 32, 33, 40, 41, 53, 54, 59, 74-76, 124, 125, 134, 145, 153, 159-161, 164, 165, 174, 177, 178.
Torcelle, riv., 75.
Torcy (*C.-O.*), 75.
Torques, attribut de divinité 67-70, 73, 77.
Totémisme, XIX, 67, 86-89.
Touillon (*C.-O.*), 155.
*Toul, 191.
Tourelée (divinité), 118, 119.
Tourneur (V.), 187, 188.
Toussaint (M.), 29.
Toutain (J.), VIII, IX, XIII, XVI, XIX, 2, 11-13, 15, 17, 21, 26, 28, 31, 32, 37-39, 41, 45, 46, 52, 53-56, 58, 59, 61, 62, 65, 68, 70, 72, 74, 77, 81, 83, 84, 88, 95, 96-98, 102, 108, 113, 117, 118, 123, 131, 134, 136, 151, 172, 173, 175, 185-187, 189, 194.
Traire, riv., 138.
Trajan (monnaie de), 168.
Tréclun (*C.-O.*), 176.
Treix (*H.-M.*), 140.
Trésor (*Champ du*), c^ne^ d'*Attricourt* (*H.-S.*), 56.
Trésor (*Le*), c^ne^ de *Fays-Billot* (*H.-M.*), 165.
Trésors monétaires, 36, 54, 130, 134, 137, 151, 157, 175.
Trèves, 3, 18, 44, 111, 184, 159, 168.
Trévires, 14, 75, 80.
Tria nomina, 4, 6, 12, 55, 118, 185.

Triades divines, 68, 69.
Tribu romaine, 185.
TRICÉPHALE, XVIII, 67-72, 86, 88, 119, 183, 184.
TRIKARANOS, 69, 71.
TRITUS, 158.
TRIVIES, voir *BIVIES*.
Trois (nombre), 112.
Tronc, 28, 71, 94.
Trouhans (*C.-O.*), 93, 159.
**Troyes*, 184, voir Musées.
Tumulus, 78, 120.
Turcey (*C.-O.*), 75.
Turgy (*A.*), 74.
Tutélaires (divinités), 91-121, 197.
TUTÈLE, 91, 118, 119.
TYCHÉ, 118.
Tylor (E.-B.), 87.

U

Utinet (S.), XIX, 6, 53, 71, 74, 144-146, 149, 150, 152-155, 157-164.

V

Vacandard (E.), 117, 195.
Val-de-Gris, riv., 138.
Val-d'Ogne, c^ne^ de *Lux* (*C.-O.*), 161.
Val-de-Seyne, c^ne^ de *Baigneux* (*C.-O.*), 144.
Valdan (E.), 43, 143.
Valdonne, riv., 137.
Valens (monnaies de), 53, 162, 189.
Valentin (saint), 190.
Valérien (monnaies de), 175.
Vaillat (C.), XX.
Vallot (J.-N.), 172, 175.
Van der Essen (L.), XX.
Van Gennep (A.), XIX, 87.
Vannaire (*C.-O.*), 11, 13, 60, 147.
Vannon, riv., 165.
Vanvey-s-Ource (*C.-O.*), 110, 111, 150.
Varennes-s-Amance (*H.-M.*), 66, 169, 191.
Varnahaire, 171.
Vases votifs, 5, 168.
Vaux, riv., XI, 154.
Velars-s-Ouche (*C.-O.*), 157.
Velay (*C.-O.*), 9.
Veluze, c^ne^ de *Barbirey* (*C.-O.*), 172.
Vendeuvre-s-Barse (*A.*), *Vindovera*, 22, 33, 151.
Venelle, riv., 160, 163.
VÉNUS, 13, 22, 44-47, 49, 52, 55, 59-63, 83, 101, 114, 121, 127, 146, 147, 162, 183. — *victrix*, 61.
Vernois (*C.-O.*), 160.
Vernot (*C.-O.*), 161.
Véronne-les-Grandes (*C.-O.*), 175.
Verre (ex-voto en), 23.
Vertault (*C.-O.*), *Vicus Vertillensis*, 10, 47, 53, 57, 58, 60, 79. 94, 95, 101, 102, 109, 110, 112, 113, 115, 118, 121, 133, 148, 149, 182-187, 189, 194.
VERTUMNE, 102.
Vesly (L. de), XVI, 21.
Vespasien (monnaies de), 19.
Vesson, c^ne^ de *Talant* (*C.-O.*), 19, 158.
VESTA, 63, 121.
Vestiarii, 13, 185.
Vesvre, riv., 149.
Veuxhaulles (*C.-O.*), 9.
VICTOIRE, 114, 115, 121, 183.
Victorin (monnaies de), 175.
Vicus, VII, 148.
Vicq (*H.-M.*), 166, 170.
Viel-Moulin, c^ne^ de *Lachaleur* (*C.-O.*), 154.
Viennensis (*civis*), 27.
**Viévy* (*C.-O.*), 135.
Vigne (dieu de la), 71, 86, 95, 97.
Vignier (J.), XV, 16, 20, 34, 44, 54, 56, 125, 142.
Vignory (*H.-M.*), 70, 140, 141.
Villaines-en-Duesmois (*C.-O.*), 47.
Villaines-les-Prévôtes (*C.-O.*), 152.
Ville-sous-Laferté (*A.*), 142.
Villecomte (*C.-O.*), 58.
Villegusien (*H.-M.*), 78.

Villey-s-Tille (*C.-O.*), 8, 160, 175.
Villers-le-Sec (*H.-M.*), 103-105.
Villy (*Y.*), 11, 47, 51, 62.
Vincente (*La*) (*C.-O.*), c^ne^ de *Poiseul-la-Grange*, 112.
VINDONNUS (*APOLLO*), 20-24, 130, 150, 151, 184.
Vingeanne, riv., 18, 75, 163.
Viserny (*C.-O.*), 152, 170.
Vitrey (*H.-S.*), 7.
Vittae, 132.
Vitteaux (*C.-O.*), 9.
Vix-Saint-Marcel (*C.-O.*), 147, 182, voir *Lassois*.
Voconces, 54, 75.
Voies romaines, XII, 3, 7, 9, 13, 18, 34, 52, 57, 78, 82, 137, 140, 141, 149, 153, 163, 170, 175, 182, 184.
Voisey (*H.-M.*), 173.
Vorles (saint), 190.
VOSEGUS, 173.
Vosges, 100,172, 173, 178.
Vouécourt (*H.-M.*), 140.
Vouge, riv., XI, 159.
Vouivre, monstre légendaire, 162.
Voulaines (*C.-O.*), 150.
Voulot (F.), 14, 50.
VULCAIN, 45, 46, 58, 183.

W

Walcheren (*Pays-Bas*), 113.
Windecken (*Hesse*), 44.
Wissowa (G.), XVI, XVII, 1, 12, 64, 65.
Witte (J. de), XVIII, 69, 72.

Y

Yeux votifs, 23, 130.
Yzeures (*Allier*), 45.

Z

Zénodore (Mercure de), 4.
Zénon, emp., 125.
ZEUS DOLICHENUS, *LABRANDEUS*, 43.
Zoolâtrie, voir Thériolâtrie.
Zoomorphes (divinités), XVIII, 68-89.

Vu et lu :
Le Doyen de la Faculté des Lettres :
Gabriel Maugain.
Strasbourg, le 14 février 1933.

Vu et permis d'imprimer :
Strasbourg, le 17 février 1933
Le Recteur d'Académie,
Président du Conseil de l'Université :
Joseph Dresch.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. XVI, ligne 23, *lire : im rheinischen Germanien.*
P. XIX, ligne 29, *lire : im Rheinlande.*
P. XX, après la 3e ligne, *ajouter :*
L. Bonnard. *La Gaule thermale. Sources et stations thermales et minérales de la Gaule à l'époque gallo-romaine.* Paris, 1908.
P. 24, ligne 3, *au lieu de* vénériennes, *lire :* sexuelles.
P. 29, note 3, *ajouter :* A. Blanchet, in *Journal des savants*, 1928, p. 466.
P. 38, note 1, et p. 41, ligne 2, *lire :* Berthoud.
P. 45, ligne 19, *au lieu de* faon, *lire :* paon.
P. 58, note 3, après 1er siècle, *ajouter :* cf. A. Héron de Villefosse, in *Monuments Piot*, t. III, 1896, pp. 51 sq.
P. 62, note 8, ligne 1, *ajouter :* MM. M. Besnier, A. Blanchet, E. Michon, notamment, ont nettement déclaré la figurine suspecte. Depuis, M. Blanchet a bien voulu me confirmer son opinion, très catégorique : « il est absolument sûr », à son avis, que la statuette « n'est pas antique ».
P. 74, ligne 20, lire : *Thesaurus* de Holder.
P. 82, ligne 9, *lire :* Dole.
P. 86, note 2, *lire :* G. Foucart.
P. 87, ligne 9, et p. 88, note 6, *lire :* Schmidt et Koppers.
P. 88, note 7, *lire :* Czarnowski.
P. 97, note 5, *ajouter :* Voir, pourtant, les curieuses et suggestives remarques de G. Roupnel, *Histoire de la campagne française*, Paris, 1932, pp. 245 sq. ; remarques qui tendent à vieillir, et de quelques siècles, l'introduction de la vigne, en Bourgogne, tout au moins.
P. 127, note 2, *ajouter :* Cf. le rapport de M. H. Corot, in *Comptes-rendus Acad. inscr.*, 1933, pp. 290 sq ; et *Rev. arch.*, 1933, I, pp. 253 sq. (fig.).
P. 128, ligne 24, *au lieu de : Hilari, lire : Hilariclus.*
P. 129, ligne 33, *au lieu de* vénériennes, *lire :* locales.
locales.
P. 165, ligne 9, *lire :* Saint-Perrégrin ; ligne 16, *lire :* Saint-Lange.

— Lorsque l'indication en est omise dans le corps de l'ouvrage, voir, à l'Index, l'initiale du prénom des auteurs.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Introduction vii

Bibliographie xv

Principales abréviations xxi

Chapitre I. — *Les grandes divinités gallo-romaines.*

Mercure 2

Apollon 18

Mars 34

Jupiter 39

Divinités secondaires : Hercule et Bacchus — Diane et Vénus. 55

Le syncrétisme. 64

Chapitre II. - *Les divinités zoomorphes.*

Tricéphale 67

Taureau à trois cornes 72

L'Ours 75

Le Sanglier 77

Epona, la déesse au cheval 78

Totémisme et thériolâtrie 86

Chapitre III. — *Les divinités tutélaires et domestiques.*

Le dieu au maillet 91

Les déesses-mères 105

Tutèles et génies locaux 118

Le culte domestique 119

Chapitre IV. — *Les divinités topiques.*

Les Eaux. 123

A) Cours d'eau divinisés.

1. *Matrona* 125

2. *Sequana* 126

3. *Souconna* 134

4. *Alisanus* 135

B) Sources sacrées.

1. Vallée de la Marne 136
2. Vallées de l'Aube et de l'Aujon 142
3. Vallée de la Haute-Seine 144
4. Vallée de l'Armançon 151
5. Vallée du Serein 156
6. Vallée de l'Ouche 156
7. Vallée de la Tille. 159
8. Vallée de la Vingeanne. 163
9. Vallées de la Resaigne et du Saulon 164
10. Vallée de l'Amance 165
11. Vallée de l'Apance 166
12. Vallée de la Meuse 167

Les Monts et les Pierres 169
Les Arbres 172
Divinités topiques et animisme. 176

Chapitre V. — *Géographie sacrée et survivances au sein du christianisme.*

Physionomie religieuse de la cité 181
Rites 185
Durée des cultes indigènes 188
Survivances au sein du christianisme 189

Conclusion 197

Index alphabétique 199

Additions et Corrections 223

Table des Matières 225

CARTES ET PLANCHES

Carte I. Culte de Mercure chez les Lingons 16
— II. Colonnes au cavalier et à l'Anguipède. 48
— III. Statuettes de Vénus. 64
— IV. Monuments consacrés à Epona 80
— V. Représentations du dieu au maillet. 96
— VI. Cultes topiques 176

PLANCHE I. Cavalier à la roue de Quémigny 40
— II. Dieu à la roue d'Auberive 41
— III. Vénus au chien du Musée de Langres 60
— IV. Tricéphale de Mâlain. 68
— V. Taureau à cornes bouletées de Langres 72
— VI. Divinité au sanglier d'Euffigneix 73
— VII. 1. Dieu au maillet de Maranville. — 2. Dieu à la serpe de Bourbonne. 104
— VIII. Déesse à la hutte de Villiers-le-Sec 105

LANGRES. — IMPRIMERIE CHAMPENOISE.